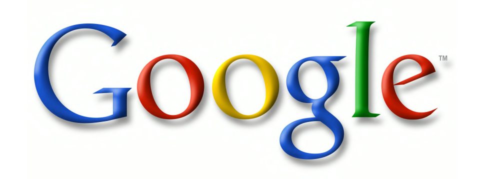
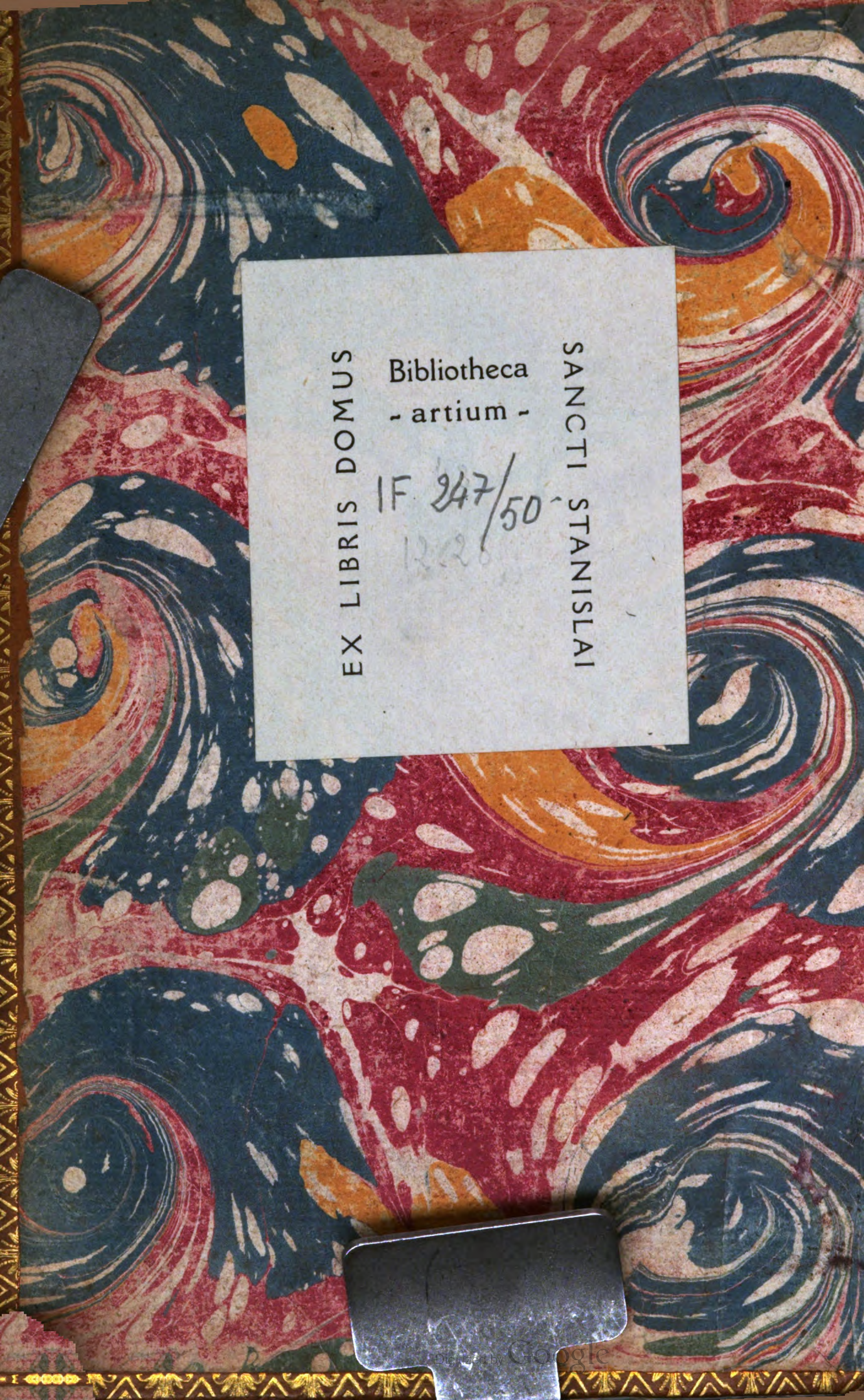

Google




EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
IF 247/50
SANCTI STANISLAI
Digitized by Google





ELOGE
POLITIQUE
DE COLBERT,

Qui n'a point été présenté à l'Académie Françaiſe pour le Prix de la St. Louis 1773.

Par Mr. R. A. de Pellissery.

SECONDE EDITION,



TOME PREMIER.

2 tomes reliés en 1 volume



A LONDRES,

M. DCC. LXXVII.

AVIS
DU LIBRAIRE.

L'Eloge politique de Colbert, que nous donnons au Public, fut imprimé à Lausanne en 1775 : un ami nous en ayant remis un exemplaire avec quelque satisfaction, nous nous sommes aperçu en le lisant, qu'il règnoit dans toute cette impression une infinité de fautes de négligence, & une sorte de désordre dans l'indication des notes critiques, embarassantes pour les Lecteurs. Fâchés de toutes ces irrégularités, & l'ouvrage en lui-même, sans être un chef-d'œuvre de littérature, méritant l'attention de tous les hommes d'Etat, nous nous sommes fait un plaisir de nous adresser directement à son Auteur, en lui faisant part de nos observations, avec priere que s'il vouloit nous remettre son manuscrit dans l'ordre requis, nous procéderions volontiers pour notre compte à une seconde édition de cet excellent ouvrage. M. de Pellissery ne consultant que ses sentimens pour le bien public, & ayant bien voulu se prêter à

notre demande, nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour la satisfaction du public, que de transcrire ici la propre lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire à ce sujet.

LETTRE

De MR. DE PELLISSERY, de Paris 1777.

MONSIEUR,

*„ Je suis très-reconnoissant de la bonne opi-
„ nion que vous avez conçue de mon Eloge poli-
„ tique de Colbert, & du desir que vous parois-
„ sez avoir de vouloir le réimprimer. Vous
„ dites vrai, en disant que cet Ouvrage a
„ été négligé par l'Imprimeur de Lausanne,
„ à qui il avoit été remis; & que le peu d'or-
„ dre & de reconnoissance qui régnoit dans
„ la cotte de ses notes critiques, vous persua-
„ doit qu'il y avoit quelque confusion dans
„ cette partie. Je puis vous assurer qu'il n'en
„ existe aucune; seulement il est de fait, &
„ je ne sais comment il a pu arriver, que
„ dans les allées & venues de mon manus-
„ crit, de Paris à Avignon, d'Avignon à
„ Monaco, & de Monaco en Suisse, il ait
„ pû s'égarer, & se gâter, la majeure partie des*

» feuilles détachées qui contenoient les diver-
» ses notes historiques & critiques de cet Ou-
» vrage ; il paroît aussi que l'Imprimeur ne
» trouvant plus son arrangement dans celles
» qui lui restoient, a cru remédier à cette
» privation, en en supprimant tous les indi-
» ces, & cottant seulement à chaque page
» par 1 & 2, toutes les notes qui lui res-
» toient (qui sont très-peu de chose, eu égard
» à celles qui sont égarées,) & qui sont toute-
» fois dans leur lieu & place. J'ai toujours
» soupçonné, & je soupçonne encore de cette
» petite dévastation le Pere Inquisiteur d'Avi-
» gnon. Ce Censeur Apostolique s'étant refusé
» absolument de donner son approbation pour
» l'impression de cet ouvrage audit Avignon,
» sur la teneur, a-t-il dit, de certaines notes
» désavantageuses à la Cour de Rome, dont
» il a paru vivement courroucé ; peut-être
» que, poussé par ce ressentiment, il aura en-
» levé de ce manuscrit tout ce qui lui avoit
» déplu ; & l'enlacement des feuilles les unes
» dans les autres, attachant à celles-ci, dans
» ces mêmes feuilles enlevées, plusieurs notes
» non suspectes, cesdites notes se sont trouvées
» sacrifiées à la vindicte Apostolique : c'est ce
» que j'ai toujours soupçonné. Quoiqu'il en
» soit, puisque vous voulez bien vous occuper

» *d'une ſeconde édition, je vous envoie mon*
» *manuſcrit dans le plus grand ordre, avec*
» *le plan des planches en eſtampes que j'avois*
» *eu deſſein d'y faire mettre. Je joins à ce*
» *cadeau le manuſcrit de mon Diſcours à l'A-*
» *cadémie de Toulouſe (l'année derniere), qui*
» *ſe tient par la main avec mon Eloge poli-*
» *tique de Colbert. Ce dernier ouvrage ne*
» *vous ſera certainement point onéreux, ren-*
» *fermant en lui-même un fond de ſcience éco-*
» *nomique & politique, peu méditée par la*
» *plupart des Adminiſtrateurs.*

» *Je crois ne devoir point vous laiſſer igno-*
» *rer que la premiere édition de l'Eloge poli-*
» *tique de Colbert, n'a été que de* 2100
» *exemplaires, & que le Libraire qui l'avoit en-*
» *trepriſe ayant eu connoiſſance de l'Arrêt de*
» *Sa Majeſté, du mois d'Avril* 1775, *qui*
» *accordoit l'entrée en France à toutes les gra-*
» *vures & livres imprimés dans l'Etranger,*
» *en expédia de Lauſanne* 12 *à* 1500 *exem-*
» *plaires pour Paris. Ces* 12 *ou* 1500 *exem-*
» *plaires étant arrivés à Lyon, les Libraires*
» *de cette Ville les arrêterent, de même que*
» 23 *exemplaires que m'apportoit un ami,*
» *dont, du tout, ils donnerent avis à M. Albert,*
» *alors Lieutenant-Général de Police en cette*
» *Ville, en lui demandant ſes ordres à ce*
» *ſujet.*

» *M. Albert, créature de M. Turgot alors* » *Contrôleur, Général des Finances, écono-* » *miste outré dans l'ame, & pour ainsi dire* » *chef de loge de cette association économique* » *de nombre de nos très-honnêtes Citoyens,* » *tressaillit de joie à la vue d'une saisie toute à* » *la gloire de Colbert, & sur laquelle il pou-* » *voit exercer cette sorte de fureur qu'enfante* » *toujours un esprit de parti; à cet effet, poussé* » *autant par ignorance que par le plaisir* » *de mal faire ou de faire du mal, de son* » *libre arbitre, il ordonna que tous les exem-* » *plaires saisis à Lion fussent déchirés : ce* » *qui fut exécuté* ad rem, *malgré la préci-* » *sion de l'Arrêt de Sa Majesté du mois d'A-* » *vril 1775.... De sorte qu'il n'a paru à* » *Paris qu'une quarantaine d'exemplaires que* » *j'ai fait venir furtivement, & que j'ai eu* » *l'honneur de distribuer chez nos Ministres,* » *& chez quelques amis. Tout le reste des* » 2100 *exemplaires a été vendu à la Haye* » *& à Londres; & c'est sans doute un de ces* » *exemplaires qui vous est tombé entre les* » *mains. Cette connoissance ne nuira surement* » *pas au desir que vous avez de procéder* » *à une seconde édition; & notre Ministere* » *d'aujourd'hui moins livré au fanatisme éco-* » *nomique que sous M. Turgot & M. Albert*

» *ne vous refusera surement point sa protec-* » *tion pour faire entrer & débiter en France* » *un livre rempli de vérités solides, propices* » *à la gloire du Roi & de la Nation, &* » *des plus nécessaires pour la conservation de* » *tous nos intérêts économiques & politiques.*

» *Cet Ouvrage, dès son commencement,* » *a joué de guignon. Moi-même je l'ai pour* » *ainsi dire défiguré, en ne suivant pas ma* » *premiere idée; & en voulant me cir-* » *conscrire aux usages de l'Académie Fran-* » *çaise, qui en avoit donné le sujet pour le* » *prix de la Saint Louis 1773. Mon premier* » *plan avoit été de tirer, de mon Discours,* » *le texte de tous les chapitres d'un Ouvrage* » *sur la discussion de tous nos intérêts écono-* » *miques & politiques, pour prouver toute la* » *science & le mérite de la législation de Col-* » *bert; & combien le Gouvernement avoit eu* » *tort de la négliger. A cet effet, cet ouvrage,* » *qui auroit été très-considérable, devoit être* » *divisé en trois sections.*

» *Dans la premiere, il devoit y être ques-* » *tion de l'ordre, de l'égalité & de la sagesse* » *de l'économie législative, c'est-à-dire de la* » *nécessité d'un seul code dans toute l'étendue* » *d'une Monarchie, d'un seul poids, d'une* » *seule mesure, d'un seul numéraire, d'une* » *seule façon de compter & d'imposer.*

» *Dans la seconde, de tous les intérêts » d'une Nation en spéculations économiques, » c'est-à-dire, quel doit être l'ordre & l'éga- » lité des taxes publiques, l'économie dans » la régie & la perception des impôts, la » conservation du travail, la richesse des » Fabriques, la conservation des salaires de » la main d'œuvre, la liberté du commerce » utile des Sujets, la nécessité du bas prix » des intérêts arbitraires, & des croupiers de » politique en banque & caisses d'escompte.*

» *Dans la troisieme, de tous les intérêts de » l'Etat en spéculation politique, c'est-à-dire, » de l'apréciation & de la richesse du com- » merce exercé en pays étranger, de l'impor- » tance d'une marine personnelle à ce même » commerce; de tous les avantages des objets de » pêche & d'occupations maritimes; du com- » merce de frêt, de cabotage, de construction, » d'armement & désarmement; des Colonies & » comptoirs des pays éloignés. Tel étoit le pre- » mier plan de cet Ouvrage.*

» *C'est rélativement à ces trois sections, & » à leur contenu, qu'ayant abandonné mon » arrangement, pour me circonscrire aux usa- » ges de l'Académie, j'ai donné dans mon » Eloge politique de Colbert, l'immensité des » notes qui y sont; ces notes ayant été*

„pour ainsi dire le premier levain que j'eusse „introduit dans ce vaste travail. Je ne suis „du tout point fâché de l'avoir abandonné, „& même depuis peu d'avoir mis le feu aux „fondemens d'un ouvrage qui y étoit compé- „tent, & pour lequel je recueillois, & accu- „mulois depuis 10 ans toutes les Chartes, „Ordonnances, Arrêts, Edits, Déclarations, „Lettres patentes, Lits de Justice, Bails „des Fermes, Procédures, Livres & manus- „crits qui pouvoient être des documens à l'his- „toire de nos Finances, depuis Louis XI, „jusqu'à la mort de Louis XV. (1) *J'avois „dépensé une somme très-considérable dans „tous ces objets, en recherches, fraix de „copistes & d'acquisitions; & il m'en auroit „peut-être encore coûté le double & le triple „avant d'avoir pu parfaire ce travail; de „sorte que, pour n'être pas tenté de le con- „tinuer, j'ai mis le feu à tout ce qui étoit „fait. Comme mon ambition n'est point celle*

---

(1) Cet Ouvrage étoit assez avancé dans beaucoup d'objets; & tout le Ministere de Jacques Cœur, de Saint Fargeau, sous Louis XI; de Jacques de Baume Samblancey, étoient presque finis. Celui de Philibert Babou étoit assez avancé, & il manquoit très-peu de chose aux différentes opérations des finances qui se sont faites sous Louis XI, Charles VIII & Louis XII. Cet Ouvrage achevé auroit fait un objet de 10 à 12 vol. in-8.

„ de vouloir occuper la place d'Auteur „ dans la Société, mais seulement celle d'un „ vrai Citoyen; je me contente d'avoir fait „ part de mes lumieres économiques & politi- „ ques au Ministere de la Nation, soit dans „ cet Ouvrage, soit dans mon Café politique, „ soit dans mon Discours à l'Académie de „ Toulouse, que je vous remets par cette même „ occasion; & je renonce bien sincèrement à „ tous ces objets, une fois qu'ils sont infruc- „ tueux au sort déplorable de nos affaires, „ & qu'ils ne font que flatter la haine de nos „ ennemis.

„ Par la sorte d'égoïsme qui règne aujour- „ d'hui dans tous les systêmes d'Etat des diver- „ ses Nations de l'Europe, & particuliere- „ ment en France; je ne vois d'heureux dans „ la Société, que les hommes qui ne sont „ occupés que d'eux-mêmes; & malheureuse- „ ment le général des Ministres & des Admi- „ nistrateurs, ne cessent de nous fournir, par „ leurs inapplications, ces sortes d'exemples. „ C'est une folie à des particuliers, avec de „ telles évidences, de vouloir être plus patrio- „ tes que les hommes d'Etat. Leur zèle périt „ avec leur attachement; pouvant avancer „ avec certitude que l'homme qui ne consulte „ que son cœur se rend malheureux, & que

„ *celui qui ne réfléchit jamais ſur le ſort des*
„ *autres eſt le ſeul heureux. Suivons cette*
„ *maxime, puiſque le ſort l'accrédite, &*
„ *voyons approcher la mort ſans la deſirer ni*
„ *la craindre.*

„ *Je crois inutile de vous dire, & vous êtes*
„ *trop honnête pour vous y refuſer; que je me ré-*
„ *ſerve ſur votre édition 100 exemplaires de*
„ *chacun de mes deux ouvrages, & 100*
„ *planches ſéparées de mes Maximes inſérées*
„ *en tête du Diſcours de mon Eloge politique*
„ *de Colbert. Du reſte, gagnez beaucoup ſur*
„ *tous ces objets, j'en aurai un vrai plaiſir;*
„ *& encore plus que leur débit contribuât,*
„ *en quelque façon, au bonheur de mes Con-*
„ *citoyens.*

„ *J'ai l'honneur d'être, &c.*

Après avoir communiqué à nos Lecteurs le contenu de la Lettre que nous a fait l'honneur de nous écrire M. de Pelliſſery, il ne nous reſte plus rien à dire, ſinon que l'Eloge politique de Colbert, que nous mettons aujourd'hui ſous les yeux du Public, eſt un ouvrage d'une érudition des plus parfaite, & qu'il eſt un des plus réfléchis, des plus conſéquents & des plus patriotiques qui aient parus depuis longtemps, en obſervation & en diſcuſſion des intérêts économiques & politiques de la France.



A TOUS
LES
BONS FRANÇAIS.

De tous les tems les hommes se sont communiqué leurs opinions. Ce n'est que dans les Gouvernemens foibles & mal administrés, que la liberté de parler & d'écrire est dégénérée en crime.

Ces gênes vicieuses & destructives ont dénaturé le cœur noble & guerrier de bien des Nations. La Grece, fiere & superbe sous les Solon, les Licurgue, les Agésilas, les Pelopidas, les Epaminondas; faisant trembler tour-à-tour Artaxerce & Philippe avec

une poignée de guerriers; détruiſant les armées formidables de la Perſe & de la Macédoine, par la ſeule éloquence de ſes Démoſthène, n'eſt tombée dans l'abrutiſſement le plus malheureux que depuis la chûte de ſes Orateurs. Carthage, toute éclatante de ſa grandeur, de ſa puiſſance, de ſa ſouveraineté; riche, guerriere & commerçante, ſous ſes premieres loix, ... n'eſt devenue un monceau de cendres & de ruines que par la corruption de ſon Sénat, de ſes Généraux & de ſes Adminiſtrateurs. Rome n'a ceſſé d'être Rome, qu'en perdant ſes Brutus, ſes Camille, ſes Sylla, ſes Scipion & ſes Tribuns; Demoſthene, Aſdrubal, Ciceron, Themiſtocle & pluſieurs autres, par la liberté & l'énergie de leurs diſcours, ont plus remporté de victoires dans leur Sénat & dans leur Aréopage, que les Céſar & les Charlemagne.

Les Portugais, héros & conquérans ſous Jean II & Emmanuel I, réſiſtant ſeuls aux Puiſſances les plus redoutables de l'Europe,

dans le même tems qu'ils imposoient des fers à l'Asie, à l'Afrique & à l'Amérique, ne sont tombés dans le découragement & la mollesse, que depuis la nouvelle forme de leurs constitutions. L'Infanterie Espagnole, ces vieilles bandes Valonnes & Castillanes de Ferdinand & d'Isabelle, de Charles V & de Philippe II, n'ont perdu tout le formidable de leur bravoure, & tout l'éclat de leur réputation, que depuis l'appel en Espagne des Bulles de Rome, & du glaive de l'inquisition. La France même, depuis la chûte de la Chevalerie Française, ne respire plus cet air martial & guerrier, qui imprimoit l'honneur, le courage, la bonne-foi sur la face de tous ses Sujets. Tout se rétrécit, tout s'énerve dans les Gouvernemens foibles, livrés au libre arbitre des Administrateurs; tout enfante l'émulation & les talens dans les Gouvernemens mâles vigoureux, portés au bien par des systêmes sûrs, déterminés & suivis.

La liberté de parler & d'écrire a plus

contribué à affermir l'indépendance de la Hollande, que toutes les inquisitions du monde. C'est elle qui a invétéré ces sentimens de haine & de vengeance contre l'Espagne, qui ont fait le salut de cette République, qui ont augmenté sa population & son commerce. C'est cette liberté aussi qui a mis fin aux divisions intestines de l'Angleterre, qui a arrêté les suites funestes des divers partis des Maisons d'Yorck & de Lancastre; & qui a fait succéder aux regnes lâches & tyraniques des Henri & des Stuart, ... un Gouvernement doux & humain, fondé sur des loix équitables & justes. Tels sont les effets des privations utiles dans les sociétés politiques. Telles sont les suites des moyens forcés dans les Gouvernemens. En énervant la raison, on rétrécit le cœur de l'homme; & de Sujets vertueux, on n'en fait plus que de vils esclaves.

La France, susceptible de ces privations, commence à se ressentir de ce découragement; ses Sujets, accablés par une adminis-

administration arbitraire, ne possédent plus cette ame fiere & noble des premiers Français, qui proclamoient leurs Rois; qui les montroient aux Nations, entourés de lances & d'épées, portés sur des boucliers; qui formoient de leurs corps des barrieres au Trône; qui versoient leur sang pour sa défense, pour leur liberté, pour celle de la cause commune. La Nation aujourd'hui s'entretient dans l'anarchie la plus parfaite, un chacun se disant: *après moi, le déluge*; & les Citoyens, opprimés de toutes parts dans leurs franchises, dans leurs privileges, dans leurs droits, dans leur repos, dans leurs propriétés; écrasés par les impositions, les recherches, les exactions; vexés par les traitans, les Fermiers, les Administrateurs, végetent au pied du Trône, qui a été de tous les tems, l'asyle, le soutien, le protecteur & le pere des peuples.

De cette décadence atroce, se perpétue le découragement. A quoi sert de rappeller à la Nation le souvenir de ses plus célebres

Adminiſtrateurs, tels que l'ont été les Sully, les Colbert & les Fleury, ſi ceux qui rempliſſent aujourd'hui leurs places, n'en ont ni les talens, ni les vertus; ſi les peuples heureux, adonnés au travail, riches ſous leurs adminiſtrations, ſont condamnés par des ſucceſſeurs avares, à ne vivre que dans l'oppreſſion, le beſoin & la miſere (*a*). Ce ſont ces inégalités dans nos ſyſtêmes; ce ſont ces vacillations continuelles dans notre adminiſtration, ces bizareries d'homme à homme, cette différence de jugement, de juſteſſe, d'eſprit, de calcul, d'opinion & de vrais principes, qui ont empêché nombre d'honnêtes Citoyens de ſe montrer, nombre

---

(*a*) Ce paſſage de Lucrece eſt perſonnel à tous nos Adminiſtrateurs, depuis le cardinal de Fleury: *nec commune bonum poterant ſpectare, nec ullis moribus inter ſe ſciebant, nec legibus uti, quod quique obtulerat prædæ fortuna, ferebat ſponte ſua ſibi quiſque valere, & viver doctus.*

de gens ſenſés, de voler au ſecours de nos Finances; perſonne n'oſant encourir la diſgrace d'un Adminiſtrateur ambitieux, en heurtant de front avec franchiſe, des opinions, des opérations & des ſyſtêmes entiérement contraires au bien de l'Etat, de la Nation, aux progrès de l'Agriculture, du commerce & de l'induſtrie.

Ces craintes malheureuſes & puſillanimes ſont la ruine de la France; ſans la témérité que je commets, ſans l'empreſſement des ames honnêtes qui me ſollicitent, le Miniſtere de la Nation ſe trouveroit privé des avantages que l'on peut retirer de l'hiſtorique & des calculs politiques contenus dans le préſent Eloge de Colbert.

Cet Eloge n'eſt point un de ces chefs-d'œuvre de l'imagination, où l'eſprit égare la raiſon. On auroit tort même d'en eſpérer cette éloquence mâle, cette force d'expreſſion qui entraine l'opinion des choſes les plus incertaines. Mais je penſe que l'on pourra lui trouver quelque mérite par ſon

érudition ; par ses principes économiques & ses calculs politiques ; j'ose croire encore qu'il peut être regardé comme le répertoire de toutes les connoissances utiles que doivent posséder tous les Administrateurs ; m'étant appliqué d'y traiter assez distinctement la richesse du travail, les bénéfices de la main-d'œuvre, les intérêts du commerce utile des Sujets, les avantages du commerce politique de la Nation, l'état languissant de l'un & de l'autre avant Colbert, les progrès qu'ils firent sous son administration ; les opérations de ce ministre qui lui donnerent son essort, qui en ont encouragé les spéculations ; celles qui ont assuré les débouchés de nos superflus ; qui nous ont facilité les moyens de nous procurer les matieres premieres qui nous manquoient, qui ont fertilisé nos Colonies, formé & répandu la Marine marchande de la France, encouragé le commerce de la pêche & de la Navigation, celui en longs-cours ; enfin, toutes cel-

les qui ont publié la prosspérité, la grandeur, la Majesté du regne de Louis XIV.

Cet éloge avoit été fait pour être présenté à l'Académie Françaisse pour le prix de la St. Loüis 1773. Quelques considérations particulieres (*b*) s'étant jointes à un retour sur moi-même, m'ont persuadé qu'un Français dont l'éducation a été négligée, qui n'a fait ses études qu'à coups de pieds & à coups de poings; qui n'a habité, depuis l'âge de 18 ans, que la Turquie, l'Italie & l'Espagne, ne pouvoit exprimer avec la pureté & l'élégance nécessaires toutes les beautés & toutes les utilités de l'administration de Colbert. En conséquence, j'ai jugé mon Eloge de ce Ministre incapable de pouvoir concourir avec nombre de discours plus éloquens, mieux entendus &

(*b*) Dans ce même temps, je demandai au Seigneur Abbé Terray la place d'Inspecteur des Domaines, retirée au sieur Lebrun.

mieux frappés que celui-ci. Toutefois je le dédie à nos bons Français, persuadé de leur indulgence, & sollicité de le faire par quelques amis bien intentionnés pour la Patrie, qui sont dans la confiance que la Nation sera à même de retirer nombre d'avantages de mes observations sur l'administration, les connoissances utiles & les spéculations politiques de ce Ministre; que mes calculs de Finances & de systêmes, renfermés dans mes notes, peuvent faire naître à nos Administrateurs, & à bien de nos Citoyens, des idées de combinaisons & de rapports également utiles à l'Etat, aux Citoyens, au commerce & à l'industrie; finalement, que c'est conserver les sources du travail, que d'en dévoiler à la législation les avantages & les désavantages; telles sont les raisons qui m'ont déterminé de complaire à quelques amis de considération.

Ce sont vos intérêts, Lecteurs Citoyens, qui me rendent téméraire, justifiez mon au-

dace, en vous appliquant avec le même désintéressement que moi, à éclairer le Gouvernement sur les vrais intérêts de la Nation. Mettez-vous au-dessus des ressentimens particuliers, & pensez toujours que vos devoirs, vos talens, vos occupations appartiennent à la société, au corps politique de la Nation dont vous avez l'honneur d'être Citoyens; considérez sans-cesse que vous n'êtes que les artisans du commerce & de l'industrie de l'Etat; que vos enfans sont les héritiers de ce même commerce & de cette même industrie; & que ce n'est que par votre application que vous leur en conserverez le patrimoine, les Nations les plus florissantes ne sont pas celles à qui la nature a le plus donné d'avantages; l'or ne fait point la richesse; le travail est la source des richesses, le commerce est la source du travail. A mesure que vos opérations & le succès de vos commerces éclaireront la législation, le Gouvernement portera ses vues

à des objets plus grands, plus élevés, plus analogues à vos intérêts. Ne vous rebutez point; imitons Colbert dans cette carriere: espérons que mes observations sur la fécondité de son administration, sur la richesse & la prospérité de la France sous ce Ministre, ramèneront les heureux tems des regnes de Louis XIV & de Louis XV, où nos peres vivoient contens & dans l'aisance, au milieu des batailles, des conquêtes & des victoires.

R. A. DE PELLISSERY.



MAXIMES

MAXIMES GENERALES D'UN BON GOUVERNEMENT

SUIVANT LES OPÉRATIONS

ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

DE

JEAN BAPT. COLBERT,

Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Finances.

Par Mr. DE PELLISSERY.

Descendit de Cœlo. — Deus nobis hæc otia fecit.

MAXIMES GÉNÉRALES D'UN BON GOUVERNEMENT.

PREMIERE MAXIME.

UNe ſeule religion, une ſeule autorité,..... l'homme juſte ne demandant qu'un Dieu qui lui tienne lieu de père,..... que des Loix qui le protégent contre ſes ennemis,..... que des égaux qui puiſſent l'aider dans ſes beſoins.

II.

Des Loix générales & ſimples,.....
fondées ſur la modération, & la juſtice;...
un ſeul Code moral de religion,.... une ſeule coutume,.... un ſeul poids,.... une ſeule meſure; & laiſſer à l'impulſion des conſciences d'un chacun la liberté de

penſer en théologie, comme en philoſophie; parce que la religion dans l'homme eſt autant l'effet du ſentiment, que la crainte des puiſſances immortelles.

III.

Que les Loix ſoient conſtamment faites pour le bonheur des hommes, & non les hommes pour le bonheur des Loix; tout gouvernement qui ſera l'ami des hommes ſe les attachera.

IV.

L'autorité qui maintien l'ordre dans le dedans ne fait rien ſi elle ne prévient pas les invaſions au déhors; & ſi en défendant un citoyen, d'un citoyen, elle néglige la ſûreté politique qui défend un Etat, contre les entrepriſes d'un autre Etat.

V.

Un gouvernement ſage ne doit jamais oublier que les Etats les plus belliqueux, ſont ceux qui ſe ſoutiennent le plus longtemps.

VI.

Que l'union & l'occupation des ſujets,

font feul la force des Empires ; & que les moyens & les reſſorts y font plus où moins actif, à proportion de cette harmonie.

VII.

Que la terre, eſt la ſeule patrie de l'homme ; & que l'homme qui ſera oprimé par les Loix, ou par les impôts d'un gouvernement ; déſertera de l'autorité qui le rendra malheureux ; .... parce que l'homme eſt né pour le bonheur, & qu'il ne doit chercher que ſon bonheur ; la nature lui donnant peu de beſoin ; & l'état civil ne lui préſentant que peu de ſecours, ... peu de bien, en compenſation des peines & des maux auxquels il l'expoſent.

VIII.

Que les fautes des temps paſſés, ne ſoient jamais oubliées dans les temps préſents ; & que la ſage adminiſtration des temps préſents, prévienne les erreurs des temps futurs ; .... parce que la ſeule impulſion de la nature, n'ordonne à l'hom-

me que de vivre, & de peupler; & que ce n'eſt que de l'état civil que naiſſent toutes les obligations ſociales.

IX.

Que la législation ne perde jamais de vue, que la terre n'eſt que le premier agent des richeſſes, & que c'eſt l'occupation générale des ſujets qui eſt la vraie richeſſe d'une nation; .... témoin la Hollande; .... témoin la Barbarie.

X.

Ne jamais aprécier l'intérêt général, par l'intérêt particulier; .... les revenus d'une nation par les richeſſes locales; mais bien par les ſeules richeſſes productives, c'eſt-à-dire, par le grand nombre de ſes individus; par leurs occupations, & par les rapports de leurs commerces; ... le commerce ſeul étant l'aiman de toutes les richeſſes; .... témoin encore la Hollande; .... témoin Maroc, Tunis & Alger.

XI.

Que l'autorité n'oublie jamais que les



denrées locales d'abſolue néceſſité à une nation, appartiennent de droit à tous les individus de cette même nation, malgré qu'elles paroiſſent perſonnelles à un petit nombre de particuliers, ſeuls proprietaires des fruits de l'agriculture;.... l'homme n'ayant conſenti de vivre en ſociété, que pour être plus aſſuré de ſa ſubſiſtance.

XII.

Qu'un gouvernement ſage, ſe perſuade ſans ceſſe, que c'eſt par la compenſation, que les ſujets fourniſſent à leurs beſoins;.... que le travail eſt le ſalaire de la compenſation, & que les denrées locales ne ſont que les repréſentans du travail; — par conſéquent que l'autorité remplit ſes obligations, en ne favoriſant que la compenſation, & en oppoſant conſtamment des Loix ſévères à la tirannie d'une propriété arbitraire, ſur des objets d'abſolue néceſſité,.... uniques agens de toute compenſation.

XIII.

Qu'un gouvernement prévoyant ne doit

que protéger l'agriculture, parce que ses richesses sont locales & toujours acquises; .... mais qu'il doit très attentivement encourager le commerce, & favoriser l'industrie, comme metteurs en œuvre de l'agriculture & de la consommation.

XIV.

Que les richesses productives sont dans la seule activité des cinq sens d'un corps politique; .... que l'intérêt du gouvernement n'est que celui de la nation; & que l'on ne peut conserver la nation, que par l'occupation des sujets.

XV.

Que le travail produit seul toutes les richesses des sujets, & que la balance économique d'une législation, ne doit jamais être que celle de l'occupation générale, & des profits du commerce.

XVI.

Que la liberté & la protection sont les seuls grands ressorts qui donnent de l'activité à une circulation économique.

XVII.

Que l'autorité laisse pleine liberté à tous ses sujets de dépenser, parce que chez toutes les nations relatives, c'est de la dépense des sujets que se perpétue le travail, ou la conservation des arts utiles.

XVIII.

Qu'une nation qui a un grand territoire, & peu d'habitans à nourrir, se dédie de préférence à l'agriculture ;.... parce que c'est de l'abondance de l'agriculture, que s'augmente toujours une population.

XIX.

Mais qu'une nation telle que la France, qui a plus d'habitans à occuper que de terre à défricher, ne perde jamais de vuë, QUE LES ARTS TIENNENT LIEU DE VERTU SUR LA TERRE, en bannissant de la société, tous les vices qu'engendre l'oisiveté ;.... que la soif des richesses n'aît dans l'homme, par l'amour des plaisirs, & que ce sont les manufactures, les arts, & le commerce, qui salarient seuls les $\frac{4}{5}$ d'une nombreuse population ; — témoin

une troisiéme fois, la Hollande; témoin Tunis, Alger & Tripoli.

X X.

En conséquence, un gouvernement tel que la France, doit être constamment législatif & politique, afin d'encourager sans interruption l'occupation générale des Sujets aux Arts utiles, parce que c'est dans cette seule & personnelle occupation que se trouve la conservation des cinq sens d'un corps politique;.... l'agriculture, ... le commerce, ... l'industrie, ... les arts .... & les sciences.

X X I.

Que les Arts tout seuls, font prospérer l'agriculture, ... le commerce & l'industrie, & que c'est du progrès des sciences, que s'enfante la perfection des arts.

X X I I.

Que le luxe est nécessaire aux arts, parce qu'il les salarie tous, au profit de l'agriculture, & de l'industrie, ... & que la circulation des richesses dans tous

les objets du luxe, se repartit dans toutes les familles des citoyens appliqués....

XXIII.

Que plus les richesses sont dispersées, plus la circulation est abondante, & que cette abondance établit toujours le bon marché des denrées premieres, qui sont les agens du travail.

XXIV.

Que de la perte du travail, s'enfante la dépréciation, & la ruine des denrées locales.

XXV.

Que l'autorité se persuade que l'homme qui travaille ne travaille que pour gagner, par conséquent que ce n'est point à elle à établir le profit particulier, mais bien seulement à prévenir les monopoles, tout se compensant dans la société; c'est à la concurrence seule à établir le prix de chaque chose, sous la sage prévoyance des Loix.

XXVI.

En conséquence, que l'autorité ne doit

jamais confondre la police des richesses de l'agriculture, avec celle du commerce ; ... celle du commerce avec celle de l'industrie, les unes étant richesses absolues, & les autres richesses de seconde nécessité.

XXVII.

Les premieres comme richesses absolues, sont personnelles à toute une nation soumises très rigoureusement à la police du gouvernement, malgré que les terres de l'Etat ne soient pas également reparties chez tous les sujets, ... par conséquent qu'il ne faut rendre aucun des produits de l'agriculture aux étrangers, au préjudice de ses citoyens, ni les resserrer pour les rencherir au détriment de ses concitoyens.

XXVIII.

Que l'autorité dans la répartition des taxes publiques, favorise & respecte toujours les denrées de premiere nécessité, ... créées libres par Dieu, & descendues du Ciel comme l'homme, & qu'elle n'établisse ses impositions que sur les causes

ſecondes de faſtes, ou de ſanſualité; .....
parce que les riches ſeront alors les ſeuls contribuables.

XXIX.

Que c'eſt du bon ordre, & de la ſage répartition des taxes publiques, que s'augmente une population, & que c'eſt de cette augmentation que ſe multiplient les arts utiles.

XXX.

Pour multiplier les arts utiles, il faut qu'une législation ſoit toujours ſurveillante ſur les denrées de premiere néceſſité, & que la vie ou l'exiſtence de ſes ſujets ne ſoit jamais livrée à la rapacité d'une poignée de citoyens.

XXXI.

Que le crédit public, que le bas prix de l'argent, ſoient les grands metteurs en œuvre de toutes les richeſſes, & que du bon marché des intérêts arbitraires, naiſſent tous les encouragements de l'agriculture, du commerce & de l'induſtrie.

XXXII.

Que le commerce utile des ſujets ſoit conſtamment au libre arbitre des ſujets, étant le dieu pennate de leurs foyers domeſtiques.

XXXIII.

Que le commerce politique de l'Etat ſoit toujours ſous la ſauve-garde du cabinet de l'Etat, comme ſeul & unique étançon de l'économie politique de la légiſlation.

XXXIV.

Que la mer commande à la terre, & que c'eſt par la navigation que ſe réaliſent le plus de richeſſes; .... témoin pour la derniere fois la Hollande, vis-à-vis des trois quarts de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amérique.

XXXV.

Que le bon marché eſt le maître du commerce, & que le commerce lui ſeul, établi aujourd'hui la puiſſance de tous les gouvernements, étant prouvé à nombre égal, que la famille d'un fabriquant, réa-



liſe dix fois plus de richeſſe dans un état qu'une famille d'agricole.

XXXVI.

Que dans un gouvernement ſage il ne doit exiſter aucun monopole, ſoit dans les opérations du crédit, ... ſoit dans l'adminiſtration des impôts, ... ſoit dans la circulation des denrées locales.

XXXVII.

Que la circulation des denrées locales doit être libre, & conſtamment libres parmi les ſujets, ſans reſſerrement particulier, & ſous la bonne police du gouvernement.

XXXVIII.

Que les impoſitions doivent être ſimples, générales, également reparties chez tous les ſujets, & qu'il ne doit jamais en exiſter que ſur les objets de ſeconde néceſſité, & d'une nature à n'enrichir, ni les partiſans, ni les financiers, ni capables de moleſter les aiſances domeſtiques des ſujets.

XXXIX.

Egalement qu'un état qui emprunte s'apauvrit, parce qu'il aliéne toujours une portion de son revenu, à la suite d'un capital que l'on a dissipé; & qu'il attache encore à la génération future de ses sujets, la charge d'une dette ruineuse (qu'elle n'a point contractée) ou le fardeau d'une banqueroute tôt ou tard inévitable.

XL.

Finalement, que l'impôt ne produit jamais l'impôt, & que l'impôt ruine toujours l'impôt, ... que l'impôt pour être lucratif, doit être simple, d'une perception aisée, par un très petit nombre de régisseurs & de comptables, afin de ne point salarier au dépend de la nation, un nombre infini de citoyens inutiles, vampire de la prospérité publique.

ELOGE



ÉLOGE POLITIQUE DE COLBERT.



QU'IL est flatteur pour une Nation policée, Elève de Bellone & de Mars, d'unir à l'ardeur des combats, l'amour des Arts & des Sciences ! d'avoir à célébrer dans un jour solemnel les travaux guerriers d'un Roi Saint, l'administration salutaire d'un vertueux Ministre, l'étude & les découvertes utiles d'une illustre Société (a) ! de prendre en main la Trom-

(a) L'Académie des Arts & des Sciences, établie par Colbert.

pette héroïque pour chanter les hauts faits de ses Rois ! d'unir à ses chants d'allégresse l'éloge d'un célèbre Ministre ! de consacrer à la postérité les sentimens de sa juste reconnoissance ! Tel est l'éclat de ce grand jour : puisse l'amour de la Patrie en conserver le souvenir ! puisse votre zèle généreux (*a*) en perpétuer la mémoire ! puisse du bonheur des Français, naître celui des Peuples de la Terre ! Voilà, MESSIEURS, le champ que vous nous ouvrez aujourd'hui. Les Nations rivales en publient la fertilité, le bien public en célèbre la gloire, & la reconnoissance trace dans tous les cœurs l'éloge de Colbert.

Insensibles aux fastes & à l'éclat des titres, n'ambitionnons point de vouloir connoître de qui étoit fils Colbert, ni quels peuvent avoir été ses Ancêtres (*b*); il nous suffit de croire

(*a*) L'Académie Françoise à qui ce Discours s'adresse.

(*b*) Comme il ne faut que des talens & des vertus pour le bonheur de la Société, nous abandonnons tout ce qui a rapport à l'origine de feu Mr. de Colbert ; il est plus grand aux yeux de la nation par ses bienfaits, que par l'ancienneté de sa maison : il est cependant de fait que cette famille est originaire d'Ecosse, où elle tenoit un rang des plus distingué parmi la noblesse de ce royaume dont elle est sortie en 1140, pour s'établir en France.

qu'ils étoient vertueux. Ils devoient l'être, jugeons-en par Colbert ; occupons-nous seulement dans cette heureuse journée à publier dignement l'éloge de celui dont vous rappellez la mémoire ; imitons son amour pour l'humanité, son zèle pour la Monarchie, son goût pour les Arts & les Sciences, son attachement & son respect pour son Souverain ; contribuons comme lui au salut de l'Etat ; concourons avec lui à l'honneur du Sceptre & du Trône ; donnons, à son éxemple, notre cœur à la Patrie, & que, de l'union & de la valeur des Français, se perpétue l'honneur, le courage, la réligion, qui ont illustré nos Ancêtres. C'est dans ces sentimens, MESSIEURS, que je vais vous donner l'éloge de Colbert ; que je vais entreprendre de pouvoir pénétrer dans ce Sanctuaire inaccessible, où ce célèbre Ministre a déposé ses vertus & ses connoissances ; où l'homme d'état, isolé du reste des humains, y consulte les tems présens & les tems futurs ; où l'habile Ministre y trace d'une main sure le bonheur de ses concitoyens ; où l'Administrateur ordinaire y trame, sans le savoir, la ruine & la destruction de sa patrie. C'est dans ce Sanctuaire, MESSIEURS, où nous devons nous transporter, afin d'y connoître par nous-mêmes

quelles doivent être les connoiſſances utiles d'un Contrôleur-Général des Finances, *premiére Partie.* Quelles doivent être ſes ſpéculations politiques, *ſeconde Partie.* Quels ſont ſes devoirs comme Citoyen & comme Miniſtre, *troiſiéme Partie.* Puiſſent les hautes deſtinées de la France me donner ce goût du grand, du vrai & de l'utile qui ont éclairé les opérations de ce Miniſtre ! puiſſe votre zèle généreux m'inſpirer ce courage qui publie la célébrité de vos occupations ! puiſſe l'amour du bien public me donner cette préciſion & cette netteté, qui rendent intelligibles les choſes les plus abſtraites & les plus difficiles !

PREMIERE PARTIE.

COLBERT n'étoit qu'un Citoyen ;... le Héros dont il fut le Miniſtre, par ſa grandeur, par ſes bienfaits, le fit ce qu'il devoit être ? Né pour l'utile & pour le merveilleux, il débuta par où les autres finiſſent. C'eſt dans la ſupériorité de ſes talens, c'eſt dans l'étendue de ſes lumiéres, qu'il a puiſé cet eſprit d'ordre, de prévoyance & d'adminiſtration, qui ont rendû ſi floriſſant le règne de ſon Maître.

Les Nations voiſines & rivales, les Nations alliées, les peuples les plus reculés, n'avoient

dans leur Adminiſtration utile & politique, aucune des connoiſſances intimes dont Colbert a illuſtré ſon Miniſtère ; (1) l'Europe entiére reſpiroit

(1) Si l'on éxamine impartialement, à l'avenue de feu M. de Colbert au miniſtère, quels étoient les ſiſtêmes économiques des diverſes nations, les plus en reputation de l'Europe, on trouvera chez elles le même fond d'ignorance & d'erreur, qui ont ruiné & dévaſté la France pendant tous les quatorze, quinze & ſeizième ſiécles juſques en 1660 : tellement, dans ces tems d'ignorance, les hommes bornés dans leurs lumiéres, ne ſavoient que ſe ſuivre & ſe copier ; le ſeul repertoire qui éxiſtoit alors dans toutes les adminiſtrations économiques, qu'on voit aujourd'hui qui fut connue autrefois en France, n'étoit autre choſe que l'art de bien fouler les peuples ſans intérêts pour la ſociété, mais ſeulement pour s'emparer de leur argent, & de leurs richeſſes.

Les viciſſitudes du commerce qui règlent toujours celles des reſſources d'une nation, ne s'accommodant point de ce grimoire ; & la conſervation de ſes intérêts, ne ſe déterminant que par les bénéfices de ſes opérations, ces bénéfices lui étant enlevés par le ſiſtême deſtructeur qui règnoit alors de l'impôt, le commerce fut errant par toute la terre, ſans avantage déterminé pour chaque nation, juſques à feu M. de Colbert, & n'eſt devenu une ſcience économique, pour tous les gouvernemens éclairés, amis de leurs peuples, que par les ſolides & profondes méditations de ce miniſtre, & par cette ſorte de lumiére, que ſes opérations économiques ont répandu chez toutes les nations policées de l'Europe.

Avant ce miniſtre, Veniſe, riche & floriſſante juſques en 1600, avoit perdu en 1690 tous ſes tréſors & tous ſes domaines de la Morée, de Candie & de Chipre ; & depuis un tems très conſidérable,

encore un air de barbarie : les peuples du Nord &

---

par l'abus qu'elle avoit fait de ſon adminiſtration, de ſon commerce & de ſes reſſources, elle étoit tombée tributaire de la Porte, & de la maiſon d'Autriche.

L'Eſpagne, des plus opulente ſous Ferdinand & Iſabelle, maitreſſe depuis 1500 de tous les riches tréſors de l'Amérique, tombe également dans la décadence la plus éclatante & la plus ſinguliére, après avoir retiré de ſes vaſtes poſſeſſions du nouveau monde depuis 1682 juſques en 1664, 2, 500, 000, 000, de piaſtres fortes (de 100 ſous), ou 12, 500, 000, 000, de livres Tournois, en or & argent, ſans cinq à ſix miliards en fruits & denrées de l'Amérique.

Le Portugal, ſeul poſſeſſeur du riche commerce de l'Afrique & des Indes Orientales, & de toutes les mines d'or & de diamans du Breſil....., par l'ignorance de ſes ſiſtêmes économiques & politiques, ſe laiſſe également enlever, en rien de tems, par une nation nouvellement établie..... des forts, des domaines, des proprietés fertiles & privilégiées, (comme les Isles à épiceries), que l'on auroit de la peine aujourd'hui de pouvoir perdre dans le courant de tout un ſiécle.

L'Angleterre, plus jalouſe de toutes les nations qu'avide de gloire, ne ſe ſoutenoit alors que par des uſurpations & des rapines éxercées impérativement dans toute l'étendue des mers, ſur la France, ſur l'Eſpagne, ſur le Portugal, ſur le Dannemarck, ſur la Hollande &c, ſans ſiſtême d'adminiſtration économique juſques à Eliſabeth, ſans gouvernement politique juſques à Cromwel, & ſans autre diſpoſition conſtitutive que celle de nuire & d'inquiéter tous ſes voiſins.

L'Empire & l'Autriche liés enſemble, plus par ambition que par intérêt, ſe dévoroient eux-mêmes, ou, pour mieux dire, dévoroient leurs peuples, par haine, par envie & par jalouſie contre la France & contre

du Midi, arriérés dans les connoissances utiles,

---

tous les Electeurs & autres princes fondataires de l'Allemagne qu'ils auroient voulu asservir à leur autorité, en terrassant leur indépendance, comme le fut en France celle des grands Vassaux.

La Suède & le Dannemarck, toujours aux prises l'un avec l'autre s'affoiblissoient mutuellement, sans avantages particuliers, & toujours avec perte de leurs sujets.

La Pologne, soigneuse de se détruire, se déchiroit elle même par ses confédérations, sans l'assistance de personne.

La Russie, dans l'anarchie la plus terrible, massacroit constamment ses Empereurs, ses Impératrices; ses Princes, ses ministres d'état, & ses sujets.

La Hollande seule, d'une constitution chancelante, & très incertaine, jettoit les fondemens solides de son gouvernement & de son indépendance; elle seule prospéroit en Europe: des sujets braves & appliqués, autant par goût que par nécessité, un gouvernement doux & tolérant, des mœurs simples & frugales, des loix toujours dictées à l'avantage de l'humanité, de l'ardeur, de l'humanité, de l'activité, de l'émulation, du zèle & du courage, avec tous ces riches avantages, la Hollande, en moins d'un siécle, s'étoit emparée de presque tout le commerce de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique (*).

Colbert paroit dans ces entrefaites; son génie profond & réflêchi, avide de gloire, fixe avec attention le lustre, l'élévation, les progrès rapides de cette république naissante; il consulte avec modération la marche de ses sistêmes économiques, celle de l'occupation de ses sujets, le but de toutes ses tolérances & de toutes ses entreprises maritimes. Dans cette

(*) En Amérique ils avoient le Brésil, Surinam, les Isles de Ste. Croix & de Curacao; dans l'Amérique Occidentale, la nouvelle Yorck, & le Mariland dans la Septentrionale.

n'avoient que des Gouvernemens féroces ; leurs ſyſtêmes d'Etat étoient ſans aménité ; le fer ſeul, le ſang & le carnage déterminoient la ſupériorité des Empires ? La France n'en étoit point éxempte ; (2) Cet eſprit ſauvage qui arme le pére contre le

---

contemplation, ſon imagination s'échauffe & s'anime ; il ne voit plus dans le ſiſtême économique & politique des Hollandois que le bonheur des hommes & la proſpérité de ſa nation ; il s'en occupe, il s'y dédie, il y travaille avec courage ; la nation abrutie par l'oiſiveté & l'ignorance ſort de ſon aſſoupiſſement ; la France s'éclaire par les lumiéres de ce miniſtre, & ſa proſpérité, célébrée dans les quatre parties du monde, réveille l'émulation de tous les gouvernemens de l'Europe. Le flambeau des guerres civiles, encore fumant de ſes ravages, s'éteint chez toutes les nations policées ? L'humanité renaît pour ainſi dire de ſa cendre, & les hommes plus animés de l'eſprit de leur conſervation, que de l'ambition ou de la vaine gloire de ſe détruire, comme dans les quinze & ſeiziéme ſiécles, ne cherchérent plus qu'à ſe rendre utiles ; tel a été le but, le ſuccès & l'incomparable mérite du ſiſtême économique de feu M. de Colbert.

(2) Les perſonnes qui ne jugent du paſſé que par le préſent, condamneront ce paſſage. „ L'Europe entiére „ reſpiroit encore un air de barbarie ; les peuples du „ nord & du midi arriérés dans les connoiſſances utiles „ n'avoient que des gouvernemens féroces ? Leurs „ ſiſtêmes d'état étoient ſans aménité ! Le fer ſeul, „ le ſang, & le carnage déterminoient la ſupériorité „ des Empires ; la France n'en étoit point exempte „ &c ". & diront qu'il y a de l'exagération dans cette façon de voir & de s'exprimer. Prouvons

fils ; cet eſprit de parti qui déſunit les fa-

---

qu'il n'y a que de la réalité dans ce que nous avançons, par le recit des malheurs, des infortunes & des calamités, dont l'anarchie des ſiſtêmes économiques de toutes les nations les plus renommées de l'Europe n'a ceſſé d'affliger l'humanité pendant les quatorze, quinze & ſeiziéme ſiécles, juſques à la majorité de Louis XIV, époque du miniſtère de M. de Colbert. Commençons par la France, plus patétiquement que nous ne ſommes intéreſſés de le faire ſur le compte des autres nations.

Le gouvernement féodal, le plus vieux de tous les gouvernemens, éxerçoit ſes ravages en France depuis St. Louis, ſans les avoir porté aux excès de fureur & de rage où ils le furent ſous Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII, juſques à la majorité de Louis XIV. L'autorité des rois de France, juſques à Richelieu & Mazarin, ou pour mieux dire juſques au règne vigoureux & ferme de Louis le grand, n'avoit jamais été formellement conteſtée par aucun des grands vaſſaux, ni par le corps de la nobleſſe ; mais ceux-ci, depuis Louis XI, lui réſiſtoient ſans-ceſſe, ſous le frivole prétexte, dans ſes derniers tems, de la conſervation de certains privilèges en crédit du tems de ces mêmes grands vaſſaux, mais nuls & de toute nullité pour le corps de la nobleſſe, depuis la réunion à la couronne de tous les domaines de ces mêmes grands vaſſaux. Des prétentions auſſi peu fondées étoient le prétexte dont ſe ſervoient les grands pour réſiſter à l'autorité ſouveraine, & leur éxemple décidoit toujours du parti du peuple, de cette inquiétude continuelle & de ce peu d'union & d'harmonie dans les divers états du royaume ; ſe formant ſous des rois foibles & indolens, des cabales, des conſpirations, auxquelles, pour donner publiquement les extérieurs d'un mécontentement fondé & légitime, on aſſocioit l'eſprit de ſecte & de réli-

milles ; ces dogmes dangereux qui diviſent les

---

gion : de-là naquit l'hydre chimérique du proteſtantiſme contre le catholiciſme, dont les antipathies, les haines & les ravages ont autant dévaſté que deshonoré la France, pendant tous les quatorze, quinze & ſeizieme ſiécles.

Le gouvernement féodal, cauſe involontaire de tous ces déſordres, avoit laiſſé des traces dans l'adminiſtration, qui favoriſoient autant les abus & les prétentions outrées du corps de la nobleſſe, que la déſobéiſſance de tous les ſujets : il eſt important de diſcuter un peu amplement cette vérité, qui entre encore pour beaucoup dans les erreurs de l'adminiſtration actuelle, en perpétuant comme elle le fait toutes les inégalités, en éxemptions, ſoit ſuppreſſions d'impôt de certaines provinces, dans l'ordre & la perception des taxes publiques & des coutumes locales.

Toutes les provinces de l'apanage des grands vaſſaux réunies aux domaines de la couronne, ſe gouvernoient aſſez par des loix & des coutumes locales ; tous les ordres, toutes les communautés de ces diverſes provinces, de même que toutes celles qui étoient perſonnelles au gouvernement primordial & patrimonial de la France, jouiſſoient également de certains privilèges perſonnels & particuliers, qui étoient auſſi déſavantageux au bien public, que nuiſibles aux intérêts de la ſociété. L'autorité mére de tous ſes ſujets conteſtoit aſſez ſouvent toutes ces coutumes locales & tous ces privilèges ; & même quelquefois la légiſlation les pouſſoit à bout, parce qu'elle y trouvoit des uſurpations, des ampliſications & des nouveautés, des plus contraires à la proſpérité & à la conſervation des peuples. Dans tous ſes froiſſemens & ſes chocs, la forme du gouvernement, comme encore actuellement, (*) reſtoit vacillante & compliquée ; c'étoit

(*) La diverſité de coutume, de poids & de meſure, rend la légiſlation monotone, & injuſte.

opinions, entretenoient encore dans l'intérieur

---

pour ainsi dire une lourde machine, surchargée de grands & de petits ressorts aussi délicats que pénibles à manier;..... il falloit en quelque façon la faire mouvoir avec adresse, & avoir l'habileté de prendre son élan de sa propre position & de savoir tirer parti de sa force ou de sa foiblesse.

Par le cahos & la confusion de cette quantité de loix, de coutumes & de privilèges, la cour n'étoit jamais tranquille, & le cabinet de l'état se trouvoit constamment dans la nécessité d'avoir recours à l'intrigue & à la séduction; son autorité, sans être contestée, à force de détours devenoit limitée, ce qui enhardissoit l'inquiétude des grands &, dans bien des occasions, celle de tous les sujets; aussi, en 1549, vit-on la Guienne se soulever entiérement, sous le regne foible d'Henri II, à l'occasion d'un impôt sur le sel; & cette révolte entrainer avec elle la publication de nombre de loix des plus terribles contre les protestans du royaume, dans le même tems que l'on favorisoit tous ceux des Pays-bas & des divers cantons de l'Allemagne; cette inconséquence affreuse fut l'époque fatale de tous les malheurs de la France jusques en 1660: elle souleva tous les états du royaume, qui se disposérent aussitôt à une guerre de réligion, attisée adroitement par un duc de Guise, qui ne cherchoit qu'à se former un parti puissant dans le peuple, afin de balancer en France celui de l'amiral de Coligny, idole des protestans: alors éclata dans toutes les provinces cet esprit de dissension & de fanatisme, qui donna lieu à la fameuse conjuration d'Amboise, arrêtée dans l'assemblée des protestans à Nantes en 1559, & qui remplit toute la France de gibets & d'exécutions, sans qu'il fut observé dans aucun de ces horribles supplices, aucune des formalités prescrites par les loix. Une reine ambitieuse, inquiéte, vindicative & jalouse de commander, un cardinal déguisé, avide de sang & de vengeance .... un

de l'Etat une résistance, une insoumission, une

---

duc déguisé en qui toutes les passions violentes & destructives étouffoient tous les sentimens de l'humanité, tous ces personnages, par leurs haines particuliéres, par leur ambition, par leurs inquiétudes & par leurs jalousies, avoient précipité tous les malheureux qui périrent impitoyablement sur des échaffauts, & où le prince de Condé auroit porté immanquablement sa tête, sans la hardiesse ferme & déterminée du comte de Sancerre, & sans la mort du roi arrivée en 1560.

La guerre de réligion que la conjuration d'Amboise avoit allumé dans la Provence, le Dauphiné, le Lionnois & le Vivarais, avoit commencé à éclater dans la Guienne, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, quand le massacre de Vally en Champagne, occasionné par le duc de Guise, acheva de sonner le tocsin pour le soulèvement de la capitale, & de déterminer celui de tout le reste du royaume; alors, les protestans arrêterent entr'eux d'anéantir le gouvernement monarchique, & d'en établir un républicain, dont ils seroient seuls les maitres? Les catholiques, au contraire, ne demandoient qu'un roi soumis aux rites de Rome. Dans cette confusion de volonté, de vertiges, & de prétentions; les deux factions commencérent à s'égorger, & le prince, en droit de commander, voyant son autorité grèvée & méprisée, fut forcé de devenir chef de parti, pour pouvoir faire tête à la portion revoltée de ses sujets. — Dans le monstrueux de tous ces désordres, on voit en France une populace emportée, armée & soulevée contre son souverain, colorer sa désobéissance d'un zèle de religion; en Espagne, un Philippe II protéger le parti des huguenots en France, dans le même tems qu'il faisoit une guerre sanglante aux hérétiques, & aux chismatiques de ses états; en Angleterre, une Elisabeth persécuter ouvertement tous les catholiques romains de ses royau-

jalousie qui affoiblissoient les progrès de la Monar-

mes dans le même quart d'heure qu'elle protégeoit avec chaleur ceux de cette réligion, en France & en Allemagne, contre le parti de Philippe. Enfin, après bien des meurtres & du sang répandu à Toulouse, à Dreux, dans le Dauphiné, le Vivarais, la Guienne, l'Aunis, la Saintonge &c. les deux partis se rapprochérent en 1563, à l'occasion de l'assassinat du duc de Guise. La Trève toutefois ne fut pas de longue durée; Cathérine de Médicis, toujours occupée de cabales & d'intrigue, n'étoit point femme à laisser le royaume longtems en paix; son entrevue à Bayonne avec le duc d'Albe, n'eut d'autre motif pour elle que d'apprendre par la bouche du tiran des Pays-bas, la façon d'anéantir le parti des huguenots en France.

Catherine de Médicis, peu prudente & peu réfléchie dans ses projets, laissa entrevoir par ses dispositions le plan arrêté dans l'entrevue de Bayonne. Son indiscrétion réveilla encore une fois la rage & la fureur de se détruire; le prince de Condé fut assassiné lâchement par Montesquieux; la plaine de St. Dénis vit périr des milliers de Citoyens de la capitale; Jarnac & Montcontour furent les lieux où se donnérent deux terribles batailles à l'avantage des catholiques. L'amiral de Coligny, informé dans le fond de l'Allemagne du malheur des huguenots en France, vola à leur secours. Son arrivée rétablit leurs affaires? L'armée du maréchal de Cossé à Arnay-le-duc fut défaite à plate couture, & la capitale couroit risque de se voir assiégée, sans la paix de St. Germain en 1570, qui mit fin pour un instant à cette horrible guerre.

Cette paix fut l'époque d'un plan secret du cabinet, aussi affreux que terrible pour la nation. Ce parti des huguenots que l'on n'avoit pû terrasser par la force, on imagina de l'anéantir par une perfidie,

chie. Colbert connut tous ces désavantages. Par-

Le massacre de la St. Barthélemi fut arrêté & exécuté en 1572.

Cette horrible journée, aussi meurtriére que mal ordonnée, loin d'avoir terrassé le parti des protestans, le plongea dans cette sorte de désespoir qui rend aussi indispensable la haine que la vengeance? La cruauté devint une nécessité pour lui; plus assurés de périr que de vivre, toujours agités d'inquiétudes & de crainte, tous les sujets de la France furent forcés, pour assurer leur conservation particuliére, de traiter en ennemis tous leurs concitoyens. Les protestans & les catholiques également en proie aux mêmes remords & aux mêmes crimes, sonnérent le tocsin pour se tirer de tant de perplexités. De part & d'autre on courut, on vola aux armes; la guerre de réligion, toujours funeste à l'ambition de Catherine de Médicis & toujours utile à celle des Guise, recommença ses ravages avec plus de fureur que jamais. Dans cette confusion d'anarchie & de sistême, l'autorité perdoit tous ses avantages soit dans le dedans, soit dans le dehors; les grands ne la respectoient plus, ses voisins ne la reconnoissoient plus: ce qui engagea Bourdelle, Senechal du Perigord, à écrire au duc d'Alençon, „ SI LE ROI, LA REINE „ ET VOUS, NE POURVOIEZ AUTREMENT QUE PAR LE „ PASSE', JE CRAINS BIEN DE VOUS VOIR AUSSI „ PETITS QUE MOI.

Le siége de la Rochelle tenté inutilement par les catholiques, donna lieu à un traité de paix, qui ne mit point fin aux meurtres & aux carnages qui se continuoient dans plusieurs de nos provinces. Charles IX mourut en 1574, dévoré d'ennui & de chagrin de la triste journée de la St. Barthélemi; & la France continua d'être aussi malheureuse sous Henri III que sous Charles IX.

La déprédation, le vice, la corruption, l'intérêt particulier, l'envie, la jalousie & la débauche

venu au Ministère, il usa des moyens qui pou-

---

d'Henri III, de Cathérine de Médicis, des favoris & des maîtresses, grossissoient tous les jours les vuides du trésor royal, quand la continuité des guerres civiles achevoit de ruiner la France. Le héros de Jarnac & de Montcontour ne fut qu'un prince indolent, foible, efféminé, constamment sous tutelle, comme Louis XI, & Louis XIII, des favoris ou des ministres; sa mere lui ayant persuadé en 1576 d'adhérer ouvertement à la confédération de la Ste. Ligue, il eut la foiblesse d'y signer, sans s'appercevoir qu'il ne servoit que de prétexte à la jalousie de Cathérine de Médicis contre Henri IV, toujours utile à l'ambition déméfurée de la maison des ducs de Guise. Si l'une ne cherchoit qu'à renverser la constitution de l'état pour conserver la succession au thrône aux enfans de sa fille mariée au duc de Lorraine: le duc de Guise de son côté ne cherchoit que les occasions, qui en paroissant l'élever au-dessus du thrône, lui donneroient plus de moyens de s'y placer. La guerre de réligion, qui se continuoit en Guienne, malgré le traité de la Rochelle, donna lieu à la cruelle journée de Cahors en 1580, dont pendant trois jours consécutifs, les rues ne furent remplies que de sang & de carnage. Henri IV, alors roi de Navarre, attaquoit cette place, & le Maréchal de Biron, qui fut dans la suite des tems son Conseil & son épée, la défendoit. La paix du chateau de Fleix en Périgord mit fin à cette horrible guerre.

La mort du duc d'Anjou arrivée en 1583 donna motif à d'autres dissentions. Henri III étoit sans enfans, & le roi de Navarre étoit le plus proche héritier du thrône. Cathérine de Médicis, comme nous l'avons fait observer, ennemie déclarée d'Henri IV, pour exclure ce prince de cette succession, vouloit renverser la constitution de l'état, & y faire appeller les enfans de sa fille mariée au duc de Lorraine: l'am-

voient en ruiner les progrès; il n'en trouva pas de

bitieux duc de Guise avoit d'autres desseins; il vouloit mettre la couronne dans sa maison. Dans ce conflit de projets & d'intrigue, le madré duc de Guise voulant rendre impuissantes toutes les prétentions de Cathérine de Médicis, en paroissant ne défendre que les intérêts des vrais héritiers du thrône, eut assez de crédit & d'adresse sur l'esprit foible de l'indolent Henri III, pour faire déclarer par ce prince, le cardinal de Bourbon premier prince du sang; espérant qu'un jour ce prince imbécille & dans les ordres, lui céderoit sa couronne trop lourde pour lui, & trop pénible à soutenir; son assassinat arrivé peu de tems après cette publication, qui fut suivie de la mort de Catherine de Médicis, mirent fin à cette guerre de prétentions, & Henri IV succédant de droit à Henri III, assassiné le premier Aoust 1587 au milieu de son armée, en faisant le siege de Paris, par Jacques Clément Moine Jacobin, tant le fanatisme & ses fureurs avoient égaré tous les états du royaume.

Henri IV qui se trouvoit auprès de ce prince quand ce malheureux événement arriva, fut d'abord reconnu roi de France par la plus grande partie des grands; mais la guerre des trois Henri, & les journées de Coutras, de Vilmori, & d'Oulneau, qui avoient donné plus de hardiesse à la revolte insolente des seize, en relevant le parti des Catholiques, forçoit Henri IV de combattre & de ménager la portion la plus forte en droit & en prétention de ses sujets, soutenue par le clergé & tous les parlemens du royaume, & qui en avoit encore à sa disposition les places les plus importantes. Envain tenta-t-il de réduire la capitale, il fut forcé d'en lever le siége, & de se replier sur la Normandie, pour y attendre les secours que la reine Elizabeth lui faisoit espérer.

La défaite du duc de Mayenne à Arcque, commendant une armée de la ligue trois fois plus forte que l'armée

de plus sûr, de plus grand, de plus favorable à

l'armée royale décida du sort de ce Monarque. Après cette victoire que Henri IV dût autant aux conseils du duc de Biron qu'à la bravoure des royalistes, ce prince suivi des secours qu'il avoit reçu d'Angleterre, vint reprendre une autrefois le siége de Paris : d'où il fut une seconde fois obligé de se retirer, pour ne point se trouver enfermé, entre les révoltés de cette ville & l'armée confédérée des ducs de Mayenne & de Némours, qui accouroient au secours de la capitale. Depuis 1589 jusques en 1594, époque du retour de la tranquilité publique, la France ne fut remplie que de siéges & de batailles, toujours au détriment des sujets; Rome, l'Espagne, & l'Allemagne perpétuoient, par leurs intrigues & leurs cabales, tous les excès du crime & du désordre; la premiére toujours irrascible & cruelle quand on ose lui résister, faisoit éclater sur la tête d'Henri IV toutes les foudres du Vatican, & les deux autres, autant par haine que par raison d'état, fournissoient des troupes au parti de l'opposition. Paris, ennemie implacable de l'Espagne, étoit défendue depuis longtems par une garnison Espagnole, quand elle ouvrit ses portes à son souverain; plusieurs villes de la Picardie & de la Champagne avoient reçu garnison Allemande. Peu de tems après la reddition de Paris, Henri IV pressé par le maréchal de Jully fit abjuration publique à St. Dénis; la nation ne désiroit que ce changement; il fut favorable à ce prince jusques à sa mort.

La nation, des plus heureuse sous Henri IV, fut plongée une autrefois dans toutes les horreurs des factions & du désordre, sous la régence de Marie de Médicis; cette princesse aussi altière qu'impérative, par les mauvais conseils de la Galigaï & de son mari Conchini, bouleversa encore le repos de tous les états du royaume. Depuis l'assassinat d'Henri IV en 1610, jusques à celui du maréchal d'Ancre en 1615,

l'Autorité, que d'encourager le travail, d'augmen-

---

sa cour ne fut occupée que d'intrigues, de cabales, & de divisions; ce qui donna lieu à l'assemblée tenue à Soissons par tous les mécontens de la cour, à la tête desquels étoient le prince de Condé, le duc de Vendome, le grand Prieur de France, le duc de Mayenne, le maréchal de Bouillon, les ducs de Longueville, de Némours, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg &c. Les suites de cette assemblée sont assez connues, sans que nous soyons obligés d'en parler; nous dirons seulement qu'elle se tint dans le même tems que l'on négocioit le mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne.

D'abord après le mariage de ce prince en 1615, les deux partis qui divisoient les grands & la cour ne gardèrent plus aucune retenue; celui du roi avoit en tête Luine qui s'étoit emparé de l'esprit de son maître; celui de la reine le fameux duc d'Eperrion; l'évêque de Luçon qui joua peu de tems après le plus grand rôle, étoit un des serviteurs de la reine qui lui paroissoit le plus attaché, & en qui elle avoit mis le plus de confiance; ce prélat fin, adroit, intriguant, à qui l'ambition donnoit toutes les lumiéres, n'ayant pas intérêt de voir la reine longtems éloignée de la cour, & son évasion à Blois la tenant pour ainsi dire éxilée, entreprit de négocier une réconciliation entre la reine & son fils; son plan eut le succès qu'il en désiroit. L'entrevue se fit à Tours, où le roi, & la reine s'accablèrent d'amitiés & de caresses, que le cœur de l'un & de l'autre étoit incapable de jamais avouer; l'évêque de Luçon s'appercevant que sa négociation ne l'accréditoit point autant qu'il avoit crû l'espérer, & ne pouvant élever sa fortune que par l'intrigue & l'esclavage des deux partis, réveilla adroitement les appréhensions de la reine contre Louis XIII & Luine, & la détermina de ranimer le parti des mécontens du royaume, en faisant cause

ter le bien-être des Sujets, & d'inspirer à ses

---

commune avec toutes les provinces indisposées contre le gouvernement ; en conséquence la guerre civile recommença ses ravages en 1619.

Le savant politique qui faisoit jouer tous ces ressorts sans se compromettre, & qui savoit si bien faire servir le sang des infortunés François d'holocauste à sa fortune, pour être plus à même de multiplier & d'entretenir les inquiétudes mutuelles du roi & de la reine, chercha une seconde fois à se rapprocher de la cour ; à cet effet il négocia la paix d'Angers entre la mére & le fils, mais il se garda bien de vouloir se mêler en rien de celle des huguenots avec les catholiques ; il étoit trop de son intérêt que Luines, qui lui faisoit ombrage, fut longtems éloigné de la cour, Louis XIII l'ayant envoyé dans le Languedoc pour faire rentrer les rebelles dans l'obéissance. La paix de Montpellier en 1621, mit fin à l'expédition de Luines, & ce favori reparut à la cour pour le malheur de l'évêque de Luçon, plus puissant que jamais ; sa mort arrivée peu de tems après délivra cet ambitieux évêque d'un rival autant à craindre qu'à redouter.

Louis XIII informé par le maréchal de Lesdiguiere qui avoit succédé à Luines, de la misère insoutenable des peuples, voulut tenir un conseil extraordinaire à ce sujet ; l'évêque de Luçon délivré de l'ascendant que Luines avoit pris sur l'esprit de ce foible monarque, parvint par ses intrigues à déterminer son maitre de faire entrer la reine dans ce conseil, espérant que cette princesse engageroit le roi de l'y appeller aussi ; elle le tenta en effet ; mais les cardinaux de Retz & de Schomberg qui connoissoient le génie intriguant & ambitieux de cet évêque, s'y opposérent très-vivement, ce qui en tint encore ce prélat éloigné jusques en 1624, où la guerre de la Valteline demandant des nouveaux secours à des finances ruinées & obérées,

concitoyens le goût des Arts & des Sciences ?

---

la reine eut assez de crédit sur l'esprit de son fils pour faire entrer dans le conseil son protégé, connu alors sous le nom du cardinal de Richelieu.

Si cette princesse eut lieu un moment de s'applaudir de ce succès, elle ne fut pas longtems à s'appercevoir qu'elle pourroit bien avoir motif de s'en répentir. Le cœur de Richelieu n'étoit point fait pour la reconnoissance; l'ambition seule y régnoit, la haine, la jalousie & la vengeance en régloient la situation, & la reine devoit être la premiére victime immolée à cette ambition; elle le fut en effet: devenue un tiers importun entre le roi & ce ministre, Richelieu sans respect pour son caractêre, la força de s'éxiler de la cour; tantôt errante, tantôt prisonniere & tantôt fugitive, le plus souvent manquant du nécessaire, elle mourut dans l'éxil & dans la misère.

A de grands défauts Richelieu joignoit de très-grandes qualités; si l'ambition, la haine & la vengeance remuoient tour-à-tour son ame, il réunissoit avec lui ce coup d'œil, cette résolution, cette intrépidité qui décident toujours du sort des grandes affaires. L'on seroit presque tenté de dire que l'anarchie qui dévastoit la France depuis 1560, étoit le phosphore qui devoit éclairer un jour les talens supérieurs de ce ministre dans l'art de contenir les hommes, & de faire respecter les rois: le régne de Louis XIII, aussi long que malheureux dans toutes ses vicissitudes, présentant à l'instruction de tous les gouvernemens, ce qu'il en est pour une nation sous des rois foibles, & ce qu'il en seroit pour ces sortes de monarques avec des ministres moins prévoyans que Richelieu; tout ce régne depuis 1610 jusques en 1643 ne laisse en document à l'histoire que le récit de mille conspirations tramées lâchement par haine, par vengeance, par ambition, par jalousie, & toujours terminées par des supplices & des échaffauts. L'on peut dire avec vé-

Telles ont été les maximes dont s'est appuié

---

rité que la France, pendant près de 50 ans, fut autant déchirée par les ennemis de l'état que par la majeure partie de ses sujets ; si la guerre de religion, prétexte de tous les mécontens du royaume, éxerça ses ravages depuis 1613 jusques en 1628, ou pour mieux dire jusques à la bataille de Castelnaudary en 1632, qui couta la vie au duc de Montmorency, celles de l'Empire & de l'Espagne commencées en 1636 & finies en 1648 & 1659, portèrent le comble de l'épuisement dans tous les états du royaume ; le corps politique de la France ne se soutint dans ce long espace de tems, que comme nombre de ces corps diafanes, au travers desquels on apperçoit sans cesse tous les symptômes de l'épuisement & de la misère ; plusieurs guerres momentanées, tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec la Savoye, tantôt avec le duc de Lorraine, avoient mis le comble à une si malheureuse situation.

Dans le même tems que l'intrépide Richelieu paroissoit ne devoir être occupé que du succès des affaires du déhors, il prenoit secrettement dans son cabinet toutes les mesures possibles pour terrasser le parti des grands, toujours opposé à l'autorité souveraine ; ambitieux & despote, ne souffrant qu'avec peine un roi au-dessus de sa tête, il traita en ennemis tous ceux qui par leur naissance étoient en droit de lui résister ; la vengeance chez lui étoit un amusement autant qu'une satisfaction. Ennemi juré de Gaston frére de Louis XIII, il persécuta ce prince jusques à sa mort ; le duc de Montmorency, ami intime de ce même prince, fut décapité à Toulouse pour avoir épousé sa querelle ; le maréchal de Marillac porta sa tête sur l'échaffaut pour un crime que la postérité ignorera toujours, & les infortunés St. Marc & de Thou furent deux victimes sacrifiées par le foible Louis XIII à la haine implacable de son perfide ministre. Il falloit de grandes victimes pour flatter son autorité, tant de

notre Ministre pour rendre célèbre son admi-

---

sévérité, tant de supplices faisoient autant craindre que détester un ministre de ce caractère, sans procurer aucun changement à la situation malheureuse des affaires; la nation gémissoit sous la ruine des impôts & sous l'oppression de deux guerres de politique, que l'ambitieux Richelieu & le foible Louis XIII ne virent point finir. Le prémier mourut le 4 Décembre 1642, aussi méïestimé du roi qui l'avoit fait ministre, que détesté de la nation qu'il avoit fait rentrer dans le devoir, & Louis XIII le 14 de Mai, ni chéri, ni regretté de ses sujets. Avec des vues justes, un sens droit, des lumiéres suffisantes, ce monarque ne sut jamais ni se faire craindre, ni se faire obéir : la France lui a cependant de très-grandes obligations, de même qu'à Richelieu; sans l'un & sans l'autre, jamais l'autorité des rois de France n'auroit repris le dessus sur la mutinerie des grands & du corps de la noblesse...... Jamais les sujets ne seroient rentrés dans cette obéissance profonde, si nécessaire à leur conservation; la nation se fut perpétuée dans ses divisions, dans ses cabales, dans ses guerres intestines, qui tôt ou tard auroient livré la monarchie à ses ennemis. A de grands maux, il faut des grands remèdes. A ceux de la France sous Louis XIII il falloit un Richelieu, suivi d'un Mazarin, & remplacés l'un & l'autre par un Louis XIV & un Colbert.

Si le ministère du cardinal Mazarin se ressentit depuis son commencement jusques à sa fin des restes de fermentation & d'inquiétude du régne de Louis XIII, & du ministère du cardinal de Richelieu. Si la cour, si les provinces, si la capitale même virent encore une fois un roi fuyant devant ses sujets, des princes revoltés contre leurs souverains, des peuples toujours armés contre l'autorité qui les gouverne, Mazarin sut apporter à toutes ces situations cette adresse, cette modération, cette patience, qui devoient tôt

niſtration; & telles doivent être celles de tous les Contrôleurs-Généraux des Finances.

---

ou tard arracher des mains du parti de l'oppoſition, le glaive qui favoriſoit tous les égaremens des ſujets parvenus par des routes détournées, juſques à lui inconnues, à l'autorité ſouveraine; il perfectionna ce que Richelieu n'avoit pour ainſi dire qu'ébauché. C'eſt à lui à qui la France a les plus grandes obligations.

La minorité de Louis XIV fut auſſi orageuſe que celle de Louis XIII, & même encore plus malheureuſe, ayant commencé avec une guerre très onéreuſe dans le déhors, des coffres vuides, & des peuples dans le dedans toujours prêts à ſe révolter. Louis XIII trouva une ſomme très-conſidérable en amortiſſement dans ſon tréſor royal, & des finances dans la meilleure ſituation; au lieu que Louis XIV ne trouva que des motifs de dépenſes, avec beaucoup de fermentation & une énorme dette.

Le déſordre qui régnoit dans toutes les branches de l'adminiſtration, les beſoins abſolus du département des finances, la ruine, l'inquiétude & la miſère des peuples, tous ces extrêmes favoriſoient autant le reſſentiment des grands, que le mécontentement des ſujets. Il falloit cependant de l'argent pour pouvoir continuer la guerre contre l'Eſpagne & l'Allemagne; on eut recours à des édits burſeaux, à des ſuppreſſions, à des rentes, à des ſuſpenſions de payemens &c.; ces opérations inſultantes achevèrent de révolter tous les états du royaume, déja très mécontens contre la cour & ſes miniſtres. Les princes du ſang, les grands, les parlemens, les dignitaires de l'égliſe, tous les mécontens du miniſtère ſe rangèrent du parti du peuple, la majeure partie de nos provinces ſe révolta. Le prince de Condé, peut-être par reſſentiment de s'être vû arrêté par les intrigues d'un miniſtre qu'il avoit longtems protégé, ſe ſauva de la capitale, déſerta du royaume, & fut ſe mettre à la tête des ennemis

Si l'antiquité de la Monarchie Françaiſe, ſi

---

de l'état ; la capitale ferma ſes portes à ſon ſouverain, & le parlement de Paris eut l'imprudence de mettre à prix la tête du miniſtre. Tous ces emportemens, tous ces déſordres ne firent point perdre contenance à ce miniſtre ; ferme dans ſes réſolutions, intrépide dans ſes projets, éclairé & conſéquent dans ſa politique, il laiſſa gronder l'orage ſans s'épouvanter ; ſeulement, pour mettre ſa vie en ſureté, Mazarin pour un moment ſortit du royaume. Débarraſſé de cette inquiétude, cet habile miniſtre, toujours occupé de la perfection de ſon ſiſtême, reprit ſans précipitation le fil de ſes opérations ; la guerre du dedans & du déhors entroient pour beaucoup dans ſes arrangemens : il falloit terraſſer entiérement le parti des grands ſans empirer le ſort des ſujets, il falloit terminer la guerre de l'Eſpagne & de l'Allemagne, en diviſant leurs intérêts. Dans cette étude auſſi pénible que délicate, Mazarin voit d'une part la guerre de la France, à la tête de laquelle étoit le grand Condé, éxerçant ſes ravages en 1648 avec le même acharnement & la même fureur qu'en 1564 & 1572, de l'autre celle de l'Eſpagne & de l'Allemagne qui dévoroient la France depuis 15 ans, ſans avantages pour la nation. Tant de playes, tant de calamités à la ſuite d'un règne auſſi orageux que celui de Louis XIII, & dans un tems de minorité, ne pouvoient manquer de livrer la monarchie à ſes ennemis ; ce malheur ſeroit immanquablement arrivé ſans l'adreſſe du cardinal Mazarin, qui ſut négocier du lieu de ſon éxil la paix de Munſter & d'Oſnabrug avec l'Allemagne, & l'alliance de Cromwel avec la France contre l'Eſpagne & tous les mécontens du royaume ; cette alliance quoique vile & mépriſable eut tout le ſuccès que l'on pouvoit en eſpérer. En déconcertant tous les mécontens du royaume, elle déſarma pour toujours le parti de l'oppoſition, en 1653, & facilita au miniſtère,

la Majesté du Trône de Pharamond, de Clo-

les moyens de continuer avec avantage la guerre contre l'Espagne. Mazarin qui avoit eû contre lui les parlemens, le clergé & tous les états du royaume, après cette négociation, rentra en France plus puissant & plus honoré que jamais, le roi & la régente lui furent au devant pour le recevoir, le parlement qui avoit mis sa tête à prix fut le complimenter, & les habitans de la capitale qui s'étoient soulevés entiérement contre lui, lui donnèrent un repas des plus magnifique dans l'hotel-de-ville. Il ne manquoit plus à la gloire de Mazarin que de pouvoir finir promtement & avantageusement la guerre qui se continuoit contre l'Espagne, il s'en occupa sérieusement, & y réussit en 1659 par le fameux traité des Pirenées, si vanté dans le monde politique; ce ministre ne survécut pas à cette derniére négociation, il mourut deux ans après, laissant le royaume dans une paix universelle, ce que n'avoit point fait Richelieu.

Louis XIV ayant pris personnellement en mains le timon des affaires, & ayant fait choix du célèbre Colbert pour la partie des finances, l'on vit une sérénité parfaite se répandre peu-à-peu dans tous les états du royaume; le monarque donna autant en roi qu'en pére toute la sanction qui étoit due au sistême du cabinet, si heureusement établi par Richelieu & par Mazarin, & le nouvel administrateur, par son application & son exemple, ramena à la soumission & à l'obéissance tous ses concitoyens, en facilitant à chacun tous les moyens de s'occuper & de se rendre heureux. Jusques à ce fortuné moment l'histoire de la nation, depuis Henri II jusques à la majorité de Louis XIV, ne nous raconte que des cabales, des conspirations, des intrigues, des rebellions, des meurtres, des assassinats, des supplices, des siéges & des batailles, toujours au détriment des malheureux sujets; celle de

vis & de Charlemagne, pour faire oublier

---

toutes les autres nations de l'Europe n'est pas plus consolante pour l'humanité.

En Allemagne, on ne vit comme en France que des persécutions, des guerres de religion, ou des supplices; des états soulevés contre leur souverain, des souverains chassés de leurs états, d'autres arrêtés & mis aux fers. Jean Féderic électeur de Saxe fut expulsé de ses états par Charles V, & Maurice fut mis à sa place. Le Landgrave de Hesse, par trahison & par supercherie, fut également arrêté prisonnier par cet ambitieux empereur, & ce despote de l'Allemagne faillit de l'être à son tour de même par Maurice, à qui il avoit donné injustement l'électorat de Saxe: les crimes se suivoient alors comme les rébellions, rien n'étoit sacré dans la société, tout étoit dévolu à la force, & l'ambition imprimoit par-tout les traces du despotisme: tout le règne de cet ambitieux empereur ne fournit aux fastes de l'histoire que les récits révoltans de nombre de perfidies, d'assassinats & de crimes accrédités par sa politique; on compte en France un dauphin empoisonné par ses intrigues, deux de nos ambassadeurs, Rincon & Bragoste, assassinés dans le même tems, l'un à Venise & l'autre à Constantinople, pour rompre le fil de leurs négociations, un pape détenu prisonnier à Caserte par ses intrigues, dans le même tems qu'il ordonnoit à Madrid des priéres publiques pour obtenir du ciel sa liberté; les pasquinades & les perfidies étoient les grands agens de la politique de cet empereur, vis-à-vis de toutes les puissances qui étoient en droit, comme la France, de fixer des barriéres invincibles à son despotisme.

En Espagne, les feux de l'Allemagne, le poison de ses intrigues, de ses vices & de sa politique, y avoient renversé l'heureuse prospérité de la nation. L'humiliation, l'opprobre & la misère s'introduisirent dans le cabinet de Castille avec Charles V, & des

les horreurs de nos guerres civiles, deman-

---

règnes de fer, de ſang & d'eſclavage ſuccédérent rapidement au règne illuſtre & glorieux de Ferdinand & d'Iſabelle; les tréſors de l'Amérique ne furent point aux yeux de cet ambitieux empereur, & de tous ſes lâches héritiers, les repréſentans du bonheur des ſujets; au lieu de pain, ils ne produiſirent que du fer, au lieu de la paix ils n'achetèrent que la guerre; partout, en France, en Flandre, en Allemagne, à Gènes, à Milan, à Rome, à Naples, à Veniſe & en Barbarie, le ſang des infortunés Eſpagnols fut verſé avec inhumanité; c'étoient des victimes que l'ambition inſatiable des monarques Autrichiens avoient vouées à la mort pour épouvanter la terre. Metz vit périr ſous ſes remparts 90 mille de ces malheureux; St. Quentin & Rocrois 150 mille. Fribourg, Clèves, Northlingue, Pavie, Parme, & Naples plus de 350 mille. La Goulette de Tunis, Oran, Alger & pluſieurs autres cantons de la Barbarie au-delà de 150 mille, ſans 5 ou 6 cent mille de noyés & de maſſacrés, tant ſur terre que ſur mer, en Amérique ou dans les diverſes guerres de cette monarchie contre l'Angleterre, le Portugal & pluſieurs princes de l'Allemagne: de tous les côtés on ne voit que ſang, que meurtre, que carnage, ou des traits d'inconſéquence en religion & en politique, toujours au déſavantage de l'humanité; Charle V pour ainſi dire les fixa tous en Eſpagne. On trouve encore dans l'hiſtoire de cette nation un roi d'Eſpagne, qui a la religieuſe foibleſſe de ſe laiſſer publiquement tirer du ſang pour rachetter ſa vie du tribunal de l'inquiſition, & de faire, déchauſſé & la corde au col, amende honorable à la porte d'une égliſe. Un Charle V déconcerté par quelques échecs qui ſuſpendoient le cours rapide de ſes proſpérités, qui pleure, qui gémit, qui ſe déſole, & qui finit par abdiquer ſa couronne & ſe faire moine; un Philippe II, qui fait périr ſecrettement ſon

doient un Henri IV, un Louis XIII., & un

---

propre fils, par un ſentiment de jalouſie; un Philippe III qui veut trouver en juriſprudence la ſcience de la politique; un Philippe IV qui ſe rit de la révolte du Portugal, & qui veut que l'on reçoive avec confiance pour de l'or ou de l'argent des morçeaux de fer; un Charle II qui, avec la ſouveraine propriété des riches mines de l'Amérique, meurt pour ainſi dire obéré & ruiné, ſans ſoldats & ſans matelots.

En Angleterre & dans le Nord, mêmes horreurs, mêmes calamités. En Irlande, un maſſacre contre les proteſtans, en 1640 (*), plus cruel encore que celui de la St. Barthelémi; à Londres une conſpiration des poudres qui devoit écraſer toute la famille royale & tout le conſeil d'état aſſemblé. Des diviſions continuelles entre la cour & les parlemens, entre les rois & les ſujets; des factions & des guerres inteſtines encore plus ſanglantes que celles de la France; des gibets & des échaffauts uniquement dreſſés pour la ruine des infortunés ſujets; des cabales telles que celles des Wygs & des Toris, de la roſe blanche & de la roſe rouge, des maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, qui déſolèrent pendant pluſieurs ſiécles les trois royaumes d'Angleterre, d'Écoſſe, & d'Irlande, où deux branches d'une même famille ſe chaſſèrent, ſe placèrent & ſe déplacèrent conſtamment de deſſus le même trône; des grands immolés par vengeance & par haine, des Citoyens condamnés aux plus honteux ſupplices ſans aucune formalité, des rois renverſés de leurs trônes par leurs ſujets périr miſérablement dans les priſons, les uns par le poiſon, les autres par le fer ou par des ſupplices plus terribles encore, tel que celui de cet infortuné monarque à qui l'on brula les inteſtins par l'introduction (par l'anus) d'un fer

(*) Il en périt 40,000.

Louis XIV. ; si la politique du Cabinet de l'E-

---

rouge au travers d'une corne percée, un autre assiégé dans son palais par un simple officier d'infanterie qui le fait son prisonnier, & qui le fait condamner en criminel d'état, par le tribunal de la nation, à avoir la tête tranchée en place publique. Si des scènes de barbarie on passe à celles de vertiges & de tyrannie, on verra un Edouard (*) qui s'honore assez peu que d'établir un ordre royal sur une jarretiére de sa maîtresse, tombée de sa jambe en dansant dans un bal ; un Henri VIII qui fixe impérativement & sous peine de mort le lever & le coucher de ses sujets, & qui joint à cette folie, la cruelle satisfaction de faire dans ses débauches périr sur des échafauts plusieurs princesses & plusieurs maîtresses qu'il avoit épousées, une Elisabeth aussi jalouse qu'impérative qui fait trancher impitoyablement la tête à son amant, après avoir retiré de sa part les services les plus signalés à sa réputation & à sa gloire ; une reine d'Ecosse, veuve d'un roi de France, dont elle ambitionnoit la succession, qui est condamnée à être décapitée : nombre de grands, de ministres & de fidèles sujets chassés, & bannis de ses états. A la suite de tous ces égaremens aussi bizarres qu'incroyables, paroît sur la scène du monde un Cromwel qui étonne la terre par son audace, & qui en impose à toutes les nations par ses talens & par ses crimes ; jamais l'Angleterre n'a été si respectée & aussi bien gouvernée que sous cet usurpateur. Un beaufils, ou un prince d'Orange qui entre en parallelle avec ce régicide, abandonnant les lieux chéris de sa patrie pour s'emparer témérairement de tous les états de son beaupere, & qui a la révoltante dureté de le laisser périr inhumainement en pays étrangers, sans assistance & sans

(*) D'autres disent un Henri, ce fait ne nous intéresse pas assez pour chercher à l'approfondir.

tat avoit besoin pour restaurateur d'un *Riche-*

---

secours. Des filles, des sœurs, des tantes & des cousines héritiéres les unes des autres, constamment sourdes & rebelles aux sentimens les plus doux & les plus sacrés du sang & de l'humanité.

En Suéde & en Dannemarck, mêmes conspirations & mêmes crimes, mêmes guerres & mêmes factions. Des rois chassés & détrônés, errans dans des déserts. Des usurpateurs punis de leurs crimes, des reines & des princesses captives & dans les fers, des grands périr sur des échaffauts, des peuples vexés & massacrés par des armées étrangères jusques à Gustave Adolphe; enfin un Charles XII qui renverse comme un torrent le repos de la Suède, de la Russie, de la Pologne, & du Brandebourg; qui, sans armées & sans canons, avec une poignée de guerriers, veut conquérir l'empire de Constantinople, & qui victime de ses fureurs & de ses emportemens, succombe à tant de travaux à la fleur de son âge, sans gloire pour sa véritable réputation, & sans avantage pour ses infortunés sujets (*).

En Pologne, des rois aussi-tôt qu'élus détrônés: des guerres intestines, longues & sanglantes; des diettes orageuses & meurtriéres, des Palatins & des Magnats toujours armés contre l'autorité, des peuples sans bonheur, cerfs de leurs seigneurs; l'état & le gouvernement constamment dans la confusion & l'anarchie.

En Russie, des souverains assassinés ou détrônés, des impératrices répudiées ou chassées de leurs états; des fils armés contre leurs peres, des femmes contre leurs maris, des empereurs captifs ou mis aux fers; des grands & des ministres périr sur des échaffauts; des soulévemens & des conspirations presques continuelles

(*) Il fut tué d'un coup de pistolet lâché par un des gens de sa suite, en relevant une place qu'il assiégeoit en Norvège.

lieu & d'un *Mazarin*, les Peuples Français

---

dans toutes les provinces; l'anarchie & le despotisme établissant seuls le sistême du gouvernement & la constitution de l'état.

En Italie, Rome féconde en prétentions téméraires disputoit la prééminence à tous les rois, & s'arrogeoit des respects qu'elle réfusoit à tous les souverains. Esclave de l'ambition & de la fraude, de l'avarice & de l'hypocrisie, les souverains pontifes avec les seules armes de l'opinion, vouloient enchaîner tous les peuples à leur autorité, & s'établir arbitres infaillibles de la vie des rois & de leurs sujets; à cet effet ils entreprirent pendant tous les quatorze, quinze & seiziéme siécles, de se rendre les médiateurs de tous les droits du trône & des autels; d'expliquer ceux de la jurisprudence, & de les confondre sans-cesse avec ceux du sacerdoce; de ce mélange impur du sacré & du prophane, du spirituel & du temporel, du droit civil & du droit canonique, il s'éleva nombre de contestations des plus violentes entre les souverains pontifes, les rois & leurs sujets, qui furent soutenues de part & d'autre avec acharnement, quoiqu'avec des armes très inégales. Rome, dans ces siécles de troubles & d'ignorance, avoit plus d'avantages que tous les princes de sa communion; les foudres du Vatican épouvantoient plus les fidéles que le glaive de la guerre & de la sédition; aussi s'en servit-elle utilement pour souffler dans tous les coins du monde chrêtien, le feu de la discorde & de l'insoumission; jamais l'Europe, jamais l'histoire des nations, n'ont offert à la postérité aucun siécle aussi funeste à l'humanité que l'ont été le quinze & le seiziéme siécles; par-tout, en Europe comme en Amérique, en Asie comme en Afrique, le sang des hommes y ayant été versé avec fureur par les instigations & la spécieuse doctrine des souverains pontifes, qui sans-cesse armés des feux de l'encensoir, ne cessoient d'épouvanter la terre par les

ſoupiroient après un *Sully*, un *Colbert* & un *Fleury*.

---

monitoires & les excommunications, même par les interdits, armant indiſtinctement les uns contre les autres, les rois & les ſujets; déclarant les trônes vacants, enſanglantant les palais & les temples, apportant des aſſaſſinats, forçant pour ainſi dire la main au crime par ſes abſolutions, ne reſpirant que haine & que vengeance ſous le ſimbole de la paix: telle étoit la politique de Rome dans ces ſiécles de fer & de malheur: ſemblables aux Bramines de l'Inde, ou aux prêtres Méxiquains quand ils vouloient s'approprier les biens ou la vie des hommes, ils s'écrient *les Dieux ont faim*. De même Rome à l'exemple de ces miniſtres ne reſpiroit que la même ambition & la même rapacité.

Si les ſouverains pontifes n'en étoient point encore arrivés à tous ces excès d'uſurpation & de tyrannie; ſi la manie des opinions & des dogmes, par la ſage réſiſtance de nombre de ſouverains, ne s'accréditoit point chez tous les fidéles de ſa communion; ſi la croyance aveugle que tous les papes ont le droit de lier & de délier dans le ciel, ce que la raiſon ne peut concevoir ſur la terre, ne s'inſinuoit pas chez les hommes; ſi la foi des ſaints & des miracles ne faiſoit pas fortune chez les nations chrétiennes, les ſouverains pontifes cherchèrent à s'en dédommager, en déclarant canoniquement leurs perſonnes ſacrées, & celles de tous leurs prêtres, dans le même tems qu'ils abandonnoient à toutes les fureurs du fanatiſme celles des rois, des princes & de leurs ſujets; quelques uns toutefois en furent la victime, comme Alexandre VI, qui, après avoir excommunié authentiquement Philippe le bel, le comte de Toulouſe, & tous les Albigeois, mourut lui-même empoiſonné avec ſon fils Borgia, par le même poiſon qu'il avoit fait préparer pour un cardinal fort riche, dont il vouloit s'approprier la ſucceſſion. Sixte V & Grégoire XIV excommu-

nièrent

Fleury. C'eſt l'adminiſtration ſalutaire de ces

---

niérent Henri IV ſans en être plus avancé. Urbin VII, le roi d'Angleterre, Clément XIII; le duc de Parme, Jule II, Léon X, Pie VI, Clément VII, Urbin VIII, & Clément VIII, &c. par leurs intrigues & leurs cabales, furent les Attila de la chrêtienté.

Depuis Philippe Le Bel juſques à Louis XIV, l'ambition de tous les pontifes fut toujours de vouloir s'établir juges & partie des droits reſpectifs des ſouverains & des ſujets: en conſéquence, partout où ils trouvèrent de la réſiſtance, dans tous les lieux où le commerce de leurs indulgences perdoit de ſon crédit, ils entreprirent d'y attiſer le feu de la ſédition & du déſordre; telle eſt l'origine, en France, de la malheureuſe guerre des Albigeois, de celle de la Ste. Ligue qui a duré près de 200 ans, & du maſſacre de la St. Barthelémi. En Irlande celui de 1640, où il périt plus de 40,000 proteſtans; en Angleterre, tous ceux arrivés ſous Henri VIII, ſous Edouard & ſous Elizabeth; en Allemagne, ſous Charles V, ſous Ferdinand & ſous Maximilien, ceux d'Augsbourg, de Heſſe, de Saxe, & d'Oſnabruck, ſans oublier tous ceux ordonnés publiquement par le tribunal de l'inquiſition en Eſpagne, en Portugal, dans l'Amérique & dans les Indes. Telle eſt l'origine encore de toutes ces guerres d'ambition de la Lombardie, depuis Charles V & François I, où toutes les forces des ducs d'Urbin & de Mantoue, de Parme & de Plaiſance, furent employées pendant tous les quatorze & quinziéme ſiécles; tantôt chaſſés & tantôt rétablis dans leurs états par Charles V & François I, ou par des papes, dont pluſieurs, à l'exemple d'Alexandre VI, Urbin VIII, Clément VIII & Paul III, ne prenoient parti dans toutes ces révolutions, que pour avoir le motif de donner à leurs bâtards toutes ces ſouveraine-

trois vertueux Miniſtres qui a décidé du fort

---

tés (*), comme fut donné le duché de Parme à Louis Farneſe, fils naturel de ce dernier pontife ; enfin c'eſt par les erreurs de cette inſatiable ambition apoſtolique, ſi contraire à la reſpectueuſe humilité des autels, que l'on trouve dans toutes les hiſtoires ſacrées & prophânes, nombre de perſonnes éminentes maſſacrées dans les lieux ſaints par les émiſſaires des ſouverains pontifes, comme le furent à Gênes & en Toſcane, nombre de cardinaux, de princes, & d'Evêques.

A Naples, on n'y voit auſſi ni paix, ni repos, ni tranquilité, des rois toujours en guerre avec leurs voiſins, ou fuyant devant leurs ſujets ; tour-à-tour chaſſés de leurs états, errans ou rétablis, tantôt par la France, tantôt par l'Eſpagne, ou par l'Allemagne, les ſouverains pontifes prendre conſtamment parti dans toutes ces guerres, non comme médiateurs & miniſtres de paix, mais comme ſerviteurs du trouble & du déſordre. Un peuple ſans-ceſſe révolté contre l'autorité : des ſouverains toujours en méfiance avec leurs ſujets ; des conſpirations viles & dégoûtantes, des carnages, des férocités ; des hommes conſtamment parjures où ſcélerats.

A Gênes & à Veniſe, des diviſions continuelles entre le ſénat & le peuple, des troubles & des révoltes contre le gouvernement, auſſi meurtriéres & auſſi ſanguinaires que toutes les guerres civiles de France & d'Angleterre. L'on ne finiroit jamais ſi l'on vouloit entreprendre de faire une rélation hiſtorique de tous les malheurs que l'oiſiveté & la miſère des peuples n'ont ceſſé d'occaſionner chez toutes les nations, juſques au développement de l'heureux ſiſtême économique de feu Mr. de Colbert juſques à cette époque ; on ne voit généralement ſur le théatre

(*) En la qualité d'états fondataires du St. Siège.

de la Monarchie; le premier ayant ramené l'A-

---

politique de l'Europe, que guerres civiles, que révolutions, qu'usurpations, que tyrannies, que détrônemens, que décapitations, qu'assassinats, que meurtres & que supplices : ce qui ne présente pas que l'Europe, quoique plus civilisée que l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique, fut fort éclairée avant feu Mr. Colbert. Par conséquent je suis très fondé à dire, comme je l'ai fait dans cet éloge, l'EUROPE ENTIERE RESPIROIT (*) ENCORE UN AIR DE BARBARIE. En effet, depuis Mr. de Colbert, excepté les trois révolutions sans suite & passagéres, arrivées en Angleterre, en Pologne & en Russie, qui ont renversé trois souverains de dessus leurs trônes, on est à chercher dans l'histoire des diverses nations de l'Europe, qu'il y soit arrivé aucune de ces terribles révolutions des quatorze, quinze & seiziéme siécles. Depuis que les gouvernemens, depuis que la politique législative de chaque association aristocratique ou monarchique, a sû adopter les idées économiques du célèbre Colbert, & les faire goûter à tous leurs sujets, la paix & la tranquilité régnent chez toutes les nations policées; l'oisiveté n'y trouble plus le repos des hommes; & l'homme revenu de ses erreurs, ne cherche plus à s'illustrer par la dévastation, mais seulement par le bienfait, par l'amour du travail, ou par des connoissances utiles. L'aisance est la mere de la tranquilité & de la sureté publique. Rois de la terre, ne l'oubliez jamais, & célèbrez avec la France la mémoire de Colbert.

(*) Un certain censeur de littérature, qui a un intérêt dans les voitures du sel, une place de conseiller au conseil des fermes, & son logement chez un intendant de finance, quand on lui eut remis à examiner cet éloge de Colbert, s'emporta & se déchaîna contre l'auteur, en disant que l'Europe étoit éclairée depuis dix siécles avant Mr. de Colbert, que les Mrs. de la finance étoient des gens utiles, & que cet ouvrage étoit une complication d'idées fausses, vagues, sans liaisons & sans connoissances économiques. On laisse le public juge de cette sorte de passion.

griculture & la population de la campagne, perdue & dévastée par des guerres intestines; le second ayant réparé les négligences, les déprédations & les prodigalités de deux célèbres Ministres; le troisiéme ayant réhabilité l'Etat après une guerre ruineuse de 14 ans, une banqueroute des plus considérable, & des Finances sans argent & sans crédit. Telles ont été les vicissitudes modernes de la France qui ont affoibli sa prospérité, sa gloire & son repos pendant plusieurs siecles, depuis François I. jusques à la majorité de Louis XIV; & telles sont à-peu-près aussi celles qui nous oppriment & qui nous dévorent dans ce moment depuis 1748; puisse le Génie tutelaire de la Patrie, faire trouver parmi nous un citoyen qui réunisse dans son cœur les maximes économiques de M. de Sully, la fécondité & l'étendue des spéculations politiques de M. Colbert, la persévérance, le zèle & le courage de M. de Fleury! c'est par le secours de son assistance que la France reprendra cette célébrité, qui avoit rendu Louis XIV, pendant tout son règne, l'Arbitre des Nations.

COLBERT, en entrant dans le Ministère, considéra d'un œil impartial ce qu'étoit la France, ce qu'elle avoit été, & ce qu'elle pouvoit être;

quels étoient ſes Rivaux, & ce qu'ils pouvoient devenir. Dans cette étude de ſcience premiere, pour relever utilement une adminiſtration de Finance ſubjugée par les traitans, & faire rentrer le fiſc royal dans tous ſes droits ſans opprimer les Peuples, Colbert pénétra les cauſes qui avoient ſuſpendu les progrès de la Monarchie, & expliqua celles qui s'oppoſoient encore à ſa grandeur, à ſa proſpérité & à l'éclat de ſa puiſſance. Il vit, d'une part, des Peuples plongés dans l'ignorance & la miſère, dévorés par leurs propres beſoins, découragés du travail par la rigueur des impoſitions; de l'autre, des Rivaux puiſſants, actifs, audacieux, nous diſputer les avantages de la navigation, ceux du commerce & des connoiſſances utiles; le mauvais goût abſorber l'induſtrie des Sujets; des ſyſtêmes onéreux ruiner les Régies de l'Etat; des préjugés vulgaires entretenir l'oiſiveté & la pareſſe dans le ſein des familles: telles furent les obſervations de Colbert. Semblable à l'aigle qui fend les airs pour tomber ſur ſa proie, l'engloutir & diſparoître, telle fut la promptitude de ce Miniſtre pour exſtirper tous ces déſavantages, & les bannir à jamais de l'adminiſtration & des ſyſtêmes économiques de la Fran-

ce. Au fait des caufes qui les avoient produits, il ne s'occupa plus que de celles qui pourroient les détruire ; en conféquence, après avoir pourvu aux befoins journaliers de l'Etat, après s'être bien affuré de la rentrée de toutes fes dépenfes, il donna une nouvelle forme à la Régie de fes Finances ; il en fimplifia les recettes & leurs faux frais de comptabilité ; il diminua la force deftructive des impôts, détruifit les préjugés par les aifances domeftiques, encouragea le commerce & l'induftrie par des honneurs & des prérogatives ; verfa par-tout le travail & l'abondance par fes nouvelles opérations ; enfin, pour illuftrer la Monarchie, & pour faire chérir la patrie à fes concitoyens, il remplit nos Villes de Métiers & de Fabriques, les décora de monumens précieux & de fuperbes édifices ; il enrichit nos campagnes de belles routes & de canaux publics ; rendit navigables nos Riviéres ; affura celles de nos côtes & de nos ports de mer ; il ouvrit une carriére de rapports & d'intérêts avec nos Colonies, avec celles de nos Rivaux ; encouragea la Pêche & la Navigation ; favorifa l'exportation de notre induftrie, en arrêtant l'introduction dans le royaume de celle de nos voifins ; enfin, il lia les quatre parties du monde aux intérêts de la France par

des traités de commerce. Telles ont été les connoiſſances utiles & les ſpéculations politiques de Mr. de Colbert; ſuivons-le dans ſes opérations.

L'Intendant des Finances, Fouquet, plus connu par ſes faſtes indécens que par le ſouvenir de ſes ſervices, fut peu propre à réparer les négligences de Richelieu & de Mazarin; foible, irréſolu, & d'un génie chancelant, il ſe conforma à ce qui éxiſtoit; incapable d'innover, ni de connoître les plans utiles qui manquoient à ſon adminiſtration, il ſuivit aveuglément les traces de Mazarin, avec la même négligence que celui-ci avoit ſuivi celles de Richelieu.

Il étoit dû à Colbert de ramener l'ordre & l'abondance dans les Finances de l'Etat? que d'obſtacles n'eut-il pas à ſurmonter! que d'écueils n'eut-il pas à franchir! à peine voulut-il l'entreprendre, que les traitans (auteurs de tous les abus) criérent au meurtre; les Grands, à la tyrannie; les Commis & les Régiſſeurs, à l'injuſtice; les Partiſans & les Financiers, à l'oppreſſion, au deſpotiſme: tout ſembloit conſpirer contre les vues ſalutaires du Miniſtre. Son Maître ſeul, ce Héros vraiment né pour règner & pour commander à

des ames honnêtes & vertueuses, dans un âge où les passions de la vie rendent encore très incertaines les plus sages résolutions, connut lui seul le zèle & la fidélité de son Ministre; la nécessité & le besoin de ses opérations; l'économie, & l'utilité d'une réforme; il l'approuve, il l'encourage; il parle en Maître à la cabale; &, semblable à ces essaims volants qui bourdonnent dans l'air, & qu'une poignée de sable disperse,... à la voix du Monarque, cette ligue de sangsues publiques se désunit, & laisse paisiblement ce Ministre établir les réformes qui doivent déterminer son nouveau plan d'administration.

Ce nouveau plan d'administration fut la réduction & la simplification des impôts (1); chose

(1) En 1661, quand feu Mr. de Colbert prit la conduite de l'administration des finances, ce département étoit dans le plus affreux des désordres. Depuis la retraite de Mr. de Sully en 1610, les traitans, les partisans, tous les suppôts de la finance, s'étoient rendus les franc-tenanciers de toutes les affaires de l'état; &, l'actif & le passif de l'administration, étoient subjugués par l'extorsion, l'intérêt particulier & l'avarice de ces honnêtes citoyens; les peuples étoient les sacrifiés. L'état devoit six à sept cent millions en engagemens contractés, sans 70 à 80 millions d'arrérages, sur les dépenses courantes; les impositions se montoient à 90 millions, & il n'en entroit pas 35 dans les coffres

étrange & bizarre! De quel œil faut-il contempler

---

du roi, les dépenses excédoient les recettes de plus de 50 millions; la protection, la faveur, la déprédation, l'intrigue & la supercherie, n'avoient cessé de dévorer le trésor royal par des gratifications abusives, ou par la constitution de nombre de charges aussi onéreuses à l'état que destructives pour tous les sujets.

La premiére opération de feu Mr. de Colbert, fut de réformer cette immensité de charges de toute espèce créées depuis Mr. de Sully, sans nécessité, & d'anéantir toutes les pensions accordées sur le trésor royal à des personnes inutiles. Il supprima également toutes les impositions qui avoient cours depuis 1645, qui n'avoient été mises sur les peuples que par les intrigues des traitans, & il éteignit toutes les rentes créées avec infidélité depuis 1656; toutes ces opérations, jointes aux redressemens procurés par la chambre de justice (*) créée en 1662 pour faire rendre gorge à toute l'engeance financiére, firent rentrer l'ordre & l'abondance dans l'administration; dans moins de cinq ans le trésor royal fut libéré, les peuples soulagés, l'état maître de son crédit & de ses revenus; les recettes excédérent les dépenses malgré la suppression de toutes les impositions établies depuis 1645, & la diminution de près de deux millions sur les tailles; le bail des fermes fut également augmenté de trois millions. A cette époque,..... la France, qui n'avoit plus eû d'armée navale depuis le fameux Jean de Vienne & le Connetable Elisson en 1460, étala dans la Méditerranée 36 vaisseaux de guerre & 15 brulots, & 15 vaisseaux de guerre & 5 brulots sur l'Océan, tellement le génie créateur de Colbert, avoit sût établir cette juste proportion dans les affaires

(*) Cette chambre supprima pour près de 400 millions de fausses ordonnances es mains des traitans tirées sur le trésor royal.

les opérations des hommes, & quelle opinion

économiques, qui ne confond jamais les deniers du prince avec ceux des ſujets; les droits de l'état avec ceux de la nation, l'intérêt public avec l'intérêt des particuliers, les avantages du commerce avec ceux de l'agriculture, le commerce utile avec le politique. C'eſt dans le ſeul & unique intérêt de la nation, où feu Mr. de Colbert avoit trouvé l'abſolue néceſſité de toutes ſes opérations en finance, qui firent ſortir du ſein de l'anarchie la plus deſtructive, l'adminiſtration la plus parfaite, la plus ſage, & la plus utile.

Feu Mr. de Colbert ne comptoit point comme nos adminiſtrateurs d'aujourd'hui, qui ne calculent jamais que le tems préſent; il fouilloit dans le paſſé & dans l'avenir, il balançoit toujours la conſervation des peuples par la ruine des peuples; en conſéquence, il ne confondit jamais les titres actifs d'une exiſtence uſuraire, telle que ceux de nos effets royaux actuels, avec les titres actifs d'un droit légitime; le droit public avec celui de la ſociété, l'intérêt particulier avec celui de la nation; tout fut diſtinct, tout fut ſéparé; il gouverna toujours toutes les affaires de l'état par ce coup d'œil de la législation économique qui explique ſans-ceſſe les viciſſitudes & les beſoins, dans les tems préſens & dans les tems futurs; & qui tourne, ſans interruption, toutes les opérations d'un intérêt particulier aux avantages de ceux de la cauſe commune.

Les créanciers de l'état étoient en *1661*, comme encore aujourd'hui, les vampires de la ſociété, porteurs de nombre d'effets royaux créés abuſivement par l'état, dans des tems de confuſion, de diſcrédit & d'anarchie, & décriés dans le public par l'intrigue, la corruption & la miſère des peuples; dans ce déſordre, les effets royaux s'étoient perpétués ſans rembourſement depuis *1611* juſques en *1661*, & leur nombre

devons-nous en porter? La France pauvre

---

s'augmentant tous les jours dans la circulation publique, ils n'éxiſtoient plus à cette époque, ou pour mieux dire, ils n'avoient cours en 1660 que ſous des eſcomptes, comme actuellement, de 50, 60, & 70 millions de perte.

Il eſt heureuſement & malheureuſement prouvé dans la ſpéculation économique de tous les états, que le plus grand diſcrédit des affaires publiques n'éffarouche jamais l'avarice des hommes, & que la ſoif des richeſſes les aveugle toujours ſur la chance de toutes les viciſſitudes. Nonobſtant le diſcrédit conſtant & perpétuel des effets royaux depuis 1613 juſques en 1661, il ſe trouva alors, comme encore aujourd'hui, nombre de Citoyens avides qui y ſpéculérent, & ces ſpéculateurs, ſeuls intéreſſés à la dette publique, étoient dans la même poſition & du même caractère que tous ceux qui ſont les repréſentans aujourd'hui de la dette de l'état: c'eſt-à-dire, que 150 à 200, 000 particuliers étoient les ſeuls propriétaires de tous les éffets royaux éxiſtans, acquis ſur les vrais créanciers de l'état à 50, 60, 70, & 80 millions de perte (*), dont ils retiroient depuis un très-longtems, des intérêts des plus uſuraires, proportion gardée entre les revenus & les débours en principal, dont les économies les avoient déja remplis & au-delà, de ce même débours.

Feu Mr. de Colbert s'étant mis au fait de cette importante vérité, & plus convaincu que jamais, par la triſte ſituation des affaires, de la néceſſité forcée & indiſpenſable où ſe trouvoit l'autorité d'éteindre ſans rémiſſion pour le ſalut des peuples cette immenſité d'engagemens & de titres uſuraires, qui dévoroient la

(*) En 1715 Louis XIV pour recevoir 6 millions en argent, négocia pour 32 millions d'engagemens, tellement la finance a toujours tenu ſous le joug le crédit de l'état.

& ſaccagée par ſes guerres civiles ſous

---

nation, il entreprit en pére de famille, de faire ſtrictement le compte de l'état & celui de tous les ſujets, afin d'expliquer civilement & législativement les intérêts des uns & des autres.

Dans le premier, il vit l'état épuiſé, ſans force & ſans reſſources, expoſé à toutes les inſolences de ſes ennemis; forcé, pour leur réſiſter, de conſpirer ſans-ceſſe contre la proſpérité de tous ſes ſujets, & que la majeure partie des richeſſes qu'il enlevoit journellement à ces mêmes ſujets, par les impoſitions extraordinaires, ſe perdoit pour la nation dans les mains d'une poignée de particuliers, ſeuls créanciers de l'état.

Dans celui des créanciers de l'état, il vit 150 à 200, 000 particuliers qui, avec les extérieurs d'un droit juſte & légitime, dévoroient depuis 50 ans l'état & tous les ſujets, étoient remplis depuis longues années de leurs juſtes débourſés, par la jouïſſance d'une conſtitution uſuraire, proportion gardée entre le produit de la conſtitution & le montant du débours en principal.

Dans celui des ſujets, il trouva une nation qui ſe perpétuoit dans l'épuiſement & la miſère pour les ſeuls avantages de 150 à 200, 000 particuliers, & qui préparoit elle-même ſa propre ruine par la diſſipation & la déprédation de ſes richeſſes. D'après toutes ſes obſervations ſages & conſéquentes, feu Mr. de Colbert ne s'endormit point, comme l'ont fait tous nos adminiſtrateurs depuis 1763; il ſe porta bruſquement & ſans tergiverſer ſur la racine du mal; par ſon exſtirpation, il rendit les forces au corps politique de la France, époque mémorable du luſtre & de la réputation éclatante de la monarchie depuis 1664 juſques en 1684, de nôtre décadence & de nôtre ruine depuis 1688 juſques en 1730, où feu Mr. le Cardinal de Fleury ayant remis une autrefois en vigueur le

Henri II, Charles IX, Henri III & sous Hen-

---

sistême économique de feu Mr. de Colbert, il rétablit l'ordre & l'abondance dans l'intérieur de l'état, & éleva la majesté de la monarchie dans le ton d'opulence, de prospérité & de gloire où tout éxistoit en France à l'ouverture de la guerre de 1744 jusques en 1748 ; mais depuis cette époque, ou pour mieux dire depuis cette paix, tous les administrateurs de la France ont constamment creusé la ruine de la nation, toutes leurs opérations en finance, sans nerf & sans principe, n'ayant jamais attaqué que les germes de production, au lieu de ne faire une guerre suivie, qu'à tous les objets de dissipation & d'une dépense inutile. Preuve la dette de l'état, qui coute annuellement en simple constitution active & viagère, 180 millions au moins toutes les années, lesquels joints à plus de 30 millions pour les fraix de régie, en recettes & dépenses de cette constitution, font pour l'état une dépense annuelle de plus de 210 millions, sans aucun avantage pour la conservation du corps politique. Ces 210 millions arrachés journellement depuis 1763, chez tous les sujets, pour les seuls avantages de 2, à 300, 000 particuliers, font un vuide en 1773 (10 ans), dans la circulation publique, de plus de 2, 300, 000, 000 qui, par le renouvellement du travail & de la consommation, devroient représenter aujourd'hui dans la balance économique de la France, le principal au moins de trois milliards : au lieu que leurs dissipations sans utilité publique, ont affoibli la portion de nos richesses déjà acquises, & tous les germes de productions & d'intérêts parmi les sujets..... Envain les partisans de cette liberté outrée sur toutes les propriétés quelconques, alléguent-ils constamment que ce sont les titres qui expliquent les droits de propriété, que l'état ne peut s'élever, par tous ses calculs économiques, contre l'existence en prétention de ces mêmes titres, & que les 2 ou 3 cent mille parti-

ri IV.; ſans argent, ſans crédit, ſans commer-

---

culiers qui ont reçu depuis 1763 les 210 millions en queſtion de l'état les ont reçus très juſtement & ſans véxation pour la ſociété, & que ce ſeroit une tirannie que d'entreprendre aucun arrangement qui pût les en priver. Cette récrimination vulgaire a caſſé le col à tous nos adminiſtrateurs, aucun de ceux-ci n'ayant ſu connoître dans le chimérique prétexte de cette récrimination,

1°. Que tous les engagemens d'un état ne ſont éxigibles, à la lettre, qu'autant qu'ils ne ſont point uſurés dans leur création, ou d'une éxiſtence uſuraire pour la ſociété, par la circonſtance des tems & des viciſſitudes : dans laquelle poſition l'état, comme pere temporel de tous ſes ſujets, a le droit impreſcriptible en tout tems, dans tous les cas, & pour tous les objets, de ſe mettre au lieu & place de ſon ſujet le plus favoriſé, en lui bonifiant ſeulement les ſeuls & uniques débours, ſur les titres repréſentatifs de ſa créance en prétention & en décompte ; en conſéquence,

La loi anastasienne permet à tout débiteur de se libérer, en offrant à l'acquéreur de sa dette, ce qu'il en a payé.

2°. Tous les effets royaux ayant changé de main à 50, 60, 70, & 80 millions de perte, l'état n'eſt tenu à la lettre, & ne peut être tenu civilement & législativement, qu'à garantir aux porteurs actuels de ſes engagemens, la ſeule & unique valeur de la ſomme ſur iceux débourſée, avec leurs intérêts, ſans égard au capital en dénomination de compte mentionné dans les dits effets, en leur demandant toutefois compte ſur ces dits intérêts, du ſurplus de la conſtitution qu'ils en auront reçue, proportion gardée de leurs débours avec ces intérêts.

3°. Que 300,000 particuliers ne ſauroient jamais dépenſer auſſi également, auſſi promptement, & auſſi utilement pour la ſociété, que 22 millions de contribuables.

4°. Que du moment de la perception de l'impôt,

ce ,... surchargée d'impositions & de dettes ,... en impose toujours à ses voisins; & du sein de cet épuisement, un vertueux Ministre ramène l'ordre & l'abondance dans l'intérieur de l'Etat, par la réduction & la simplification des Impôts. Les Finances de l'Etat, aussi arriérées à la mort de Louis XIII qu'elles l'avoient été à celle de Henri III. aussi mal administrées par Fouquet qu'elles le furent par Richelieu & par Mazarin, sont également réhabilitées par M. de Colbert, par les mêmes opérations de M. de Sully, malgré la cherté excessive des fastes, des grandeurs & des guerres continuelles de Louis XIV. M. de Fleury, aussi cher à la France que ces deux Ministres, dans une

jusques à celui de sa réalisation dans les coffres du trésor royal, de la reversion du trésor royal dans les mains des pensionnés ou constitués en rente de l'état, & de celles des dits pensionnés ou constitués dans la circulation publique, il se passe toujours trois ans au moins avant que le retour de l'imposition perçue sur le peuple, se reproduise dans la société.

De cette erreur de calcul & de sistême dans la façon de voir & d'expliquer les intérêts des nations, s'en est perpétué l'abus des moyens, l'épuisement & la misère des peuples. Notre situation actuelle explique cette grande vérité; la France après 11 ans de paix compte dans ses finances 600 millions de plus d'impositions extraordinaires que dans la malheureuse guerre de 1756 : que feront à l'avenir les administrateurs ?.... Lecteur, on vous le laisse à deviner.

poſition plus urgente & plus malheureuſe (après 15 ans de paix), ramène également l'ordre & l'abondance dans l'intérieur de l'Etat, par la réduction & la ſimplification des impôts; il acquitta fidélement les dettes & les arrérages de nos Finances; il en augmenta les recettes ſans aucune nouvelle création; il verſa par-tout le contentement, l'aiſance & le travail; il enrichit les Sujets par de nouveaux commerces; il procura, ſans coup férir, de nouvelles Provinces à la Monarchie; il conſerva le Royaume en paix de très-longues années; &, forcé de quitter le timon des affaires à cauſe de ſon grand âge, il laiſſa les Finances de l'Etat, rentées de cent millions de plus qu'elles ne l'avoient été ſous le règne de Louis XIV. O heureux tems! qu'êtes-vous devenus? O Génie tutelaire de la France! expliquez-nous par quelle ſecrette ſcience Sully, Colbert & Fleury, en diminuant les impoſitions de l'Etat, en étant fidèles à leurs engagements, en payant les arrérages de nos Finances, ont été les Reſtaurateurs de la Patrie? & apprenez-nous par quelle fatalité, après dix ans de paix (*a*), & à portée des mêmes ſecours,

(*a*) Depuis 1762 nos Citoyens ſupportent 45 impoſitions de plus que pendant la guerre de 1756, dont plus de 30 ont été miſes depuis 1770.

cours ; les Peuples Français gémissent aujourd'hui sous le poids de 420 millions d'impositions, sous une dette nationale de près de quatre milliards, (*dette active*, *ou viagere*,) & sous la décadence entiere de tous leurs commerces ! Mais quel mystere entreprends-je de vouloir percer ! Quelle témérité me porte à déchirer le voile de nos erreurs & de nos fautes ! laissons à qui de droit le soin de pénétrer dans ce Sanctuaire terrible ; & ne nous occupons dans ce grand jour qu'à publier dignement le zèle, le travail & les opérations de l'illustre Ministre, qui doit former lui seul l'objet de nos entretiens.

A la mort du Cardinal Mazarin, la France étoit aussi arriérée dans la pratique des Arts & des Sciences que dans celle des connoissances utiles ; cent cinquante ans de guerres intestines & presque continuelles, plusieurs règnes suivis, remplis d'orages, de meurtres & de conspirations ; des Rois foibles, indolents & paresseux ; des Ministres despotes ambitieux, plus occupés de leur conservation particuliere que des intérêts des Peuples ; des combats & des victoires sans nombre dans l'intérieur de l'Etat, jamais utiles, & toujours nécessaires, quoiqu'au détriment des sujets ; des Grands sans

cesse révoltés contre leurs Maîtres; des Peuples toujours armés contre l'autorité; la guerre dans le dedans & dans le dehors du Royaume. Tous ces désordres sous le règne long & malheureux de Louis XIII, & pendant toute la minorité de Louis XIV, avoient plus arrieré la France que toutes les conspirations de Philippe II, les cabales de l'Angleterre, & toutes celles de l'Empire & des autres Princes de la maison d'Autriche. En 1661 les Finances de l'Etat étoient dans le plus grand épuisement, le Gouvernement constamment forcé d'avoir recours à des expédiens, & toujours pressé dans ses besoins, n'avoit pas le tems de réfléchir que son systême d'administration reçu creusoit la ruine de la France; & que ses sujets en ne s'habillant que des étoffes fabriquées dans l'étranger, pensionnoient depuis des siecles les nations les plus jalouses de sa prospérité, & faisoient fleurir par leur propre & personnelle consommation, le commerce & l'industrie de tous ses ennemis. Ces négligences grossieres servirent d'aiguillon au zèle de Colbert; indigné de voir sa patrie continuellement vêtue des étoffes de l'Italie, de l'Angleterre & du Brabant; de voir le luxe des maisons constamment décorées des tentures de Flandres, des glaces de l'Autriche,

& des magots de l'Inde; de voir l'induſtrie de l'Etat ſans-ceſſe délaiſſée, ſans vigueur & ſans crédit; il s'arme d'un nouveau courage, & plus déterminé que Théſée, ſans fil & ſans autre ſecours que celui de ſes méditations, il ſe dédie avec réſolution à l'étude pénible des divers détails en main-d'œuvre, ſur les matieres premieres, de cette foule d'objets de fabriques qui faiſoient fleurir depuis ſi longtems le commerce utile & politique de tous nos ennemis. O! génie rare & ſublime.... Quel autre, que cet infatiguable Miniſtre auroit pû entreprendre, auſſi heureuſement que lui, de tracer dans les archives économiques de la France, ces plans de combinaiſons & de rapports, qui font encore aujourd'hui l'admiration de nos rivaux.... Quel autre que lui, dis-je, pour le bonheur de la Société, étoit mieux en état d'expliquer au Miniſtere de la nation une ſi grande immenſité d'objets de travail, d'occupation & d'intérèts, tels que ceux qu'entraînent avec elles toutes les opérations des fabriques, dans les divers apprêts de leurs matieres premieres. Il vous étoit réſervé, Colbert, d'en dreſſer le répertoire; de nous laiſſer tracé d'une main érudite & fidèle, l'ordre & la marche des diverſes claſſes d'opérations & d'induſtrie que

présente une graine de lin, depuis sa sortie des mains du Laboureur, pour être enfouïe dans la terre, jusqu'à celle de la précieuse ouvriere qui en emploie le produit dans un point d'argenton, ou dans une dentelle de Maline, de nous faire connoître toute la richesse de la toison d'un mouton, par la multiplicité des opérations qu'elle exige avant de pouvoir être transformée en drap, bas ou bonnets; de pouvoir mettre tous nos Citoyens dans le cas d'expliquer solidement & d'eux-mêmes, la main d'œuvre de l'enfance du ver à soie, celle de la décomposition de sa prison, les précautions sages & salutaires qu'il est nécessaire de prendre pour la rendre favorable à tout genre de travail, d'occupation & d'intérêt; enfin c'étoit à vous seul à qui l'Etat devoit être redevable de la connoissance législative attachée à la conservation des salaires de la main d'œuvre, sur tous les objets de consommation & de débit en pays étranger.

C'est par l'étude de toutes ces connoissances, & par celle des détails économiques qui en dépendent, que ce célèbre Ministre avoit apprécié la valeur exorbitante de la main d'œuvre dans tous les genres d'industrie & de mécanique quelconque; qu'il avoit connu l'ai-

ſance & la richeſſe qu'elle procuroit aux Nations qui s'y adonnoient. La néceſſité où étoit la France d'y dédier ſes Citoyens pour ne plus penſionner les Rivaux de l'Etat, pour donner à ſes Peuples une occupation utile, qui leur fit déteſter ces tems de barbarie où le Pere égorgeoit le Fils, l'Oncle le Neveu, le Parent le Citoyen; où le Lévitique & le Martyrologe diviſoient la Patrie; enfin pour faire ſuccéder à ces ſiecles de fer, de peines & de beſoins, l'union, la paix, l'abondance, l'âge d'or des Titus, des Trajan & des Marc-Aurele.

L'Italie, célèbre par ſes révolutions & par l'Hiſtoire de toutes ſes guerres, jouiſſoit encore dans le dernier ſiecle malgré la décadence de ſon commerce depuis la découverte de la Navigation aux Indes Orientales par le Cap de Bonne-Eſpérance, de nombre de connoiſſances utiles des plus productives, telles que celles de la fabrication de ces riches tiſſus & de ces belles étoffes brochées d'or & de ſoie, objets de luxe & de faſte ſous Henri IV, & qui ſont devenus aujourd'hui, par notre application, des objets de pure néceſſité; c'eſt elle ſeule qui fourniſſoit à notre Cour & à tous les faſtes de la Nation, ces beaux velours de Gênes, ces beaux ſatins de Florence, ces

moëres unies & damassées de Sicile, ces rubans unis & satinés de Naples, ces damas d'or & de tissus de Venise ; enfin ses bas de soie taxés de luxe sous Charles IX.

Colbert insensible à la peine, toujours grand, toujours actif, toujours laborieux dès-qu'il s'agissoit d'illustrer le règne de son Maître & d'enrichir les Citoyens, d'un courage à qui tout céde, entreprend d'établir dans l'intérieur de la France tous les divers genres quelconques de l'industrie ou des Fabriques de l'Italie, de l'Angleterre, de la Flandre & de l'Allemagne ; en conséquence il appella dans le royaume les Ouvriers les plus célèbres & les plus renommés de tous ces divers Pays ; il leur assura un sort avantageux, leur vie durant, par des pensions honorables ; se chargea de la premiere dépense des métiers & des matieres premieres ; il répartit tous ces nouveaux objets de travail & d'occupation dans le Royaume, d'une maniere à en favoriser toutes les Provinces ; il accorda à chacune d'elles les Privilêges & les Franchises qui étoient le plus nécessaires à l'encouragement & à la perfection de tous ses établissemens.

C'est cet esprit d'ordre & de prévoyance législative qui a fixé dans les villes de Lyon,

de Tours & de St. Chaumont, les Fabriques de ces belles étoffes de l'Italie, autrefois objets de luxe & de faste, & devenues aujourd'hui objets de pure nécessité; c'est lui qui a mis à même ses citoyens d'innover & de perfectionner ce nouveau genre d'industrie par leur application constante à une même partie; c'est lui encore qui a fourni la facilité à tous les Entrepreneurs, par l'étude journaliére d'un même travail, d'en simplifier les opérations, le mécanisme & les dépenses; de-là s'est enfanté en France ce goût d'émulation & de préférence, qui a ruiné par-tout le crédit des étoffes de l'Italie, qui leur a substitué celles de la Nation, & qui les a faites rechercher avec empressement de l'Espagne, du Portugal & de l'Amérique; de l'Allemagne, de tout le Nord, & de l'Italie même; de-là cette réduction terrible dans leurs prix, qui ont rendu toutes nos soieries si accessibles à toutes les classes de nos citoyens; enfin de-là s'est enraciné dans le sein de la Patrie, cet amour du travail & de l'aisance qui a civilisé la Nation; qui a éteint le flambeau de nos guerres civiles, qui a fait rentrer tous les états du royaume dans le devoir & dans l'obéissance, & qui engage encore aujourd'hui les peres de famille

d'y former de bonne heure leurs enfants, afin de ne plus pensionner les rivaux de l'état, & d'exciter sans-cesse l'envie & l'admiration de nos ennemis.

La partie des bas de soie (objet de luxe sous Charles IX), est remarquable aujourd'hui par l'étendue de ses progrès dans moins d'un siecle, & par le numéraire immense de son exportation dans toute l'Italie, l'Espagne, le Portugal & l'Amérique, l'Allemagne & tout le Nord. Elle n'avoit point acquis sous Colbert cette réputation qui a fait sa prospérité & sa richesse dans le siécle présent jusqu'à la guerre de 1744. Avant cette guerre, sous M. de Fleury, il a été démontré qu'il sortoit du Royaume, une année comportant l'autre, de 11 à 12 cent mille douzaines de paires de bas, faisant 13 à 14 millions de paires; que la Nation n'eût profité que de cent sols par paire dans ce débit, elle réalisoit surement toutes les années, aux dépens de nos consommateurs, de 65 à 70 millions, sans le travail journalier de notre Marine marchande. Cette branche de nos commerces utiles est très-fort contrariée aujourd'hui, toutes les Nations consommatrices ayant établi chez elles un très-grand nombre de mêtiers; & les états de Savoie, de

Milan, & de Gênes particuliérement, étant devenus nos rivaux à égale concurrence dans l'Italie, l'Espagne & le Portugal. Après la paix de 1748, il en étoit encore entré dans une seule année, des ports de la France à Cadix, cent mille douzaines de paires (a); la plus forte année de mon tems a été de 40 mille douzaines; mais aujourd'hui notre exportation dans cette Ville ne va pas à 25 mille douzaines. Telle est la décadence de notre commerce politique depuis la paix de 1763; tel est le fruit des impositions mal raisonnées sur l'industrie; & tel sera le sort de tous nos autres articles de Fabriques, si le gouvernement n'y prend garde, les Nations consommatrices les établissant journellement chez elles, & par le bon marché de leur main d'œuvre, pouvant les donner à moindre prix que nous.

Dans le même tems que notre Ministre jettoit les fondemens de nos Fabriques de tissus & de nos étoffes de soie, il ne négligeoit point celles de nos lainages, d'une nécessité si absolue pour le commun des Peuples. L'Angleterre l'emportoit encore sur nous dans cette partie précieuse;

(a) C'est en 1749.

ſes étoffes de laine bien dégorgées, bien teintes & bien tramées, offroient au coup d'œil & à l'uſage plus d'éclat & plus d'avantages que celles de la France; ſes Draps fins & communs, ſes Droguets, ſes Damas; ſes Impériales, ſes Sempiternelles, ſes Buratteś, ſes Callemandes, ſes Bayettes, ſes Flanelles, ſes Molletons, ſes Etamines, ſes Camelots, ſes Serges, ſes Bas & ſes Bonnets, par leur beauté, par leur perfection, & par l'éclat de leurs couleurs, étoient d'un débit prompt & aſſuré en France.

Notre célèbre Miniſtre ému de cette préférence, & provoqué de l'aveuglement où ſe perpétuoient ſes citoyens, pour déchirer le voile de leurs erreurs & de leur prédilection, tripla tous les droits d'entrée ſur tous les divers articles de l'induſtrie étrangere. Cette opération parut bizarre à nos politiques; les uns diſoient que c'étoit affoiblir les revenus de l'Etat; les autres trouvoient que c'étoit mettre en inquiſition les goûts de la Nation: ces citoyens eurent généralement l'ingratitude d'en murmurer: Colbert ne s'en occuppapoint; ſûr de toutes ſes obſervations économiques, & invariable dans ſon plan d'adminiſtration, il ne conſulta jamais que le bien public, que la gloire

de ſon Maître, que les tems futurs de la Monarchie ; c'eſt dans le profond de toutes ſes réfléxions (inacceſſibles aux Adminiſtrateurs ordinaires), que notre miniſtre voit ce développement de ſa Patrie, cette grandeur, cette magnificence de la France, qui ont ſi glorieuſement terminé ſa carriere & la fin de ſon ſiécle ; enfin c'eſt encore par le ſecours de toutes ſes méditations, & dans la profonde application de toutes ſes ſpéculations politiques, qu'il a engagé, à force de bienfaits, la famille des Wanrobais à venir s'établir en France.

C'eſt l'établiſſement chez nous de cette vertueuſe famille, par ſon application, ſon habileté & ſes connoiſſances parfaites dans le choix des laines & de leurs apprèts pour les belles Draperies, qui a inſpiré à toutes nos Fabriques de lainages cette émulation & ce degré de perfection où elles ſont généralement parvenues ; nos draps d'Elbœuf, de Louviers & du Languedoc, avant l'établiſſement de Wanrobais ou des Abbevilles, n'étoient que des étoffes groſſiéres, mal tramées, mal teintes & mal foulées, péchant dans leur tondû, dans le dégraiſſage des laines, dans leur choix, & dans leurs apprêts. Nos Camelots, nos Serges, nos Flanelles, & généralement tous les autres

genres de ces ſortes de Draperies ou de Fabriques établies à Rheims, à Amiens, au Mans, à Rouen, dans toute lá Normandie, la Champagne, la Flandre Françaiſe; dans la Bourgogne & dans le Languedoc, ne préſentoient au coup d'œil que la corde de l'étoffe, ſans moëleux & ſans velouté; la trame lâche & mal filée, ne donnoit au tact & à l'uſage, qu'une étoffe groſſiére chargée d'apprêts & d'imperfections, inégale dans ſes fils & dans ſes couleurs; nos bas même & nos bonnets de laine, d'un uſage des plus anciens & d'une auſſi grande néceſſité, reſpiroient toujours ces tems d'ignorance où la laine étoit employée telle qu'elle ſortoit de la toiſon. Il étoit dû à la beauté & à la célébrité des Draps de Waurobais d'exciter à la perfection toutes nos Fabriques de lainages; ſur leur réputation, Elbœuf pouſſa ſes draps dans la beauté & la célèbrité où nous les voyons encore aujourd'hui; Sedan & Louviers s'efforcérent d'égaler les Waurobais; le Languedoc même dans ſes Mahouts & Londrins premiers, de Pennantier, Paſcal & Mareaſſus, voulut imiter les Abbeville. De cette noble émulation s'eſt perdu en France ce goût de préférence & de prédilection pour la Draperie Angloiſe; de même que chez toutes les di-

verſes nations de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amériqne, avec qui nous avons eu des liaiſons d'intérêt. O Providence ! quel enchaînement de bienfaits ne nous offrez-vous point à publier ! que de graces ne vous devons-nous point de nous avoir donné un Colbert ?

La partie de la Toilerie, auſſi arriérée que toutes les autres branches de notre induſtrie, occupa également notre célébre Miniſtre ; il ne pouvoit concevoir par quelle fatalité une partie auſſi ſimple & auſſi généralement connue depuis tant de ſiécles, n'avoit point fait en France les mêmes progrès que dans la Flandre & dans le Brabant. Sans trop ſe tourmenter de ces réflexions, il conſidéra dans le Royaume que les Provinces de la Normandie, de la Bretagne & de la Champagne étoient les plus adonnées à cette ſorte d'induſtrie ; que ce n'étoit que par le défaut d'encouragement & d'inſpections journalieres qu'elles ne l'avoient point perfectionnée ; & que moyenant quelques ſecours & quelques réglemens particuliers, l'on pouvoit parvenir à établir en France les mêmes Fabriques que chez nos voiſins, & les porter encore à une plus grande perfection. Secondé de ſon ſeul génie, notre célébre mi-

niſtre entreprit de faire venir de la Flandre pluſieurs familles des plus dédiées à la fineſſe du filage de ces belles Batiſtes & Cambray du Brabant, à celui de ces ſuperbes toiles princeſſes & linges damaſſés de la Flandre, de même qu'à celui de ces riches dentelles de Malines & de Bruxelles; il repartit ces familles dans nos diverſes Provinces à Toileries; leur attacha des Eleves & des récompenſes; bientôt ces ſecours réaliſerent les juſtes eſpérances du gouvernement. La ville de St. Quentin & les autres villes de ſa dépendance, bornées auparavant au filage & à la fabrication des toiles Batiſtes communes & ordinaires, ſe livrerent aux occupations des belles Batiſtes unies & damaſſées, & à celles de ces beaux Cambray fleuris & en couleurs du Brabant; par la protection, les ſecours & les réglemens du ſage Colbert, elles les pouſſérent dans une perfection & un genre de goût ſi ſéduiſant, qu'elles terraſſerent par-tout celles de nos modeles. C'eſt cette perfection qui les fait encore rechercher aujourd'hui de toute l'Italie, de l'Eſpagne, du Portugal & de l'Amérique; de l'Allemagne, de tout le Nord & de l'Angleterre même, cette rivale la plus active de toutes les Nations. Les villes de Rouen, de Caen & leurs dépendances, s'adonnerent aux

toiles princeſſes, & en porterent également la perfection à une célébrité qui fait encore aujourd'hui leur réputation dans toute l'Italie, l'Eſpagne, le Portugal & l'Amérique. La ville de Troies & ſa Province perfectionnerent à leur tour toutes leurs toileries, qui, ſans égaler en beauté celles de Rouen, conſerverent toujours un avantage particulier dans leur coup d'œil & dans leur uſage, qui les accréditera conſtamment dans toute la France, les Provinces méridionales de l'Eſpagne, dans les ſeptentrionales de l'Italie, les Iſles de Sicile, de Sardaigne & de Malthe. La Brétagne, émule de la Normandie dans cette partie de l'induſtrie, ſans pouvoir égaler la beauté de celles de Rouen, donne encore plus d'eſſor qu'aucune de nos provinces à cette branche précieuſe de ſon commerce; &, en la diviſant par claſſe, & donnant à chacune d'elles des noms & des cantons particuliers, rend célèbres ſes villes de St. Malo, de Morlaix & de Nantes, où toutes ces diverſes toileries ſont apportées pour y être embarquées pour l'Eſpagne & le Portugal; la ſeule ville de Cadix en recevant toutes les années pour plus de douze millions de notre monnoie. Les linges de table fleuris & damaſſés n'avancerent pas auſſi rapidement à leur per-

fection que toutes les autres especes de nos toileries; ils n'égalerent même jamais en beauté aucun de ceux des fabriques de nos voisins qui nous servoient de modeles. Cette branche fut tardive chez nous, & ce n'est guères que dans ce siecle-ci, que la Normandie, cette fille aînée de la France, les a perfectionnés avec autant d'avantage que chez nos rivaux.

Les dentelles, ce Prothée de l'imagination & du génie, filles du goût & de l'adresse, occupation tranquille d'un Sexe timide,.... par leurs imperfections & par l'excès de leur usage, occuperent également les méditations du célébre Colbert; ce digne Ministre (d'une prévoyance à qui rien n'échappoit) trouvoit étrange que ses citoyens fussent continuellement dépendants du goût & de l'application étrangere; il trouvoit bizarre aussi que sa Cour, ce soleil levant de l'industrie des sujets, fût parée & constamment décorée dans ses plus grands jours de gala d'un effet qui n'illustroit en rien sa patrie, & qui ne procuroit que du désavantage à ses concitoyens; sensible à cet outrage, il cherche avec lui-même les moyens qui peuvent délivrer utilement l'Etat de cette dépendance.

Plus ou moins, toutes nos Provinces possé-

doient

doient quelques principes de cette induſtrie; mais ces principes étoient ſi groſſiers, ſi impies & ſi brutes, faits que l'on y appercevoit ſans peine, qu'une once de lin filée à l'uſage des dentelles de France, au lieu de l'être à celui des belles dentelles de Malines & de Bruxelles,... ne procuroit dans une égale largeur qu'une dentelle de cent ſols à la France, tandis que la même largeur & le même poids en lin, en œuvroit une de 100 liv. à Malines & à Bruxelles. Cette diſproportion ſi diſcordante & ſi diſparate de celle de la matiere premiere des dentelles, conſidérée dans ſa plus grande imperfection, ranima le zèle de notre infatigable Miniſtre; ſemblable aux Grecs de Xenophon, plus il rencontroit d'obſtacles, plus ſon courage prenoit des forces; inſenſible au travail & à la peine, il conſulta dans tous les cantons du Royaume où il pourroit faire imiter fidélement les belles dentelles de Flandres; aucune de nos Provinces ne le ſeconda plus efficacement que la Normandie; Alençon & Argentan couronnérent le zèle de notre Miniſtre. Ce furent ces deux villes, par l'application de leurs citoyennes, & par les encouragemens conſtans que leur donnoit ſans-ceſſe le Miniſtère, qui porterent en peu de tems cette

partie précieuse de l'industrie dans la perfection de celles qui nous servoient de guide; elles les ont tellement surpassées aujourd'hui, que soit en France, soit dans les Cours un peu en réputation, un Seigneur, un homme honnête, n'est point habillé, s'il ne porte pas dans leur saison des garnitures d'Argentan ou d'Alençon. Les belles Malines furent plus difficiles à imiter; leur perfection tardive sous Colbert, n'est pas même encore aujourd'hui dans la qualité de celle de nos modeles. Valenciennes seule les a approchées; mais nous sommes encore à travailler après leur perfection. Tous ces encouragemens de la part de Colbert, ont fait généralement succeder aux principes grossiers que nous avions de ce genre d'industrie, un goût nouveau & une variété d'idées dans les desseins, qui a semé l'abondance dans plusieurs de nos Provinces; les femmes dans le Velay en Vivarais, dans la Normandie & dans le Dauphiné, se sont tellement adonnées à cette partie, qu'elle est devenue aujourd'hui une des très-riches branches de leur commerce, s'en expédiant toutes les années de leurs cantons des parties très-considérables pour l'Italie, l'Espagne & le Portugal.

Nos Fabriques de chapeaux se ressentoient

encore de ces préjugés d'ignorance qui éterniſent le fils dans les imperfections du pere ; rien n'avoit excité l'émulation dans une partie ſi généralement néceſſaire ; les Nations alliées y étoient arriérées encore plus que nous. Les chapeaux d'aujourd'hui, qui ſe vendent couramment de 4 liv. à cent ſols, étoient ceux dont ſe ſervoient nos Rois & tous les Notables de la Nation. Cette premiere claſſe de la Chapelerie n'étoit fabriquée alors qu'avec quelques poils de lapin mal tirés, mêlés avec nos laines groſſieres du pays ; il étoit dû à Colbert de porter la vivification dans toutes nos branches d'induſtrie ; c'eſt par la conſtance de ſon travail & de ſes méditations ſur les vrais intérêts de ſa patrie, qu'il a mis à même nos Fabricants de chapeaux de faire uſage des belles laines de caſtor du Canada, échangées contre nos vins, nos huiles, nos eaux-de-vie & autres articles de notre induſtrie ; de mettre à profit les laines vigognes du Pérou, en retour des toileries, dorures & lainages de nos Fabriques ; de tirer avantage des belles laines de Chevron d'Erzerum & de Perſe, qui nous ſont apportées des ports de la Turquie en troc de nos draps, bonnets, papiers & denrées de nos Colonies.

C'eſt avec le ſecours de ces trois claſſes de

matière premiére, que nos Fabriques de chapeaux ſe ſont rendues ſi renommées en Eſpagne, en Portugal & en Amérique, en Italie, en Flandres, en Allemagne & dans tout le Nord; & c'eſt leur diſparition & leur rareté chez nous depuis ce ſiécle-ci, ou pour mieux dire depuis la guerre de 1756, qui ont altéré aujourd'hui la réputation & le débit de cette branche précieuſe de nos commerces; étant avéré que du tems de Mr. de Fleury, il ſortoit du Royaume (année commune) deux millions de douzaines de chapeaux, & que dans ce moment il n'en ſort peut-être pas 150 mille douzaines (*a*).

Les Tanneries de la France avoient auſſi beſoin de l'inſpection de notre célèbre Miniſtre; réduites & dédiées au ſeul apprêt des cuirs de la conſommation des ſujets, ou à celle des Nations voiſines de nos frontiéres, elles ne connoiſſoient point la beauté des cuirs du Nord, ni l'excellence de leurs apprêts; la rivalité que l'on pouvoit leur oppoſer dans la bonté de ceux

(*a*) Les deux millions de douzaines donnent 24000000 de chapeaux: que la Nation ne gagnât que quarante ſols par chapeau, elle réaliſoit quarante-huit millions tous les ans.

de l'Amérique, de l'Aſie & de l'Afrique, en retrait de nos articles d'induſtrie; elles ne connoiſſoient point non plus les apprêts & la façon d'appliquer ſolidement ces belles couleurs des Maroquins de Cordoue, de Veniſe, de Tunis & d'Alger. Colbert attentif à tout, encourageoit tout? ſi nous n'avons point ſurpaſſé l'Angleterre & le Nord dans cette partie de l'induſtrie; ſi les maroquins de Cordoue, de Veniſe & de l'Afrique l'emportent conſtamment ſur les nôtres, ce n'eſt ni la faute du Miniſtre, ni celle de la Nation; c'eſt à la choſe en elle-même, qui, d'abſolue néceſſité chez tous les Peuples de la terre, a fait trouver chez les uns, de préférence aux autres, des eaux plus fluides & moins dures, des buis, des mirthes, des avelanedes plus remplis de fondant & d'un avantage plus propice au travail de leurs Tanneries : telle eſt la cauſe de notre imperfection dans cette branche de nos commerces utiles; elle eſt irrémédiable; les aſſiſtances qui pourroient la perfectionner ſont trop pauvres elles-mêmes pour être tranſportées dans nos ports ſans de très-groſſes dépenſes.

Nos Fabriques de Savons ſe reſſentoient également de notre impéritie. Ce genre de fabri-

cation, d'une date immémoriale en France, n'avoit point encore égalé chez nous ceux de la Syrie; & malgré les ſoins qu'y apporta ce Miniſtre, il ne put jamais les élever à la réputation qu'ils acquirent après ſa mort ſous Mr. de Fleury. Les Nations du Nord publient la célèbrité de nos ſavons; mais ce genre de travail eſt très-fort contrarié aujourd'hui, & le ſera toujours davantage à l'avenir, par les Loix économiques des nations en propriété des matières premiéres néceſſaires à ce genre de fabrication, qui en ſuſpendent tous les jours l'exportation, afin de ne point déſalimenter leurs Fabriques naiſſantes, établies journellement chez elles par la déſertion de nos ouvriers.

Les Moulins à papiers, cartes & cartons, malgré la conſommation journaliére de leurs articles, étoient dans un état auſſi médiocre & auſſi abandonné que nos Tanneries & nos Savonneries. Cette partie immenſe, régénératrice des vieux haillons & des drapeaux uſés, demandoit l'aſſiſtance de notre Miniſtre, Colbert ne l'oublia point; il étoit trop éclairé pour ne pas connoître combien cette partie, ſâle & dégoutante, étoit abſolue à la France, combien elle étoit néceſſaire à toutes nos Fabriques, &

combien avec de foibles débours elle occuperoit un nombre très-considérable de citoyens. Sûr de tous ses détails, notre Ministre ne négligea rien pour en encourager le travail; franchises, gratifications, récompenses, soit dans l'importation des matiéres premiéres, soit dans l'exportation des parties ouvrées, tout fut acoordé. Bientôt cette branche de l'industrie, négligée par tous nos Administrateurs, devint un objet de considération dans nos commerces; la Turquie & l'Afrique ne consommèrent plus pendant tout le dernier siécle que de nos papiers; l'Italie, l'Espagne & le Portugal n'en reçurent plus que des ports de la France: la Nation gagnoit cent pour un dans cette partie, & toutes les Nations étrangéres étoient forcées de nous céder la préférence. Le tems qui détruit tout n'a pas épargné cette riche branche de nos commerces utiles & politiques. Les successeurs de Colbert, peu au fait des détails économiques de ce Ministre, au lieu de favoriser constamment l'exportation & la main d'œuvre de l'industrie, l'ont toujours surchargée de nouvelles impositions? Les impositions, destructives par elles mêmes, ont renchéri tous les articles du commerce utile des sujets; & de tous ces renchérissemens, Venise nous a enlevé la vente des

papiers dans tous les Etats de la Turquie & Régences d'Afrique; Gènes nous a supplantés en Espagne, en Portugal & en Amérique; & cette partie immense de notre exportation est restée constamment au profit de ces deux Nations; elle est si considérable aujourd'hui, que l'on estime que Venise exporte toutes les années de 70 à 75000 ballons de papiers, & Gènes 120 à 130000; en ayant vu de mon tems arriver (de cette derniere à Cadix) 60000 ballons dans une seule année; que Venise & Gènes, sur les 190 à 200000 ballons de 40 rames chaque qu'ils débitent chez l'Etranger, ne gagnent que 60 liv. par ballon, elles réalisent aujourd'hui à notre préjudice de 11 à 12 millions toutes les années, sans l'occupation journaliére de plus de 500000 citoyens, & la perte du travail de notre Marine marchande. La partie des cartes & cartons nous étoit seule restée; l'Espagne, le Portugal & l'Amérique en consommoient assez; mais les impositions mal raisonnées de la guerre de 1744 en ont arrêté le débit. Les Etats de Nice & de Gènes ont pris notre place dans ce commerce; ce sont eux qui fournissent aujourd'hui le Portugal; & l'Espagne en a établi chez elle des Fabriques

que le Gouvernement a réunies à ses Fermes générales (*a*).

La Mercerie & la Quincaillerie, branche de commerce très-vaste & très-riche pour l'Angleterre & l'Allemagne, malgré les soins qu'y apporta notre Ministre, n'a jamais pu égaler en France, dans son bon marché ni dans sa perfection, celle de ces deux Nations. Ce sont elles qui ont toujours fourni & qui fournissent encore toute l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, l'Italie, l'Espagne & le Portugal. Nos articles de Mercerie depuis ce siecle-ci, ont cependant acquis sur elles, sur-tout la partie des Modes, Eventails & Colifichets à l'usage des femmes. On a recueilli en 1760, qu'il étoit sorti du Port du Havre, pour la seule ville de Cadix, 60 mille douzaines d'éventails. La consommation de ces bagatelles est très considérable en Italie, en Espagne, en Portugal & en Amérique; c'est une des branches de notre commerce politique qui se soutient le mieux, mais qui se perdra bientôt, nos Evantaillistes & nos Marchandes de Modes s'expatriant par troupes. En

(*a*) Les papiers & cartons depuis 1772, sont renchéris en France de plus de 40 pour cent, & le produit des impositions ne monte pas à 200000 liv.

ayant vu en ſix ans de tems, plus de cinquante venir s'établir à Cadix & à Madrid, où elles ont formé nombre d'élèves, qui ſaiſiſſent 'aſſez nos goûts, nos variétés, ce frais & ce riant qui accrédite notre Mercerie.

La Verrerie & les Criſtaux, cette découverte rare & preſque incompréhenſible, rendue célèbre par la grandeur & la magnificence de François premier, Prince ami des arts & des ſciences, protecteur de tous les Citoyens adonnés aux connoiſſances utiles; malgré l'illuſtration & la célébrité que ce Monarque avoit cherché de lui donner, à peine en comptions-nous dans toute l'étendue du Royaume, une vingtaine de fourneaux, uniquement occupés à travailler quelques verres communs dont on fabriquoit ſeulement des bouteilles, des gobelets & des carreaux de vitres. Véniſe, l'Allemagne & l'Angleterre avoient profité de notre impéritie. C'eſt à ces trois nations appliquées à qui nous ſommes redevables de la perfection de cette découverte; & c'eſt encore aux ſoins généreux de Colbert que nous en devons le peu de fourneaux qui ſe ſont perfectionnés en France; l'Allemagne nous ayant preſque toujours fourni nos criſtaux & nos verres blancs.

Le luxe des maiſons, dans leurs ameublemens,

eſt la derniere des turpitudes de la nation qui ſcandaliſa notre Miniſtre, non qu'il ſoit inſenſible au faſte des aiſances domeſtiques; mais il ne put concevoir comment un peuple actif & auſſi ingénieux que le François, peut continuellement faire uſage d'une induſtrie dont il n'eſt pas le pere.

Les Tentures & les Glaces qui formoient les ameublemens des Palais de nos Rois & de nos Princes, des Hôtels de nos Seigneurs & des Particuliers aiſés de l'Etat, nous étoient fournies par des nations rivales. Veniſe & l'Allemagne nous vendoient au poids de l'or leurs criſtaux & leurs glaces; la Flandre, ſes célèbres tentures, aujourd'hui nos Gobelins; la Hollande ſes magots de la Chine & de l'Inde. Dans toutes ces parties froides & ſuperflues, la nation faiſoit une dépenſe immenſe en pure perte pour ſes Citoyens. Notre Miniſtre, à qui rien n'étoit difficile, entreprit de vouloir établir en France toutes ces diverſes fabriques. En conſéquence, à force de bienfaits, il appella dans le Royaume les ouvriers le plus en réputation dans tous ces genres d'induſtrie; les récompenſa & les penſionna de maniére à en attirer d'autres; il fit également la dépenſe des emplacemens & des matiéres premiéres, & parvint

enfin, non ſans beaucoup de peine, à établir chez nous ces fabriques renommées de glaces & des Gobelins que nous poſſédons encore ſi ſupérieurement aujourd'hui. Ces deux établiſſemens, d'une célèbrité unique dans ce moment, & ſans concurrence dans l'Europe, ſurpaſſerent bientôt tous les ouvrages des nations qui y avoient été nos guides. L'activité de la nation, ſon génie fécond & fléxible pour toutes les choſes poſſibles, la protection & les encouragemens conſtans du Miniſtère, donnèrent tant d'eſſor & d'émulation à ces deux établiſſemens, que bientôt la France fut en état de ſe paſſer des chefs d'œuvre de Veniſe & de la Flandre. Ce n'étoit pas aſſez pour Colbert que de s'en paſſer; ſon attachement à ſa Patrie lui faiſant déſirer ardemment que les goûts de ſa nation devinſſent ceux des nations étrangéres, afin de produire par-tout avec ſuccès nos divers genres d'induſtrie, & de les rendre même néceſſaires,.... il voulut que nos glaces & nos tentures de Gobelins par leur perfection & leur célèbrité fuſſent les plus renommées de l'Europe. Auſſi jaloux de cette réuſſite que du ſuccès de toutes celles qu'il avoit déjà opérées dans tous nos divers genres d'induſtrie ou de fabrique, il ne prend aucun repos qu'il n'y ſoit parvenu. Que

ne peut la persévérance? Son courage à la fin triomphe;... à force d'essais, de travail & de peine, nos ouvriers en glaces perfectionnèrent l'art de mieux épurer & de rendre plus fluide la matiére; ils inventèrent même dans la façon de la couler une méthode plus avantageuse, & qui étendoit plus également la matiére enflammée; enfin, ils rendirent célèbre leur façon de les polir & de les étamer. La fabrique des Gobelins, après nombre d'essais & de travaux pénibles, soit dans ses dessins, soit dans la perfection de la teinture de ses lainages, parvint aussi à établir sa célèbrité; l'on seroit tenté de dire que l'Europe en silence, fut interdite de l'activité de nos progrès & de l'étendue de toutes nos découvertes; les Nations rivales ne pûrent s'empêcher de les admirer. Nos étoffes de tissus & de soie à peine naissantes dans le Royaume, terrassèrent partout celles de nos modèles. Nos étoffes de laine firent oublier celles de nos rivaux; nos Toileries furent préférées à celles du Brabant & de la Suisse; nos Dentelles d'Argentan & d'Alençon, prévalurent sur celles de Bruxelles, nos Batistes fleuries de St. Quentin, se virent recherchées de toutes les Nations; notre Chapellerie ne put fournir à la consommation de

l'Europe; nos Glaces discréditèrent celles de Vénise & de l'Allemagne; & nos Tentures des Gobelins, surpassèrent en célèbrité celles de la Flandre. Tels ont été les progrès naissans de l'industrie & du commerce utile des Sujets de la France, par les soins & les prévoyances de notre illustre Ministre; & tels seront pour la Nation les bienfaits de ses spéculations politiques.





SECONDE PARTIE.

Si la valeur & la force des armes ont fondé les grands Empires, il eſt conſtant que ceux-ci ne doivent leur conſervation & leur durée qu'au Commerce, à l'induſtrie & au travail des Peuples.

L'ESPRIT de calcul lui ſeul a plus contribué à corriger l'ambition des hommes, que toutes les Loix impératives du deſpotiſme. S'il n'a pas détruit leurs paſſions, s'il n'a pas déraciné leurs vices, au moins a-t-il mis un tempérament dans leurs mœurs qui a reformé le plan de leur politique. Par lui ils ont connû que ce n'eſt plus l'effroi & le carnage qui déterminent la ſupériorité des Empires, ni les conquêtes & les vaſtes domaines qui les font reſpecter de leurs Rivaux; mais bien leurs richeſſes, le nombre de leurs Sujets & la ſageſſe de leur Gouvernement.

C'eſt au Commerce, pére de l'induſtrie, à qui les hommes ſont redevables de cet heureux changement. Ami de la paix & de l'abondance, il l'établit par-tout où il règne, procurant aux

Gouvernemens qui ſavent le fixer, les deux premiers biens qui déterminent la ſupériorité des Empires. La Hollande met dans le plus grand jour cette importante vérité. C'eſt à ſon indépendance & à ſon accroiſſement depuis ſa révolte, que les Nations civiliſées lui ſont redevables de la vraie connoiſſance de ce que peut le Commerce, de ce qu'il eſt, & de ce qu'il doit être pour toutes les Nations. Quels en ſont les intérêts, ſoit pour le commerce utile des Sujets, comme pour le commerce politique de l'Etat; & combien les Gouvernemens doivent accorder une application toute particulière au dernier, pour pouvoir faire proſpérer le premier.

Juſqu'à ce jour, tous nos Adminiſtrateurs des finances (excepté M. de Colbert & M. de Fleury), n'ont raiſonné ſur le commerce de la Nation que par l'actif & le paſſif de ſes opérations; & ils n'en ont apprécié les intérêts que par la balance économique de l'exportation contre l'importation. Cette méthode de routine ancienne, marche de tous les Adminiſtrateurs ordinaires, a égaré tous nos Controleurs généraux des finances : ceux-ci, depuis 1744, n'ayant jamais conſidéré le commerce de la Nation par les viciſſitudes des intérêts utiles & politi-

politiques qui le caractérisent. C'est dans le vrai point de vue de deux appréciations si conséquentes, qu'un habile Administrateur connoîtra avec principe, que s'il est des maux d'absolue nécessité en matiére d'Etat, que s'il est des abus d'absolue nécessité dans la politique, les mêmes maux & les mêmes abus sont de devoir pour les intérêts du commerce; qu'ils sont dépendans de la raison d'Etat qui les perpétue; & que ce n'est qu'avec la vraie connoissance des uns & des autres, qu'il pourra apprécier utilement les avantages & les désavantages des impositions; ceux du commerce d'une Nation; la richesse de la main d'œuvre, de l'industrie; & combien il est imprudent d'en renchérir les mécaniques par la disproportion & la complication des impots (*a*).

La connoissance profonde du commerce utile & politique d'une Nation doit être le seul,

(*a*) Nos Administrateurs, depuis Mr. Orry, ont été si ignorans dans cette partie, qu'il existe des lettres du Sgr. Mre. Abbé Terray, qui ordonnent des perceptions sur l'industrie & sur les taxes de l'Etat, qui ne sont point ordonnées par l'autorité, ou enrégistrées dans nos Parlemens. Tels sont les sols pour livres, telles sont les augmentations sur les vingtiémes, & plusieurs autres qu'il seroit trop long de citer.

& unique guide de toutes les opérations d'un Contrôleur général des Finances. Le commerce utile des Citoyens par les enchaînemens de sa main d'œuvre, étant le pére nourricier du plus grand nombre des Sujets ; & le commerce politique de l'Etat s'établissant par ses extractions journaliéres, le conservateur de l'agriculture & de l'industrie de la Nation (1) ; c'est avec la

(1) Pour se donner une idée solide, combien le commerce politique est le conservateur de l'industrie d'une Nation, & combien il est dépendant du commerce utile des Sujers, les Administaateurs qui ne connoissent que le systême destructeur de l'impôt, n'ont qu'à s'éclairer par le Tableau ci-après, pour connoître s'il est prudent & de bonne politique de rencherir constamment, (comme on le fait depuis 1770) la main-d'œuvre de l'industrie.

Sur le Journal économique de 1761, j'ai trouvé que la population des divers Pays ci-après se montoit à

Pour l'Allemagne (ses 9 Cercles) les Etats de la Maison d'Autriche, y compris les Pays-bas & le Royaume de Hongrie à	26000000
Pour l'Espagne Européenne (le Cadastre de 1762) donne 11500000)	8000000
Pour le Portugal, ...	3600000
Pour l'Italie & les Etats du Pape. . .	5600000
Pour les Etats de Naples & de Sicile. .	4000000
Pour les Etats du Roi de Sardaigne. .	1800000
Pour les Etats de Toscane.	800000
Pour les Etats de Vénise.	2400000
Pour l'Amérique Occidentale & les Isles Antilles.	18000000
Population totale.	70200000

connoissance profonde de ces deux distinctions qu'un habile Administrateur calculera utilement & savamment l'avantage & le désavantage de la multiplicité des impôts qui nous dévorent depuis 1744 ; & qu'il connoîtra avec principe combien il est imprudent d'en établir qui puissent renchérir les matiéres premiéres & tous les salaires de la main-d'œuvre de l'industrie.

Les spéculations politiques de feu M. Colbert, dans cette partie de son ministère ; sont le chef-d'œuvre de son administration ! Aucun de nos

---

De ces 70200000, je n'en suppose que 20 millions, moitié hommes & moitié femmes, qui soient les consommateurs des superflus de nos Fabriques de Soieries, de Lainages, de Toiles, de Bas, de Chapeaux & de nos Merceries. En conséquence je dirai que chacun des

10000000 d'Hommes	Consomme annuellement 3 aunes de nos Toiles à 40 s. l'aune.	60000000
	idem, 2 dites de nos Lainages, à 6 liv. l'aune.	210000000
	idem, 2 dites Soieries, à 5 liv. . . .	100000000
	idem, 1 paire de bas de Soie, 8 à liv.	80000000
	idem, 1 Chapeau de 5 liv. . . .	50000000
	L.	410000000

Contrôleurs généraux des Finances, n'ayant aussi bien entendu que lui, la méthode des

Ci-devant		410000000
Chacune des 10000000 de Femmes	Consomme en Toile même quantité que les hommes.	60000000
	idem, 3 aunes de nos Etoffes de Soie à 5 liv. . . .	150000000
	idem, 2 aunes Lainages à 3 liv. l'aune.	60000000
	idem, 1 paire Bas de Soie à 6 liv. . .	60000000
	idem, pour Eventails, Modes, &c. . .	30000000
		770000000
	Notre Commerce avec la Turquie & Régence d'Afrique. . . .	100000000
	En tout . .	870000000

Il est prouvé que les matiéres premiéres de ces 870 millions n'équivalent pas à 200 millions de débours. Toutefois nous le supposons tel. Ce qui nous donneroit 670 millions de bénéfice de seule main-d'œuvre sur les 870 millions ci-dessus. Si un Administrateur ignorant, par ses systêmes des impots, renchérit les comestibles & les matiéres premiéres de l'industrie, la main-d'œuvre renchérit à proportion, & celle de nos consommateurs gagne du prix sur la nôtre; de ce désavantage résulte la diminution du commerce politique, lequel ne pouvant plus s'alimenter des superflus du commerce utile d'une Nation, laisse des

impoſitions ; la répartition des encouragemens ſi néceſſaires à tout commerce utile ; les Réglemens, les droits ; les exemptions indiſpenſables ſur les importations ; les franchiſes & les gratifications ſur les exportations ; quelles ſont les vraies branches du commerce qui caractériſent le commerce utile des Sujets ; & quelles ſont celles qui ſont perſonnelles au commerce politique de la Nation : quels ſont les avantages intérieurs & extérieurs de l'un & de l'autre en matiére d'Etat. Et quelle eſt la raiſon particuliére du Gouvernement qui lui fait reſtreindre les intérêts du commerce utile des Sujets, aux opérations du ſyſtême politique du cabinet.

Telles ſont les vaſtes connoiſſances que doivent avoir tous les hommes d'Etat. S'ils les ignorent, ils s'égarent : la ſupériorité des Empires ne s'établiſſant plus par le fer & le gain des batailles, mais bien par les ſeuls intérêts du commerce.

C'eſt le commerce lui ſeul qui conſerve la

---

milliers de Citoyens ſans travail ; telle a été la cauſe de la décadence de l'Eſpagne depuis Charles-Quint ; telle a été celle des Etats de Veniſe & de toute l'Italie, depuis la navigation des Indes orientales par le Cap de Bonne-Eſpérance ; & telle ſera la nôtre, ſi le ſyſtême deſtructeur de nos finances dure encore dix ans.

population & le travail dans une Monarchie ; si par des entraves insensées, par des Réglemens imprudens, par des impositions mal raisonnées, le Gouvernement contrarie ses opérations, le travail diminue dans toute l'étendue du corps politique, & la population se perd avec le travail. C'est de ce manque de prévoyance législative, que les finances de la France sont tombées dans la décadence sous Henri II, sous Charles IX. & sous Henri III ; que se sont invétérées les négligences des Richelieux, des Mazarins & des Fouquets ; que l'on s'est accoutumé depuis M. de Fleuri aux parjures, aux infidélités, aux complications & au rencherissement des impôts.

(*a*) Enfin, c'est de ce défaut de connoissances

(*a*) Nos Administrateurs, depuis M. de Fleury, pour fuir la peine & le travail, se sont accoutumés (suivant leurs besoins) de rencherir nos impositions de 2, 4, 6 & 8 sols pour livre. Cette route vicieuse ruine nos recettes ; les sols pour livre, par gradation, & par leurs répétitions, doublant & triplant (suivant les lieux) les droits d'entrées & de *transit* : le commerce diminue ses opérations, & cette réduction arriére le produit des impositions premieres ; de sorte que ni les impositions, soit anciennes soit nouvelles, ni les sols pour livre, ne produisent jamais la somme que l'on en espéroit ; la preuve de cette vérité n'est pas difficile à trouver. Tirez pour Paris une partie de marchandises de

utiles que se perpétue la décadence de notre commerce politique, le découragement des Sujets; leur émigration chez les Nations rivales; & le constant épuisement de nos finances.

Les spéculations politiques d'un Ministre doivent généralement être fondées sur la portée des revenus particuliers de chaque Citoyen; sur ceux du fond actif de l'Etat, & sur le produit du commerce politique d'une Nation; le commerce utile des Sujets doit être respecté, parce que c'est lui qui, avec un modique capital, salarie les deux tiers d'une population; l'Artisan, le Journalier, le Laboureur, sans les salaires journaliers de la main-d'œuvre du commerce, seroient des êtres isolés, délaissés par la

---

Marseille; ces marchandises auront à payer les droits au Bureau de Septeme, à Valence, à Lyon & à Paris. Autrefois ces droits étoient par exemple de 10 pour cent. Par nos 2, 4, 6 & 8 sols pour livre d'augmentation, ils sont de 16 aujourd'hui, & par les sols pour livre sur les sols pour livre de 18 pour cent, ce qui renchérit les fraix de l'imposition de 80 pour cent; ce renchérissement répété dans 3 & 4 Bureaux, augmente le prix des marchandises arrivées à Paris de 20 à 25 pour cent: de cette augmentation il en résulte une réduction de consommation, & même de spéculation; & de l'un & de l'autre, un vuide dans nos recettes. Telle est la source du constant épuisement de nos finances.

ſociété, privés de toute aſſiſtance; n'ayant ni propriété, ni fond, ni d'autre revenu que celui que leur procure le travail de leurs mains; ſi un Adminiſtrateur imprudent leur en arrète les produits par la diſpoſition mal raiſonnée des impoſitions, cette claſſe précieuſe de Citoyens reſte ſans ſalaire, & la ſociété ſe remplit de fainéans & de malfaiteurs; c'eſt ce que Colbert avoit voulu empêcher. Entrons dans les obſervations de ce miniſtre qui ont été, à ce ſujet, l'objet de ſes ſpéculations politiques.

La France, ſous ſon Miniſtère, peuplée de près de vingt millions d'ames, comptoit au plus dans ce grand nombre de ſes Sujets, deux millions de Citoyens, gens que l'on peut dire riches, vivant de leur revenu, & ayant en propriété la majeure partie des terres de la Monarchie; des dix-huit millions reſtans, Colbert en conſidéroit un tiers gens aiſés, adonnés au commerce, à l'induſtrie & aux arts mécaniques; les autres douze millions étoient dans la claſſe des Citoyens ſans fonds, ſans propriétés, ſans gite, ſalariés journellement par l'agriculture, le commerce, & l'induſtrie ou les arts mécaniques. Par la ſageſſe de tous ces détails, Mr. de Colbert trouvoit que dans les vingt millions de Sujets que comptoit la France, deux millions

de ceux-ci possédoient seuls les trois quarts des revenus fonciers de l'Etat ; six millions , tous ceux du commerce & de l'industrie ; & que les trois cinquiémes restans ne possédoient presque rien & mourroient de faim, sans les salaires journaliers du commerce & de l'industrie ; pour donner encore plus d'exactitude à cette supputation , & pour connoître plus physiquement la nécessité de l'industrie, considérons rapidement quels sont les revenus fonciers de la France ; & balançons le montant de ces revenus avec celui des dépenses générales du corps politique ; par cette opération, nous saisirons plus strictement quelles ont été les profondes méditations de Colbert, l'étendue de ses connoissances utiles, & la solidité de ses spéculations politiques.

Suivant l'arpentage du systême de la dixme Royale de Mr. de Vauban, en y comprenant les Duchés de Lorraine & de Bar, j'ai calculé depuis peu que les revenus des terres & maisons de l'étendue de la France, produisoient aujourd'hui 1, 936, 000, 000, liv. & que la dépense des Citoyens du Corps politique de la Nation se montoit à 4, 425, 650, 000 liv. : ce qui établissoit un vuide dans les rentes fonciéres de l'Etat de 2, 489, 650, 000 liv.

(1) Ce vuide, plus ou moins confidérable avant feu Mr. de Colbert, a été la brebis galeufe qui a perpétué la mifére des fujets, le découragement & la perte du travail ; tous nos Adminiftrateurs avant & après ce Miniftre, n'ayant jamais cherché la rentrée des revenus de l'Etat par la connoiffance du calcul ci-deffus ; mais

---

(1) En *1699*, M. de Vauban a donné à la France en lieues quarrées, en maifons & en population, ci . 30,000 l. quar. 320,000 maif. 19,094,000 hom.
Pour les Duchés de Lorraine & de Bar, ci. 600 . . . . 600,000 hom.

* 30,600 l. quar. 320,000 maif. 19,694,000 hom.

Mr. de Vauban eftime le revenu de la lieue quarrée, à *36124* liv. net de fraix de charrue ; & celui des maifons à 100 liv. les unes comportant les autres. Pour rapprocher ce calcul de celui de nos renchériffemens préfens, je dirai que la lieue quarrée rend net aujourd'hui, fraix de charrue prélevés, 60000 liv., & les maifons 200 liv. que je porte à la quantité de 500,000 liv. au lieu de 320 mille; en conféquence, les 30600 lieues quarrées, à 60000 liv. chaque produiront . . 1,836,000,000 liv.
Les 500000 maifons, 200 liv. chaque 100,000,000 liv.

(*Voy. le Tableau ci à côté.*) 1,936,000,000 liv.

* Le Miniftere, dans la Gazette du mois de Novembre 1772, a fait quelques obfervations à ce calcul de 30600 lieues quarrées, j'y renvoie le Lecteur, la différence n'étant pas bien confidérable.

Pc
ci-de
de l'
si l'o
que
& n
Ce v
faisa
inté
tion
des
dust
pilla
les l

ſeulement par la méthode ancienne & rebattue du ſiſtème illuſoire de l'impôt (1).

---

(1) Nos adminiſtrateurs depuis 30 ans ſont tellement antichés du ſiſtême illuſoire de l'impôt, qu'il éxiſte que la France compte dans ce moment 150 millions de plus d'impoſitions extraordinaires qu'en 1744, dont plus de 50 n'ont été mis que depuis 1771, après 9 ans de paix : pour démontrer auſſi inſtructivement que démonſtrativement, tous les déſavantages de cette façon de calculer & d'enviſager les intérets d'une nation, donnons un relevé impartial & juſte du vuide qu'a cauſé à la circulation publique la ſeule impoſition des deux vingtiémes depuis 1763 & établiſſons pour baſe fondamentale de nôtre obſervation la poſition d'un particulier renté libre de toute impoſition de 10,000 l. en 1744, d'avec cel e où il ſe trouve en 1773 (Et depuis 1763 ſeulement) déduction faite ſur les dites 10, 000 l. des deux vingtiemes & quatre ſols pour liv. du premier vingtieme ?

10,000 liv. en 1744, ſi on y déduit les 2, 20, & 4 ſ. pour liv. du premier 20, (1100 liv.) ne repréſenteront plus en 1773, que . . . . L. 8, 900

L'impoſition deſdits vingtiemes perçue ſur les terres, maiſons, conſtitutions, rentes & penſions des ſujets, ſe repete ſur le prix de toutes les productions locales & territoriales de la nation, de ſorte que le blé, le vin, l'huile la viande, le chauffage &c. dans la conſommation particuliére, ſuportant le retour de l'impoſition déjà perçûe ſur la taxe domaniale, en conſéquence le propriétaire renté de 10,000 liv. en 1743, après avoir payé ſur ces dittes 10,000 liv. les 2 vingtiemes, * & les 4 ſ. pour liv. du premier vingtieme,

* Ceci ne regarde que les richeſſes conſtitutives, & mobiliaires.

Colbert, tout différent, ne chercha point, comme ses prédécesseurs, de faire sortir le montant des revenus de l'Etat de la propre subsistance des Sujets; mais bien de leurs seules aisances domestiques, & des rapports de tout

---

de l'autre part.	L. 8,900
les repaye une autrefois à la circulation publique, dans sa consommation & dépenses domestiques, de bouche, de gages, de salaires, de loyer, de vêtements, de meubles &c. ce qui lui enlève encore.	979
De sorte qu'il ne reste de libre en usufruits que	L. 7,921

à dépenser en 1773, au particulier renté net de 10,000 liv. en 1744.

Si à cette réduction terrible, on y additionne tous les renchérissemens occasionnés dans les comestibles, par toutes les nouvelles impositions depuis 1770, les 8 s. pour liv. dans tous nos tarifs, l'augmentation de la taille & de la gabelle, celles des octrois & taxes municipales, on trouvera que le renté de 10,000 liv. en 1744 ne jouit pas en 1773, de 7000 liv. libres.... position bien dure & bien cruelle pour une nation après 11 ans de paix; mais bien plus affligeante encore, si l'on considére son sort à venir dans un cas de guerre. — Si ce guignon nous arrive malheureusement, avant que l'administration ait donné un arrangement utile aux affaires publiques, il en résultera que le gouvernement, forcé à des dépenses extraordinaires, aura recours une autrefois à de nouvelles impositions, & que ces nouvelles impositions en ne portant seulement que 2 nouveaux vingtiemes; (ce qui ne procureroit guère que 60 millions de recette), le particulier renté net de 10,000 liv. en 1744, ne jouiroit pas alors de 5500 liv.

leur commerce avec les Nations étrangéres. Au fait du partage des richesses de l'Etat, des revenus & des dépenses générales de la Nation, il ne s'appliqua que de sécourir efficacement la classe la plus indigente de nos Citoyens ; en conséquence il favorisa celle de l'industrie qui

PREUVE.

Montant libre du calcul ci-dessus. . .		L. 7, 921
idem des deux vingtiemes à venir sur 10, 000 liv. . . . . L.	1000	} 2, 501
Répétition des deux vingtiemes sur les dépenses domestiques.	900	
Renchérissement de tous les objets de consommation en taxes particuliéres, comme tailles, gabelles, sols pour livres, octrois, rentes municipales &c. à 10 sols seulement & sur 6021 liv. de libres.	602	
Dans un cas de guerre, il resteroit de libre en usufruit au particulier renté net de 10,000 liv. en 1744.		L. 5, 420

Ce calcul de comparaison & de pure instruction économique, n'est ni exagéré, ni hors de vérité ; & il n'est donné en observation à tous nos administrateurs, que pour éclairer la législation sur les désavantages actuels de nos sistêmes des finances ; semblable aux Volcans qui dévastent la terre, si l'on ne se ravise point assez à tems, on n'apercevra la profondeur de l'abîme sur lequel nous existons, qu'après que le malheur public en aura causé l'éruption ; &, le gouvernement & la nation, déconcertés par leur épuisement & leur foiblesse, laisseront la monarchie se démembrer, s'anéantir & se perdre, par la même négligence qui perdit l'empire romain.

les salarioit journellement. Et, au lieu d'écraser par les impositions cette partie précieuse de la législation, comme on le pratique depuis 1744,.. par les avantages particuliers qu'il lui fit, il la rendit la caissiere du travail journalier des sujets, en la faisant jouir du maniement des fonds des Nations consommatrices des superflus de notre industrie. (1) A cet effet,

---

(1) Les personnes superficielles qui calculent les interêts économiques d'une nation suivant l'apréciation de la dépense domestique des sujets, disent journellement, & très cavaliérement, le gouvernement n'entend rien à ce qu'il fait.... à quoi bon d'un commerce politique, qui par ses franchises & par ses privilèges, nous fait supporter nombre d'impositions extraordinaires qui n'existeroient pas, & qui nous fait vivre encore les uns avec les autres comme des esclaves; l'administration ne voulant point que ses citoyens fassent usage d'aucune étoffe fabriquée en pais étranger, malgré que le prix & la convenance s'y trouvent pour le consommateur. Cette récrimination journalière & prèsque continuelle, est trop vulgaire, & malheureusement trop accreditée dans la société, pour que nous ne fassions pas tous nos efforts pour la combattre victorieusement, afin de déchirer le voile perfide qui en cache toutes les erreurs & tous les désavantages pour une nation rélative. En conséquence, pour expliquer aussi instructivement que législativement, toute la richesse de ce commerce de ses produits, de ses utilités, déduisons en serviteur de la patrie, la marche & l'existence de ses interêts pour un état, dans la vente ou le produit dans l'étranger d'une piéce de toile, d'une piéce de drap de Wanrobais, d'une

il supprima cette multiplicité d'impositions

---

piéce de velours en quatre couleurs ; & d'une garniture de dentelles des fabriques de France.

Supposons une piéce de toile de 40 aunes & de 4 onces de fil pour une aune. Les 40 aunes exigeront 160 onces de fil, ou 10 livres pésantes de matiere premiere, avec le déchet dans la conversion du lin en fil, adjugeons en onze livres : 11 livres de lin, ou de chanvre couteront au plus de 4 liv. à 100 s. la livre, ce qui fera pour l'état un fond d'avance de 55 liv. en faveur de la piéce de toile de 40 aunes ; or, cette toile n'étant vendue que 100 s. l'aune seulement, en pais étranger, les 40 aunes vous produiront L. 200.

Le fond d'avance ayant été de . . . . . . 55.

Il reste en bénéfice libre pour l'état. . . . L. 145.

à la charge de la consommation étrangère.

Même calcul pour une piéce de drap de Wanrobais de 35 aunes. Cette piéce payera je suppose 30 livres. 30 livres de laine, avec le déchet dans le lavage & cernissage, portées jusques à 60, auront couté au plus 60 liv. le quintal, par conséquent les 60 livres de laine nécessaires pour la fabrication d'une piéce de drap de 35 aunes auront éxigé 36 liv. de fond d'avance ; cette piéce de drap n'étant vendue dans l'étranger que 20 liv. l'aune.... Les 35 aunes vous produiront. . . . . L. 700.

Le fond d'avance n'ayant été que de. . . 36.

Il reste comme dessus. . . . . L. 664.

à la charge de la consommation étrangère.

Idem, per idem, au sujet d'une piéce de velours en quatre couleurs ; cette piéce pésera au plus 25 liv. avec le déchet des soies dans leurs préparations : adjugeons-en 28 livres ; 28 livres de soie brutte à 12 liv.

extraordinaires, que l'on avoit conſtamment mis en exercice depuis 1610, & plus encore depuis 1645 juſques eń 1660, ſur tout ce qui étoit com-

---

la livre demanderont un fond d'avance de 336 liv. La piéce de velours étant vendue 40 liv. l'aune ſeulement, dans l'étranger, les 36 aunes produiront un capital de. . . . . L. 1440.
Le fond d'avance ayant été de . . . . 336.

il reſte, *ut ſupra*. . . . . . L. 1,104

La choſe eſt encore plus éxorbitante ſur une garniture complette de dentelles; cette garniture péſera au plus demi livre; demi livre de lin à 10 liv. la livre, prix éxorbitant, établira un fond d'avance de 100 ſ. la garniture étant vendue dans l'étranger de 2500, à 3000 liv. . . . . L. 2500.
& le fond d'avance n'ayant été que de . 5.

il reſte de libre au profit de l'état. . L. 2495

à la charge de la conſommation étrangére.
La conſommation nationale n'offre point à la ſpéculation politique cette immenſité de richeſſes, attendu que tous les ſalaires en main d'œuvre de cette conſommation, ne ſont pris, pour l'état, que dans la ſeule circulation de nos richeſſes déjà acquiſes; au lieu que celle de la conſommation étrangére eſt toute à la charge de ces mêmes étrangers; ce qui établit une rentrée très conſidérable en faveur de l'état, au ſoulagement des taxes publiques. Très peu de perſonnes s'amuſent de toutes ces obſervations, toutefois bien néceſſaires chez tous les hommes en place chargés, par état, de veiller à la conſervation des intérêts économiques d'une nation.

commerce, induſtrie & matiére premiére; il établit ce bel ordre de nos tarifs dont la préciſion & la ſimplicité favoriſoient ſi fort l'exportation de nos ſuperflus en reſtraignant l'importation chez nous de tous les articles de l'induſtrie étrangére; il enfanta ce code maritime pour les progrès de notre marine; & il imagina tous ces encouragemens en gratifications & récompenſes pour les voyages en longs cours dans nos colonies; enfin, il fut le créateur de ces établiſſemens de politique, tels que celui de notre Compagnie des Indes.

Tels ont été les fondemens ſolides ſur leſquels notre illuſtre Miniſtre avoit établi la proſpérité de la France ſous Louis XIV. Entrons en examen de tous leurs détails, afin de pouvoir en publier dignement tous les avantages.

La France, ſous la minorité de Louis XIV, étoit ſans marine, ſans commerce & ſans induſtrie: toutes les opérations mercantiles de ſes Sujets ſe réduiſoient à quelques cabotages de côte à côte, peut-être à cent vaiſſeaux en longs cours; elle avoit cependant ſous ſa domination des Colonies très-étendues en Aſie, en Afrique & en Amérique; des ports de mer bien ſitués ſur l'Océan & dans la Méditerranée; une Métropole fertile & très-peuplée par une

Nation active, ingénieuse; & cependant tout languissoit en France; ses rivaux jouissoient de tous nos avantages; les Anglais & les Hollandais, plus répandus que nous sur l'Empire des mers, remplissoient nos ports de leurs vaisseaux; les uns inondoient le Royaume de leurs industries; les autres y charrioient les productions des quatre parties du monde; &, à égale concurence, les uns & les autres nous enlevoient le fret de transport ou d'exportation de toutes nos denrées; c'étoit eux qui versoient dans tous les ports du Nord nos fruits secs, nos vins, nos huiles, nos eaux-de-vie, & tous les superflus de notre industrie; qui nous apportoient la majeure partie du poisson salé de notre consommation; qui nous affrétoient même leurs vaisseaux pour le service de nos Colonies; enfin, c'est eux qui s'étoient approprié tout le commerce politique de la France.

Colbert, après avoir sécoué le joug de l'industrie étrangère par les encouragemens constants de celle de la France, & par la proscription de celle de nos rivaux, entreprit de vouloir exclure de toutes opérations mercantiles & maritimes tous les pavillons étran-

gers. A cet effet (1), il fit rendre par l'autorité ces belles ordonnances du règne de Louis XIII, & de la minorité de Louis XIV, qui ont jetté les fondemens, ou pour mieux dire, qui ont donné naiſſance à la fameuſe Chartre de Cromwel pour le commerce maritime de l'Angleterre; il fit arrèter toutes ces capitulations avec les nations rivales, qui furent ſoutenues autant avec fermeté, que défendues par toutes les forces de l'Etat; il dicta ces traités, ces arrangements de convention qui arrêtérent l'importation étrangère, & qui reſtraignirent leur navigation dans nos ports au ſeul tranſport de leurs propres denrées; enfin, il fit établir ces ſortes de gratifications & de franchiſes encore pratiquées de nos jours, dans les exportations & importations faites par les vaiſſeaux Marchands de la Nation. Ce ſont tous ces encouragemens, ſoutenus par le zèle infatigable de notre Miniſtre, qui avoient formé en 1670 les premiers Eléves en longs cours,

(1) Colbert a fait ſon apprentiſſage ſous Mazarin, c'eſt lui qui gouvernoit la partie des finances, & ce Miniſtre le fit connoître à Louis XIV, dans ſa minorité, comme le plus grand génie qu'ait eu la France en ſiſtême d'adminiſtration.

de la Marine marchande de la France, & qui l'avoient rendue si redoutable dans le dernier siècle (1) ;.. l'Histoire de la Nation, pendant tout le cours du règne de Louis XIV, nous citant les combats & les victoires de plus de 100 vaisseaux Français, qui se sont fait quitter constamment par trois & quatre de leurs ennemis (2).

Les Colonies de la France, avant notre Ministre, n'avoient été pour la nation que des possessions de faste & d'ambition, sans utilité pour la Métropole; ses propriétés aussi recherchées aujourd'hui, ne sont devenues utiles à l'Etat (3) que par les encouragemens & le zèle

(1) Dans la guerre de 1688, il fut pris sur les Anglais 800 navires marchands, qui produisirent corps & cargaisons dans les enchères publiques 30 millions de louis de 20 liv. ou 600 millions de livres tournois.

(2) Dans la guerre de 1744, M. Deletanduere, commandant le vaisseau *le Tonnant* de 84 canons, s'est battu seul toute une journée contre 12 vaisseaux Anglais, & démâté de tous ses mâts, les Anglais n'ont pu le prendre; dans la guerre de 1756, le frere de ce vaisseau a été pris par le Namur de 60 canons.

(3) Il est inutile de rappeller ici le rachat que fit faire Colbert de plusieurs de nos Isles du vent, vendues en féodalité à l'Ordre de Malthe; ce fait connu & cité dans toutes les Histoires liées à la nôtre, nous écarteroit trop de nos objets.

patriotique de l'illuſtre Colbert ; avant ce Miniſtre elles étoient onéreuſes à la France, & le gouvernement ne retiroit aucun avantage de ſes vaſtes domaines du Canada, du Miſſiſſipi & de ſes isles Antilles. La pêche, la navigation, le commerce en longs cours n'étoient également que des êtres imaginaires dans nos ports, où rien n'en caractériſoit le travail ; tous ces avantages étoient cependant de principe chez nous, mais aucun de nos Adminiſtrateurs, avant Colbert, n'en avoit enviſagé les vaſtes intérêts, ni pu concevoir l'utile occupation qu'ils pouvoient procurer à la claſſe indigente de nos Citoyens. Il étoit dû à Colbert d'être dans tous les chefs le reſtaurateur de ſa patrie ; c'eſt lui qui prêta encore ſon miniſtère au dévelopement de cette branche majeure de nos commerces politiques : & qui, par la ſolidité de ſes ſpéculations économiques, la porta dans toute la reputation que l'étendue de ſes innumérables richeſſes pouvoient le donner à eſpèrer au Gouvernement (1). Pour la produire dans la cir-

(1) Les premieres opérations de Colbert dans cette partie de ſes ſpéculations politiques furent erronées, ayant mis tout le commerce de l'Amérique ſous la captivité d'une Compagnie privilégiée ; mais en 1674, ce

culation mercantile des ſujets avec tout l'enchaînement d'intérêts qui devoient aſſurer ſa conſervation, ſa force & ſa puiſſance, notre miniſtre commença par aſſeoir & par encourager un genre de production locale dans nos colonies, dont les produits fuſſent de convenance & de beſoins à la Metropole. A cet effet, il n'excita & ne protégea jamais que l'agriculture dans l'Amérique; & par les avances conſtantes de l'Europe aux habitans de ce continent, il parvint à établir une ſorte de rapport & d'intérêt perſonnel, qui tournoit tout à l'avantage de la France, par un plus grand débouché dans ſes ſuperflus, & par l'occupation journaliére & conſtante de ſa marine marchande: en conſéquence, c'eſt de nos ports ſur l'Océan & la Méditerranée que partoient tous nos vaiſſeaux pour les Colonies, chargés des vins, des huiles, des eaux-de-vie, des fa-

---

Miniſtre rendit ce commerce libre, & fit rembourſer la Compagnie qui en tiranniſoit la proſpérité par Louis XIV; ce commerce a ſouffert bien des hauts & des bas juſqu'en 1716: mais depuis cette époque, il eſt devenu la branche la plus conſidérable de tous nos commerces politiques; avant la guerre de 1744, il étoit eſtimé ſe monter à plus de 200 millions; après la paix de 1748, il a été plus conſidérable: mais depuis 1763, il n'eſt au plus que de 100 à 120 millions.

rines & généralement de tous les articles de l'induſtrie de la Métropole; ils en rapportoient en retour les ſucres, les cafés, les indigos & autres denrées de leurs productions. Dans les commencemens, ces denrées n'étant pas aſſez abondantes pour occuper une certaine quantité de vaiſſeaux, notre Miniſtre y pourvut par des dédommagemens. Il accorda des gratifications pour chaque tonneau de port, à tous les Armateurs des vaiſſeaux marchands qui en expédiérent en Amérique; il affranchit de tout droit l'importation dans ces nouveaux Pays, & n'établit qu'une modique impoſition ſur leur exportation débarquée en Europe; tout fut libre dans les Colonies, excepté les établiſſemens détachés de l'agriculture; cette précaution étoit néceſſaire pour rendre les Colonies toujours dépendantes de la Métropole, & pour pouvoir y perpétuer un commerce politique aſſez conſidérable, pour devenir capable lui ſeul d'y exercer une marine reſpectable; les vues ſalutaires de notre Miniſtre ſe réaliſèrent en peu de tems; les franchiſes accordées par le Gouvernement au commerce de l'Europe avec nos Colonies Occidentales & Septentrionales, encouragèrent dans ces climats lointains les défrichemens & la culture des ter-

res; la culture des terres ranima le commerce de Guinée; celui de Guinée les exportations de la Métropole; les exportations de la Métropole les importations; les importations la navigation dans le Nord & dans la Méditerranée. Bientôt le pavillon Français parut dans toutes les Mers connues, avec la même célèbrité que ceux des Nations les plus renommées dans la ſcience de la Navigation.

Le commerce de la pêche, des plus anciens en France depuis 1684, devenu célebre par toutes nos guerres avec l'Angleterre, branche majeure la plus riche & la plus féconde de tous les commerces politiques, fixa très-particuliérement l'attention de l'illuſtre Colbert; ſon imagination ſe fortifioit en conſidérant attentivement qu'avec des hameçons, des lignes & du ſel, on pouvoit ſalarier des miliers & des miliers de Citoyens; occuper dans le commerce pluſieurs centaines de vaiſſeaux, & faire entrer toutes les années une ſomme très-conſidérable dans la Métropole. Ce ſont tous ces détails, Meſſieurs, & leurs abſtraites ſpéculations, qui caractériſent les grands Miniſtres! Malheur aux Administrateurs qui les négligent, ou qui s'en rebutent. Colbert, unique dans ces connoiſ-

ſances, a ſû les approfondir & les a miſes en utilité.

Le commerce de la pêche, auſſi arriéré en France que celui de toutes nos Colonies, par les encouragemens & les prévoyances de notre Miniſtère, prit bientôt autant d'eſſor que celui de l'Amérique; les gratifications du Gouvernement firent ſortir de nos Ports ſur l'Océan des vaiſſeaux ſans nombre, qui s'y dédièrent : St. Malo l'emporta ſur tous. C'eſt cette Ville, devenue célebre dans l'hiſtoire par la bravoure de ſes corſaires ſous Louis XIV, par le don de 30 millions en 1710 qu'elle fit à ce Monarque pour continuer la guerre contre la Grande-Bretagne; par la machine infernale de l'Angleterre inventée pour ſa deſtruction, & par la naiſſance du brave Dugué-Trouin;... C'eſt cette Ville, dis-je, qui a perfectionné la navigation & le commerce de la pêche de la morue (1); Dieppe, la Normandie & les

---

(1) Pour donner à la Légiſlation une idée ſure & raiſonnée du commerce de la Pêche & de ſa richeſſe, les Adminiſtrateurs & les hommes d'Etat qui voudront s'en inſtruire, n'ont qu'à prendre pour guide le Tableau ci-après. Dans l'état que j'ai donné des revenus & des dépenſes générales de la France, j'ai trouvé dans notre population, gens en tranſit & commerce maritime 21,500,000 Citoyens à nourrir journellement; le Calen-

les Ports de la Picardie s'adonnerent à celle du harang & de la baleine ; mais par le défaut d'encouragement & de vigilance de la part

drier Romain nous oblige à 2 jours de maigre par semaine, qui sur 52 semaines, nous donnent en Vigiles.. . . . . . . 140 jours

Le Carême, en déduisant les Vendredis & Samedis.	35
Quatre Tems & Vigiles solemnelles.	25
En tout.	164 jours maigres.

Que dans chacun de ces 164 jours maigres, nos 21,500,000 Citoyens consomment pour 6 deniers de morues, harengs, thons, maqueraux, stocfich, anchois, saumon salé, &c. Nous aurons 10,750,000 sols ; où 537,500 liv. lesquelles multipliées par 164 jours, vous donnent un capital de 88,650,000 l. Déduisons là-dessus les débours des hameçons, des lignes ; du sel, des armemens & désarmemens des vaisseaux, nourriture & salaires des Matelots, fret & dépérissement des navires, nous trouverons d'une part, qu'avec 20 millions au plus de fond d'avance, en 4 à 5 mois de temps, on réalise les 88,650,000 liv. ci-dessus ; & que tous les faux fraix déduits, il restera un gros tiers en bénéfice pur aux Armateurs de la pêche. Avant la guerre de 1744, il arrivoit à Marseille, année commune, de 70 à 80 vaisseaux Malouins chargés de morue, qui se vendoit de 10 à 15 liv. le quintal : aujourd'hui à peine en arrive-t-il 30, & elle s'y vend de 30 à 40 liv. L'Italie se pourvoyoit autrefois dans cette ville, aujourd'hui les Anglais y versent en droiture. C'est de la richesse de ce commerce, & de la consommation absolue dans notre Religion, que les Anglais ont pris la résolution de se l'approprier ; ils en sont bien près. Dieu veuille que par un retour sur nous-

du Ministre, ils n'ont jamais pu y égaler les Anglais & les Hollandais. Il seroit cependant très-facile au Gouvernement d'en faire retirer à ses Sujets autant d'avantages qu'à ces deux Nations, n'en étant pas des hommes comme des productions de la terre; ce qu'un homme fait par ses mains, un autre homme peut le faire aussi; au lieu que la Nature, pour lier tous les hommes en société & les rapprocher les uns des autres, des quatre parties du monde, par la seule entremise de leurs besoins, a reparti l'ordre des productions nécessaires à notre existence, de maniere que les Nations du Nord ont constamment besoin des denrées des Peuples du Midi, comme ceux du Midi de celles du Nord. Ce sont ces échanges mutuels & journaliers qui ont établi de Nation à Nation le commerce politique, base fondamentale aujourd'hui de toutes nos richesses & de toutes nos guerres avec l'Espagne

---

mêmes nous puissions venir à bout de les en empêcher; si ce malheur nous arrivoit, au lieu de 2 à 3 millions de livres sterlings que réalise l'Angleterre toutes les années dans ce commerce, elle en réaliseroit alors 6 ou 7, que les Princes Catholiques ne pourroient ruiner que par une opération simple qu'il n'est pas convenable de mettre ici à jour.

ſous la maiſon d'Autriche, l'Angleterre & la Hollande; ſous Louis XIV & ſous Louis XV.

Tous les progrès du commerce politique d'une Nation & la fertilité des ſpéculations politiques qui le caractériſent, doivent ſortir de l'application & de la prévoyance de chaque Gouvernement; c'eſt dans la perſévérance; c'eſt dans l'étude des tems & des circonſtances, ſans précipitation, qu'une nation aviſée ſait mettre à profit les découvertes de ſes voiſins, qu'elle ſe les rend utiles ſans éclat; & qu'elle finit par en réclamer la jouiſſance avec l'acharnement & l'opiniâtreté qu'ont toujours manifeſté l'Angleterre & la Hollande, pour tout ce qui peut être dépendant des intérêts du commerce.

C'eſt de la ſolidité & de la ſageſſe des ſpéculations politiques de notre Miniſtre, que ſe ſont éclairées ces deux Nations rivales ſur leurs véritables intérêts. Si la Hollande a été le premier Gouvernement qui ait développé à l'Europe entiére les avantages que l'on peut retirer d'un grand commerce, ce Gouvernement ne connoiſſoit point ces Loix prohibitives, ces traités, ces capitulations; les gratifications & les récompenſes innovées par Colbert. L'Angleterre n'avoit qu'un ſyſtème d'imitation; ſans

Réglement particulier, sans inspection & sans Code maritime; il a fallu qu'un illustre scélérat en jettât les fondemens en profitant des lumieres & des dispositions législatives de la Nation la plus rivale de la Grande Bretagne. La fameuse Chartre de Cromwel, berceau de la puissance maritime de l'Angleterre, a toute été argumentée sur la sagesse, la force & la prévoyance des Ordonnances de Louis XIII & de la minorité de Louis XIV; ces Ordonnances sont le chef-d'œuvre de l'administration tacite du célebre Colbert (1); & c'est de leur utilité que l'Angleterre, plus appliquée & plus constante que nous dans la perfection de ses systêmes économiques & politiques, avec deux tiers de moins de domaines & la moitié moins de population que la France, nous a enlevé depuis ce siecle-ci tous nos avantages. Telle est la fatalité des choses humaines. Dans les Etats Monarchiques, les systêmes de l'Etat tiennent assez généralement à l'opinion des Ministres; dans les Etats démocratiques, ils sont liés &

(1) Quoique Colbert ne fût point encore Ministre des Finances, c'est lui qui dirigeoit tout le travail du Cardinal Mazarin dans cette partie.

dépendans de la constitution de chaque Gouvernement ; de-là, l'origine de la décadence de l'Espagne sous ses Rois Autrichiens ; de-là, celle de la France après Mrs. de Sully, Colbert & Fleury ; & de-là enfin la cause certaine des rapides progrès de l'Angleterre depuis la fameuse Chartre de Cromwel (1).

---

(1) Un de nos célêbres auteurs a dit quelque part, en parlant du ridicule des procès & des suites de leurs erreurs, *des sotises d'autrui, nous vivons au palais*, & l'Angleterre peut dire, *par mes insolences & par les bêtises de mes voisins, je triomphe sur l'empire des mers*. L'histoire de cette nation depuis son origine jusques en 1600, & depuis 1600 jusques à la paix de 1763, prouve cette grande vérité ; donnons la récensation périodique & politique de cette dernière époque.

En 1626 l'Angleterre ne comptoit dans tous ses ports que dix mille matelots & 500 navires marchands, dont le plus grand nombre apartenoit à des compagnies de commerce, qui avoient seules le droit de négocier, en Europe, en Asie & en Affrique. Le commerce de l'Amerique n'étoit point encore connû de cette nation, de même que celui des Indes orientales, si ce n'est par quelques prises faites en pirates sur les Portugais, les Hollandois & les Espagnols ; cette nation se maintint dans cet état d'incertitude & d'ignorance, même de rapine, jusques au règne d'Elizabeth, & retomba une autrefois à la mort de cette princesse dans l'engourdissement jusques à Cromwel.

Cet homme singulier, en qui la nature avoit prodigué de grands talens & de grands défauts, ayant eû l'audace d'entreprendre & de réussir à s'établir le lé-

Si les intérêts politiques déterminent & fon-

---

giſlateur & le maître de l'Angleterre, il connut que la grande Brétagne ne pouvoit s'illuſtrer que par le commerce & la navigation ; & qu'il falloit pour ſa conſervation & ſa gloire, que ſes eſcadres & ſes vaiſſeaux marchands naviguaſſent avec reſpect & ſureté dans les mers des quatre parties du monde ; à cet effet il renverſa impérativement toutes les barriéres qui retenoient pour ainſi dire l'Angleterre reſſerrée & enfermée dans ſes ports, & rendit le commerce maritime, de reſtraint qu'il étoit auparavant aux ſeules Compagnies du Levant &de l'Inde, libre à tous ſes ſujets. Cette opération fut ſi favorable à la Grande Bretagne, que cette nation qui n'étoit rien en 1628, comptoit à la mort de cet uſurpateur 3000 vaiſſeaux marchands au moins dans tous ſes ports, 40 vaiſſeaux de guerre & 40, 000 matelots.

Les révolutions ſurvenues à la Grande Bretagne depuis Cromwel juſques au Prince d'Orange, ne portèrent aucune atteinte ni au commerce, ni à la navigation de la Grande Bretagne ; au contraire, l'on diroit preſque que, dans le trouble & la confuſion de ſes guerres civiles, le commerce maritime de l'Etat avoit redoublé ſon activité ; c'eſt dans ces tems d'anarchie, que les Colonies Occidentales & Septentrionales de la Grande Bretagne établirent leurs conſiſtances, & jettèrent les fondemens ſolides du luſtre où elles ſe ſont élevées. Les guerres de 1688 & de 1701, malgré les priſes immenſes faites par la France ſur tous les Sujets Anglais, n'interceptèrent point cette proſpérité ; l'Angleterre ſoutînt ſes avantages juſqu'à la paix d'Utrecht, où elle comptoit encore dans ſes ports 3500 vaiſſeaux marchands, 65 vaiſſeaux de guerre, 40 frégates, & 60 mille matelots.

Les ceſſions faites à cette puiſſance en 1714, dans

dent aujourd'hui la puissance des Monarchies ; combien avons nous à rougir de notre déca-

l'Amérique Occidentale & Septentrionale par la France & l'Espagne, jointes aux avantages du vaisseau d'Assiento à la Vera-crux, & du commerce des négres dans toutes les colonies Espagnoles, avoient tellement multiplié tous les trafics maritimes de la Grande Bretagne, qu'il est prouvé à l'ouverture de la guerre de 1744, que la Marine marchande de cette nation se montoit à 5700 vaisseaux de long cours, 84 vaisseaux de guerre, 46 frégates, & 80 mille matelots.

La paix de 1748, quoique désavantageuse au commerce maritime de l'Angleterre, ne mit aucune incertitude à cette prospérité ; ce que la nation avoit perdu dans l'Amérique Occidentale, le Gouvernement s'appliqua à le retrouver dans l'Amérique Septentrionale, dans le commerce de la Baltique & de l'Inde ; tellement que l'Angleterre n'avoit jamais été aussi opulente qu'elle l'étoit à l'ouverture de la guerre de 1756.

Cette rupture lui fut encore des plus favorable, par l'adresse & le stratagême dont elle usa vis-à-vis de la France, de l'Espagne, de la Hollande, de la Suède, &c. (*) ce qui lui procura des sommes immenses pour les Subsides de cette guerre, en ruinant tous les armemens maritimes des deux couronnes de France & d'Espagne ; la paix de 1763, plus glorieuse pour l'Angleterre qu'elle ne devoit l'espérer, lui ayant procuré en toute souveraineté des colonies immenses dans l'Asie, l'Affrique & l'Amérique, elle a l'avantage d'exercer aujourd'hui le commerce le plus florissant de l'Europe, & de compter dans ses ports de 9 à 10,000 vaisseaux marchands, avec ceux de ses colonies, 122 vaisseaux de ligne, & 199 du second & troisième rang.

(*) En 1768.

Nombre

dence depuis la Ligue d'Augsbourg (*), que

Nombre des vaiſſeaux.

10 v. de 100 canons.	45 de 50 canons.	Etat de la Marine royale en 1763.
12 . 90	50 de 40	
15 . 80	44 de 20	
43 . 70	60 Sloops, Bombardes & Brulots	
42 . 60		
122 vaiſſeaux de ligne.	199 du ſecond & 3e rang.	
	122 du premier rang.	
En tout . .	321 voiles perſonnelles à la Marine royale.	

Et 98 mille matelots dans tous ſes ports. —— Il eſt douloureux pour la nation Françoiſe, que tous les ſyſtemes économiques & politiques de feu Mr. de Colbert, n'aient ſervi qu'à éclairer la nation la plus rivale du nom François, & que l'anéantiſſement de notre proſpérité, ait jetté les fondements de celle de nos ennemis; Adminiſtrateurs en tête, voilà votre ouvrage.

Un homme ſage qui voudroit entreprendre d'expliquer ſolidement la décadence de la France depuis feu Mr. de Colbert, ſeroit dans le cas de compoſer un très gros volume; ſans nous livrer à cet énorme travail, & pour en donner une foible idée, nous dirons .... que c'eſt en protegeant les arts & le commerce, que Colbert avoit aſſuré la prépondérance de la France ſur toutes les nations de l'Europe. Et que c'eſt en encourageant au travail tous ſes citoyens qu'il avoit formé leur émulation & leur attachement pour la patrie. Depuis ce Miniſtre, que ſont devenus les arts & le commerce? ils ont preſque tous paſſés chez nos tyrans; & l'attachement de la

(*) En 1699.

les Ministres qui en sont les auteurs ont de-

---

patrie se cache & se tait, ne pouvant faire tête aux emportements de la classe financiere de l'Etat. L Egoïsme de nos Administrateurs ayant corrompu la façon de penser de la majeure partie de nos citoyens : —— oui, Administrateurs imprudents, c'est vous, depuis feu Mr. de Colbert, qui avez successivement des uns aux autres enfanté tous nos malheurs, en ne vous appliquant qu'à rétablir constamment l'hôtel du contrôle général des finances, la loge marchande des partisans, des traittans, des financiers ; au lieu de ne le faire servir (comme Colbert) que de sanctuaire au bonheur & à la prospérité des peuples. C'est de la progression scandaleuse de toutes ces erreurs ; c'est de la vénalité de vos principes ; c'est du trafic continuel que vous avez fait du sang & de la substance des peuples avec les traittans & les financiers, que se sont établis depuis 1684 cette multiplicité de charges, d'impositions, de régies, & de dépenses anéanties & supprimées en 1662 par feu Mr. de Colbert. —— Examinons actuellement vos principes, & comparons les avec ceux de ce Ministre.

Colbert, par goût & par sentiment, ne fit choix constamment que de gens instruits & éclairés ; il protégea les arts, les sciences & le commerce, persuadé que les arts, les sciences & le commerce sont seuls capables d'immortaliser les grands Empires ; vous, au contraire, vous n'avez produit dans l administration de l'Etat que des ames avides & corrompues, qui ont sans-cesse tenu en inquisition le service de la nation ; & vous n'avez protégé que les traittans & les financiers, instruments méprisables de vos systemes vils & corrompus, ou instigateurs de toutes ces opérations en finances de 1688 : 1695 : 1701 : 1720 : 1721 : 1727 : 1728 : 1729 : 1748 : 1756 : 1757 : 1758 : 1759 : 1765 : (*)

(*) Au sujet de la compagnie des Indes, plans qui ont enrichi le calculateur, & qui ont achevé de ruiner l'établissement.

reproches à se faire ! & combien le Gouver-

1766 : 1767 : 1770 : 1771 & 1773 qui ont perpétué l'épuisement avec le désordre dans toutes les branches de l'administration. De cette différence de tact & de façon de penser de vous, à celle de ce Ministre, il en est résulté pour la nation, que les faux principes de vos opérations ont subjugué le vrai système économique de l'Etat ; & que l'avarice, la concussion & le désordre, ont dévoré la prospérité des peuples. Continuons notre examen

Feu Mr. de Colbert qui ne vouloit que le bien, ayant connu toute l'erreur du vice de vénalité, que l engeance financiere avoit introduit dans toutes les régies de l'Etat, & considérant combien cette vénalité étoit contraire au bon ordre, & à l'intégrité qui doit constamment être observée dans le maniement des affaires publiques ; pour couper chemin à toutes ces inconséquences, & faire finir une si lâche Anarchie, supprima impérativement 30 mille charges de toutes especes créées abusivement ; & il éteignit toutes les impositions établies depuis 1645 : il simplifia toutes les régies ; il fit rentrer l'ordre & l'économie dans toutes les dépenses : annulla toutes les superflues ; il empêcha que les régisseurs (*) ne traînassent comme par le passé le payement des assignations de l'Etat, & la reddition de leurs comptes ; enfin il rémédia & prévint tous les inconvéniens, en ne confondant jamais les Droits avec la consommation ; & en se restraignant sans-cesse dans cette juste balance des besoins de l'Etat, vis-à-vis de ses sujets, comme de ceux des sujets vis-à-vis de l'Etat.

A peine Colbert fut-il mort, que la corruption, la vénalité & l'intrigue s'emparerent une autre fois de l'administration ; on créa des charges & des emplois ; on multiplia les régies ; on établit des sous-fermiers ;

(*) Mr. Blondet de Gagny, n'a point rendu de compte de ses diverses caisses depuis plus de quatre ans.

nement, doit avoir lieu de gémir de leur peu

---

on fit la guerre à tous les objets de luxe, qui pensionnoient les arts & le commerce; on renchérit toutes les impositions qui diminuerent la consommation; on convertit en monnoie tous les meubles en argent des citoyens; enfin on expulsa de la France au delà de 800, 000 citoyens versés dans le travail des arts & des fabriques de la nation; tel a été depuis 1684 jusqu'en 1689 tout le mérite de l'administration. De 1689 jusqu'en 1701 les inconséquences furent encore plus sanglantes; on donna pour mille écus des Lettres de noblesse à 500 particuliers, quand l'autorité la refusoit à la famille des chefs morts au service de l'Etat; on obligea tous les anciens & nouveaux Ennoblis de faire contrôler leurs armoiries, pour leur arracher un nouveau marc d'or; on imposa les armoiries en cachet sur toutes les Lettres & sur les cataphalques; enfin on fit un crime aux citoyens d'exister & de mourir; on établit la capitation, & une taxe sur les Baptêmes & les morts (*). Depuis 1701 jusqu'en 1715 il n'exista plus ni plan, ni systême économique, on ne chercha que de l'argent; les moyens de s'en procurer ne se présentant point avec assez d'abondance, on imagina, (comme encore aujourd'hui) 50 sortes d'effets royaux, que l'on donnoit en payement, avec proscription pour les recettes de l'Etat; on créa & on multiplia une autre fois toutes les charges; on imagina des cautionnements; finalement pour se procurer 6 millions de comptant, on donnoit pour trente millions d'effets royaux (**). De 1715 jusqu'en 1730 il n'exista jamais chez aucune nation une Anarchie plus complette: honneur, crédit, bonne foi, tout fut banni de l'administration, les sources des richesses les plus absolues à la conservation du

(*) Du tems de l'Empereur ..... il fut mis à Rome une imposition sur les latrines. En France, on la met sur la vie & sur la mort, où est le bon sens de ces sortes d'impositions.

(**) Ce fait est arrivé en 1715, à Louis XIV.

d'application ! (1) qu'il eſt affreux pour nous,

---

corps politique, furent ſubjuguées par la déprédation & l'avarice des traittans, par les intérêts particuliers des gérants & de tous les employés ;..... Dans ce déſordre, on créa en 1720 un phantôme de Banque, dont le ſarcaſme d'erreurs & de faux principes de ſes opérations, acheva d'engloutir les reſtes infortunés des richeſſes mobiliaires des ſujets ; dans le long eſpace de vingt années, le commerce fut conſtamment en dépériſſant ; les arts languirent & furent ſans appui ; les reſſources du crédit furent entiérement éteintes & perdues ; pour pouvoir ſurvenir au courant du ſervice public, on uſa de rubriques depuis 1721 juſqu'en 1730 ; on diminua le cours des monnoies quand on avoit beaucoup à percevoir ſur les ſujets (*) ; & on doubla leur valeur de compte quand on eut des paiemens à faire ; telle fut l'extravagance du ſyſtême économique de la France depuis 1701 juſqu'en 1730.

En 1730 l'ordre commença à ſe rétablir, & fut toujours en augmentant juſqu'en 1744, & même juſqu'en 1755 : mais depuis 1755 juſqu'en 1773, il ſeroit difficile à l'homme le plus indulgent du monde de faire ſortir de notre adminiſtration l'ombre d'une ſeule bonne opération ; par-tout on n'apperçoit qu'erreur, qu'abus, que vexation, que tyrannie ; d'une part, ce ſont des peuples écraſés par des impoſitions ſans meſure ; de l'autre, une adminiſtration ſubjuguée par la concuſſion & l'inſolence ; en 1757 il n'exiſtoit plus le moindre veſtige des principes économiques de feu Mr. de Colbert & du Cardinal de Fleury ; tout ſe reſſentoit de ces déſordres du tems des Conchini, des d'Eſmeri, des Pelletiers, des Pont-chartrain, des Chamillard, des Laws,

(*) Sur l'abaiſſe des monoyes, & ſur les rembourſemens qui furent faits à mon grand-pére paternel en billets de banque, ma famille a perdu 400 mille liv., celle de ma mére 900 mille. Par ce petit échantillon que l'on juge de la totalité du royaume.

d'etre forcé de dire que les Nations les plus

&c. Les impositions de l'Etat qui ne se montoient en 1744 qu'à 290 millions, étoient de 355 en 1757 : les dépenses éxcédant les recettes de plus de 80 millions ; on tripla le 20e. ; on convertit une autre fois en monnoie tous les meubles en argent des citoyens ; on créa une immensité d'effets royaux (comme en 1701), dans le même quart d'heure où l'on suspendoit le cours de la majeure partie de ceux qui existoient ; (*) enfin, pour remplir la mesure des inconséquences sans nombre que l'on ne cessoit de commettre, on taxa l'industrie de l'homme utile, & l'on respecta la prospérité & l'opulence de l'homme inutile (**).

Par cette marche absurde, errée & tyrannique de l'administration depuis feu Mr. de Colbert, il en est résulté que la nation, avec de moins grandes forces à entretenir que sous Louis XIV, supporte 120 millions d'imposition de plus que sous ce ministre ; & que le gouvernement semble faire un crime à ses citoyens d'être honnêtes hommes & appliqués, ou d'exister & de vivre ; toutes ses impositions depuis 1695 ayant constamment porté sur l'industrie, & sur la vie & la mort de ses sujets, par la capitation & le contrôle sur toutes les hérédités des familles. Avec de tels principes, il n'est pas surprenant que les sujets se perpétuent sans attachement & sans bonheur, & que la nation après 12 ans de paix, se trouve plus malheureuse que lors des deux cruelles guerres de 1701 & 1756.

(20) Le Traité de paix de 1697 qui a terminé la Guerre de la ligue d'Augsbourg, est d'une gaucherie & d'une mal-adresse inexprimables, le vainqueur y étant dépouillé par les vaincus ; celui d'Utrecht de 1714 n'a

(*) Les rescriptions & les effets du Canada & des Colonies.

(**) Depuis la création des vingtiémes & autres taxes sur l'industrie, la classe financiere a soustrait toutes leurs richesses à ces impositions.

rivales de notre proſpérité ſont celles qui

---

guere plus de ſcience politique que celui de 1697 ; les intérêts du commerce y étant expliqués avec ſi peu de prévoyance, que l'on y voit les Anglais ſeuls poſſeſſeurs de celui de l'Amérique & (*) de ſes riches commerces en interlopes ; les Hollandais, ſeuls propriétaires de la navigation du Rhin, de la Meuſe & du Cabotage de l'Océan & de la Méditerranée ; & nous, y ayant perdu notre navigation d'interlope en Amérique, nos privileges de commerce avec l'Eſpagne Européenne, l'Italie & le Portugal. Les ſuites de la guerre de ſucceſſion, juſqu'en 1726, ont été auſſi malheureuſes pour la France que les Traités de 1697 & 1714. Aucun de nos Adminiſtrateurs n'ayant eu cette judicature de prévoyance qui devoit réhabiliter notre adminiſtration, par les ſeuls intérêts de nos commerces. Ils ont tous recouru à des expédients violens, ſans ſyſtêmes ſuivis, ſans connoiſſances raiſonnées. De-là s'en eſt ſuivi la ruine des effets Royaux, les infidélités & les abus dans les Billets de banque ; les reſſerremens, les émigrations des monnoies de l'Etat. De là enfin, cette immenſité de banqueroutes dans tout le Royaume, qui ont dévaſté toutes nos Places de commerce. Mr. de Fleury, plus ſage & plus réfléchi que ſes prédéceſſeurs, loin de ſuivre les

(*) En 1737, il fut préſenté au Miniſtère Anglais, un état bien circonſtancié du Commerce direct qu'avoit fait l'Angleterre avec la Jamaïque, depuis ſa ceſſion par l'Eſpagne en 1719 ; par cet Etat, il étoit prouvé que ce commerce s'étoit monté en 18 ans, à 23, 985, 332 liv. ſ. par une navigation des ports d'Europe en Amérique de 5939 vaiſſeaux, & que les retours de ce commerce réaliſés dans la Métropole, par l'occupation de 4897 vaiſſeaux, avoient produit 63, 519, 935, liv. ſ. dont 29, 320, 134 en fruits & denrées aux trois quarts des Colonies Eſpagnoles : 18, 641, 254 en matiéres d'or & d'argent pour compte du commerce Anglais, & 15, 558, 598 pour celui du commerce Eſpagnol ; en 1726, le Vaiſſeau le Prince Edouard fit ſon retour en Juillet, de la Jamaïque à Londres avec 8, 000, 000 de Piaſtres fortes dans ſa cargaiſon & 269 barrils de Cochenille.

ont le plus adopté les connoiſſances, les opé-

---

traces égarées où ils s'étoient précipités, s'attacha aux progrès du commerce & de l'induſtrie ; par le ſecours & les bienfaits de l'un & de l'autre, il ranima le crédit de l'Etat, verſa par-tout l'encouragement & le travail ; raffermit la confiance publique avec la circulation. C'eſt par toutes ces opérations douces & raiſonnées, que ce Miniſtre rétablit l'ordre & l'abondance dans les Finances de la nation ; qu'il ramena la proſpérité & l'aiſance chez tous les Citoyens ; & que ſans aucune nouvelle impoſition, il augmenta les revenus du Fiſc Royal de 100 millions de plus que ſous le regne de Louis XIV. Depuis la retraite de ce Miniſtre, tous nos Adminiſtrateurs ont égaré le cabinet de l'Etat ; & leur travail, pour ainſi dire, ne peut être comparé qu'à l'oſtentation des empiriques : toutes leurs opérations ayant ſans-ceſſe déchiré le commerce & l'induſtrie des Sujets, moleſté le repos domeſtique des Citoyens, offenſé le crédit & la confiance publique. Pour bien approfondir cette vérité, les perſonnes un peu éclairées n'ont qu'à faire un rélevé impartial de l'état heureux & floriſſant où exiſtoit la France avant la guerre de 1744, & le comparer avec celui qui la déchire dans ce moment. Dans le premier, on y verra un Royaume riche & puiſſant, craint & reſpecté ; une population nombreuſe, active & contente ; un commerce vaſte, lucratif & très répandu ; des Colonies fertiles, abondantes & très conſidérables ; une Marine marchande, brave, très eſtimée & très nombreuſe ; un grand crédit, beaucoup d'argent, peu de dettes, peu d'impoſitions, & des recettes très abondantes. Dans le ſecond, on trouvera un Royaume appauvri, dégradé & peu craint de ſes rivaux ; une population diminuée, abattue, triſte & mécontente ; un commerce reſtraint de tous les côtés, ſans vigueur & peu lucratif ; ayant perdu plus de 1200 millions d'effectif dans nos guerres de 1744 & de 1756. Une Marine diminuée de plus de 2000 vaiſſeaux en longs cours, découragée & peu

rations, les maximes économiques & les spé-

---

considérée de nos voisins ; des Colonies dégradées, mécontentes & à moitié perdues ; des Finances sans argent & sans crédit ; 45 impositions de plus qu'en 1744 ; une dette affreuse sur le corps, & des rentes encore plus exhorbitantes. La premiere de ces deux positions vous fait voir la France au comble de la prospérité la plus signalée, endettée seulement de 600 millions actifs, & rentée de 290 millions. La seconde vous la présente dans la plus affreuse dégradation, endettée de près de 4 milliards, & rentée de plus de 420 millions. D'après cet état déplorable de notre situation présente, je demande à tous les bons serviteurs de la Patrie si ce sont les tems qui ont dégradé la Monarchie, ou l'impéritie de nos Administrateurs ; s'il n'est pas évidemment démontré combien nos systêmes de Finances sont faux, erronés & destructeurs depuis le Cardinal de Fleuri ; s'il est possible, par leurs exercices, que la France puisse jamais reprendre cette prépondérance dont elle jouissoit avant la guerre de 1744 ; s'il est possible encore que dans l'état de misere & d'épuisement où nous vivons, nos Citoyens puissent résister à la multiplicité de nos impositions ; enfin, si nos Administrateurs, depuis ce dernier Ministre, ont été des gens éclairés, au fait de leurs parties, capables d'en raisonner les avantages & les désavantages ; & de balancer leurs opérations par celles du commerce & de l'industrie de la Nation. Pour moi, je ne vois en eux tous, & toute ame honnête n'y verra aussi que des Tartares qui, de la vile soldatesque, parvenus aux premiers grades de l'Etat, ont brisé & fracassé pour manifester leur autorité ; & qui, sans respect pour le bien public, sans talents, & sans mœurs pour la société, ont administré les finances de l'Etat suivant le plan de leur ambition, de leur orgueil & de leur molesse ; l'homme est le fléau de l'homme, plus cruel que les feux du tonnerre, celui qu'il lance par ses mains tombe toujours sur son semblable, & il l'écrase avant de l'éclairer.

culations politiques de notre illuſtre Miniſtre : que pour être les ſeules à en recueillir tous les riches avantages, elles ont eu l'adreſſe de nous entraîner malgré nous dans nos guerres de 1701, 1744 & 1756; & que c'eſt de leur diſparition dans nos ſyſtèmes, & de leur tranſplantation chez nos rivaux, que s'eſt enfantée la rapidité de notre décadence depuis M. le Cardinal de Fleury. Ne nous diſſimulons point, Meſſieurs, & ne prenons point à partie l'inconſtance des tems pour excuſer nos déprédations, nos prodigalités, nos erreurs, nos négligences & nos fautes; ne nous en prenons qu'à nous-mêmes. C'eſt du peu d'application de nos Adminiſtrateurs : c'eſt de nos relâchemens perſonnels à nos devoirs : c'eſt de notre peu d'union & d'attachement à la Patrie, que s'eſt établie la proſpérité de nos rivaux. Si nous avions continué d'être vrais Citoyens comme Sulli, Colbert, Louvois, Seignelai, Pontchartrain, Letellier, Fleury & Dagueſſeau; ſi nous avions continué d'être auſſi bons Guerriers que Condé (1), Turenne, Ven-

(1) Le Roi de Pruſſe, en 1770, diſoit un jour à Poſtdam que la France n'avoit que deux grands Hommes, M. le Duc de Choiſeul pour le Cabinet, & M. de Broglio pour les Armées.

dôme, Catinat, Luxembourg & Villars; Toulouse, Forbin, Dugué, Duquesne, Bard, Cassard & la Bourdonnaye: jamais l'Angleterre n'auroit ébranlé notre prospérité: jamais elle n'auroit osé nous disputer l'empire des mers: jamais elle n'auroit entamé nos Colonies: jamais elle n'auroit prescrit des limites à la branche la plus riche de notre commerce politique: & jamais la guerre malheureuse de 1756 n'auroit souillé l'histoire de la Nation des récits dégoutans des trahisons, des infidélités, des parjures, des concussions & des crimes que nous avons perpétuellement commis, pendant tout le cours de cette guerre. Voilà les véritables causes de notre décadence. Ce sont elles qui ont perdu l'Empire des Perses, des Macé-

La nouvelle de l'exil de M. le Duc de Choiseul, étant parvenue en six jours à la Cour de ce Monarque, ce Prince ajouta qu'il avoit toujours plus craint M. le Duc de Choiseul que toutes les armées de la France.

Cette anecdote, que je ne garantis point, quoiqu'elle m'ait été donnée par une personne de confiance, à méme de l'avoir entendue, prouve que la France a beaucoup de bras & beaucoup de têtes, & qu'elle ne sait pas s'en servir: toutes les Histoires faisant foi qu'il n'y a eu (après les Romains) aucune nation dans le monde qui ait produit autant que la France, de grands Hommes dans la guerre, dans l'administration, dans la politique, les sciences exactes, les sciences abstraites, les arts, l'industrie.

doniens, des Grecs & des Romains : & ce sont elles aussi qui seront un jour la ruine de notre Patrie, si par un retour généreux sur nous-mêmes, nous ne nous rangeons une autre fois aux devoirs de nos ancêtres.

Les cinq Provinces-unies, de tous tems ingrates à la France, voulant oublier constamment que c'étoit à l'appui des secours généreux que leur avoit fourni Henri IV, qu'elles avoient soutenu leur rebellion; & que ce n'étoit qu'avec l'assistance & la protection continuelle de ceux de Louis XIII qu'elles étoient parvenues à perfectionner, en 1648, leur indépendance avec l'Espagne, s'indisposerent, ou pour mieux dire, prirent en jalousie la prospérité de la France ? Et cabalant avec l'Angleterre & la Maison d'Autriche contre nos intérêts, dans tous les lieux où nous avions quelques liaisons de commerce; prétendirent de s'opposer ouvertement à l'exécution de nos Ordonnances, sur toutes les exportations & importations dans nos ports, faites par les pavillons Etrangers; Colbert à qui rien n'étoit difficile, & que rien ne déconcertoit quand il s'agissoit de nourrir l'émulation de ses Concitoyens, ou d'illustrer sa Patrie, sur les plaintes téméraires de cette Nation mercenaire, au lieu

de reſtreindre & de motiver leſdites ordonnances, donna plus d'extenſion & de fermeté à leur exécution ? & pour réprimer la hardieſſe inſenſée du Sénat de cette République naiſſante, qui vouloit s'établir juge & arbitre des intérêts des nations les plus puiſſantes de l'Europe & rivaux dans la partie la plus chérie de touts leurs commerces (1).

Le commerce des Indes Orientales, depuis les premiers tems de cette République, a toujours été la ſource féconde & la branche premiére des divers commerces de la Hollande; c'eſt lui qui fournit abondamment & avec profuſion à toutes les dépenſes extraordinaires de cette Nation, pour les fraix d'une guerre ſuivie contre l'Eſpagne pendant plus d'un ſiécle; c'eſt lui dans ce moment même, qui eſt encore la ſeule branche active de toutes ſes ſpéculations mercantiles, par la propriété excluſive en Europe de la vente de toutes les Epiceries des

(1) En 1674, la République de Hollande comptoit 192 ans depuis ſa révolte ; dans ce court eſpace de tems, cette République, par les ſeuls ſecours du commerce, s'étoit élevée au période de puiſſance de pouvoir toujours balancer par ſon alliance une des deux plus fortes Puiſſances de l'Europe, la France & la Maiſon d'Autriche.

Indes Orientales. C'eſt cette branche précieuſe qui fait ſeule aujourd'hui le ſalut de la Hollande dans ce vaſte commerce; celle-ci lui donnant perſonnellement plus de bénéfices que tous les autres articles enſemble de ſon importation; de l'appas de tous ces bénéfices s'eſt enfanté la rivalité & la jalouſie de l'Angleterre contre la Hollande; & ceux auſſi qui ont fixé les méditations de notre illuſtre Miniſtre.

Les Epiceries & les divers articles de récolte ou d'induſtie des Indes Orientales, par les goûts inſenſés de l'Europe, étant devenus depuis longtemps des óbjets de beſoins & de néceſſité chez les hommes, notre Miniſtre entreprit de vouloir connoître la dépenſe que pouvoit y faire chacun de ſes Concitoyens; & de balancer cette conſommation par les avantages qu'il pouvoit en réſulter pour la nation, dans la façon dont elle ſe la procuroit. Cette étude de baſe premiére pour toutes les adminiſtrations bien raiſonnées, ayant fixé les attentions particuliéres de Colbert notre Miniſtre, il conſidera que, ſi les 21, 500, 000 Sujets de la France conſommoient à peu près les uns comportant les autres pour dix ſols d'épiceries de l'Inde, la Nation penſionnoit le commerce de la Hollande de 10, 750, 000 liv-

de cette obſervation, approfondiſſant celle de tous les autres articles que nous fourniſſoient encore les Hollandois en Thé, Porcelaine, Mouſſelines, Mouchoirs, Toiles peintes, Toiles de coton, Etoffes de ſoie & autres ſemblables des Indes Orientales, en évaluant à 100 ſ. ſeulement les uns comportant les autres, la dépenſe de chacun de nos Citoyens, notre Miniſtre y trouvoit encore 102 millions, &c. Ces deux ſommes jointes enſemble, formant la totalité de 115 millions (1); M. de Colbert en balança l'introduction dans le Royaume, par la nature de ſon exportation. Il frémit à la vue de 2 à 3 millions au plus de nos productions donnés en contre-valeur, en vins, huile, eaux-de-vie & fruits ſecs: tout le reſte des 115 millions ci-deſſus ne ſe compenſant que par le ſecours du comptant, ou par des remiſes en papiers de place en place, qui chicanoient encore les changes de notre commerce.

(1) L'on auroit tort de prendre pour juſte ce calcul, de même que ceux donnés ci-deſſus pour la conſommation du commerce de la pêche, de nos ſuperflus, en articles d'induſtrie; ces détails de comparaiſon ne ſont donnés que pour faire connoître les avantages & les déſavantages du commerce, ce qu'il eſt, & ce qu'il doit être à la légiſlation.

C'eſt de cette diſproportion vicieuſe & deſtructive pour une Nation, que notre Miniſtre ſe détermina à faire revivre en France cette Compagnie des Indes Orientales, fondée par Henri IV, & qu'il fut impoſſible de mettre en éxercice dans aucun tems de ſon regne. Sulli étoit peu propre pour une ſemblable entrepriſe, ſon goût & ſes connoiſſances utiles étoient toutes pour l'agriculture; celles de Colbert étoient toutes pour le commerce & l'induſtrie.

Avant d'entreprendre un ſi vaſte établiſſement, notre Miniſtre voulut encore connoître légiſlativement les avantages & les déſavantages du commerce de l'Inde, quelle étoit la nature de tous les articles de ce commerce qui en compoſoient l'exportation & l'importation, & quelle étoit la rivalité qu'ils pourroient avoir avec ceux de notre induſtrie. Ce tableau déconcerta notre Miniſtre. Il vit d'une part un commerce immenſe, entrepris par une exportation très-minime en articles de notre induſtrie; (1) de l'autre, une importation très-conſidérable, par des étoffes aux trois quarts contraires à la conſommation

(1) Tout le monde ſait que le commerce de l'Inde abſorbe des ſommes très-conſidérables en comptant.

mation de celles de nos fabriques. Les mousselines des Indes (avec raison) lui pârurent attaquer les progrès & la conservàtion de nos Fabriques de toiles Baptistes & Cambray fleuri de St. Quentin ; les étoffes de soie, celles de Lyon, de Tours & de St. Chaumont ; les toiles peintes, nos fabriques d'indienne du Languedoc & de la Provence ; les mouchoirs, les toiles de coton, l'industrie de la Normandie, de la Brétagne & de la Champagne ; enfin , les porcelaines des Indes, celles de toute la France & de nos diverses fabriques de vaisselle de terre. Telles furent les observations de Colbert, elles étoient justes, mais la raison d'Etat l'emportant sur tous ces désavantages , Colbert considéra que l'exercice de ce nouveau commerce établissoit une carriere de rivalité & d'émulation contre l'Angleterre & la Hollande , qui pourroit occuper un jour la majeure partie de leurs forces maritimes, & entraîner dans le fond de l'Inde tout le formidable de leurs escadres ; que cette nouvelle navigation étoit un accroissement de force & d'occupation pour notre Marine en longs cours, & que son établissement par une Compagnie riche & privilégiée, attachoit un nouveau nerf à la constitution politique de la Monarchie, capable lui seul, par son crédit & par ses forces, d'en

perpétuer la durée. Telles ont été, Meſſieurs, les vues patriotiques de ce célebre Miniſtre, en formant cet établiſſement; en vain cherche-t-on aujourd'hui de lui en prêter de différentes; il étoit trop éclairé ſur les vrais intérêts de l'Etat, pour que nous ſaiſiſſions avec confiance, les idées mercenaires dont pluſieurs de nos citoyens l'honorent dans ce moment. Un habile Miniſtre, dans tout ce qu'il fait, ne conſulte que les tems futurs d'une nation. Le vulgaire des hommes ne juge jamais que ſur les intérêts préſents. Cette façon de penſer eſt trop irréguliere pour la comparer avec celle de notre Miniſtre. Si de nos jours l'intérêt particulier a aveuglé nos politiques; ſi la cupidité dans le maniment des affaires de l'Inde, leur a fait imaginer le fantôme des raiſonnemens qu'ils ont toujours prêté à ce Miniſtre; le Gouvernement a eu tort de les écouter. C'eſt la derniere des iniquités pour des Citoyens, d'avoir continuellement égaré le Miniſtre, & de lui avoir fait perdre le fil, dans ce commerce, des ſyſtêmes économiques & politiques de Colbert & du Cardinal de Fleury: de n'avoir conſtamment requis de la légiſlation que des ſecours momentanés pour le rétabliſſement de ſes affaires, à la ſeule convenance, & ſeulement proportionnés aux manimens journaliers

des gérants, des charges de caisse, des banquiers ou des agioteurs; de n'avoir envisagé les intérêts de l'Etat dans ces climats lointains que dans l'ordre des intérêts civils & particuliers. De-là, l'origine de tous ces appels de Finances mal entendus; de-là, toutes ces loteries si souvent répétées & toujours sans avantages; de-là, toutes ces diverses créations de rentes viageres sans aucune utilité; enfin l'hydre toujours renaissante de l'Anarchie ou de l'intérêt particulier qui, au lieu de réhabiliter solidement l'exercice de ce commerce, n'ont jamais produit que la consolidation des parties en maniment, sans jamais rapprocher l'autorité des vues patriotiques de l'illustre Colbert.

C'est dans le sanctuaire le plus profond des intérêts économiques & politiques de la France, que nous devons chercher l'importance de l'établissement que l'on a laissé écrouler; que nous devons y connoître quelles ont été les vues salutaires du ministre qui l'avoit fondé, & quelle a été la raison d'Etat qui lui avoit fait concéder les privileges, les exclusions & les actes législatifs dont elle jouissoit; sans trop nous fatiguer de tous leurs détails, il nous suffira de dire que Colbert, en fondant l'établissement de notre compagnie de l'Inde, n'avoit envisagé dans cet éta-

bliſſement que les intérêts de l'Etat, que les tems futurs de la Nation, que la conſervation du commerce politique de la France. Telles ont été les vues patriotiques de ce Miniſtre, ou pour mieux dire, les événemens & les viciſſitudes des affaires qui expliquent tôt ou tard le but de tous les ſyſtêmes de chaque gouvernement, nous ont développé aujourd'hui, 90 ans après la mort de cé même Miniſtre, les idées ſages & profondes qu'il avoit attachées à cet établiſſement en faveur de la France ;...... 1600 millions procurés à l'Etat en 1719 par notre compagnie des Indes (argentée ſeulement d'un fond capital de 40 millions) font connoître phiſiquement aujourd'hui que Colbert, en fondant cet établiſſement, n'avoit cherché qu'à créer un croupier à l'Etat, qui, ſous les apparences d'un maniment mercantile, pût réunir en ſa faveur la confiance publique, & lui faciliter tous les moyens de la faire ſervir avec ſuccès à la gloire & à la réputation du ſyſteme politique du Gouvernement. La guerre de 1744 vous juſtifie encore que ce n'eſt point une Compagnie marchande qu'avoit voulu établir Colbert, mais bien une Compagnie conquérante qui verſat conſtamment tous les produits de ſes commerces, à la diverſion des forces maritimes de nos rivaux, à la moleſtation de

leur commerce politique, & qui rapportât constamment toutes ses opérations & toutes ses conquêtes au plan arrêté dans le système politique du Cabinet.

De tous nos Administrateurs généraux des Finances, depuis M. de Colbert, aucun n'a si bien saisi l'importance d'un tel établissement que Mr. de Fleury, , tous les autres l'ont égaré; aussi avons-nous éprouvé, par une suite de la sage administration de ce Ministre, combien cet établissement a été avantageux à la France depuis 1715 jusqu'en 1750 (1); lui seul ayant soutenu l'Etat après la guerre de succession jusqu'en 1720 : après la déroute du système de Law, jusqu'en 1715 : après toutes les révolutions sur les monnoies en 1726, 1727, 1728, jusqu'en 1730; &, dans la guerre de 1744, ayant occupé dans l'Inde toutes les forces de nos ennemis, les ayant battues dans tous les rencontres; leur ayant enlevé leurs principales villes de commerce; &, dans le traité de paix de 1748, ayant balancé par ses propres conquêtes celles que les Anglais nous avaient faites dans le Canada.

(1) Voyez dans le dictionnaire du commerce l'histoire de la Compagnie des Indes.

Le même avantage nous seroit également arrivé dans celle de 1756, si nos Administrateurs, plus occupés des intérêts de l'Etat que de leurs conservations particulieres avoient, après la paix de 1748, abandonné le terre-à-terre de leurs systêmes; qu'ils se fussent transportés comme Colbert dans les tems futurs de la Monarchie, & qu'ils eussent constamment dit comme le Cardinal de Fleury........ hors de la France point de salut. Mais l'argent, mais les dépenses journalieres, mais les besoins pressans des prodigalités & des mauvais principes de l'administration, n'ayant jamais été que le seul objet de leurs occupations, ils ont négligé la pratique des systêmes sûrs de prévoyance & de conservation qui réparent toujours les plus grands désordres. De-là, l'origine de tous nos malheurs pendant le cours de la guerre derniere; de-là, la ruine de nos divers établissemens de commerce en Affrique & dans l'Inde; de là, cette paix affligeante de 1763; de-là, la perte & la réduction de tous nos commerces maritimes & de la majeure partie de nos Colonies; de-là enfin, cette vacillation continuelle dans les systêmes économiques de nos finances, qui n'établit aucun ordre sur le nombre innumérable des engagemens du tems passé; qui ne donne aucune solidité à tous ceux du tems

préſent ; & qui n'attache aucun crédit & aucune confiance à ceux des tems futurs (1).

---

(1) Dans la poſition où ſont nos Finances, ni la force des impoſitions, ni celle des économies, ne pourront jamais parvenir à réhabiliter nos affaires, la preuve en eſt ſimple ; depuis la paix de 1763, nos Citoyens ſupportent 45 impoſitions de plus que pendant la malheureuſe guerre de 1756 ; & loin de pouvoir donner un ſol ſur nos arrérages depuis la derniere paix, l'Etat s'eſt endetté de nouveau de 600 millions de plus : mais laiſſant à part cette particularité, & pour donner une preuve ſenſible que ni les économies, ni les impoſitions ne pourront jamais rétablir nos finances : ſuppoſons que nous puiſſions encore jouir de dix années de paix, & que dans chacune de ces dix années l'Etat puiſſe liquider pour 25 millions de ſa dette Nationale : à la derniere de ces dites dix années, avec les économies des intérêts, l'Etat aura acquitté 300 millions. Qu'eſt-ce que 300 millions ſur 4 milliards de dettes : d'ailleurs, après ces dix ans de paix il doit ſurvenir une guerre, qui ne durant que quatre ans, par ſes dépenſes extraordinaires vous endettera une autre fois de vos 300 millions : & ſi elle eſt malheureuſe, de plus de 500. Par cette marche, il eſt viſible que l'on eſt toujours à recommencer, toutefois avec déſavantage, la liquidation des 300 millions n'ayant point diminué la charge des impoſitions, & le renouvellement de cette dette les renchériſſant de plus de 15 à 25 millions ; perſuadé de cette vérité, peu de jours après la publication de l'Arrêt du mois de Janvier 1770, qui réduiſoit à 2 & demi pour cent les intérêts de la majeure partie des effets Royaux, je propoſai au Miniſtère mon ſyſtême des billets d'Etat, qui annulloit ce dit Arrêt, & qui arrêtoit tout le monſtrueux de ceux qui l'ont ſuivi, en ſuſpenſions, en impoſitions & en appel de Finances ; cette opération ſimple & utile, & d'une exiſtence momentanée, a été mal vue par nos Adminiſtrateurs : quelle raiſon ont-ils eu pour cela ? Je l'i-

Il falloit pour la perfection des plans économiques de Colbert, donner auparavant toute la

---

gnore. Il eſt cependant démontré que ſans abus & ſans ſervitudes onéreuſes pour les Sujets, avec 1100 millions d'Effets Royaux, créés en ſix ans de tems, l'on procuroit à l'Etat un capital de 2, 200, 000, 000 liv. lequel capital auroit libéré ſtrictement la dette nationale, ſans débours pour nos Finances, ce qui auroit évité à celles-ci toutes les opérations indécentes dont on a tourmenté les Citoyens depuis 1770. Cette évidence eſt publiée aujourd'hui par trente Edits d'impoſitions nouvelles depuis 1770, qui loin de remplir nos recettes, augmentent continuellement nos conſtitutions par la réduction du produit de nos impoſitions premieres, toutes nos opérations ayant forcé nos Citoyens de reſtreindre leurs dépenſes & les entrepriſes de leur commerce; au lieu que ma propoſition opéroit ſainement, & arrêtoit tous ces déſavantages. Comme je me propoſe de rendre public ce ſyſtême, de même que le ſyſtême terrier qui en dépend, par lequel toutes les terres de l'Etat doivent être affranchies (*) de toute ſorte d'impoſitions: il ne ſera pas hors d'œuvre d'en donner ici une idée; & de l'accompagner du Proſpectus ci-après, qui devient aujourd'hui le précurſeur du ſyſtême des billets: ces avantages établiſſant un ordre dans l'adminiſtration politique de l'Etat qui fera lui ſeul le ſalut de la Monarchie. Cet ouvrage eſt trop compliqué pour pouvoir dans ce moment en parler pertinemment: d'ailleurs le Proſpectus ci-après eſt intelligible, n'y manquant que les explications particulieres. Je dirai ſeulement qu'étant fondé à me méfier du zele & de la bonne volonté de nos Admi-

(*) Par mon terrier, les terres de l'Etat n'auroient plus rélevé que de la Couronne, & les Propriétaires n'auroient plus eu à payer ni dixme, ni cenſe, ni Péage, ni Lods & vénte, &c. l'Etat rachetoit tout en moins de vingt ans; la choſe peut revenir, mais ne peut être pratiquée dans ce moment, les Peuples étant trop écraſés par les impoſitions.

ſolidité poſſible à celui de ſes ſpéculations politiques, & bien aſſurer à l'avantage de la France, ces liaiſons & ces rapports d'intèrêts, de commerce & de travail qui pouvoient ſeuls en conſerver la durée; les unes & les autres ne pouvoient ſe rencontrer que par les échanges des ſuperflus du commerce utile des Citoyens, contre les matieres premieres qui manquoient à nos occupations ou à notre induſtrie. Cet arrangement difficile, vaſte & compliqué ne découragea point Colbert; il s'agiſſoit de connoître, en homme d'Etat & en citoyen, les intérêts intérieurs & extérieurs de la France; ceux de l'Etat, & ceux des citoyens, & de balancer les uns & les autres par ceux de toutes les nations; Colbert inſenſible à la peine s'y dédia. Ce cahos rempli de combinaiſons & d'intérèts contradictoires, capable de rebuter le calculateur le plus intrépide, devint pour notre Miniſtre une ſource inépuiſable de lumieres, qui donnerent toute la ſolidité poſſible à ſes diverſes ſpéculations éco-

---

niſtrateurs, je n'ai pas jugé à propos de leur abandonner toute la connoiſſance de ce dernier ſyſtême, ne leur ayant fait part que des avantages de la caiſſe nationale pour la liquidation de la dette d'Etat & celle de toutes les Charges, Offices & cautionnement conſtituant nos Finances.

nomiques. Ses recherches lui ayant facilité les moyens certains de s'aſſurer du génie & des mœurs des peuples avec leſquels il vouloit ſe lier, & du caractere de ceux qu'il auroit à y contredire. Sûr de toutes ſes obſervations, il négocia avec toutes les Nations les plus à notre convenance, les échanges de nos divers articles d'induſtrie ou de fabriques contre les matieres premieres de leurs productions, il convint avec elles des droits reſpectifs qu'auroient à payer les uns & les autres, ſoit dans l'exportation comme dans l'importation, & il aſſura par des traités ſolemnels, le libre trafic dans leurs ports de nos ſuperflus, par la marine marchande de l'Etat, en échange de toutes leurs matieres premieres qui nous manquoient; de ce coloſſe de combinaiſons & d'intérêts s'eſt établie la préciſion de toutes nos capitulations avec la Porte, l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne & toutes les Nations du Nord. Celles qui conſommerent le moins de nos ſuperflus avec notre Miniſtre, ne furent jamais regardées, ou ne furent jamais placées que dans la claſſe des Nations du ſecond ordre; & celles qui nous fourniſſoient le plus de matiere premiere, comme la Turquie, ont été conſtamment les plus favoriſées. Les Régences d'Afrique, par des raiſons de politique, ſe ſont

PROSPEC

POSITION DE LA FRAN

REZ DE CHAUSSÉE.

Liquidation de la Finance de toutes les Charges, Offices & cautionnement, constituant les Finances de l'Etat.

FONDEMENT.

Liquidation générale des arrérages, dettes & constitutions sur les Finances de l'Etat.

L'impôt ne produit jamais l'impôt, & l'impôt rui
pôt, pour être lucratif, veut être simple, isolé du prot
qui ne sont que des piéges tendus au commerce utile
vicieuses (ressources du moment & de l'impéritie,) m
corps politique, & le mettent hors d'état de reprendre
Les deux positions ci-dessus de la France, l'une ava
l'autre 29 ans après cette guerre, vous donnent le n
L'on voit dans la premiére la France au comble de la p
n'être endettée que de 600 millions, & ne compter
millions en recette. Dans la seconde, on la voit
priétés, de commerce & de fonds physiques dans so
3 milliards actifs & constitutifs, rentée de 420 mill

nt

RAN

t rui
pro
util
) m
dre
avi
n
p

ressenties de cette préférence ; mais les Nations chrétiennes y ont été moins ménagées ; leurs voisinages, leurs principes de rivalité avec nos commerces utiles & politiques, exigeoient que la France en contrecarrât les progrès ; à cet effet,

---

Le grand ressort qui doit faire mouvoir la marche du Prospectus ci-dessus, étant la liquidation absolue de la dette de l'Etat, dans quelle constitution qu'elle soit soumise, il ne sera point hors d'œuvre d'éclairer le public sur les avantages généraux & particuliers de cette premiére opération, en lui donnant le plan & l'explication de Loterie en viager, qui en est le fondement, & qui doit opérer ce grand miracle. (*Voyez le Plan de la Loterie ci à côté.*)

Preuve du Plan ci à côté.

500 liv. en effets royaux, négociés à 50 p$\frac{o}{o}$. de perte reste 250 liv.

250 liv. placées sûrement dans le Commerce, produiront au plus 4 $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{o}$.

4 $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{o}$. sur 250 l. de rente annuelle, 11 liv. 5 s. le pire de la Loterie étant les Lots de 450 l. à 2 $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{o}$. l'on retire également 11 liv. 5 s. Mais comme ce pire ne peut gueres se rencontrer, vu qu'il y a 6, 428, 752 Lots avantageux pour 2, 785, 624 de moins avantageux, l'on doit en conclure que la combinaison de cette Lotrie offre l'alternative à tous ses intéressés, ou d'acquérir un fort Lot à la prime de 2 $\frac{1}{2}$ p$\frac{o}{o}$. ou un Lot de 450 liv. à la prime d'un fort intérêt : opération qui évite à l'Etat une banqueroute ignominieuse, & aux Citoyens une perte tôt ou tard inévitable, étant existant qu'un capital avanturé de 500 l., dont avec peine trouveroit-on généralement aujourd'hui 150 à 200 liv. se réalise en viager pour 450 liv. au moins, sous

---

une rente plus avantageuse que celle d'aucune création viagére, étant prouvé que celui qui sera renté de 500 liv. par ladite Loterie, en vivant 40 ans, retirera 600 liv. à cette époque. Opération qui doit fixer l'attention de tous les chefs de famille, nombre de leurs enfans dissipant follement leur bien, & tombant après dans la misère; au lieu qu avec 1000 à 2000 liv. placées sur leur tête dans une semblable création, on leur assure du pain pour toute leur vie.

Pour bien sentir la nécessité de la conversion pleine de la dette de l'Etat, active ou viagere, dans une seule constitution viagere, par l'assistance de la caisse nationale citée au Prospectus, il faut considérer que la régie des caisses & des comptabilités des diverses rentes en actif & en viager, coutent plus de 30 millions de dépenses à nos Finances, & qu'il est de l'intérêt public de les économiser; que depuis la paix de 1763, la dette nationale s'est augmentée de plus de 600 millions; que depuis 1770, nos impositions ont renchéri de plus de 50 millions; & qu'avec $\frac{1}{3}$ moins de commerce utile & politique qu'en 1744, $\frac{1}{3}$ moins de Colonies & de navigation qu'en 1756, nos Citoyens supportent aujourd hui 50 p$^{o}_{o}$. plus d'impositions qu'en 1744; d'où il faut conclure que, si après dix ans de paix, & dans le plus fort extrême des impositions extraordinaires, l'Etat ne peut entrer en liquidation avec lui-même, il est prouvé qu'il ne le pourra jamais; en conséquence, les dépenses politiques l'emportant sur les Civiles, & les Charges Civiles par la rigueur de leurs impositions arriérant tous les jours les sources du travail, ... les intéressés à la dette publique doivent s'attendre sous peu de tems, si le systême actuel de nos Finances continue, à une banqueroute forcée, de sorte que pour éviter une semblable catastrophe, & soustraire l'Histoire de la Nation au récit dégoûtant de deux banqueroutes igno-

jusqu'en 1648, pour soutenir leur révolte contre

---

minieuses sous un même régne, ... il faut mettre l'Etat en situation de faire honneur à ses engagemens sans molester ses peuples ; pour trouver ce terme tant desiré, il n'est aucun tempéramment plus heureux pour lui, & plus avantageux à tous les sujets, que celui de la création de la caisse nationale citée dans le Prospectus : cette caisse mettant fin à un nombre infini de régies & de comptabilités des plus ruineuses pour nos Finances, ouvrant au commerce & à l'industrie des secours physiques sous 3 pg. d'intérêt, procurant à l'Etat une liquidation totale sous 75 millions de constitution pendant quarante ans, & fournissant encore aux créanciers de la dette nationale l'assurance certaine d'être payés eux ou leurs héritiers leur vie durant, des usufruits d'un effet ruiné, sans valeur & sans crédit, plus avantageusement qu'ils ne pourroient l'être par aucune création viagere quelconque.

Mais pourquoi, me dira-t-on peut-être, ne faire qu'une cause de la dette entiére de l'Etat, & confondre les arrérages de nos Finances avec ceux de la dette active? la dette active avec la viagere ; les contrats des Secrétaires du Roi avec ceux de la Compagnie des Indes? &c. Je répondrai que toutes ces obligations, quoiqu'étrangères les unes aux autres, étant liées, garanties & pensionnées par les Finances de l'Etat, sont personnelles à l'Etat ; que du moment qu'il est reconnu que ce sont leurs constitutions qui perpétuent l'épuisement de nos Finances, en entreprenant une opération décisive pour les en soulager il faut faire l'opération complette, afin de ne laisser aucun retour au vice qui nous arriére encore tous les jours. D'ailleurs, les intéressés à la dette de l'Etat n'ont qu'à être justes, impartiaux & vrais Citoyens ; ne point prendre leur créance avec l'Etat par les titres justificatifs qui la caractérisent, mais

l'Espagne; notre assistance au Portugal, pour as-

---

bien par la somme en debours qui doit la représenter avec cette équité, ils trouveront qu'ils seront encore très-favorisés par l'opération de la Loterie viagere, & qu'il est très-heureux pour leurs intérêts qu'il se présente un systême de Finance qui leur conserve la jouissance en usufruit, leur vie durant, d'un debours médiocre qu'ils ont déja réalisé par de forts intérêts contre des prétensions outrées.

Pour bien sentir la solidité de mon raisonnement, considérons que la dette de l'Etat, prise pour 3 milliards, intéresse au plus 500 mille Citoyens, dont au moins

$\frac{1}{5}$ Gens de main-morte. } nombre de passage dans
$\frac{2}{5}$ Gens célibataires. } le corps politique.
$\frac{2}{5}$ Gens mariés.

& que la constitution de ces milliards renchérit tous les besoins absolus de 21, 500, 000 Citoyens de mon Etat; en conséquence, l'intérêt majeur l'emportant sur l'intérêt mineur, ... les intérêts de 500, 000 particuliers ou plus, seuls créanciers de l'Etat, ne peuvent jamais l'emporter sur le bien du général de nos Citoyens ou de 22 millions de sujets, sur-tout en considérant quel est le fonds premier de cette dette, & quelles sont les opérations qui l'ont produite.

Si l'on approfondit la nature de celles-ci, que l'on veuille être juge intégre, & patriote, on trouvera que la dette active de l'Etat ne s'est formée en divers tems, que par les arrérages de nos Finances, pour des entreprises où les intéressés ont gagné 2 pour 1, & que l'on a converti en contrats: .. que par des créations de rentes, où il a été généralement reçu, la demi en effets Royaux (perdant généralement alors 50 p$\frac{0}{0}$.), & la demi en argent comptant; .. que la viagere s'est formée également par les mêmes opérations des rentes constitutives; & que tout ce qui est arrérages de nos Finances, ne regarde aux $\frac{4}{5}$ près que

ſurer ſon indépendance avec cette Monarchie,

---

que les Entrepreneurs des menus, Officiers de bouche de la Maiſon Royale, & autres Entrepreneurs, ou Traitans, Baratans les entrepriſes Civiles & Militaires du ſyſtême politique du Gouvernement. Avec cette connoiſſance, appréciant ſéparément les intérêts des particuliers créanciers de l'Etat, on trouvera que les débours réels des uns & des autres, des premiers intéreſſés aux 3 milliards, à 3 milliards & demi, de mon opération, n'équivalent peut-être pas à 75 pour cent, & dans ce moment peut-être pas à 40 pour cent. Si l'on additionne en rembourſement de la ſomme débourſée, les intérêts reçus de 15 & 20 ans à 5 pour cent, ſur une ſomme complette, dont les débours n'auront été au plus que de 75 pour cent. Par conſéquent, mon opération en convertiſſant en viager leſdits 3 milliards par les hazards de la Loterie en queſtion, favoriſe tous les intéreſſés aux conſtitutions préſentes de nos Finances, ſoit pour les rentes actives comme pour les viageres. Preuve.

Les rentes actives ont été généralement créées par des arrérages un peu répréhenſibles, ou par des recettes, moitié en argent & moitié en effets Royaux qui perdoient 50 pour cent; de ſorte que les débours des uns & des autres pour 500 liv. de Capital dans la dette active de l'Etat n'ont réellement été, au plus, que de 375 liv. en Finance réelle; tous les effets Royaux perdant aujourd'hui ſur la Place depuis 40 juſqu'à 70 pour cent en les appréciant en bloc à 50 pour cent de perte, les 375 liv. ci-deſſus ſont réduites à 187 l. 10 ſ. qui, placées ſolidement dans le commerce, ne rendront pas au-delà de 4 ½ pour cent l'année; 4 ½ pour cent ſur 187 liv. 10 ſols produiront annuellement 8 liv. 8 ſ.

Le pire de la Loterie étant les Lots de 450 l. à 2 ½ pour cent, celle-ci donne . . . . 11 liv. 5 ſ. pour 8 l. 8 ſ. ce qui établit la rente viagere des

ſous Philippe IV ; nos correſpondances ſecrettes avec

---

187 l. 10 ſ. à 7 $\frac{1}{10}$ avec accroiſſement annuel de $\frac{1}{2}$ pour cent ſur le produit de 7 $\frac{1}{10}$ pour cent.

Même raiſonnement pour les particuliers qui depuis la guerre de 1756 juſqu'en 1770 ont ſpéculé ſur les effets Royaux, & qui s'en trouveront encore poſſeſſeurs : ils n'ont qu'à additionner, en déduction de leurs débours, les intérêts à 5 pour cent retirés depuis 10, 15 & 20 ans ſous un eſcompte de 40, 50 & 60 pour cent, ils trouveront qu'ils ſont encore plus favoriſés que les particuliers de la claſſe de 187 liv 10 ſ.

Les rentes viageres s'étant établies de la même façon que les actives, les débours des 500 liv. n'ont été que de 375 liv. ; en conſéquence, les 500 liv. produiſant à 10 pour cent 50 liv. de rente viagere, les 375 liv. débourſées ont joui réellement depuis la création de 13 $\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêts.

Excepté le dernier emprunt viager de 25 millions ouvert en Hollande, & rempli à Paris en 1773, & celui qui court encore à l'Hôtel-de-Ville ouvert en 1770, tous les autres ſont arrêtés depuis 10, 15 & 20 ans. Comme ceux-ci forment les $\frac{11}{12}$ de la dette viagere de l'Etat, les intéreſſés exiſtans pour 500 liv. d'une créance en débours de 375 liv. ne devoient jouir civilement que du 5 pour cent, ce qui leur auroit produit 18 liv. 15 ſ. en ayant retiré 50 toutes les années, il en réſulte une réaliſation annuelle de 31 liv. 5 ſols ; & 31 liv. 5 ſ. depuis dix ans ſeulement, donnent un capital aujourd'hui de 312 liv. 10 ſ. : par conſéquent une créance viagere de 375 liv. il y a dix ans, priſe dans ladite Loterie pour 500 liv. n'exiſte réellement plus aujourd'hui pour les intéreſſés, que pour 62 liv. 10 ſ. en viager à 10 pour cent l'année, & ne devroient jouir que de 6 liv. 5 ſ. de rentes, étant reçues dans la Loterie pour 500, & réduites au pire à 450 liv. & à $\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêts, les 62 liv. 10 ſ. produiront toujours 11 liv. 5 ſ. ce qui fait revenir les intérêts du capital exiſtant de

avec l'intérieur de l'Angleterre, pour y entrete-

62, 10 à près de 19 pour cent l'année, avec accroissement annuel de ½ pour cent sur le produit desdits 10 pour cent.

Les intéressés au dernier emprunt de 25 millions, & à celui qui court encore à l'Hôtel-de-Ville, ouvert en 1770, sont également favorisés par l'opération, étant connu qu'il a été reçu la demi en effets Royaux perdant 70 à 75 pour cent & la moitié en argent comptant : de sorte qu'admettant pour une desdites créances de 500 liv. 70 pour cent de perte sur 250 liv. les débours de la dite créance n'auront été, en finance réelle, que de 325 liv. à 4 ½ pour cent, ne devant produire que 14 liv. 12 s. de jouissance; & la créance de 500 liv. aujourd'hui à 9 ½ pour cent, procurant 45 liv. de rente libre, il en résulte une réalisation annuelle sur les 325 liv. de débours, de 30 liv. 8 s. qui pendant 4 ans seulement donneront un capital de 121 liv. 12. s.
L'accroissement de 10 pour cent qu'accorde la Loterie sur 500 l. 50. liv. } 171 12.
Lesquelles déduites sur les 325 liv. de débours, réduisent la créance viagère au Tirage de la Loterie à 153 liv. 8 s. à 4 ½ pour cent d'intérêt annuel, ne donneront que 6 liv. 18 s. de jouissance. Le pire de la Lotterie étant les Lots de 450 liv. à 2 ½ pour cent, les intéressés aux derniers emprunts viagers retireront 11 liv. 5 s. pour leurs 6 liv. 18 s.; ce qui établit leurs rentes viagères à 7 ½ pour cent, avec accroissement annuel de ½ pour cent sur les produits des intérêts.

Les particuliers créanciers des arrérages de nos Finances jouiront également des mêmes avantages que ceux des intéressés à la dette active & viagère de l'Etat; personne n'ignore le repertoire qui existe chez les Entrepreneurs des menus, de la bouche, & autres Baratans les entreprises de la Cour & du systême politique du Gouvernement; si on explique ce repertoire, on

nir conſtamment les diviſions inteſtines qui l'ont

---

trouvera chez les Entrepreneurs des mêmes Compagnies, chez ceux qui fourniſſent journellement aux dépenſes du Château & de la famille Royale, des gains & des doubles emplois ſans nombre, qui groſſiſſent leurs créances avec des débours médiocres : il eſt connu que les prix de toutes les choſes journalières & alimentaires du Château & de la Famille Royale, ſont arrêtés & fixés par convention ſignée. Comme depuis la guerre de 1756, les rembourſemens par quartiers dans toutes ces parties n'ont pas été bien exacts, qu'ils ont ſouffert depuis 1767 des retards fort conſidérables ; nos Adminiſtrateurs ont toléré dans les comptes en conſommation, nombre de doubles emplois en indemnité, qui ont porté cette dépenſe à une extrêmité des plus rigoureuſes. Si nous enviſageons la dépenſe des meubles, vêtemens & dépenſes extraordinaires des menus, nous trouverons également que, par le défaut d'exactitude dans les payemens, on a été forcé de recevoir à terme, à des prix extravagans, des choſes que l'on auroit eu au $\frac{1}{4}$ de leur valeur avec de l'argent comptant. Ce fait & nombre d'autres ſe juſtifient par deux anecdotes de Cour qui ont couru tout Paris en 1770 & 1771.

En 1770, on a voulu dire que M. le Dauphin ayant demandé un habit fort riche, le prix en fut arrêté à 8000 l. l'argent à la main ; l'habit étant fait, on ne vouloit point en le retirant, débourſer les 8000 liv. dont on étoit convenu, & l'on renvoyoit le pauvre ouvrier au Calendrier grec. L'Ouvrier s'entêta & ne voulut point lâcher ſon habit ; bref, pour ne point débourſer les 8000 liv. en queſtion, on donna à l'Ouvrier 24000 liv. en effets Royaux, pour qu'il les négociât ſur la Place.

En 1771, il s'eſt dit également que, dans les dépenſes des menus, il étoit paſſé 50000 liv. pour le blanchiſſage des peignoirs, linges & dentelles de M. le Comte d'Artois. Si ces faits ſont auſſi véritables, que l'on

déchirée ſous la maiſon des Stuarts ; ce fameux

---

prétend le dire, avec de pareils avantages, les intéreſſés aux arrérages des menus & aux dépenſes de la bouche &c, doivent s'eſtimer très-heureux, que le Miniſtère veuille bien admettre leur créance dans ſa Loterie viagere, au pair, & avec 10 pour cent d'accroiſſement ; étant viſible qu'avec 100 liv. au plus de débours, ils acquerront un billet de 500 liv. lequel au Tirage de ladite Loterie ſortant au pire pour 450 liv. & à 2 ½ pour cent d'intérêts, leur fait placer leurs dites 100 liv. à 11 ¼ pour cent, ſans retenue, avec accroiſſement annuel de demi pour cent ſur le produit des dits 11 pour cent.

Les entrepreneurs Baratans les entrepriſes de la Cour & du ſyſtême du Gouvernement, ont adopté le même répertoire que ceux des menus, & toutefois avec plus d'avantage : les entrepriſes concernant les opérations du ſyſtême politique du Gouvernement, exigeant des ſecours prompts & abſolus de la part de nos Finances, qui n'exiſtoient point chez les mêmes, & celles-ci depuis 1763, ayant preſque toujours été dans l'impuiſſance de le faire au comptant ; Meſſieurs les Entrepreneurs ont fait payer à nos Finances le diſcrédit public des effets Royaux, dont on les rembourſoit ; & ils ont généralement reçu depuis 25 juſqu'à 50 pour cent de perte, des effets en papiers qu'ils ont réaliſé au compte avec avantage ; de ſorte que 500 liv. de ces ſortes de créances reçues dans la Loterie en queſtion pour 550 liv., feront le pendant des créances des menus & des arrérages de la bouche.

La glace que je caſſe ici n'eſt point dans le deſſein d'invectiver perſonne, à Dieu ne plaiſe ,.. ce n'eſt que pour arrêter les clameurs particulieres contre toutes les nouveautés utiles ; & éclairer les Citoyens & le Miniſtère ſur la conſervation de leurs intérêts reſpectifs :... étant viſible que rien ne proſpérera en Finance, tant que l'on ne mettra pas un ordre avantageux

traité des Pyrenées, où la souplesse Italienne

---

dans les dépenses extraordinaires de nos Finances ; que l'on ne donnera point aux Citoyens l'assurance certaine de voir diminuer la force destructive des impôts ; & que l'on n'assurera point aux intéressés à la créance de l'Etat, la jouissance pour eux ou leurs héritiers, des usufruits de cette dite créance, sans être exposés à la voir ensévelie à la premiére circonstance.

Voilà les justes motifs de mes observations : *honni soit qui mal y pense*, malheur à tous ceux qui auront l'injustice de se prévaloir de mes dites *observations*, pour dénigrer dans la société tous les intéressés dont il y est parlé ; c'est à tous nos administrateurs depuis M. de Fleury, à qui la Nation doit en vouloir, tous ayant égaré l'autorité ; méconnu les vrais intérêts de la France ; foulé tous les Citoyens ; anéanti les sources du travail ; arrêté la circulation des richesses civiles & politiques. A l'exemple du Duc d'Olivarès, Ministre de Philippe IV, ils ont créé une immensité d'effets Royaux sans plan, sans sistême, sans fonds d'amortissement ; &, pour ne point arrêter le service public dans des temps de discrédit, ils ont remboursé témérairement en ces mêmes effets, cinq, ce qui n'en valoit pas deux ; de-là s'est engendré la corruption, les infidélités, les abus, la déprédation & la ruine publique. Telles sont les véritables causes de notre décadence depuis la guerre de 1756, qui ne peuvent être arrêtées que par un croupier puissant tel que celui de la caisse nationale que je propose, la législation & les Peuples étant nécessités aujourd'hui à se faire aider d'un tiers, qui d'un office commun & impartial, tienne un juste milieu entre les intérêts de l'Etat & ceux des Citoyens, afin de procurer abondamment aux uns & aux autres des secours physiques, sous un modique intérêt, & qui mette encore l'autorité, dans moins de quarante ans, dans l'heureuse liberté de pouvoir supprimer entiérement pour 150 millions d'impositions extraordinaires. Tel est

donna des fers à la subtilité Espagnole, & éventa tous les retours de sa politique; (*) ces célebres

---

le vrai de mes raisonnemens; raisonnemens que beaucoup de personnes désaprouveront; qu'un plus grand nombre applaudira, & que la majeure partie de nos Citoyens ne peuvent sentir ni saisir que par les usufruits de leurs bienfaits; en étant de mon prospectus, de la marche de mon systême & de celle de ses opérations en finances, ce qu'il est en arithmétique de la multiplication de 19 liv. 19 s. 11 den. par 19 liv. 19. s. 11 den.: de quatre-vingt dix-neuf Arithméticiens, Commerçans, Calculateurs, Financiers, Agioteurs, Banquiers & autres, il y en a quatre-vingt dix qui erreront sur cette multiplication: de-là, la preuve que le plus grand nombre sait chiffrer, mais qu'il n'y a que très-peu de personnes qui possedent utilement l'Arithmétique politique.

Voyez à la fin de cet Eloge les missives de MM. C....: en explication de mon systême, renfermé sous ces trois points de vue.

1°. Ce que l'on opére; 2°. ce que l'on risque; 3°. ce qu'il en reste. J'abandonne cette solution aux amis du Prince, de l'humanité & de la Patrie.

(*) D. Louis De Haro, célèbre Ministre d'Espagne, chercha autant qu'il fut possible, à laisser des interprétations désavantageuses à la France, dans le Traité des Pyrenées: Mazarin les arrêta toutes. Irrité de ne pouvoir l'emporter sur ce Ministre, il crut avoir fait un coup de partie en parlant des intérêts de la Savoie avec la France, de dire que *le Traité de Querasque, &c.* Effectivement, cette expression imparfaite pouvoit établir une autre fois des contestations avec la Savoie, y ayant plusieurs Traités *de Querasque*; Mazarin connut cette adresse vicieuse: sans la contester, en lisant le Traité des Pyrenées, il prénd une plume, & coule subtilement une *S* à ces mots *le Traité*, & lui fait dire *les Traités*, ce qui arréta toute contestation née ou à naître.

traités de Munster & de Westphalie, qui font aujourd'hui autant de souverains de tous les divers Princes de l'Allemagne, afin de les opposer constamment à la puissance de la maison d'Autriche; cette protection continuelle aux Flibustiers du golphe d'Arien, pour encourager leurs pirateries sur la navigation de l'Espagne en Amérique, afin de ruiner le commerce de cette puissance avec ses colonies; ces présens aux Régences d'Afrique pour entretenir leurs armemens contre la marine marchande de toute l'Italie, de l'Espagne & du Portugal; enfin, cette proscription générale dans toutes les opérations de nos commerces, de tous les pavillons étrangers.

Après ces divers arrangements de nécessité absolue & de force premiere, pour bien assurer la conservation & la prospérité de nos commerces Politiques, notre Ministre s'occupa de la connoissance des pays qui produisoient le plus de matieres premieres, l'emploi qu'en faisoient les peuples qui les recueilloient, & quelle pourroit être l'étendue de nos commerces avec chacune de ces diverses nations; la Turquie & l'Espagne fixérent le plus son attention; dans la Turquie, il trouva un Peuple superstitieux, ignorant, sans application & sans industrie, abondamment fourni de matiéres premieres, entr'autres, de ces

belles ſoies brouſſes & tripolines, de Baruth, de Morée & de Perſe, ſi néceſſaires à nos diverſes fabriques de Lion, de Tours & de St. Chaumont; de ces belles laines ſurges & pelades ſi propres au travail de nos fabriques de draps & de lainages du Languedoc, de la Normandie & de la Picardie; des laines de Chevron, d'Erzerum & de Perſe, favorables à la claſſe ſupérieure de nos chapeaux, des côtons filés & non filés pour le ſervice de nos diverſes fabriques en bas, bonnets, mouchoirs & toiles peintes; des cuirs en poil d'abſolue néceſſité au travail de nos Tanneries; des cendres & des huiles pour nos Verreries & Savonneries; enfin, beaucoup de bled pour nous aider dans nos manques de récoltes. L'Eſpagne lui préſenta aſſez les mêmes avantages que la Turquie, toute-fois par des matiéres premieres d'une claſſe plus riche & plus parfaite que celles de cette Nation, ſes laines & ſes ſoies l'emportant en qualité ſur celles de la Turquie; ayant de plus la propriété excluſive de la belle teinture des écarlattes, dans ſes cochenilles, & celle des beaux bleus de Turquie dans ſes indigo de Guatimala;... ſes laines de Vigogne, du Pérou & de Bonnes-Aires peuvent égaler les laines de Chevron, de Satalie & de Perſe,... ſes ſoudes

font fupérieures aux cendres de Tripoli ,... fes huiles font plus avantageufes pour le dégraiffage des laines , que celles de la Morée , de Candie , de Siagie , de Metelin &c.... fes cuirs en poils , de Bonnes-Aires & de Carthagêne font de meilleure qualité que ceux de l'Afie & de l'Egypte. Le Portugal offre affez aux befoins de la France les mêmes denrées que l'Efpagne ; & les Etats de l'Italie, de Naples & de Sicile, des foies, des huiles, peu de laines & beaucoup de blé. Toutes ces découvertes d'une étude & d'une combinaifon auffi réfléchie que celle que mettoit Colbert dans toutes fes fpéculations politiques, furent fcellées dans leurs exportations, par des Traités fi précis & fi avantageux à la France, que les Anglais & les Hollandais ont cherché de faire revivre en leur faveur, dans le Traité de 1714 & de 1719, nos capitulations avec l'Efpagne.

Si notre défaut de matieres premieres avoit forcé notre Miniftre de s'affurer de leur importation, avant d'avoir encore bien établi en France tous les objets de débit qui devoient fervir à notre exportation ; il ne négligea point toutefois ces derniers, la chofe étoit de trop de conféquence pour la Nation, pour qu'il n'y mit pas toute la vigilance dont il étoit animé. Le dé-

hit de nos draps du Languedoc (*), de nos camelots mi-ſoie, de nos bonnets façon de Tunis, de nos Papiers & de nos denrées de l'Amérique, fut arrêté dans toute la Turquie & les diverſes Régences d'Afrique, par les mêmes Traités qui nous aſſuroient chez toutes ces puiſſances la libre importation de leurs matieres premieres. L'Eſpagne, le Portugal & les divers Etats de l'Italie, furent forcés de recevoir en contre-valeur de ce qu'ils nous fourniſſoient, nos galons d'or & d'argent, nos tiſſus & nos étoffes de ſoie, de fil & de coton: nos chapeaux fins & groſſiers; nos toileries de toutes eſpeces de Brétagne, de Normandie & de Champagne; nos draps d'Abbeville, de Sedan, d'Elbeuf & du Languedoc; toutes nos étoffes de laines en molletons, flanelles, étamines, camelots, bayettes, ſempiternelles, burats, calmandes, ſerges, bas & bonnets; nos batiſtes &

(*) La Draperie du Languedoc a plus fait de progrès ſous Mr. de Fleury que ſous Mr. de Colbert; de mon tems, la Turquie conſommoit de 7 à 8000 balots de toute qualité de 160 aunes le ballot; aujourd'hui elle eſt plus conſidérable; c'eſt le ſeul article qui nous reſte en faveur, & le commerce de la Turquie eſt le ſeul qui ſe ſoutienne.

Cambray fleuris de St. Quentin : nos dentelles fines & grossieres du Puy-en-Velai, de la Normandie & du Dauphiné ; nos papiers fins & grossiers, cartes & cartons ; enfin, nos gants & nos culotes de peau. L'Allemagne se compensa avec nous en remises de place en place, & les Etats du Nord nous donnerent, en contre-valeur de ce que nous leur fournissions, des lins, du chanvre, du goudron, de la raisine, des bois de charpente & de construction, si nécessaires à l'entretien de notre Marine. Telle a été la balance économique des spéculations politiques de notre Ministre ; balance des plus riches, des plus savantes & des plus absolues pour la France ; étant prouvé aujourd'hui que les profits sur le débit de nos superflus depuis M. de Colbert jusqu'à M. de Fleury, joints à ceux de l'occupation de notre Marine marchande, ont fourni seuls à la subsistance journaliére des $\frac{3}{5}$ de nos Citoyens ; & que ces mêmes superflus réalisés chez nos consommateurs, ont fait entrer constamment dans l'intérieur de l'Etat 75 pour cent de bénéfice, en main-d'œuvre, sans l'occupation journaliére de notre Marine marchande ; perte que l'on ne ratrappera jamais, l'industrie fuyant l'oppression & ne retournant

jamais ſur ſes pas, & le commerce ſuivant partout l'induſtrie (*).

Si Colbert, en entrant dans le Miniſtère, s'en étoit tenu conſtamment au terre-à-terre des Richelieu, des Mazarin & des Fouquet; s'il ne s'étoit jamais appliqué comme ces Miniſtres qu'à l'étude du cœur humain plutôt qu'à celle des intérêts économiques & politiques des Nations; s'il avoit préféré auſſi la félicité des intrigues du cabinet au mérite des combinaiſons ſalutaires de la bonne adminiſtration,... jamais la France ne ſeroit ſortie de l'état d'abrutiſſement, où l'oiſiveté & le manque de travail avoient plongé depuis ſi long-tems tous ſes ſujets. Malheur aux Princes, dans ces poſitions malheureuſes de leur patrie, qui ne donnent l'adminiſtration des Finances de l'Etat qu'à des Citoyens dévorés de l'ambition de commander, & dont le cœur, endurci par la proſpérité & l'abondance, brave ſans-ceſſe tous les beſoins de ſes concitoyens; malheur à tous les Miniſtres éblouis du faſte, des honneurs & des titres, qui oublient gratuitement qu'ils ne ſont que des hommes, & qu'ils ne ſont en place que pour faire

---

(*) Voyez la note (1) pag. 50.

le bonheur des hommes. Malheur aux adminiftrateurs des Finances qui, pour fuir le travail & la peine, négligent de méditer fur les befoins du pauvre, de tendre une main fécourable à la veuve & à l'orphelin; & qui, bouffis d'orgueil, d'adultères & de crimes, bouleverfent par leurs opérations les intérêts publics d'une Nation, brifent les liens précieux de la fociété, & ne laiffent par-tout que les traces de la conflernation, de l'effroi & de la mifère : tel eft le deftructif des opérations en finances auxquelles fe font abandonnés tous les fuccesfeurs de Colbert pendant la guerre de 1688, & de 1710. Telles font celles auffi qui ont fuivi la paix d'Utrecht en 1714 jufqu'en 1722; & de 1722 jufques en 1750; & telles font également toutes les erreurs, les faux calculs, les mauvais principes qui ont dévoré notre profpérité pendant toute la malheureufe guerre de 1756, & depuis la paix de 1763. Puiffe le fouvenir de notre Miniftre arrêter tous ces défavantages! puiffe fon attachement pour l'Etat ranimer le courage de nos adminiftrateurs! puiffe fon amour & fon zèle pour fes Concitoyens, faire fuccéder à une adminiftration deftructive & ruineufe,

l'abondance, l'union & le travail dont il a illuſtré le règne de Louis XIV !

Si l'utile & le merveilleux font la gloire.... ſi les arts & les ſciences font le bonheur de la ſociété, les connoiſſances de Colbert font l'éloge de ce Miniſtre, ſes ſpéculations politiques publient ſa célébrité. Cherchons ſon immortalité & ſa gloire dans ſes devoirs comme Citoyen & comme Miniſtre.



TROI-



TROISIEME PARTIE.

LES devoirs d'un Contrôleur Général des finances, comme citoyen, c'est d'être citoyen lui-même; avec cette qualité honorable, un administrateur zèlé pour le bien public ne cherchera point à s'instruire des besoins de la société, par les fastes indécens de quelques-uns de ses individus; ces dehors trompeurs ont égaré la plupart de nos Ministres des finances, ceux-ci n'ayant constamment envisagé l'opulence publique, que dans les profusions & les dépenses outrées d'une poignée de particuliers, & non dans celle de la situation générale des citoyens.

C'est la classe la plus mal vêtue & la plus mal nourrie de la société, qu'un administrateur citoyen doit consulter; c'est dans cette classe nombreuse & mal partagée où règnent le besoin & la misère, dans cette classe de force premiere pour une monarchie, où Colbert a cherché le flambeau & le guide de toutes ses opérations. Malheur aux administrateurs des finances qui, dans cette carriére pénible de leur devoir, ne s'enfoncent point comme lui dans

cette étude profonde ; & qui, du sein de la mollesse & de la volupté, ne dictent que des loix impératives qui oppriment sans-cesse l'existence des peuples sans jamais les soulager, &, loin de conserver l'union & le travail parmi les sujets, ne produisent que l'insoumission, l'oisiveté & la paresse.

Colbert, comme citoyen, s'étoit détaché de son état de Ministre ; il s'étoit même isolé des alentours des citoyens fastueux. Ce n'est pas entouré des grands & des flatteurs, ce n'est pas dans le fond d'un palais somptueux & magnifique, ce n'est pas avec des cent mille livres de revenus, qu'un administrateur pourra méditer sur les peines de la vie, qu'il y sentira les besoins de l'humanité, qu'il y connoitra l'assistance qu'il doit à ses semblables ; c'est dans la chaumiére du pauvre où il doit se transporter ; c'est dans les greniers de l'artisan & du laboureur où il doit fixer sa recherche ; c'est dans ces divers séjours de douleur & de peine, où l'homme d'Etat doit chercher l'objet de ses devoirs & de ses obligations ; c'est là qu'il sentira sans opinion & sans gène, qu'il n'est en place que pour faire le bien de la société ; que la loi suprème dans tous les gouvernemens du monde, n'est autre chose que le bienfait, si nécessaire pour la con-

ſervation des peuples ; & que l'autorité n'eſt qu'un tyran, quand elle n'agit point pour le bonheur des hommes. Laiſſez à la ſociété l'uſage de ſes paſſions ; il eſt abſurde de vouloir les détruire ; il ſuffit de les rendre utiles. C'eſt par où commença Colbert.

Dans la minorité de Louis XIV, la nation Françaiſe eſt plongée dans l'oiſiveté & le découragement ; le dur & lâche deſpotiſme de Richelieu & de Mazarin y avoient précipité la ſociété : & les citoyens, ſaiſis, tremblans d'effroi par les proſcriptions & les ſupplices, n'oſoient point s'adonner aux arts & aux ſciences. Ces craintes malheureuſes & deſtructives perpétuoient la miſère des peuples. Un chacun fuyoit le travail dont il ne recueilloit que la peine ; & la rigueur des impoſitions détruiſoit tous les jours les ſources du travail ; telle étoit la poſition de la France quand Colbert entra dans le miniſtère.

L'amour de l'humanité s'uniſſant au zèle de la patrie, notre miniſtre entreprit de ramener ſes citoyens au travail & aux occupations utiles par ſon application & ſon exemple ; il n'uſa point, pour y réuſſir, des moyens deſtructeurs que l'ambition de commander avoit ſuggéré à Richelieu & à Mazarin ; ce furent les maximes de Sully qu'il mit en exercice : ce furent les ſoins paternels

paternels d'Henri IV qu'il inſpira à ſon généreux Monarque; ſi Sully avoit ſauvé la France par la diminution des impôts & par les encouragemens qu'il verſa dans l'agriculture, Colbert voulut l'enrichir par les mêmes opérations, en aſſociant à leurs bienfaits, ceux que procurent encore à une nation la propriété des arts & des ſciences. A cet effet, ii s'appliqua d'y attacher tous ſes citoyens; & pour leur en faciliter tous les moyens, il établit par tout le royaume cette ſuppreſſion d'impôts, ſur tout ce qui étoit induſtrie; cette exemption de droit ſur tout ce qui étoit matieres premieres; ces récompenſes aux ouvriers les plus appliqués; de-là naquit l'amour du travail, de-là l'occupation de la ſociété entiere.

C'eſt dans cette occupation de la ſociété, où un miniſtre citoyen doit chercher ſa célébrité; ce n'eſt qu'en connoiſſant toute l'étendue de ſes méchaniques, qu'un habile miniſtre peut l'aprécier ſans beaucoup de peine comme un citoyen, qui, avec un gros écu de capital, pourra entretenir pendant toute l'année une famille nombreuſe; comment une mere veuve, chargée d'enfans, avec 20 à 30 ſols en propriété pourra ſuffire à la dépenſe annuelle de ſon ménage; comment une fille orpheline, avee 10 à 12 ſols, fournira à ſon entretien journalier; comment un labou-

reur, un artisan & un Matelot pourront assister la vieillesse de leur pere & de leurs parens.

Ce sont ces détails rigoureux & pénibles qui caractérisent le Ministre citoyen; c'est dans leurs études profondes & journalieres qu'un administrateur zelé pour le bien public, connoitra avec principe que le citoyen qui possede 6 liv. de capital, en achetant trois livres de cuir tanné & trois livres de peau de veau préparée, peut en œuvrer trois paires de souliers; que ces trois paires de souliers, avant d'être achevées, exigent cinq jours d'occupation; que ces cinq jours d'occupation, à 10 sols de dépense alimentaire, auront occasionné 50 sols de dépense; par conséquent, les souliers étant vendus les uns dans les autres 3 liv. & 10 sols la paire, les 6 liv. de capital tous les cinq jours produiront 4 liv. 10 sols de bénéfice; sur quoi déduisant 20 sols de dépenses d'absolue néceffité, 10 f. pour le fil & la dégradation des formes, il restera tous les cinq jours 30 sols de bénéfice à l'Artisan Cordonnier, riche de 6 liv. de capital, pour la dépense de sa famille. Il en est de même de la veuve mere chargée d'enfans, & qui ne possede que 30 sols; que cette vertueuse mere emploie ses 30 sols en laine, qu'elle la file, & que de son fil elle en tricote des bas ou des

bonnets; ces 30 ſols lui œuvreront deux paires de bas; qu'elle mette huit jours pour les achever, & qu'elle les vende 3 liv. la paire: cette mere de famille tous les huit jours, avec ſes 30 ſols, gagnera 4 liv. 10 ſols, qui par leur répétition ſuffiront à la dépenſe annuelle de ſon ménage; égale proportion pour la fille orpheline qui n'a que 12 ſols en proprieté, plus digne toutefois de l'attention légiſlative par la foibleſſe de ſon ſexe, & par les égaremens où elle peut ſe porter; dont l'occupation tranquille fournit à celle-ci un tableau parlant de ce que peut l'induſtrie dans la ſociété; ce qu'elle eſt pour un Etat bien gouverné; combien ſont innombrables ſes richeſſes, & combien les adminiſtrateurs ont tort de l'opprimer par des impoſitions. Que notre fille orpheline emploie ſes 12 ſols en lin, & qu'elle le convertiſſe elle même en fil le plus fin, à l'uſage de nos plus riches dentelles de Malines; que pour filer ſon fil, & pour en œuvrer une ſeule garniture de dentelle pour homme, elle y occupe ſix mois de tems, cette fille aura employé cent quatre-vingt trois jours pour finir ſon ouvrage, qui à dix ſols de dépenſe journaliere pour ſa nourriture, lui auront couté 91 liv. 10 ſ.: qu'elle vende ſeulement 100 liv. ſa garniture, il lui reſtera, ſon entretien prélevé, 8 liv. 10 ſ. de bé-

néfice ; mais si elle vend cette même garniture 200 & 400 liv. comme en portent nos Rois & nos Seigneurs, cette fille, tous les six mois, en sus de sa dépense, avec 12 s. de capital, réalisera 208 l. 10 s. ou 308 l. 10 s. qui feront sa dot, & assureront son établissement. O prodige admirable de l'imagination ! ô sauveur de l'humanité & de la Patrie ! Colbert, s'il est vrai que nous existions encore, après avoir quitté cette pénible vie, & si nos vertus nous permettent de conserver toujours quelques intelligences secrettes avec ce monde de misere, combien votre cœur bien-faisant doit être déchiré à la vue de la dégradation de vos systêmes ! combien votre ame sensible doit frémir à l'aspect des vexations, des forfaits & des crimes dont vos successeurs ont inondé votre administration ! (1) Que votre courage doit être cour-

(1) C'est une vexation que de taxer trop durement les Peuples, & de les assommer d'impositions sans les en instruire, sinon au moment de la perception de l'impôt : ou l'on fait bien ou l'on fait mal. Si l'on fait bien, pourquoi se cacher, pourquoi ne pas se montrer avec cette noble assurance qui explique le bien public ? si on fait mal, pourquoi le faire, & pourquoi immoler à l'ambition de commander, le bonheur d'une Nation & la réputation d'un grand Monarque ? c'est un forfait que de tromper l'autorité, d'induire en erreur

touché de la décadence affreuse de notre industrie, de la réduction terrible de notre commerce politique, de la dégradation continuelle de notre Marine, de la perte de nos Colonies, de

---

son Souverain, & de ne chercher à se maintenir dans ses emplois que par des trahisons. C'est un crime de dire faux en matiere d'Etat, de cacher à la législation la misere de ses sujets; d'allarmer la religion de son souverain par le faux prétexte de la cessation du service de l'Etat, afin de le porter (comme on l'a fait en 1770, pour la suspension des rescriptions) à donner les mains à des opérations destructives, qui aliénent l'obéissance des Sujets, qui ne font que le bien des Administrateurs dévorés de l'ambition de commander; qui pour se rendre utiles, à l'exemple de Richelieu, bouleversent le systême général de l'équité & de la Justice. Ministres intraitables & durs, interrogez-vous? reconnoissez que vous n'êtes que des hommes, que vous ne tenez vos pouvoirs que d'un homme qui ne les tient lui-même que du consentement d'autres hommes; que la vraie législation est celle qui rend les peuples heureux; que nulle Loi ne peut être bonne, si l'on ne consulte point la voix de la nature & le but général de la société; enfin, que l'autorité n'est qu'un tyran quand elle n'agit point pour le bonheur des Peuples. Qu'ont opéré tous les successeurs de Colbert depuis ce siecle ci, excepté Mr. Fleury? ils ont continuellement égaré l'autorité, ils ont sans-cesse parjuré le meilleur des Maîtres, ils ont deshonoré la nation: & rebelles à Dieu, à la société & à la justice, ils ont tout osé, pour assouvir leur ambition, & ils n'ont rien fait pour illustrer leur patrie. Les ouragans de l'Amérique & les foudres du Midi n'ont jamais dévasté les biens de la terre avec l'acharnement & la constance qu'une poignée de Citoyens déchirent depuis vingt ans la Monarchie.

l'anéantiſſement de nôtre Compagnie des Indes ; de l'état affreux & obéré dans lequel ſe perpétuent nos finances ! vous, avec la moitié moins de nos revenus actuels, qui avez décoré le Royaume de nombre de monumens précieux & de fondations Royales ; qui avez fourni avec largeſſe à toutes les libéralités & aux dépenſes extraordinaires des guerres preſque continuelles de votre Maître ; qui avez publié ſa grandeur, ſa majeſté & tout l'éclat de ſa puiſſance dans les quatre parties du monde ; & nous, dans ce moment, après dix ans de paix, avec le double des revenus & des reſſources que lors de votre miniſtère, la Nation périt, le ſerviteur trahit le Maître, & vos ſucceſſeurs dévaſtent la Monarchie (1).

---

(1) La manie affreuſe de tous les Adminiſtrateurs, eſt de vouloir tout ſavoir, & de vouloir tout enfanter : la ſcience infuſe n'eſt plus chez les hommes. Comment eſt-il poſſible que des cerveaux pliés depuis trente ans à ne rédiger que des ſacs à procès, ou à n'expliquer que des Loix anciennes & modernes, puiſſent avoir cette ſagacité, cette ſcience, poſſéder cet eſprit d'ordre, de calcul & d'économie politique, qui diviſe & ſimplifie la répartition des impôts : comment eſt-il poſſible, dis-je, que des cerveaux rouillés dans la chicane de la Robbe & des Ordonnances, puiſſent connoître phyſiquement le rapport des intérêts mutuels de l'Etat & des Citoyens,

Le travail du Matelot, de l'Artiſan, du Journalier & du Laboureur nous préſente aſſez les mêmes objets de détails & de ſpéculation politique; pourvu que ceux-ci aient les moyens de

---

du commerce & de l'induſtrie, des Colonies & de la Métropole, de la pêche & de la navigation, de l'intérieur & de l'extérieur du Royaume; & de l'enſemble de tous ces intérêts, toujours unis & toujours ſéparés, en prendre un principe d'économie qui les féconde tous, les encourage tous, les conſerve tous, en rempliſſant les recettes de l'Etat à l'avantage des Citoyens & au déſavantage de ſes rivaux: la choſe me paroît impoſſible.

Une ſeconde manie auſſi deſtructive que la premiere, & auſſi déſavantageuſe au bien public, c'eſt l'ambition de commander de nos Adminiſtrateurs, c'eſt leurs jalouſies ſerviles contre les gens à talens, contre les gens plus inſtruits & plus éclairés qu'eux: il eſt à naître qu'un Adminiſtrateur ait encouragé, ait honoré le zèle & le travail des Citoyens bien intentionnés pour le Roi, pour la Patrie, pour la ſociété; qu'il ait accrédité aucun ſyſtême utile, qu'il n'aura pas enfanté; qu'il ait protégé l'avancement des perſonnes éclairées qui pouvoient ſervir avantageuſement les Finances de l'Etat, le commerce & l'induſtrie de la Nation;... trop de talent avec eux eſt un malheur, trop de jugement, trop d'érudition, trop de connoiſſances ſpéculatives ſont des crimes. Corrompus par les adulations, les diſcours des flateurs, des avides Traitans, des inſatiables Financiers, la franchiſe des ames fiéres par leur intégrité les ſcandaliſe; les vérités utiles les provoquent, la modeſtie honnête excite leur mépris; par-tout, l'orgueil immole l'innocence, l'homme dégrade l'homme, & le miniſtre le citoyen.

faire les débours des apparaux & des outils nécessaires à leurs parties, ces Citoyens vivent commodement, avec aisance, & économisent encore dequoi assister la vieillesse de leur pere & de leurs parens. Mais si un Administrateur imprudent confond dans l'ordre des impositions, les besoins absolus de la société, & toutes les franchises accordées aux matieres premieres de l'industrie, il en résulte que tous ces renchérissemens arrètent la consommation; & la main-d'œuvre n'augmentant point à proportion des renchérissemens, par le défaut de débit,... l'industrie se perd, & la classe la plus nombreuse de la société demeure sans travail & sans assistance.

Voilà ce que Colbert a constamment évité, & à quoi doit très-particuliérement s'attacher tout Administrateur Citoyen. Si tous nos Ministres des Finances, depuis Mr. le Cardinal de Fleury, avoient adopté comme lui les systêmes économiques de Mr. de Colbert, jamais la France n'auroit éprouvé aucune dégradation dans ses commerces; & nous ne verrions pas aujourd'hui notre industrie se trouver supplantée par les progrès de celle de nos rivaux; l'Espagne, le Portugal, les Etats de Naples & de l'Allemagne, du tems de Colbert, même sous

le Cardinal de Fleury, n'avoient jamais pu réussir à pouvoir établir dans leurs domaines aucune de nos fabriques en dorures, ou étoffes brochées; de nos bas, de nos chapeaux, de nos papiers &c., malgré les avantages qu'ils avoient sur nous, par la propriété des matiéres premieres. La constitution de leur Gouvernement en étoit la cause. La proportion des impositions, aussi mal raisonnée chez eux qu'elles l'étoient chez nous avant Colbert, & qu'elles le sont redevenues depuis 1748, portoient toutes comme aujourd'hui en France, sur tout ce qui étoit commestibles (1), commerce, industrie, &

---

(1) Avant la création, en Espagne, des impositions d'Acalvaca, de Milon & de leurs quatre droits additionnels, la ville de Séville faisoit travailler 60, 000 métiers battans en tout genre de fabrication : depuis la perception de ces rentes, l'industrie de cette Ville s'est perdue; toutes ces impositions ayant porté sur les commestibles & sur la main d'œuvre de toute espece : de-là l'introduction en Espagne des étoffes étrangeres, de-là leur préférence sur celles du Pays, de-là la cause de leur bon marché. A la mort de Charles II, Séville ne comptoit plus que 2000 métiers de ses 60, 000. sous Charles V & Philippe II. Depuis 1748, ils ont un peu repris par l'assistance de nos Ouvriers; en 1768, on commençoit à y en compter de 9500 à 10, 000. Grenade, Murcie, Malaga, Excica, Cordoue & vingt autres villes de l'Andalousie, qui ne les connoissoient point, en sont remplies aujourd'hui : & tout ce qui est rubans & étoffes de plein; est d'un quart meilleur

matieres premieres : de-ſorte que toutes ces parties, privilégiées chez nous du tems de Colbert & du Cardinal de Fleury, mettoient à même la Nation de pouvoir fournir à nos conſommateurs tous les articles de nos diverſes Fabriques, de 25 à 30 pour cent meilleur marché, que ceux qu'ils entreprenoient de vouloir imiter chez eux; mais depuis la guerre de 1744, les nouvelles impoſitions des vingtiémes & dixiémes, ſur le premier vingtiéme, la répétition de nos ſols pour livre dans tous nos tarifs, les augmentations établies ſur la Taille, la Capitation & la Gabelle; les retenues & non-payemens de nos Finances; la taxe ſur l'induſtrie; les augmentations ſur toutes les entrées des octrois & tranſit dans toutes les Villes du Royaume,

marché en Eſpagne qu'en France. Voilà quel eſt le fruit de nos ſyſtêmes en impoſitions. Si le Gouvernement n'y fait attention, nous ſommes à la veille de voir notre ville de Lyon tomber dans la même dégradation que celle de Séville : les dernieres Lettres-Patentes rendues contre les Octrois de cette Ville, écraſant la main-d'œuvre de l'induſtrie, par la cherté des comeſtibles & des matieres premieres, nos Ouvriers en déſerteront par le défaut de travail, ſans que la ſévérité des Loix puiſſe jamais les en empêcher. La faim, la ſoif & le beſoin ſont, & ſeront toujours, le ſeul guide des hommes; adminiſtrateurs ne l'oubliez jamais.

ſur tous les droits de Douane, de port &c. dans toute l'étendue de la France, ayant porté ſur les beſoins journaliers de la vie, ſur les matieres premieres de toute eſpèce, & ſur la main-d'œuvre de l'induſtrie; toutes ces impoſitions deſtructives ont rencheri tous les articles perſonnels à notre ſeul commerce utile; & de nos renchériſſemens, s'en eſt perfectionnée l'induſtrie de nos conſommateurs. Nos états de commerce atteſtent cette vérité. Avant la guerre de 1744, il eſt prouvé que l'Eſpagne, le Portugal & l'Amérique; l'Italie, les Etats de Naples, du St. Siege, & le Duché de Toſcane conſommoient année commune de 300 à 350 millions de nos étoffes de Lyon, de Tours, de Nîmes & de St. Chaumont; de nos bas de ſoye & de nos chapeaux; de nos draps d'Elbeuf, de Louviers, d'Abbeville & du Languedoc; de nos toiles de Bretagne, de Normandie & de Champagne; de nos baptiſtes & Cambray fleuris de St. Quentin; de nos flanelles, ſerges, étamines & camelots demi-ſoie de Rheims, d'Amiens, & du Mans; de nos dentelles du Pui-en-Velai, de la Normandie & du Dauphiné; & qu'ils n'en conſomment peut-être pas aujourd'hui pour 120 à 130 millions: la Siléſie & la Suiſſe, nous ayant ſupplanté dans la partie de la toilerie, l'Angleter-

re dans celle des lainages; & tous les autres articles de notre commerce utile s'étant perfectionnés chez nos consommateurs. Il en est de même pour tous nos commerces avec les Etats de la Maison d'Autriche, & de toutes les Nations du Nord; aussi sommes-nous à la veille de voir tous nos commerces utiles se borner à la seule consommation de nos Citoyens; malheur plus funeste pour la France que la guerre la plus ruineuse; la consommation du Royaume n'étant pas assez considérable pour occuper toute la classe indigente de nos Citoyens, la population se perdra, sans que la sévérité des Loix & des Ordonnances puisse jamais en arrêter les émigrations.

Si Colbert, en Ministre citoyen, avoit cherché de perpétuer l'amour du travail dans toute l'étendue du Royaume, il avoit eu l'adresse d'y accoutumer ses Citoyens par les propres avantages de leur aisance domestique; ce n'est point dans la connoissance des besoins absolus de l'humanité, qu'il a considéré tout ce qui étoit aisance: c'est dans le bien être général de la société, c'est dans l'union & les intimités des familles, c'est dans les traitemens de Province à Province, c'est dans les intérêts mutuels du corps politique: enfin, c'est dans les assistances

de beſoin & de néceſſité qu'il les avoit cherchées.

Avant ſon entrée dans le Miniſtere, l'adminiſtration intérieure de la France étoit montée ſur un enchaînement de privileges & d'exemptions particulieres, qui faiſoient autant de Gouvernemens ſéparés, que l'on comptoit de Provinces dans la Monarchie ; l'on ne pouvoit faire un pas dans le Royaume ſans ſe trouver arrêté par quelque Péage ou par quelque Bureau de Douane. Les denrées d'une Province ne pouvoient être verſées dans une autre Province ſans payer, à l'entrée & à la ſortie, des droits de tranſit très-conſidérables ; les Seigneurs Suzerains, les Communautés des Villes & des Villages, le Gouvernement même, (comme à Valence, Lyon, &c.) avoient établi des droits de Péages & de Douane ſur toutes les routes qui génoient les fréquentations des ſujets, leurs conſommations, toutes les aiſances du corps politique de la Nation, & qui perpétuoient encore une inégalité & une monotonie dans la balance légiſlative de l'adminiſtration, qui ſuſpendoit les progrès de l'agriculture, du commerce & de l'induſtrie. Ces entraves vicieuſes étoient trop deſtructives, pour que notre Miniſtre les laiſsât longtems ſubſiſter : à peine en eut-il connoiſſan-

ce, qu'il ſupprima tous les droits établis depuis 1645 au nombre de 18 impoſitions différentes; il réduiſit à plus de la moitié tous ceux innovés depuis 1610, après la retraite de Mr. de Sully. Ces ſuppreſſions facilitant tous les échanges du commerce, les tranſits de Province à Province, & les négociations de foire en foire, on vit bientôt tous les Citoyens du Midi & du Septentrion de la France, ſe lier d'intérêts, tranſporter mutuellement toutes les denrées de leurs récoltes & de leur induſtrie, dans nos diverſes Provinces; ces facilités ſalutaires du corps politique de la Nation, rapprocherent la ſociété: les préjugés vulgaires ſe diſſiperent par la communication; les antipathies de pays à pays s'évanouïrent par l'aiſance & l'intérêt; & la grandeur du Monarque Français ramenant tous les cœurs aux intérêts de la cauſe commune, bientôt, par la ſage adminiſtration de notre Miniſtre, toutes les Provinces de la France ne formerent plus qu'une même famille; Louis XIV à juſte titre ſurnommé le grand en 1674, tous ſes ſujets voulurent être grands, tellement la magnanimité du cœur du maître forme toujours l'émulation de celui des ſujets.

Il ne manquoit au bonheur de nos Citoyens que la ſûreté & la commodité des chemins pu-

blics. Tout ce qui pouvoit contribuer aux aisances de la société étoit trop cher à Colbert, pour qu'il y mît la moindre négligence. Ces soins paternels, qui avoient fécondé la France, qui avoient versé la sérénité & l'abondance dans toutes nos Provinces, qui avoient fixé l'époque du bien être de tous les sujets, donnerent bientôt un arrangement favorable à tous ces désavantages. Que ne peut l'émulation, quand elle est secondée par les encouragemens d'un Ministre Citoyen? tout devient facile à l'homme, quand le bien public est notre guide. Dès l'instant que l'on eut remis à notre Ministre les plans ordonnés pour les redressemens des routes publiques, on vit toutes les Provinces de la monarchie, les Villes & les Villages qui étoient sur les grandes routes, concourir généreusement à ce pénible travail; les Citoyens secondant le noble empressement de leurs diverses Communautés se porterent en foule dans tous les chantiers; par leur activité & par leur nombre ils en dévorerent les travaux; & en très peu de tems ils les porterent dans leur plus grande perfection. Si nos chemins ou nos routes publiques n'ont point été si renommés dans le siecle dernier, qu'ils entreprennent de l'être aujourd'hui, ce n'est point la faute de no-

tre Miniſtre, c'eſt la faute des tems, de l'inexpérience des hommes & de notre peu de pratique. C'eſt la faute de nos ingénieurs, qui, moins verſés dans cette partie, n'ont point pu ſeconder les bonnes intentions de notre Miniſtre; toutefois ce ſont ces fautes qui publient ſi pompeuſement aujourd'hui la célébrité de nos routes, de nos ponts & chauſſées, de nos canaux publics, de nos chemins, de nos fontaines, & qui ont donné l'idée au Gouvernement de la perfection de ces belles routes, toiſées & alignées, dont on embellit la France.

Si les chemins publics étoient d'abſolue néceſſité au tranſit journalier du Royaume, la perfection de la navigation de nos riviéres étoit trop néceſſaire aux tranſports pauvres & volumineux du Commerce, pour que notre Miniſtre ne s'en occupât point; ſa prévoyance, à qui rien n'échappoit, ſe portoit par-tout, & alloit au-devant de tout; à peine fut-il ſorti de ſon travail du redreſſement des routes publiques, qu'il s'attacha à la perfection de cette partie eſſentielle. Des ingénieurs hidrauliques furent chargés de dreſſer les cartes géographiques de la direction de nos diverſes riviéres dans toute l'étendue du royaume, pour, ſur leurs rapports, que l'on put travailler à perfectionner celles

les qui feroient navigables; de-là, s'en eft établi cette navigation dans l'intérieur de la France, de l'Océan jufqu'à Paris par la Seine & la Loire, par la communication du canal de Montargis; de-là, la navigation de la Méditerranée jufqu'à Lyon par le Rhône, & du Rhône par la Saône jufques dans le cœur de la Franche-Comté; de-là le tranfport par eau de toutes les denrées du Vivarais, & de l'Auvergne dans le centre de la Capitale; cette navigation toutefois n'eft point encore dans la perfection où elle pourroit être portée, exiftant en ce moment dans le courant de plufieurs de nos rivieres, (fur-tout fur le Rhône & la Saône) une multiplicité de Péages qui en fufpendent les tranfits journaliers. Il eft connu que 100, 000 liv. de fer du produit des mines de la Franche-Comté, embarquées pour Lyon fur la Saône, auroient payé, arrivées à leur deftination 50,000 livres de dépenfes; également que d'un cent de carpes envoyées de Lyon à Tarafcon, il n'en reftera qu'une à fon propriétaire arrivé au lieu de fa deftination. Ces défavantages intérieurs, mortels au feul commerce de la Nation, doivent fixer l'attention du Miniftere.

Les canaux publics avoient également fixé l'attention de notre Miniftre; mais fa vie fut trop

courte pour avoir pu en faire perfectionner les entreprises ; toutefois c'est sous son Ministere qu'a été commencé celui de la Bourgogne pour la navigation de Lyon par la Saône jusqu'à Paris ; (*d*) qu'a été tracé définitivement celui de la Provence par les eaux de la Durance jusqu'à Marseille & à Tarascon ; que s'est perfectionné le chef-d'œuvre de celui du Languedoc, qui unit l'Océan à la Méditerranée par la navigation de la Garonne ; il faut espérer que tous ces commencemens restés imparfaits s'achèveront un jour ; & que le succès de celui de la Picardie, entrepris sous le regne présent, réveillera l'émulation du Ministere pour faire achever ce que Colbert avoit si heureusement commencé.

Les devoirs d'un Ministre citoyen ne se bornent point aux seules connoissances des besoins de l'humanité, à la recherche des aisances publiques, & aux moyens de porter du secours aux uns & aux autres ; ils s'étendent encore sur les encouragemens & sur la conservation

---

(1) Ce projet fut abandonné après la mort de ce Ministre, il feroit cependant très-utile au commerce de la Franche-Comté, de tout le Lyonnois, du Forest, du Vivarias & de la Capitale.

du travail ; c'eſt avec cette prévoyance qu'un Miniſtre Citoyen rend célèbre ſon adminiſtration, qu'il perpétue l'obéiſſance & la ſoumiſſion des Peuples, qu'il entretient une égale abondance dans toute l'étendue du corps politique ; le pere qui enfante n'eſt pas auſſi bon pere que celui qui nourrit. Si Colbert, en établiſſant les ſources du travail par la création de nos fabriques, n'en avoit pas aſſuré la conſervation par des Traités ſolemnels avec toutes les Nations conſommatrices de l'Europe, de l'Aſie, & de l'Afrique, qui nous fourniſſent les matiéres premiéres qui nous manquent, Colbert n'auroit fait qu'un bien paſſager à la France ; ſon manque de prévoyance nous auroit plongés une autre fois dans l'impéritie des régnes de Henri II, Charles IX & Henri III, & nos rivaux ſe feroient éclairés de nos oublis & de nos fautes. Mais notre Miniſtre avoit trop bien étudié les intérêts des Nations & ceux de la monarchie, pour avoir abandonné à l'ambition & à la jalouſie de nos rivaux la deſtruction de ſon travail & la richeſſe de ſes ſpéculations politiques. Peu content d'en avoir aſſuré la propriété par des Traités ſolemnels avec les Nations conſommatrices de nos ſuperflus, il voulut en perpétuer la durée par des inſpec-

tions journalieres. A cet effet, il a fait établir par les Miniſtres dans tous les Ports des Nations étrangeres où nous avons des fréquentations, des conſuls à brevets, obligés, par état, de veiller très-rigoureuſement à la conſervation de nos privilèges, aux richeſſes de notre Pavillon, aux immunités & aux prérogatives attachées aux comptoirs de nos Négociants. Ces inſpections étoient ſi bien faites autrefois, & ſi fort protégées par le Gouvernement, que Louis XIV, informé que la Cour d'Eſpagne retenoit dans la Tréſorerie des Indes à Cadix 500, 000 piaſtres (ou 2, 000, 000 de liv.) à la Nation Françaiſe, arma une Eſcadre de douze vaiſſeaux de ligne, qui furent bloquer cette Ville, & qui forcerent le Gouvernement de payer dans vingt-quatre heures les 500, 000 piaſtres du compte de nos Négociants (1). Les Anglais,

(1) Cette eſcadre étoit compoſée de douze vaiſſeaux de ligne, dont la carène & l'armement coutèrent plus de trois millions à l'état; Louis XIV qui mépriſoit l'intérêt, & qui ne ſe conduiſoit que par ces principes mâles & ſûrs qui font reſpecter une nation, ne vit dans la piraterie de la cour de Madrid, qu'une morgue lâche & impérative de cette nation jalouſe, à la honte du nom Français; Louis XIV ſentit cette inſulte, & ſans s'amuſer à ces colloques d'Ambaſſadeurs qui ne mênent à rien, il ſe fit juſtice lui-même, en

héritiers de tous nos systêmes plus impérieusement que nous, ont mis en usage, en 1768, cette même prévoyance vis-à-vis les Etats de Naples, pour forcer leur Gouvernement aux payemens des blés fournis à cette Ville par le commerce Anglais dans la famine de 1764. Ces actes de fermeté ne sauroient être trop répétés ; ce sont eux qui en ont imposé à l'Europe entiere, pendant tout le tems du règne de Louis XIV ; & ce sont eux aussi qui seroient encore dans ce moment les plus forts boulevards de nos intérêts politiques, si la Nation avoit continué de se conduire avec le même courage, qui fera dans tous les tems la réputation de nos ancêtres ; mais l'égoïsme s'étant emparé de nos ames, les Ministres ont mésusé de leur autorité, & les Citoyens sont aujourd'hui sans confiance pour toutes les opérations des Ministres. Telle est la source de nos malheurs depuis ce siècle-ci ; puisse l'exem-

---

forçant l'Espagne à une restitution volontaire à jour marqué.

Si le Ministère de la France s'étoit toujours conduit avec cette même vigueur, l'Angleterre ne feroit pas aussi téméraire qu'elle l'est aujourd'hui vis-à-vis de toutes les nations, & notre commerce maritime seroit plus en crédit, & plus respecté.

ple de Colbert réveiller dans nos cœurs cet amour de la Patrie qui publie son immortalité, & qui trace si bien à tous les hommes d'Etat quels sont leurs devoirs comme Citoyens, & quels sont ceux qui sont personnels à leur caractère de Ministre !

Celui des Citoyens qui contribue le plus à la gloire d'un règne heureux, c'est un Ministre actif, éclairé, laborieux, recommandable par ses mœurs & par sa piété, qui s'oublie lui-même dans les fastes des honneurs de sa place, pour ne se retrouver que dans l'aisance & le bonheur de ses Concitoyens ; oui, si l'utile & le merveilleux font la gloire, rien de plus glorieux pour un Prince, que la découverte d'un vrai Ministre !

Rien ne désigne mieux le vrai Ministre que l'éducation d'une Nation ; cette partie essentielle est le devoir le plus absolu d'un Administrateur en sa qualité de Ministre : ce n'est qu'avec son secours qu'il parviendra à éclairer ses Citoyens sur leurs devoirs envers Dieu, envers le Roi, envers la Patrie, envers la Société. Il est difficile, quand on manque à ces quatre obligations d'être vrai Citoyen. La nature n'a qu'une voix muette, où la contemplation ne règne point, Le devoir n'est qu'un tyran, quand

on ne le remplit point par ses propres obligations ; le courage n'eſt que férocité quand il n'eſt pas ſoutenu par la charité & par la religion ; l'humanité n'eſt qu'un phantôme quand on ne la reſſent point par les peines de ſon ſemblable. Telles ſeroient les erreurs des hommes ſans le ſecours de l'éducation ; ce ſont elles qui ont égaré nos ancètres pendant tout le quinziéme ſiècle, qui ont cauſé tous les malheurs de l'Angleterre ſous le règne des Stuards, & qui ont enfanté toutes les révolutions du Portugal, de la Suede, du Danemarck & de la Ruſſie.

Dans l'immenſité des occupations qui abſorboient tous les momens de notre Miniſtre, cette partie eſſentielle de ſes devoirs ne lui étoit point échappée. La Nation arriérée dans toutes les connoiſſances utiles, l'étoit encore plus dans la pratique des ſciences exactes. La Rhétorique, ce mentor de la ſociété ; la Logique, ce guide de l'homme : la Phyſique, cette ſeconde mere de l'humanité ; la Théologie même, cette ſcience des Dogmes & des opinions, malgré les encouragemens de Richelieu & de Mazarin, n'étoient regardées en France que comme des queſtions ſcholaſtiques que l'on livroit à l'occupation de la premiere jeuneſſe de

nos Citoyens ; des préjugés vulgaires perpétuoient sans-cesse l'ignorance de la société : il étoit de l'état d'un Grand de ne savoir pour ainsi dire, ni lire, ni écrire : d'un Gentil-homme de n'être que le Généalogiste de sa Patrie : d'un Bourgeois, d'un Artisan, de n'être ni homme, ni Citoyen. Tel étoit l'état social du corps politique de la France.

Pour détruire ces préjugés ridicules, & pour le faire avec toute l'utilité dont ils étoient susceptibles, il falloit à notre Ministre un établissement autorisé, décoré des titres & des marques distinctives qui pouvoient donner de la célébrité à ces encouragemens & à ces récompenses ; à cet effet, il a fondé cette illustre Académie des Arts & des Sciences, honorée aujourd'hui de toutes les Nations ; par l'immensité de ses riches découvertes, par sa science profonde dans toutes les connoissances utiles, par l'application constante de ses Académiciens ; dont l'étude raisonnée nous procure journaliérement des avantages sans nombre des plus propices au bien de l'humanité ; tels que ceux de la désalaison de l'eau de la Mer, & des Horloges élémentaires pour trouver la longitude.

C'est à la célébrité de cet établissement que la France doit presque toute son urbanité ;

c'eſt au zèle infatigable de Colbert, à qui l'hiſtoire de la Nation eſt redevable de la beauté, de la grandeur, de la proſpérité du règne de Louis XIV. C'eſt par ſon application conſtante à rechercher les Savans; à appeller dans le Royaume les Artiſtes & les Ouvriers les plus renommés, que ce Miniſtre a rétabli ce courage, cette émulation, ce goût des Arts & des Sciences qui ont illuſtré le règne de François I, rendu ſi floriſſant celui de Louis XIV, & qui a fait ſortir, dans moins d'un ſiécle, du ſein de la Patrie, cette immenſité de grands Hommes, dans la guerre, dans la marine, dans l'adminiſtration, dans la politique, dans les Arts, dans les Sciences, le commerce & l'induſtrie.

Si les bons Rois font les bons Miniſtres, il eſt conſtant auſſi que les vrais Miniſtres font les bons Rois: jamais Louis XIV n'auroit été auſſi généralement grand, auſſi généralement craint, auſſi généralement reſpecté des nations étrangeres, ſans les vaſtes connoiſſances & les profondes méditations de notre Miniſtère; ce ſont elles qui ont publié dans les quatre parties du monde la grandeur, la célébrité du Monarque Français, qui ont fait concourir la Nation aux progrès de la cauſe commune: enfin

qui ont assuré la prospérité & la puissance de la Monarchie.

Avant Colbert, jamais la France n'avoit été considérée pour arriver à l'excès de grandeur, de majesté où elle étoit parvenue sous Louis XIV; il falloit à la tête de l'administration des Finances de l'Etat, un homme doué du zèle & des rares talens de notre Ministre pour y réussir. C'est son application à ses devoirs, ce sont ses spéculations & ses connoissances économiques, qui ont facilité à son Maître les moyens certains de pouvoir entretenir constamment 300 mille hommes d'infanterie & 80 mille de cavallerie, 100 vaisseaux de ligne, 40 galeres, 60 frégates ou brulots; c'est avec toutes ces forces inaccessibles à aucune Nation, que Louis XIV avoit assuré le libre exercice du commerce politique de l'Etat; qu'il avoit mis à l'abri des pirates de l'Afrique, la marine marchande de ses Sujets; qu'il avoit rabaissé la puissance de l'Espagne sous la maison d'Autriche; qu'il avoit acquis sur nos rivaux l'empire des mers; enfin, qu'il avoit balancé lui seul pendant tout son règne toutes les Puissances de l'Europe (1).

(1) Si la bonne situation des finances d'un Etat donne de l'ame à tous les ressorts du gouvernement; la considé-

L'attachement, l'amour de la patrie est enco-

---

ration & l'estime publique donnent de la vigueur & de l'activité à tous les intérêts économiques & politiques d'une nation ; & à toutes les négociations du ministere des affaires étrangeres. C'est ce département, par la sagacité & la prévoyance infatigable du Ministre qui en est chargé, qui va au devant de tous les événements fâcheux ; qui les prévient, ou qui en tempere tous les désavantages par ses négociations offensives & défensives ; qui établit le tems & la marche de tous les Traités, ceux de leur exécution ; qui explique tous les avantages & lés désavantages du commerce en pays étrangers ; qui protege hors du royaume la personne & tous les intérêts des sujets ; qui fait agir & respecter ses forces maritimes, suivant les besoins de l'Etat ; qui détermine le nombre & la marche de ses armées ; qui arrête par son intrépidité l'ambition de ses voisins ; qui calcule sans cesse ce que peut la nation, & ce que peuvent ses ennemis ; quelle est la situation locale des uns & des autres en systême d'Etat, soit dans l'abondance de ses productions, comme dans celle de ses ressources ; & quelle seroit la méthode la plus sure de miner sourdement chez ses voisins la nature de ces mêmes ressources, & de les tourner au profit de ses concitoyens : telle est l'étude pénible & journaliere du Ministre chargé du département des affaires étrangeres.

Si ce département, par son inspection journaliere sur cette immensité d'intérêts divers, est établi pour ainsi dire par le cabinet de l'Etat, pour être constamment l'arc-boutant & l'étançon de la nation ; & que tout se détermine chez lui par la bonne situation de celui des finances de l'Etat, qui doit fournir abondamment à toutes les dépenses civiles & politiques du gouvernement. Combien ce département doit être molestant aujourd'hui pour un Ministre, & combien il doit être difficile à conduire : l'épuisement du département des finances ne donnant aucune consistance à tous nos intérêts,

re un des devoirs principaux d'un Ministre.

---

en perpétuant dans un état de langueur, d'inanition & d'indigence, les deux départements de la marine & de la guerre, (seuls boulevards de la nation,) dans le quart d'heure où tous nos rivaux sont à nous menacer, tant par terre que par mer, avec des forces des plus considérables.

Celui de la marine doit, dit-on, 30 millions d'arrérages à tous ses fournisseurs, entreprenants, & autres; & se trouve encore avec des arsenaux dépourvus de la majeure partie des objets les plus nécessaires à l'armement de nos Escadres; n'ayant pas le moindre petit rechange pour radouber nos vaisseaux dans un cas de malheur, ou pour les armer tous, si les circonstances venoient à nous y obliger.

Celui de la guerre se perpétue dans un épuisement égal à celui de la marine, manquant dans ses arsenaux & dans les villes de guerre, de nombre d'objets de premieres nécessités; ayant négligé faute de moyens, toutes les réparations les plus absolues à sa partie, en armes & canons: réparation de fortifications, approvisionnemens de ses arsenaux &c.; de sorte que ces deux départemens, aujourd'hui, sont dans un état d'épuisement & de misere, aussi dangereux & aussi terrible pour la nation, que celui des finances de l'Etat (*).

Dans cette triste position, quel est le sort d'un Ministre chargé par état de la conduite du département des affaires étrangeres? Je le compare à celui d'un esclave, ou d'un malheureux qui ne vit que dans l'inquiétude & la peine: n'ayant vis-à-vis de lui, pour toute consolation, qu'un état à venir encore plus affligeant que celui qu'il éprouve dans le moment. Toujours occupé du salut de l'Etat, les idées les plus saines sêchent dans le foyer de son imagination; il voit le bien, & il ne peut le faire; il enfante

(*) Cette triste situation a changé depuis Mr. le Comte de St. Germain; & depuis Mr. le Comte de Sartine, tout prospére dans ces deux départemens depuis 1776.

C'est son exemple, c'est son zèle, c'est son

---

des plans utiles, sans succès, sans exécution; l'impuissance & le désordre des affaires publiques sont les écueils où vont échouer toutes ses dispositions économiques & politiques; l'on diroit presque que la mer vomit des monstres pour notre destruction, (*) & la terre des malheureux. En vain s'efforce-t-il avec courage, de vouloir sauver du naufrage par ses négociations le vaisseau de l'Etat à demi submergé par la concussion & l'avarice; en vain travaille-t-il avec application à réparer ses forces, & ses manœuvres, par des alliances offensives & défensives; en vain s'applique-t-il à redonner de la vigueur & de l'activité à tous ses intérêts économiques & politiques; ..... tant que l'épuisement existera dans la partie des finances, un Ministre chargé du département des affaires étrangeres n'existera jamais dans sa partie, que comme un Prothée, forcé sans aucun succès d'y jouer toute sorte de personnages, pour empêcher que la prospérité de nos ennemis ne nous enlève, tôt ou tard, les restes infortunés de nos amis & de nos alliés.

Peres Conscripts de la Patrie, vous qui entrez seuls dans le sanctuaire de l'Etat, & qui êtes les seuls initiés dans tous ses mysteres, vous ne faites pas assez d'attention à cette malheureuse situation. Le corps politique de la France est en léthargie, & ses rivaux sont à ses trousses pour s'emparer de sa puissance; la force enveloppe tous nos intérêts; & l'ambition de nos ennemis faisant cause commune avec l'impéritie de nos Administrateurs, précipite la France dans un état certain de destruction & de ruine publique. La nation a les plus grandes obligations aux savants ministres des affaires étrangeres, qui ont ralenti, par leurs négociations depuis 1763, cette cruelle dévastation; & qui ont empêché que la France ne soit tombée dans cette sorte de

(*) L'Angleterre dans l'assassinat de M. de Jumonville, & la Russie dans l'invasion de la Saxe & de la Bohême.

dévouement perſonnel au bien public qui en-

---

méſeſtime chez nos voiſins, qui ruine plus tous les intérêts économiques & politiques d'une nation, que les malheurs ou les viciſſitudes continuelles de la guerre. C'eſt leur zele, c'eſt leur application, c'eſt ce génie tutélaire de la France qui veille à notre conſervation, qui leur a donné des forces & des lumieres pour opérer ce grand miracle, dans le quart d'heure où nos triſtes opérations en finances de 1766, (*) 1767, (**) 1770, & 1771, avoient achevé de nous décrier chez tous nos alliés. Le général des hommes n'apperçoit jamais toute l'étendue de ſes obligations; mais l'hiſtoire qui recueille tout & qui immortaliſe tout, conſervera à la poſtérité tout le mérite des ſavantes négociations de ces braves Miniſtres. C'eſt elle qui mettra dans tout ſon jour l'hiſtoire de nos malheurs pendant toute la guerre de 1756, & notre état d'humiliation, à la paix de 1763; & c'eſt elle qui expliquera auſſi à l'Univers entier toute la ſcience, la ſimplicité, & la force d'imagination de la ſcene politique du Duc de Choiſeuil, qui a fait ſortir, (ſans argent, ſans vaiſſeaux, ſans amis, & ſans alliés,) de la France vaincue, une puiſſance toujours à craindre, & toujours à reſpecter: c'eſt elle encore qui donnera en inſtruction à tous les hommes d'Etat, la ſageſſe, la prudence, la diſſimulation de la politique du Comte de Vergennes; ces moyens ſûrs, (***) rigoureux & terribles qu'il ſut mettre en pratique, ſans nous compromettre, à Conſtantinople & en Suede, pour arrêter l'ambition déméſurée de la Ruſſie vis-à-vis de toutes les nations de l'Europe. (****)

(*) En faveur de la Compagnie des Indes.
(**) La Chambre des Cordeliers.
(***) La guerre des Turcs, la révolution de Suède.
(****) En 1770, le grand Viſir s'entretenant avec ſon Excellence Mr. le Comte de Vergenne ſur les opérations de la guerre de la Porte avec la Ruſſie, & lui demandant ce qu'il en penſoit; cet Ambaſſadeur lui répondit naïvement, &

traine celui de la Nation entiere ; si un Minis-

Dans la confusion où se trouve aujourd'hui le systême politique de l'Europe, le Cardinal Mazarin & Dom Louis de Haro, vis-à-vis de ces deux Ministres, ne seroient plus que des ministres du second ordre ; leurs vastes génies échoueroient contre les pieges & les adresses

suivant sa franchise ordinaire : que cette guerre seroit très-glorieuse pour la Porte, & très-utile à l'Europe entiére, si la Porte ne mésusoit point de ses forces & de ses ressources. Que la Russie constamment en Campagne depuis 1744, avec des armées aguerries & bien disciplinées, ne devoit point être attaquée par des affaires décisives, de la part d'une puissance qui avoit vécu en paix depuis 1742, comme la sublime Porte, & qui avoit négligé dans ce long espace d'années la discipline de ses armées ; qu'avant d'engager aucune affaire, il falloit former des soldats & des généraux. Que dans cette inégalité d'aptitude & d'expérience, pour rendre la guerre actuelle, avantageuse à la Porte, & des plus ruineuse pour la Russie, il falloit que le Divan se détermina, & se restreignit seulement à établir trois grands corps d'armées, un de 200, 000 hommes sur le Nieper dans la basse Arabie, un de 150, 000 hommes sur le Don du côté d'Azoph, & un de 100, 000 hommes du côté d'Astracan, vers la mer Caspienne (*) ; avec ces trois grandes armées secondées par celles du grand Kan de Crimée, & du Prince de Géorgie, entrer dans les Etats d'Europe & d'Asie de la Russie, & s'y tenir constamment bien retranchés, sans jamais engager aucune affaire décisive, afin de forcer la Russie, par la marche, la solde & l'entretien de trois grandes armées, très éloignées les unes des autres, & dans [illegible]s pays déserts & mal pourvus, à se ruiner elle-même par ses propres dépenses, tandis que la Porte, par la navigation de la mer noire avec peu de fraix, approvisionneroit journellement & constamment toutes ses armées ; ce plan sage fut approuvé. L'on promit de ne point s'en écarter, mais dans un pays où l'ignorance & le fanatisme commandent aux hommes, les meilleurs conseils sont toujours mal exécutés. L'histoire de cette guerre est trop recente pour entreprendre d'en raconter aucun détail.

(*) *Par cet arrangement la Russie auroit eu au moins cinq à six corps d'armées séparées à combattre, formant en totalité plus de 600, 000 hommes tant infanterie que cavallerie.*

des systêmes de l'Angleterre, de la Prusse & de la Russie : l'ambition & le despotisme, du tems de ces ministres, n'avoient point encore empoisonné, comme aujourd'hui, les droits les plus sacrés des nations ; & la France, victime constante de sa bonne foi, n'avoit jamais été bravée aussi insolemment qu'elle le fut, en 1755, par la grande Bretagne, ni autant environnée de voisins puissants, actifs, ambitieux, toujours armés contre ses intérêts, avec des finances aussi épuisées & autant en désordre que celles de notre situation depuis 1763. Les ennemis de la France, du regne de Louis XIII, ne sont plus les mêmes sous le regne présent ; quoique toujours Anglois, & toujours Allemands, ils étoient vaincus ou épuisés, en 1650, 1664, 1674, 1684, 1697, &c., & ils regorgent aujourd'hui (à nos dépens depuis 1701) d'une prospérité, & d'une abondance qui obscurcit notre réputation. La politique même a changé de marche & de systême dans tous les cabinets. Celle d'aujourd'hui est aussi opposée à celle du tems de Mazarin, que celle des Romains, ou de Charles V, l'étoit à celle de toutes les nations. Aujourd'hui la proprieté n'est plus un droit sacré chez les hommes ; les Traités ne sont plus les titres justificatifs des nations ; la convenance seule établit le droit de proprieté, & c'est le fer ou l'usurpation qui mettent en possession. Tel a été le sort de la Saxe, & de la Bohême en 1756 ; tel a été le sort de nos Colonies Septentrionales & de notre Marine en 1755 ; & tel a été également le sort de la Pologne en 1771. Pour contenir aujourd'hui cet arbitraire, & pour prévenir tous ces actes d'usurpation & de despotisme : il faut des têtes plus perçantes, plus actives, & différemment organisées que celles de Dom Louis de Haro, & de Mazarin : il faut avoir l'adresse d'anticiper sur tous les événemens, sans rien donner au hasard ; & avec rien il faut faire beaucoup, comme l'ont constamment opéré depuis 1763 en faveur de la France Mr. le Duc de Choiseuil, & Mr. le Comte de

Ver-

tre est relâché dans ses mœurs (1), les Citoyens se relâchent immanquablement; s'il est

Vergennes ;.... science, que n'ont jamais possédée Mazarin & Dom Louis de Haro.

Pour mettre fin à cette Anarchie, & faire rentrer l'ordre dans tous les systêmes économiques & politiques de l'Europe : .... il faut que la France se détermine, (si elle veut conserver sa prépondérance,) de donner absolument un ordre solide à la situation malheureuse de ses affaires; qu'elle abandonne pour toujours les systêmes craintifs & paresseux de ses administrateurs des finances qui ne calculent, depuis 1763, que les besoins journaliers de l'Etat, sans jamais prévenir la moindre des vicissitudes; ne jamais confondre l'intérêt général avec l'intérêt particulier; & ne plus rendre à l'avenir, 22 millions de Contribuables, la dupe & les esclaves de 2 ou 300 mille Citoyens, créanciers de l'Etat; qui dévorent depuis 30 ans la prospérité de la nation : en conséquence, il faut, à bonne foi, que le Gouvernement se détermine à venir au secours des peuples, par des opérations simples & utiles, telles que celles qui mettroient le Roi en situation de repousser victorieusement tous ses ennemis, en fournissant à tous ses sujets les mêmes secours que réclament aujourd'hui nos finances. A cet effet, il est du devoir de la Législation, de s'occuper sérieusement avant toute chose à rétablir très rigoureusement la prospérité & l'aisance des trois départemens du ministere, de la marine, de la guerre, & des affaires étrangeres, (seuls boulevards de la nation,) & de leur fournir abondamment toute la finance qui leur sera nécessaire pour pouvoir approvisionner solidement, & contre tous

(1) Si les iniquités des Chefs ne produisent pas toujours les révoltes décidées, elles engendrent au moins l'insoumission & la paresse, dont les effets sont de remplir la société de médisans & de malfaiteurs.

ſcandaleux dans ſon adminiſtration, les vices

---

tous les événemens quelconques, tous nos arſenaux de terre & de mer; & pour nous répatrier avec tous nos alliés.

Pour trouver les fonds néceſſaires à cette opération, l'Etat ne doit plus s'occuper, comme par le paſſé, du ſort de ſes effets royaux; .... il faut les oublier, pendant plus de ſix mois, afin de faire ſervir les économies de leurs conſtitutions au rétabliſſement des départemens de la marine, de la guerre, & des affaires étrangeres, d'une exiſtence plus abſolue pour la nation, que les uſufruits de deux à trois cent mille particuliers. Après ces ſix mois expirés, ... l'équité autant que le bien public, exigent de la Légiſlation, qu'elle abandonne tous ſes effets royaux, avec leurs arrérages d'intérêts, au ſort de la Caiſſe nationale citée dans mon Proſpectus de finances Note 23; pour fixer par la définition & l'économie de cette opération le ſort de la dette actuelle de l'Etat, & la marche de toutes les opérations en finances, qui doivent faire jouir la nation de la diminution & de la ſimplification des impôts.

Mais, diront, les gens qui n'approfondiſſent rien, c'eſt une vexation, une tyrannie, de diſpoſer auſſi impérativement des Droits des créanciers de l'Etat; & c'eſt anéantir la confiance publique que de renverſer ainſi (ſans reſpect pour la Société) l'ordre des Conventions & des Traités du Gouvernement avec ſes ſujets. Prouvons à ces ames iraſcibles & cupides, que c'eſt, au contraire, apprécier ſagement les intérêts des uns & des autres, en donnant un tel avis; & que c'eſt venir au ſecours des uns & des autres, en ne travaillant que pour le ſalut de l'Etat. Eclairons cette queſtion en pere de famille, par le témoignage exiſtant dans les papiers publics du cours des effets royaux depuis 1759, juſqu'en 1770, & expliquons-en les intérêts pour un chacun, par les avantages & les déſavantages de la conſervation ou de la ruine des effets royaux.

s'engendrent dans la société ; s'il remplit mal

Tout le monde sait, & les papiers publics en font foi, que tous nos effets royaux depuis 1759, ont roulé constamment dans la circulation publique depuis 50 jusqu'à 80 millions de perte ; en 1770, il est prouvé que les actions de la Compagnie des Indes de 2500 livres, n'avoient cours que pour 1070 livres, les effets des colonies, 58 & 60 millions de perte ; les billets de Nouvette, 48 à 50 millions de perte ; les contracts sur l'Alsace, sur Strasbourg, 58 à 60 millions de perte, &c. Dans ce discrédit tous nos effets royaux ont changé maintes & maintes fois de mains ; & ceux qui les possedent aujourd'hui, depuis 1759 jusqu'en 1770, ont joui d'un intérêt à plein au 5 pour cent sur un Capital dont ils n'avoient déboursé au plus que la demi, ou les deux cinquiemes ; & depuis 1770 jusqu'en 1774 de 4 & demi pour cent.

Par le calcul de tous les intérêts de l'Etat, depuis 1759 jusqu'en 1774, balancés par tous ceux qu'auroient dû procurer aux intéressés, (créanciers de l'Etat,) les justes débours qui ont été faits sur la négociation de tous les effets royaux depuis 1759, ... à 50 pour cent de perte seulement : les uns dans les autres, il est prouvé, que 3, 000, 000, 000 de dette active, ont couté à l'Etat au 5 pour cent d'intérêts, 150 millions de constitution annuelle, ce qui établit, depuis 1759 jusqu'en 1770, (11 ans) un capital en débours perçus sur tous les sujets de la somme de 1, 650, 000, 000

De	Liv. 1, 650, 000, 000
Et depuis 1770, jusques en 1774, (5 ans) à 4 & demi pour cent, ou 135 millions, ou autre de .	650, 000, 000
	Liv. 2, 300, 000, 000

Et que depuis 1759, jusques en 1774, les créanciers de l'Etat n'auroient dû percevoir en intérêts de

ses obligations, l'insoumission brave l'obéis-

leurs débours (à 50 pour cent sur 3 milliards) ou sur 1,500,000,000, de principal;... que . . .	1, 150, 000, 000
Ce qui a établi une réalisation de	1, 150, 000, 000
Sur le capital de . . .	1, 500, 000, 000
Qui n'existe plus, par le secours de cette réalisation que pour . .	350, 000, 000

Par conséquent les créanciers de l'Etat ne sont plus en débours aujourd'hui 1774, vis-à-vis de l'Etat, sur leurs 1, 500, 000, 000, que de 357, 000, 000, quoique nantis de titres justificatifs pour la somme de . . . . Liv. 3, 000, 000, 000

Il est de fait que toutes les Législations quelconques ont le droit imprescriptible de pouvoir se mettre au lieu & place du sujet le plus favorisé, dans toutes les occasions quelconques, où l'intérêt particulier feroit le mal ou le préjudice de toute une nation.

Il n'est point de préjudice plus grave pour la nation en systême d'Etat, que celui que nous venons de déduire, puisqu'il en résulte que la dette de l'Etat lui enlève infructueusement 150 millions toutes les années, au profit de 2, ou 300, 000, particuliers, qui ne devroient jouir aujourd'hui à la rigueur que de 4 & demi pour cent sur 350, 000, 000, de créance encore existante, ce qui ne feroit plus pour la nation qu'un débours de . . . . . . Liv. 15, 750, 000

En constitution, aulieu que par l'ignorance du systême du jour, en perpétuant (sans aliénation du capital), cette même constitution sur le débours annuel de 150 mil-

ſance ; & l'autorité périt, où la ſubordination ceſſe.

---

lions, il en réſulte un préjudice annuel de . . . . . :	135, 250, 000
Pour la nation, qui dans la ſuite, ou dans moins de trois ans, ſera à perpétuité de . .	Liv. 150, 000, 000

Sans douze ou quinze millions de dépenſes de comptabilité dans cette régie.

Par cette balance auſſi juſte qu'équitable, il eſt de fait que la nation s'écraſe, & ſe dévore depuis 1759, pour les ſeuls & uniques intérêts de deux ou trois cent mille particuliers ; .... qu'elle a débourſé infructueuſement pour l'Etat en 16 ans de tems 2, 300, 000, 000, ſans avoir aidé en rien le ſort malheureux de ſes affaires ;.... & finalement, qu'elle paye annuellement 150, 000, 000, pour un objet qui ne devroit lui couter que 15, 750, 000. Dans cette Anarchie, il n'eſt malheureuſement que trop prouvé, que l'Etat ne doit plus s'occuper dorénavant du ſort de ſes créanciers ; & qu'il doit tourner toute ſa bienfaiſance à la conſervation de tous ſes ſujets, afin de faire finir ce deſaccord qui regne depuis 16 ans dans ſon adminiſtration, entre les prétentions ou les avantages des conſtitués rentés de l'Etat, & les déſavantages de 22 millions de contribuables.

C'eſt dans cette queſtion, auſſi ſonore que concluante, que l'Etat, en ſa qualité de Pere de tous ſes ſujets, doit s'appliquer à connoître, (par ſon droit impreſcriptible à pouvoir ſe mettre dans tous les tems à la place de ſon ſujet le plus favoriſé), que la Légiſlation ne feroit aujourd'hui aucun tort à tous les créanciers de l'Etat, en ne leur tenant compte, ſur les trois milliards de créance qu'ils répetent, que de 350, 000, 000 ; afin de faire finir l'inconſéquence qui dévore les peuples depuis 1759.

Rien ne désigne mieux l'attachement d'un

Mais, pour ne point établir l'exercice d'une opération, où l'intérêt particulier égareroit immanquablement la juste prépondérance de celui de l'Etat ; & pour arrêter tous les objets de discussion sur une question qui égare, depuis longtems, la plupart des hommes ; .... La Législation ne cherchant point à vouloir faire un compte rigoureux & de clerc à maître avec ses bons & fideles sujets, doit se déterminer à convertir sans aucun retour la dette actuelle de l'Etat, active & viagere, en une seule constitution viagere ; à cet effet, toutes les opérations des finances, en rentes viageres, s'étant faites jusqu'à présent, la demi en débours de comptant, & la demi en effets royaux au pair ; .... La Législation ne cherchant point à s'enrichir de la dépouille de ses créanciers, & ne saisissant que toutes les occasions, où elle pourra faire le bien de tous ses sujets ; .... par estime & par grace spéciale, pour tous les créanciers de l'état, elle doit se déterminer à convertir (comme nous l'avons déja dit,) en une seule constitution viagere, la dette actuelle de l'Etat active ou viagere ; & à recevoir dans cette conversion au pair, ou avec 10 pour cent d'accroissement tous les effets royaux existants, (non obstant toutes les considérations ci-devant établies) ; & de les convertir en rente viagere par la chance avantageuse de la Lotterie en rente viagere citée dans cet ouvrage, Note 24, opération sage, & conséquente, qui mettra l'Etat en situation par ses économies, de pouvoir résister à tous ses ennemis sans avoir rien à demander à ses sujets.

A cet avantage inestimable, s'unira encore pour la nation, celui de voir se former dans le sein de la France, (sans le secours de personne), une Caisse publique, des plus solides & des mieux argentées, qui réparera dans peu de tems tous nos malheurs depuis 1701, en fournissant journellement & constamment à la société, des secours prompts & physiques à l'agriculture, au

Miniſtre pour ſa Patrie, que ſes ſoins à la décorer de monumens précieux & de beaux édifices, tels que ceux qui embelliſſent la Capitale & pluſieurs autres Villes de nos Provinces. Ces objets de faſte & de décoration publique illuſtrent une Nation, ſur-tout quand on a l'adreſſe de les faire élever, (comme l'a toujours eu notre Miniſtre) après quelqu'évènement glorieux (1), tel que celui du gain d'une

---

commerce & à l'induſtrie, qui doubleront par la médiocrité de leurs intérêts tous les objets de travail, & la valeur repréſentative de toutes les richeſſes foncielles & mobiliaires des ſujets. Tels ſont les riches avantages, de l'établiſſement de la Caiſſe nationale citée au Proſpectus des Finances note 24.

(1) Le regne de Louis XV eſt rempli d'événemens des plus glorieux pour une Nation, qui exigeoient d'être perpétués à la poſtérité par des monumens publics, auſſi intéreſſans que tous ceux du regne de Louis XIV. Mais nos Adminiſtrateurs, auſſi froids pour la gloire de leur Maître, qu'indifférens pour tous les intérêts de la Nation, ont laiſſé conſtamment à la plume iſolée des Hiſtoriens, le ſoin de publier l'acquiſition (ſans tirer l'épée) des Duchés de Lorraine & de Bar; d'inſtruire la poſtérité des deux célebres batailles de Fontenoy & de Laufeld, remportées par nos Armées, S. M. & M. le Dauphin y étant en perſonne; de raconter en forme d'entretien la priſe de Gand, (remarquable par la façon dont cette Ville fut priſe), celle de Berg-op-zoom, la pucelle de la Hollande, (renommée par la bravoure de nos troupes, & par la force de ſes fortifications); la maladie de S. M. à Metz; ſa conva-

bataille; de la prise de quelque Ville; d'un

---

lescence & son retour à Paris; la douleur & la consternation des Français à la nouvelle de cette maladie; la joie & les transports d'allégresse des Citoyens de cette Capitale à l'arrivée de S. M.; le désintéressement du Monarque Français à la paix d'une guerre des plus glorieuses, telle que celle de 1744. Tous ces événemens & toutes ces particularités du regne de Louis XV, devoient être consacrés à la postérité par des monumens de décoration publique; la ville de Brest devoit également ériger un Trophée en honneur du combat contre douze vaisseaux Anglais, de M. de Létenduaire commandant le vaisseau du Roi le Tonant de quatre-vingt quatre canons. La guerre de 1756, malgré tous nos malheurs, offre encore plusieurs événemens remarquables, qui demandoient à être consacrés aussi à la postérité par des monumens publics. La prise de Minorque en est un, par l'activité & le succès de son expédition. La capitulation de Glosterseven, où l'Armée Angloise, forte de 66,000 hommes, & commandée par le Duc de Cumberland, fils du Roi d'Angleterre, capitule vis-à-vis d'une armée française d'égale force, un troisieme. La défense de Gottingen en pays ennemi, dans la saison la plus dure de l'année, un quatrieme. L'expédition de M. de Ternai sur Terre-neuve un cinquieme, celle de M. de Quercin sur les côtes de Guinée, un sixieme; ainsi de plusieurs autres événemens remarquables, que le zele de nos Administrateurs devoit rendre vivans à la classe inappliquée de nos Citoyens, afin d'émouvoir sans cesse leur émulation & leur attachement pour la Patrie. Mais l'argent, mais les impositions, mais le goût de la piraterie, n'ayant jamais été que le seul guide de tous nos Administrateurs depuis M. le Cardinal de Fleury, toutes leurs opérations se sont ressenties de ce peu d'ame; & la Nation & les particularités les plus flatteuses du regne de notre Monarque, sont tombées dans le silence le plus malheureux, ce dernier ayant à son avantage des

Traité de paix, ou d'une alliance avantageuſe à la Nation; ce ſont ces attentions de bonne politique, qui perpétuent l'amour de la Patrie dans le cœur des jeunes Citoyens, qui forment leur émulation & leur attachement pour le ſervice de l'Etat, & qui conſervent encore la ſoumiſſion & l'obéiſſance des Peuples.

Colbert a été plus loin encore; il a voulu que toutes nos Villes de guerre, nos Arſenaux, nos Ports maritimes, nos fondations Royales, nos Châteaux, nos jardins, nos fontaines publiques, fuſſent encore tout autant de monumens de décoration & de célébrité. A cet effet, ce ſuperbe Arſenal de Toulon, où l'art a dompté la nature; & où les commodités & les aiſances facilitent en rien de tems l'armement de l'Eſcadre la plus conſidérable: cet Arſenal de Marſeille, pour le dépôt des armes, carène & avitaillement de quarante grandes Galeres; ce vaſte & renommé Port de Breſt, dont l'étendue & la perfection de ſes baſſins peuvent contenir des centaines de vaiſſeaux;

---

traits de valeur, de magnanimité & d'attachement patriotique, plus célebres encore que ceux du regne de Louis XIV. Ah! François! François! *quæ te dementia cepit?*

ces Arſenaux de Rochefort & de la Rochelle, pour être les auxiliaires des Arſenaux principaux de la Marine Royale ; celui de Dunkerque, remarquable par ſes travaux & par ſes digues ; toutes nos fortifications de plus de 100 Villes de guerre de la Flandre & de l'Alſace, chefs-d'œuvre du génie & de l'application du célèbre Vauban ; enfin, ce ſuperbe Hôtel des Invalides, monument immortel de la gloire de Louis XIV, pour honorer les travaux guerriers des braves Citoyens qui ſe ſont illuſtrés pour la défenſe de la Patrie ; finalement, ce vaſte & pompeux Château de Verſailles, exalté de toutes les Nations par la régularité de ſon Architecture, le parfait de ſes plafonds, la richeſſe de ſes peintures, la magnificence de ſes jardins, la beauté de ſes fontaines & la quantité de ſes ſuperbes ſtatues. Tels ſont les monumens élevés par Colbert à l'honneur de ſon Maître & à la décoration de la Patrie. Monumens chers & précieux à la Nation Françaiſe, perpétuant à la poſtérité la grandeur, les hauts faits, les conquêtes & les victoires d'un Roi Citoyen : la vertu, la fidélité, le zèle & l'attachement d'un illuſtre Miniſtre. (1)

(1) L'on entend tous les jours nombre de perſonnes ſe récrier ſans-ceſſe ſur toutes les dépenſes que fait le

En considérant l'application, le travail & la

Gouvernement dans les maisons royales, dans les édifices publics, dans les embellissemens de ses villes les plus renommées, dans les grandes routes, dans les ponts & chaussées, &c., sans considérer que toutes ces dépenses font la richesse d'une nation, en salariant une immensité de citoyens de toute espece qui y sont occupés, & en attirant dans l'intérieur de la France, un nombre très considérable d'étrangers, qui y laissent un argent immense en dépenses, ou consommation particuliere; témoin l'Italie.

Il n'est point de pays au monde, plus fêté aujourd'hui, & plus visité des étrangers, que la langue de terre qui forme précisément ce que l'on nomme l'Italie: qu'est-ce qui fait la célébrité de cette langue de terre? qu'est-ce qui cause cet empressement? .... Ce sont ses monuments publics anciens & modernes, conservés à la postérité par des hommes sages, tels que Cosme de Médicis. Depuis ce restaurateur des arts & des sciences; ou, pour mieux dire, depuis feu Mr. de Colbert, l'Italie est tombée dans une espece d'abrutissement; & aujourd'hui ce n'est plus que la propriété de ce grand nombre de monuments publics qui salarient les deux tiers de sa population, en attirant chez elle une foule innombrable d'étrangers par curiosité, qui les nourrissent, & qui les entretiennent, par leurs consommations & leurs depenses personnelles.

L'on fait compte qu'il voyage toutes les années en Italie 50000 étrangers; supposons seulement que chacun de ces 50000 étrangers, dépense, les uns dans les autres, 1000 livres; ....Voilà 50 millions de versés fort lestement dans ce petit canton de terre au profit de ses habitans.

Si tous les administrateurs de la France, qui ont succédé à feu Mr. de Colbert, avoient calculé comme ce Ministre, cette énorme richesse; & qu'ils eussent en conséquence encouragé tous les embellissemens des mai-

constance de Colbert, on pourroit dire avec

---

sons royales & des principales villes du Royaume, comme Paris, Lyon, Marseille, Arles, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nantes, &c., quelles richesses ne possèderions-nous pas aujourd'hui?.... les 50 millions dépensés en Italie reflueroient actuellement en France, & la nation par son urbanité, par son honnêteté, par ses goûts, & par son application, ... étant plus instruite, & plus éclairée que tous les peuples d'Italie, auroit attiré dans l'intérieur de la France, le double & le triple des étrangers qui y voyagent aujourd'hui.

Cette vérité incontestable soutenue, la jalousie ou l'ignorance de certains Intendans de Province qui s'opposent durement & indécemment au zele de certaines villes de commerce, (comme Marseille), & qui empêchent que ces villes ne pratiquent aucun embellissement public dans leur enceinte, dans leur Banlieue, dans toute l'étendue de leur Jurisdiction; .... regle générale: partout où les citoyens ne demandent rien au Gouvernement, & qu'il leur en coute de leur bourse à l'avantage de la cause commune, Ministres & Intendans, laissez les faire; imitez Colbert dans cette partie; aimez le faste des décorations publiques, parce que ce faste qui exerce les talents en faisant circuler les usufruits des richesses de l'Etat au profit de la partie indigente de nos citoyens, sera cause un jour, que la France ornée & décorée des plus célebres monumens du goût, de l'art, & du génie, fera oublier à toutes les nations la célébrité de l'Italie. Pour moi qui ne développe ici que les idées naïves & pures d'un bon patriote, je dis avec franchise, que je voudrois de toute mon ame, que le Gouvernement comptât dans ses domaines le double & le triple de maisons Royales; & que toutes fussent bien bâties, bien ornées, bien décorées & bien entretenues; que Paris fût bien aligné, plus réguliérement bâti qu'il ne l'est aujourd'hui; mieux pourvu de

raiſon que s'il étoit l'ami de ſes Concitoyens, il a

---

belles places publiques ; .... qu'il eût des marchés plus commodes, plus renommés dans ſes étalages, plus analogues à ſa nombreuſe population ; .... que ſes fontaines publiques fuſſent plus abondantes, & plus pompeuſes que les trois quarts de celles qui y exiſtent dans ce moment ; .... que ſes arcs de triomphe fuſſent plus multipliés, & que toutes ſes portes d'entrée fuſſent plus majeſtueuſes & plus correſpondantes à ſa réputation ; .... que la ville fût cloſe & enfermée, coupée, dans ſon enceinte, par des larges & beaux canaux navigables remplis des eaux de la Seine ; .... que les routes publiques dans toute la France ſe perfectionnaſſent ſur le plan commencé aux environs de cette capitale ; que toutes les principales villes du Royaume imitaſſent l'urbanité des peuples de la Capitale, & ſes faſtes de décoration publique, en les variant toutefois le plus qu'il ſeroit poſſible, & en ſe conformant ſans-ceſſe à la ſituation de chaque Canton ; .... que tous les temples, que toutes les maiſons religieuſes de la France, fuſſent des monumens de célébrité ; que tous les palais des cours ſouveraines, les hôtels de ville, ceux des ſeigneurs & particuliers aiſés de la nation, fuſſent des objets d'admiration & d'amour propre ; enfin que tout ce qui ſeroit aux yeux des hommes portât dans ſon coup d'œil aux ſens de ces mêmes hommes, l'empreinte du goût, de l'émulation, de l'opulence, en un mot, de la bonne réputation : tout cet arrangement, à la vérité, pourroit couter, tous les ans, douze ou quinze millions d'entretien au Gouvernement, j'en tombe d'accord : mais l'Etat s'en dédommageroit dans la conſommation de l'affluence des étrangers qui viendroient le viſiter ; parce que ceux-ci généralement à leur aiſe, laiſſeroient dans le Royaume, par leur propre conſommation, le double & le triple de ce qu'ils dépenſent aujourd'hui en Italie : voilà une partie de mes ſouhaits ; bien oppoſés toutefois, comme mes calculs en finances, à ceux du général de nos ſpéculateurs moder-

été aussi le serviteur le plus jaloux de la gloire & de la réputation de son Maître. Il seroit difficile de pouvoir citer une seule occasion, soit dans les générosités de Louis XIV, soit dans ses récompenses, soit dans le préambule des Edits de son administration, où il ait fait parler son Monarque avec la légéreté & l'inconséquence auxquelles on s'abandonne depuis 1746 (1). Tout, du tems de Colbert, & de la bouche de Colbert, respiroit un air de grandeur, un air de Majesté qui ennoblissoit les générosités les plus ordinaires, qui rélevoit le prix des récompenses les mieux acquises, & qui faisoit recevoir avec confiance les dispositions les plus absolues de l'autorité. Jamais il

---

nes, même de nos administrateurs; .... mon ame déteste tout ce qui est impôt; & mon cœur ne désire que la réduction & la simplification des impôts, & la bonne réputation de la nation.

(1) Depuis 1756, les préambules de nos Edits, Ordonnances, Déclarations, Arrêts, Lettres-Patentes, &c. n'ont plus ces expressions sûres & de Majesté qui déployent la candeur de l'autorité, & la nécessité du bien public; les seuls morceaux célèbres & remarquables qui puissent être cités, & qui conservent encore ce ton de respect & d'obéissance que l'on doit inspirer à des Sujets; c'est le dernier lit de Justice, tenu à Paris, en 1771; les deux qui ont suivi à Versailles, & l'installation du Grand-Conseil au Parlement.

n'a exposé son Maître, dans ses plans d'administration, à être dans le cas de se retracter sans-cesse, ainsi qu'on le pratique aujourd'hui; jamais il ne l'a engagé à renverser l'ordre & les conventions des traités pour les rentes en constitution ou en viager, sur les finances de l'Etat; il ne s'est jamais joué de la confiance publique, & il n'a jamais témoigné pour elle le mépris scandaleux où se sont portés ses successeurs en 1690, 1695, 1698, 1704, 1706, 1708, 1715, 1722, 1748, 1756 jusques en 1771. Jamais il n'a cherché à déshonorer l'autorité par les retours tyranniques d'un règne sur un autre règne, pour la rentrée des Domaines vendus formellement, ou donnés en récompense par les Rois prédécesseurs (1). Tout, du tems

(1) C'est de la derniere iniquité, dans un siecle aussi éclairé que celui où nous vivons, que l'on ait cherché à ne faire revivre des Loix féodales que la seule qui nous rapproche le plus du despotisme féroce des Orientaux, & que la nouvelle constitution de notre Gouvernement rend tous les jours plus inutile.

Dans les tems où les revenus de la France étoient dépendans du caprice des grands Vassaux, il étoit nécessaire que nos Rois eussent des Domaines, pour pouvoir résister avec leurs rentes personnelles à la mutinerie de ces mêmes Vassaux; qui, en s'armant contre leurs Souverains, commençoient par en arrêter les revenus. Cette nécessité absolue dans les tems, avoit exigé que

de Colbert publioit la bonne foi ; tout atteſtoit l'intégrité du Monarque ; depuis ce ſiècle-ci, rien

---

nos Rois déclaraſſent formellement leurs Domaines inaliénables. Ces précautions indiſpenſables alors, & de politique fondée, ſont reſtées inutiles, depuis que les Etats feudataires ſont devenus des Provinces de la Monarchie ; que les grands Vaſſaux ne ſont plus que les premiers Sujets de l'Etat ; que nos Rois n'ont plus recherché les revenus de la dépenſe publique, que dans des taxes ſur leurs Sujets ; en conſéquence, ils ont aliéné leurs Domaines, comme leur étant à charge ; & nous ne voyons pas qu'Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, qui ont donné le plus de vigueur à la conſtitution préſente de la France, aient cherché à conſerver aucune trace de retour ſur ces aliénations : au contraire, tout nous dit que le regne féodal ayant diſparu avec la branche des Valois, les Rois de la branche régnante ont voulu en enſévelir les traces : & par une nouvelle conſtitution, mieux raiſonnée, plus avantageuſe au public que la féodale, rendre nos Rois & leurs Succeſſeurs plus ſouverains, les peuples plus heureux que ne l'étoient les uns & les autres ſous la troiſieme Race, avant les regnes des Bourbons : en conſéquence, nos loix modernes ont détruit toute la barbarie des loix anciennes, & les Sujets de la France, ſerfs des grands Vaſſaux & de leurs Seigneurs, avant & après St. Louis juſqu'à Henri IV, ſont devenus des hommes libres, ſous Louis XIII, & de vrais Citoyens ſous Louis XIV. C'eſt donc de la derniere iniquité, que l'on travaille à ne faire revivre de toutes les Loix féodales que la ſeule deſtructive, la plus ſuſceptible d'abus, d'inconvéniens, de déſordre ; & par des retours tyranniques, perpétuer de regne en regne, des recherches, des vexations déſavantageuſes à l'autorité, à la population, à l'ordre des choſes, des propriétés & de la juſtice.

[Handwritten margin note:] l'Edit de 1667 qui ordonne la réunion des domaines aliénés a été rendu au retour de Colbert qui a été fait controleur général en 1665.

Après

ne la caractérise ;... les Administrateurs, pour fuir

Après les infidélités commises dans nos finances depuis 1770 ; avec les retours tyranniques du nouveau systême, pour les Domaines aliénés ; avec l'énorme fracas de dettes & d'impositions que supportent aujourd'hui les Sujets de la France, quel est le Citoyen à l'avenir qui aura confiance en la législation, qui prêtera son argent au Ministere dans ses créations de rentes, qui voudra se charger d'aucun Domaine, d'aucune entreprise personnelle au Gouvernement ? Croit-on que quand on aura arriéré la classe la plus honnête de nos Citoyens par le dépouillement de ces prétendus Domaines (où leurs ancêtres ont enséveli des sommes immenses pour les fertiliser,) que la classe un peu argentée aura l'imprudence de vouloir s'en charger ? Croit-on que l'on fera jouir le fisc Royal d'un plus grand revenu, quand des millions de familles les plus notables & les plus distinguées de la nation, seront tombées dans l'oubli & dans la misere ? Croit-on que le Roi sera plus grand Seigneur, quand on l'aura fait seul grand Terrier du Royaume par des millions de procès, de dépouillemens, de véxations & d'injustices ? Que l'on se désabuse, la tyrannie n'a jamais été lucrative ; les excès, les abus, les injustices, les véxations révoltent les hommes : & ceux qui ont eu la lâche cupidité d'imaginer ce projet, sont les ennemis du Prince, de la société, de la Patrie ; capables, pour assouvir leur ambition, de se porter à toute sorte d'iniquités. *Le vice dort toujours à la gauche du crime.* Les Citoyens qui ne cherchent à s'enrichir que des dépouilles des Citoyens, ne sont plus Citoyens ; ce sont les enfans du vice & du crime ; ennemis du Prince, de la Patrie, de la République ; des hommes que les hommes doivent rebuter. Jamais la législation, jamais le Ministere de la France ne pourra retirer aucun honneur, aucun avantage de leurs recherches, jamais ils ne pourront être utiles à Sa Majesté, à l'Etat, à la nation : ils deviendront les seuls riches ; les fidèles Sujets, les seuls

la peine & le travail, se sont joués constamment

---

pauvres ; & l'Etat, au bout de leur bail, sera aussi embarassé qu'il peut l'être dans ce moment.

Il est indifférent au Gouvernement que ce soit Pierre ou Paul, qui défriche les Domaines aliénés. L'essentiel pour Sa Majesté, comme Législateur & comme Pere de ses peuples est, que ses Domaines soient bien cultivés ; qu'ils contribuent à toutes les taxes publiques, comme toutes les autres propriétés : que leurs revenus tombent au secours de la cause commune. Tout cela se fait, tout cela existe. Pourquoi vexer la nation dans ses jouissances ; pourquoi plonger le poignard dans le sein d'un million de familles, qui n'ont peut-être pour tout bien que ces seules propriétés, acquises de pere en fils depuis plusieurs siecles ? pourquoi ne pas engager plutôt Sa Majesté à rendre une loi qui confirme les possesseurs actuels desdits Domaines dans leurs propriétés, afin que cette nouvelle concession les encourage à les rendre encore plus productifs, plus utiles & plus nécessaires ? Une telle opération seroit certainement bien plus favorable au fisc Royal que le nouveau systême. L'ordre des choses utiles n'y seroit point renversé, la Religion du Prince n'y seroit point compromise. De ce bouleversement général dans les propriétés, la France fera la triste épreuve que, sous une autorité arbitraire, (vice de l'impéritie des Administrateurs) les Citoyens ne sont plus des hommes, parce qu'ils ne jouissent ni de leurs propriétés, ni de leurs personnes : Que sous une autorité foible & chancelante, les Sujets ne sont plus des Citoyens, parce qu'ils ne jouissent point non plus de leurs talens, ni de leurs vertus. Dans l'un & dans l'autre cas, les intérêts qui pourroient attacher les Sujets de la France à leur Patrie disparoîtront ; le Gouvernement perdra toute la force de sa population ; & l'autorité, loin de commander à des Sujets vertueux, ne commandera plus qu'à des hommes adonnés aux crimes utiles. Telle sera la fin du nouveau systême pour la

de l'autorité; partout ils ont parjuré leurs maîtres. Les engagemens les plus solemnels ont été sans respect,... les dettes les plus légitimes, sans fidélité,... les récompenses les mieux acquises sans considération;... les honneurs attachés au service de l'Etat sans fondemens solides (2). Tout vacille aujourd'hui dans notre administration; tout in-

---

recherche des Domaines engagés; tel sera le sort des Citoyens de la France, si la législation n'y fait attention. Qu'aura gagné Sa Majesté à ce changement? Quinze ou vingt de ses Sujets nouvellement parvenus, regorgeront d'une opulence indécente, & des millions de familles auront été réduites dans la plus affreuse des miseres. Malheur aux Administrateurs qui bercent tous ces systêmes, & qui ne sont pas convaincus que les vrais Domaines des Rois, ne doivent jamais exister que dans le cœur de leurs Sujets!

(2) La retenue du dixieme sur les pensions militaires (dit-on) procure au Roi, sur 4 millions, qui y sont soumis, 236, 000 liv. d'economie. La suppression du franc-salé, de nombre de Charges, & les huit sols pour livre sur le prix du sel des existances, produit encore 261, 989 liv. Si ces calculs sont justes (ce que je ne garantis pas) peut-on approuver les opérations dans ces objets de 1770 & 1772, & pour 497, 989 liv. d'avarice dans les dépenses générales, falloit-il affoiblir l'empressement des Citoyens pour le service de l'Etat, dégrader les libéralités, les récompenses du Monarque, & faire payer à des Sujets la plûpart sans bras, sans jambes, & couverts de blessures, une économie aussi mince & aussi infructueuse. Cette opération est de la derniere imprudence pour un homme d'Etat,

ſulte à la Patrie. Le ſyſtème de nos finances ſemble ne reſpirer depuis longtems que le mépris de l'autorité, que l'oubli des droits des citoyens, que le libre arbitre des Adminiſtrateurs!... La Nation paroît être au pillage. En liſant tous les préambules de nos Edits de finances depuis 1756, particulierement tous ceux de 1770, & ſurtout celui de Fontainebleau de 1771, portant prolongation des vingtiemes, l'on diroit que ce n'eſt plus le vainqueur de Fontenoi qui règne ſur la France, ni Louis le Bien-aimé, qui tient les rênes du Gouvernement;... mais le Bourreau des innocents?... mais Herode, mais Mahomet le tiran d'Iréne..... ou Tamerlan, l'opreſſeur de Bajazet;... Il n'eſt point d'ame honnête dans la Patrie qui ne ſoit indignée de la légéreté avec laquelle on compromet la réputation d'un grand Roi, & l'honneur d'une Nation! Nos voiſins ſe jouent de nous. Il eſt à croire que c'eſt ſur le tableau deſtructeur de la ſituation obérée de la France, ſi ſûrement déduite dans le préambule de l'Edit de Fontainebleau de 1771, pour la prolongation des vingtiemes, que les trois Puiſſances copartageant la Pologne, en ont pris la réſolution; tout publiant dans cet Edit notre diſcrédit, notre impuiſſance & nos beſoins.

Notre Ministre ne fut point de ces Administrateurs ambitieux,

> Qui goûtant dans le crime une tranquille paix ;
> Ont su se faire un front qui ne rougit jamais. *Racine.*

honnête dans ses mœurs ; sans remords & sans vice dans tous ses maniemens, il ne fut jamais dans le cas de répondre à son Maître :... *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?* Son ame integre & pure, s'écria toujours comme le Roi Prophête :.... *Salvum fac populum tuum, Domine, & benedic hæreditati tuæ.* Fidele au Roi & à la Patrie, attaché à ses Citoyens, il écarta sans cesse dans la regie des bureaux de son administration, ces mains de sangsues publiques, qui sous le prétexte d'être utiles à l'autorité, pompent sans relache la substance des peuples & versent la corruption & le désordre dans toutes les recettes. Tels sont ces Partisans, ces Financiers, dont la lâche cupidité les porte sans cesse à n'imaginer jamais que des moyens capables par leurs destructions de perpétuer la nécessité forcée des besoins extraordinaires, afin de s'enrichir de l'oppression publique. Tels sont ces maltotiers, ces traitans, ces accapareurs de denrées premieres, qui, sous le prétexte de servir la législation, affament les Villes & les Provinces, & forcent à

l'insoumission & à la révolte, des Citoyens vertueux. Ce sont ces malheureuses négligences de la part de nombre des successeurs de notre ministre, qui ont occasionné les dernieres révoltes de Toulouse, Bordeaux & Montauban; & qui en occasionneront un jour une générale dans tout le royaume, si le Ministere continue de ne donner sa confiance qu'à des traitans, des maltotiers, ou à des accapareurs des denrées premieres,

Fin du tome premier.

ELOGE
POLITIQUE
DE COLBERT,

Qui n'a point été présenté à l'Académie Françaiſe pour le Prix de la St. Louis 1773.

Par MR. R. A. DE PELLISSERY.

SECONDE EDITION,



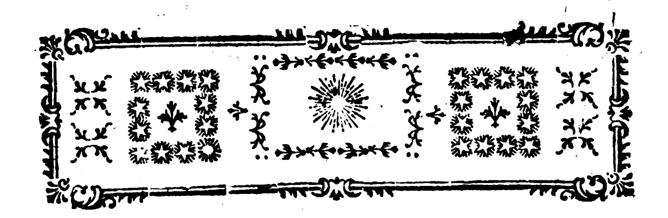
TOME SECOND.



A LONDRES,



M. DCC. LXXVII.



ÉLOGE POLITIQUE DE COLBERT.



CE grand homme pensa toujours, & porta sans cesse son Maître à penser, comme ce vertueux Roi de Hongrie, qui, en faisant brûler un vaisseau marchand richement chargé pour compte de la Reine son Epouse, disoit : *Que feront les Sujets, si les Rois font le commerce ?*

Malgré le désintéressement & la noble façon de penser de notre Ministre, Colbert eut des ennemis ; son administration fut traversée par bien des désagréments ; s'il avoit pour lui la confiance de son Maître, la bienveillance des bons Citoyens,

l'éloge de l'Europe entiere, il eut beaucoup à souffrir de la jalousie des Courtisans, des intrigues & des cabales de la Cour: le Marquis de Louvois fut un des plus acharnés à lui nuire; il faloit l'habileté du Monarque Français pour conserver au service de l'Etat deux hommes aussi célebres, mais d'un génie aussi opposé. La guerre de 1683, fut une source de désagrémens pour notre Ministre. Forcé à quelques opérations de finance, pour subvenir aux extraordinaires de cette guerre, la cabale y donna une interprétation vicieuse; le parti de Louvois étoit en faveur, c'est lui qui attisoit les murmures publics;... dans le conflit de toutes ces scenes d'envie & de jalousie, notre Ministre, accablé de désagrémens & de travail, tomba malade. Louis XIV, informé de sa maladie, vole à son secours; ce fut en vain! l'homme ne peut rien pour l'homme quand sa derniere heure est arrivée:..Colbert mourut;..sa mort fut un deuil général dans le sein de la France; le Monarque, les vrais Citoyens, les bons serviteurs de la Patrie en ressentirent vivement la perte. Les Nations rivales ne purent s'empêcher de le regretter: l'ingratitude seule de quelques lâches Citoyens troubla la douleur publique. Quel est le pere qui peut se promettre de n'avoir jamais de fils dénaturé?...Tel a été le triste sort de quelques

Sujets de la France, vis-à-vis de Colbert?...Taiſons-nous;.. laiſſons dans le ſilence le récit de leur ingratitude; &, en publiant aujourd'hui l'éloge de ce vertueux Miniſtre, ne ſouillons point les oreilles de la poſtérité par le récit d'une barbarie qui afflige encore dans ce moment la Nation entiere. Contentons-nous de dire; ſi les froides reliques des Miniſtres vertueux, comme l'étoit Colbert, ont été inſultées après leur mort, quel reſpect aura-t-on pour celles des Adminiſtrateurs qui, de leur vivant, n'auront engendré que la deſtruction & la ruine publique. Telle eſt la fin des honneurs de ce monde; tel eſt le ſort des Grands & des Miniſtres, quand ils n'exiſtent plus? Si de leur vivant ils commandent à la terre, après leur mort la poſtèrité règne ſur eux; c'eſt elle qui porte aux générations les plus reculées l'éloge de leurs vertus & de leurs bienfaits, ou le ſouvenir de leurs déréglemens & de leurs crimes. Quelquefois la poſtérité eſt néceſſitée de prendre dans les événemens futurs, les juſtes éloges qui ſont dus à bien des Rois & à bien des Miniſtres: cette facilité ne nuit point à leur réputation; elle ne fait que ternir celle de ceux qui entrent en paralelle; telle eſt celle d'Henri IV, telle eſt celle de Sulli. Jamais ce grand Prince ni ſon vertueux Miniſtre n'ont

jouï ſous Louis XIII de la célébrité qu'ils ont aujourd'hui ; il n'en a pas même été queſtion ſous Louis XIV ; la grandeur, la majeſté, la proſpérité de ce règne occupoient ſeuls l'enthouſiaſme de la Nation ; il a fallu la guerre déplorable de 1756, & la déprédation affreuſe de nos finances pendant tout le cours de cette guerre, & depuis dix ans de paix ,..pour faire connoître au peuple Français combien Henri IV étoit un bon Pere & Louis XIV un grand Roi ; Sulli, un ſage Adminiſtrateur, & Colbert un excellent Miniſtre ;... malheur aux mortels qui auront encouru ſon indignation ; & loué ſoit à jamais la mémoire des Grands & des Miniſtres, qui, à l'exemple de Colbert, ont conſtamment vécu en vertueux Citoyens & en fideles Miniſtres !

FAUTES DE COLBERT.

Il ſeroit téméraire de dire que Colbert ait toujours bien vu ,...que ſon adminiſtration ne ſe reſſente point de quelques maladreſſes, & même de quelques fautes graves en ſiſtême d'Etat ; quel eſt l'Adminiſtrateur à qui ces choſes n'arrivent point ; & quel eſt celui, dans l'immenſité des détails où eſt entré Colbert ,...avec l'affreux déſordre qui régnoit dans les finances de l'Etat, qui n'auroit

pas laissé des parties en souffrance (*)? Il seroit à souhaiter pour le bonheur de la Nation, que tous les successeurs de notre Ministre eussent continuellement fait le même bien & le même mal:... le désordre ne seroit pas si grand aujourd'hui, & notre ruine si publique (1).

(*) Vérité bien dure & bien sanglante.

(1) Les cheveux se dressent sur la tête, quand on veut entreprendre de faire la balance économique & politique de la France, sous les deux regnes de Louis XIV & de Louis XV; & de la solution qu'il en résulte pour la nation, dans l'emploi, perception, & application des revenus publics, dans le seul espace de ces deux regnes: ce tableau, aussi disparate que fâcheux pour la Société, sous deux rois également grands, (*) également justes & bienfaisants, offre deux paralelles à la spéculation de tous les hommes d'Etat, capables de donner du cœur à l'homme le plus ignorant & le plus insensible. Divisons cet examen, en balance économique & balance politique.

Dans la balance économique du regne de Louis XIV, nous y voyons la France, ne compter momentanément, dans ses plus abondantes recettes, que deux cent millions de fonds libres dans le trésor Royal; & dans les tems de ses plus fortes dépenses, (qui furent ceux de la guerre de succession, & sur-tout en 1709, (**) ne

(*) La guerre de 1744, est plus glorieuse pour Louis XV, que toutes celles de Louis XIV; parce que Louis XV a payé de sa personne, & que Louis XIV ne s'est battu que de son cabinet. Ce fait ne doit jamais être oublié.

(**) Voyez à ce sujet les mémoires de la reddition des comptes de Mr. Desmaret, Controleur Général des finances en 1709, & neveu du grand Colbert.

Ce que l'on peut reprocher le plus à Colbert,

compter dans cette partie que 221 millions de dépenses générales.

Dans cette même balance du regne de Louis XV, nous y voyons la France, depuis 1730 jusqu'en 1744, retirer de ses peuples, libres de tous les frais de régie, 290 millions; depuis 1744 jusqu'en 1749, 334 millions; depuis 1749 jusqu'en 1755, 320 millions; & depuis 1756 jusqu'en 1773, successivement & graduellement, jusques à 440 millions; les dépenses ont toujours balancé les recettes jusqu'en 1756, mais après cette époque elles ont toujours excédé; en 1770, le deficit des recettes contre les dépenses, étoit de 54 millions; en 1773, il est encore de douze millions.

Dans la balance politique, l'on trouve sous Louis XIV, que la France avoit constamment entretenu, depuis 1674 jusqu'en 1714, ... 300000 hommes d'infanterie & 80 mille de cavalerie; .... 100 vaisseaux de ligne, 40 frégates, 40 galeres, 20 bombardes & brulots; en outre de cette terrible dépense, & des extraordinaires consécutifs de plus de 50 ans de guerre en plusieurs reprises; du faste, & de la majesté de la maison Royale; .... on voit encore que Louis XIV avoit fait fortifier plus de 100 villes de guerre, élevé plus de 300 forteresses; qu'il avoit fait construire les deux fameux ports de Brest & de Toulon, les arsenaux de Marseille, de Rochefort & de Dunkerque; qu'il avoit fait bâtir le magnifique & pompeux château de Versaille, ceux de Marly & de Trianon; ...... la Ménagerie; qu'il avoit fondé l'Hôtel-Royal des Invalides, & la Maison-Royale de St. Cyr; que le canal du Languedoc fut commencé & fini sous son règne, construit & payé de ses deniers (*); que tous les embellissemens

(*) Mrs. Riquets qui l'avoient commencé pour leur compte, s'y étant ruinés, Louis XIV leur fit rendre leurs débours, leur continua leurs droits sur sa navigation, & le fit achever de ses deniers.

c'est de n'avoir pas assez favorisé nos Agricoles;

---

de Paris, & la majeure partie de ceux des autres villes de la France, sont des monumens de sa magnificence, & que tout cela c'étoit fait dans le dernier siécle, avec 200 millions au plus, & momentanément des recettes au fisc royal.

Dans celle du règne de Louis XV, on voit que la France depuis 1715, jusques en 1744, n'a jamais entretenu qu'une marine royale de 40 vaisseaux de ligne, 20 frégates, & 17 galères. Les troupes de terre jusques en 1744, ne se sont montées qu'à 140, 000 hommes d'infanterie, sans les milices, & 18, 000 de cavalerie; après 1744, jusques en 1763, que les forces de terre & de mer ont été assez généralement doublées; mais depuis cette derniere paix, elles ont toutes été réduites. La marine royale à 68 vaisseaux de ligne, & 40 frégates; & les forces de terre à 140, 000 hommes d'infanterie & de cavalerie, sans la maison du roi. Louis XV n'a fortifié aucune ville de guerre, & n'a fait élever que quelques citadelles; il n'a fait bâtir ni chateau, ni maison Royale, & n'a pas même entretenu celles qui existoient; que ses seules dépenses en monumens publics, sont l'Hôtel de la Monnoie, St. Cosme, & Ste. Geneviéve; que l'Ecole Militaire, quoique fondée par Sa Magnificence, a tiré & tire encore toutes ses dépenses d'entretien & de conservation de bâtiment, d'une institution qui ruine journellement tout le petit peuple (*); & que le canal de la Picardie, seul monument de célèbrité & d'utilité publique, a été construit des deniers provenant d'une imposition perçue dans toutes les géné-

(*) La loterie de l'Ecole Royale Militaire. Perte affreuse dans la société, par les petites sommes réitérées qu'elle arrache à une foule d'ignorans, qui sont la duppe de ses profits chimériques de 5200 pour 20 s.; & qui au bout de l'année font aller mal à leur aise les trois quarts des artisans, journaliers, & bien des chefs de familles.

& que ses divers encouragemens pour le travail

---

ralités du royaume ; de sorte que Louis XV qui avoit assez généralement le double, & même $\frac{5}{9}$ de plus de recettes libres dans le fisc royal, que sous Louis XIV, n'a jamais pû entretenir, ni le même nombre de forces de terre & de mer, ni décorer la France de la centiéme partie des monumens de célèbrité du dernier règne. .... Je dirois plus ; la France n'ayant eu à passer depuis 1714 jusques en 1775, (59 ans) que 14 ans de guerre ouverte sous Louis XV, tandis que sous Louis XIV, en 70 ans de règne, elle en compte au moins en diverses reprises 48 à 50,..... se trouve depuis la paix d'Utrecht avoir perdu tout le Canada, la Baye de Hudson, le Mississipi, l'isle de Terre-Neuve, de St. Jean, de Louisbourg &c. Dans l'Amérique Septentrionale de Grenade & Grenadille ; dans l'Amérique Occidentale, le Sénégal, la Compagnie des Indes, & tous ses Comptoirs du Bengale ; tout le commerce des Isles neutres des Antilles, la moitié de toutes ses fréquentations mercantiles avec les diverses nations de l'Europe ; 14 ou 1500 vaisseaux marchands riches à plus de 1200 millions pris à ses sujets par les ennemis de l'état dans nos deux guerres de 1744, & 1756 ; & compte encore à la charge de ses peuples

3,400,000,000 de dettes actives }
600,000,000 en dettes viageres } 4 milliards en tout

de sorte que le règne de Louis XV efface celui de Louis XIV en événemens malheureux ; & excède du double en recettes & en dépenses de finance, celui de ce dernier Monarque, sans avoir jamais eû à supporter la moitié des charges civiles & politiques de ce même Monarque (*) : ce fait incontestable n'empêche pas que l'on n'entende toujours dire.

Mais

(*) Cet exposé prouve bien que ce ne sont ni les guerres ni les fortes dépenses qui ruinent une nation, mais bien la mauvaise administration.

de nos Fabriques, ont fait tort à la population de

Mais aussi, vous disent hardiment les gens qui ne calculent rien, ... voyez de quelle façon Louis XIV avoit laissé la France à sa mort; en 1715 l'Etat devoit 2,200,000,000, & le trésor royal & les peuples étoient dans le dernier épuisement; opposons à ce cri vulgaire lancé dans le public par l'ignorance, tout juste & fondé qu'il paroît être, la preuve convainquante que, sans la guerre de succession, Louis XIV, malgré toutes ses guerres, après tout ce qu'il avoit fait de grand & de glorieux pour la nation, n'auroit pas laissé 500 millions de dettes à sa mort, tandis qu'avec la moitié moins d'objets de dépenses sous le règne présent, de 1715 jusques en 1744, & de 1763 jusques en 1773. Depuis 1744, la France en compte pour quatre milliards, avec des recettes de finances du double plus fortes qu'aucune de celles du règne de Louis XIV.

Quand la guerre de succession s'est déclarée en 1701, la France ne faisoit que de sortir de celle de la ligue d'Augsbourg qui avoit duré 10 ans, & qui fut terminée par le triste traité de Riswick en 1697; à cette époque la dette active de l'Etat n'étoit que de 560 millions, & les recettes se montoient à 190 millions.

La guerre de succession ayant mis sur les bras de la nation le colosse épuisé de l'Espagne; l'Empire, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, & la Savoie s'étant confédérées contre la France & l'Espagne,..... Louis XIV se vit forcé malgré lui de faire des efforts terribles pour résister à tant d'ennemis, & pour sauver encore de leurs dévastations, l'héritage de son petit fils, attaqué vigoureusement en prétension par la maison d'Autriche; tant de contretems entrainèrent avec eux un nombre innombrable d'objets, des dépenses des plus exorbitantes pour la France, dans le quart d'heure où la suspension du commerce de la nation, causoit une

cette classe premiere de nos Citoyens ! Beaucoup

---

diminution assez considérable dans les recettes de l'Etat. Ce fait posé, il est prouvé que les plus fortes années en recettes de finances depuis 1701 jusques en 1706, n'ont roulé alternativement que de 180 à 190 millions, & que les dépenses se sont montées constamment de 220 à 225 millions ; de 1706 jusques en 1715 il n'y a plus eu de proportion, ni aucune stabilité dans la supputation des recettes, elles ont toujours été en diminuant, malgré nombre de nouvelles impositions, & les dépenses toujours en augmentant ; tellement qu'en 1709, suivant les mémoires de la reddition des comptes de Mr. Desmarets, neveu du grand Colbert, les recettes ne produisoient plus que 49 millions de libre pour le service de l'Etat, contre une dépense indispensable de 221 millions, ce qui établissoit à cette époque un déficit dans les recettes publiques de 172 millions, & forma en sept ans de tems, une augmentation de dette nationale, de L. 1, 204, 000, 000 si à ces douze cent quatre millions, on y additionne seulement depuis 1701 jusqu'en 1719 (9 ans) 60 millions de dettes annuelles (*) on trouvera encore un capital de 540, 000, 000

Ce qui établit une augmentation dans la dette de l'Etat de 1, 744, 000, 000 L.

En 15 ans de tems, par le seul contretems de la guerre de succession ; & la porta à la paix d'Utrecht en 1715 à 2, 200, 000, 000 de 560 millions à quoi elle se montoit en 1701.

(*) C'est assurément très peu de chose, vû les fortes armées de la France en Italie, en Flandres, en Allemagne & en Espagne, sans les armemens maritimes.

de ses éleves, ayant quitté la charrue pour pren-

Par la sagesse & l'impartialité de cette façon de recueillir & de calculer l'histoire suivie des règnes de Louis XIV & de Louis XV, il est suffisamment prouvé que Louis XIV malgré tous ses fastes, toutes ses guerres, toutes ses dépenses de magnificence, de majesté, d'utilité & de décoration publique, sans la guerre de succession, n'auroit pas laissé à sa mort 500 millions de dettes : tandis que sous le règne présent, avec la moitié moins de dépense militaire dans l'administration; après avoir perdu l'imposition en Amérique & dans les Indes, & après douze ans de paix, la France compte dans ce moment une dette nationale active & viagère de près de quatre milliards, & 150 millions de plus d'impositions extraordinaires qu'avant la guerre de 1744.

Administrateurs orthodoxes, vous qui lisez dans le passé & dans l'avenir, expliquez à la nation ce fond de désacord & de désavantage dans la façon d'administrer les deniers de l'Etat sous Louis XIV & sous Louis XV; comptables à l'état de vos opérations, vous l'êtes à la Société de toutes les vicissitudes des affaires publiques; vous devez à la nation une si juste satisfaction; rien ne se décidant dans le cabinet de l'Etat que sur vos exposés, c'est vous qui devez faire connoître à la postérité, comment la France, avec 440 millions de recettes libres au fisc Royal en 1774, & la moitié moins de dépenses militaires qu'en 1701, ne peut point subvenir aujourd'hui à des dépenses publiques qu'elle acquitoit honorablement autrefois (1701), avec 190 à 200 millions au plus de revenus? Justifiez votre réputation. L'indignation publique vous accuse, & vous calomnie; elle vous attribue tous les malheurs de la France, efforcez-vous de parler; .... dites que les tems sont changés, que tout a renchéri; qu'il faut dix sols aujourd'hui, pour aborder ce que l'on achetoit autrefois avec cinq; .... L'on vous répondra que rien n'a

dre la navette, dont la vie est plus douce & moins pénible que celle du travail de la terre.

---

presque renchéri dans les dépenses militaires du Gouvernement. La solde des troupes & des matelots étant la même en 1773 qu'en 1683, & que tous les apointemens des gens en place, sont également les mêmes; par conséquent qu'avec 440 millions de recettes au fisc Royal, & la moitié moins de dépense militaire, que sous Louis XIV, l'on doit faire plus aujourd'hui qu'avec 200 millions alors. Dites encore si vous le voulez, que ce sont les trop grandes libéralités du Monarque qui peuvent avoir formé quelques altérations dans les dépenses générales; .... mais ces libéralités, vous répondra-t-on, ne sont pas, & n'ont jamais été d'une nature à avoir pu forcer le Gouvernement en 301 ans de tems, à doubler tous les revenus de l'Etat, & à l'avoir obligé encore de contracter une dette de près de 4 milliards. Avec 5 à 6 millions dans cette partie, Administrateurs ignorans, on fait bien des heureux; on donne bien des pensions de 1000 liv., de 1200 liv., de 2000 liv., de 100 louis, & de mille écus; avec une telle somme, qui s'éteint tous les jours avec la vie des pensionnés. Dites plutôt que c'est votre ambition particuliére, qui a plus fixé votre attention que le soin des affaires publiques; que pour vous conserver dans votre place, vous avez abandonné à la faveur les deniers de l'Etat, & que vous êtes devenu le courtisan de la Législation, en ne cherchant que de vous honorer du titre de son Ministre. Que dans cette corruption de votre part, vous avez abandonné la conduite de l'administration à des seconds sans talens, mis en place par faveur, ou à des protégés avides & ignorans, qui ont plongé la prospérité & le crédit de l'Etat dans la confusion & le désordre. Oui, administrateurs, c'est vous, par ce défaut d'estime de vous-même, qui avez enfanté tous les malheurs de

On peut dire encore qu'il n'a pas assez connu

---

la France depuis 1748, & qui l'avez plongée dans l'anarchie la plus terrible qu'ait jamais éprouvé aucune nation. Ce sont vos erreurs, ce sont vos négligences, c'est votre excessive ambition, peut-être même votre avarice, qui sont cause que vous n'avez jamais su connoître que l'impôt ruine toujours l'impôt; & que toute imposition extraordinaire est un vers rongeur, que l'on attache à l'imposition légitime : l'une & l'autre se préjudiciant dans la circulation publique, par le renchérissement des prix qu'elles occasionnent dans tous les objets de consommation, & par contre-coup dans la dépense domestique des sujets. (Voyez la note 11.)

De cette erreur, ou de ce défaut de lumiére, il s'en est établi insensiblement dans la circulation publique, un défaut de consommation, & un déficit dans les recettes publiques, que vous avez imaginé de remplir en créant de nouvelles impositions. Ce délire perpétuant tous les maux de la Patrie depuis 1763, & ces désavantages grossissant constamment la masse déja trop forte de ceux de la derniére guerre.... La France, en 30 ans de tems, s'est vue enlever une prospérité que l'on auroit de la peine à pouvoir perdre volontairement dans tout un siecle. (Voyez note 36.)

C'est de ce défaut de calcul & de science; c'est de ce défaut de tact & de principes; c'est de ce défaut de spéculation & de lumiére dans la conservation des intérets respectifs de l'Etat & des sujets, que s'est perfectionnée notre décadence depuis la paix de 1763, n'y ayant ame qui vive au monde, qui puisse jamais se persuader, qu'il ait éxisté sur la terre une nation éclairée qui ait pu augmenter de 600 millions une dette terrible après douze ans de paix, & grossi ses taxes de plus de 50 millions. Aussi, malgré moi, j'ose prédire que notre ruine sera complette dans dix ans, si le cabinet de l'Etat continue de s'aveugler sur notre malheureuse situation. La France n'est plus aujourd'hui (1773) ce

toute l'étendue & tous les avantages d'un crédit

---

qu'elle étoit en 1701, & même en 1755 seulement, (voyez note 86), & nos rivaux sont, dans ce moment, ce que nous étions sous Louis XIV. Semblable aux volcans de l'Europe & de l'Inde, dont on n'apperçoit la profondeur des abîmes, qu'après leurs éruptions, de même la France roule dans son sein les feux de son embrasement & de sa destruction; sa sécurité creuse le précipice où iront s'ensevelir (sous peu de tems), sa puissance, & tous les trésors de ses infortunés sujets; la misére publique sera l'explosion de son embrasement; & les nations voisines hériteront de toutes nos dépouilles.

Sur l'aspect d'une position si terrible, le seul moyen de pouvoir sauver l'Etat, c'est de mettre à profit cette science économique, qui ordonne de ne point dissiper follement ses richesses: d'avoir assez de conduite que de savoir les conserver, afin de les faire servir un jour à répatrier celles que nous avons perdues. La marche actuelle de nos systêmes économiques ne concourt point avec cette opération: Loin de-là, elle consomme toutes nos richesses déja acquises; & même, elle ensevelit toutes nos ressources, en enlevant journellement à tous les sujets les fonds pécuniaires que l'Etat devroit leur fournir, pour leur propre conservation.... l'aisance & le travail. La rigueur des impôts actuels causée uniquement par la charge terrible de la constitution de la dette publique, dévore toutes les aisances du corps politique; & la chûte du commerce de la nation en pays étrangers depuis 1763, enleve à tous les sujets une portion de salaire en main d'œuvre des plus considérable (voyez la note 12), de sorte que dans 10 ans, la France se trouvera dans un état de langueur & d'épuisement, qui fera la force de tous ses ennemis. Administrateurs en exercice; c'est moi qui vous prédis cette funeste vérité: toutes vos dispositions économiques sont fausses & erronées: elles creu-

public ; les croupiers de politique que les Gouvernemens avisés doivent y attacher, la raison d'Etat qui les exige ; & l'intimité qu'ils ont avec les intérêts de la législation. Egalement, qu'il a été très-mal-adroit dans le choix de la Ville maritime où devoient se tenir les enchéres du commerce de l'Inde (1), les ayant placées dans un port sans fréquentation, à la portée de ceux de nos rivaux, qui ont eu l'attention d'établir celles de ce même commerce dans les deux ports de l'Europe les plus fréquentés (2).

Le commerce de l'Inde n'étant qu'un commerce d'imitation & de rivalité pour la France, la

---

sent le tombeau de la Monarchie, au lieu de la tirer de son état de foiblesse ; & vous vous établissez les bourreaux de vos concitoyens, en interceptant leur prospérité, qui fait celle de l'Etat : au lieu, par vos prévoyances, d'en devenir journellement le sauveur & le pere. Ce n'est pas en les écrasant d'impositions, que vous les soulagerez (voyez la note 11), mais bien en leur fournissant les secours que réclament leurs besoins. (Voyez le plan de la caisse nouvelle.)

(1) Le premier faux pas de cette mal-adresse a été fait sous Louis XIII ; mais Colbert, qui a rendu ce commerce aussi florissant qu'il l'a été après, devoit corriger ce défaut de prévoyance.

(2) Londres & Amsterdam, au lieu que celui de l'Orient, privé de toute autre liaison de commerce excepté celui de l'Inde, ne présente ses débouchés qu'à la nation.

grande adreſſe de Colbert devoit être de s'aſſurer de la conſommation des Nations qui ne pouvoient le faire ; & de leur rendre cette même conſommation moins coûteuſe (par l'épargne des fraix de tranſport) que celles que leur fourniſſoient les Anglais & les Hollandais. En conſéquence, il auroit été de bonne politique, & la raiſon d'Etat ſembloit le preſcrire, que Colbert établît le domicile des enchéres de notre Compagnie des Indes dans un de nos ports de la Méditerranée, afin que les Etats de Naples, du Saint Siege, de l'Italie, de Savoie, d'Eſpagne & de Portugal ; la Turquie même & les Régences d'Afrique, qui conſomment aſſez conſidérablement des articles de l'Inde, par notre proximité, les vinſſent prendre de préférence chez nous, au lieu de les aller chercher ou de les attendre de ſeconde main, de Londres & d'Amſterdam, par une navigation longue & périlleuſe. Cette adreſſe auroit plus valu à la France que la guerre la plus avantageuſe.

Une des grandes fautes de notre Miniſtre, c'eſt de ne s'être pas oppoſé ouvertement à la continuité de la fameuſe Chartre de Cromwel ; & d'avoir ſouffert paiſiblement que l'Angleterre cherchât à s'établir, dans tous les chefs, la rivale de la France la plus déterminée. Il étoit viſible que cette Chartre, toute argumentée ſur la force & la

prévoyance des Ordonnances de Louis XIII, & de la minorité de Louis XIV, n'avoit été rendue par l'Angleterre que pour battre la France avec les mêmes armes économiques dont elle attaquoit toutes les Nations.

Les raiſons de politique qui avoient porté le Miniſtere Français à établir ce ſiſtème d'adminiſtration, devoient être un aiguillon au zèle de Colbert quand il fut Miniſtre, pour le déterminer à engager ſon maître à s'oppoſer vigoureuſement à la continuation de cette Chartre, en dût-il coûter une guerre; y ayant de certaines diſpoſitions chez nos voiſins qui ſont d'une très-grande conſéquence en matiere d'Etat; & qui demandent d'être écraſées dès leur naiſſance: celle-ci en étoit une; les encouragemens ſans nombre qu'elle commençoit à verſer dans le travail & le commerce politique de la Nation la plus rivale de la France, demandoit que l'on en arrêtât les progrès (1).

(1) Si la France avoit ſu mettre alors à profit ſes avantages, ſans s'en relâcher comme elle le fit à la paix de Riſwick, elle auroit ſauvé à l'Europe, la chaîne de malheurs que lui a cauſés la guerre de ſucceſſion, & nous n'aurions pas à gémir aujourd'hui ſous l'oppreſſion de nos ennemis, par l'immenſité de richeſſes qu'ils nous ont enlevées depuis le commencement de ce ſiecle. Le tableau ci-après auſſi inſtructif qu'affligeant, réveillera peut-être l'émulation de nos adminiſtrateurs; je

Si cette opération s'étoit faite dans son tems, quelqu'appliquée que soit l'Angleterre, & quelque tenante qu'elle soit à la perfection de ses systêmes, jamais elle n'auroit été en état de nous susciter la guerre de 1701, jamais elle n'auroit joui de notre cession de l'Acadie; & le chimérique prétexte de ses limites n'auroit jamais donné lieu à la guerre de 1744 & à celle de 1756. L'objet essentiel des Anglais (en expliquant à ce sujet le Traité d'Utrecht de 1714, & celui d'Aix-la-Chapelle de 1748, dans le sens qu'ils y ont donné) n'ayant été que de mettre en usage tous les ressorts qui pourroient nous exclure du commerce de la pêche; cette branche premiere, la plus riche du commerce politique de toutes les Nations maritimes, a été l'objet essentiel de la cupidité de l'Angleterre; l'expérience leur ayant prouvé, qu'avec quelques hameçons, des lignes & un peu de sel,

---

le souhaite de toute mon ame, afin que nous sachions au moins conserver la portion de force, de domaine & de puissance qui nous reste, pour pouvoir nous indemniser un jour de tout ce que nous avons perdu depuis 1701 : on pourroit mieux dire depuis la guerre de succession, terminée par le traité d'Utrecht en 1714.

(*Position de la France*).

Liv. 5, 480, 000, 000.

3, 000, 000, 000.

Liv. 2, 480, 000, 000,

1, 300, 000, 000.

3, 780, 000, 000.
1, 500, 000, 000.

Liv. 2, 280, 000, 000, depuis 1701.

: pas toute entiére pour le royaume, les
:nlevé à la Hollande, à la Suisse, à l'An-
u-delà de 1, 500, 000, 000,
rent . 1, 100, 000, 000.

2, 600, 000, 000.
ertes . 5, 480, 000, 000.

Liv. 2, 880, 000, 000.

fix papiers pour le compte des particuliers;
culation pour le compte de l'étranger.

ils y occuperoient des milliers de citoyens ; qu'ils y emploieroient des centaines de vaiſſeaux, & qu'ils réaliſeroient toutes les années des ſommes conſidérables dans le ſein de la métropole (1).

On eſt encore en droit de blâmer notre Miniſtre de n'avoir pas contrarié la proſpérité de la Banque de la Hollande ; d'avoir ſouffert paiſiblement que cet établiſſement devînt le Caiſſier gé-

---

Si à ce déficit on additionnoit le montant de la dette actuelle de l'état active & viagére, on trouvera un capital immenſe d'enlevé à la circulation publique, portion qui ſententie tous les entêtemens de nos adminiſtrateurs depuis la paix de 1763 ; ceux-ci n'ayant jamais fait que le compte de quelques particuliers, au lieu de ne s'occuper que de celui de tous les ſujets. Nous ne ſommes plus aujourd'hui (1773) ce que nous étions en 1701, par conſéquent la nation n'eſt pas en état de contribuer de 240 millions de plus au fiſc Royal qu'à cette dite époque. Peres conſcripts, faites y attention, la France ſe dévore elle-même par ſa mauvaiſe adminiſtration, au profit de ſes ennemis.

(1) Par l'état ſuppoſé de la conſommation de la pêche, *page* 58, *note* 1, on peut juger qu'une nation qui ſeroit la ſeule maîtreſſe de cette branche de commerce, réaliſeroit des ſommes immenſes toutes les années chez les Nations de la communion Romaine ; que cette ſpéculation eſt toute l'ambition de l'Angleterre, à quoi elle eſt à la veille de réuſſir : la propriété de la pêche de la morue ne tenant plus chez nous qu'à des tolérances de la part de cette Nation, qui ſeront terraſſées à la premiere guerre.

néral de l'Europe ; & qu'il convertît en actif par les bénéfices journaliers de ses agiots, le commerce passif de la Nation (1).

Egalement, d'avoir constamment conservé en France les intérêts factices du commerce à 5 & 6 pour cent, tandis qu'en Hollande & en Angleter-

---

(1) La banque de Hollande a été établie pour favoriser l'importation du commerce de la Nation ; celle de Londres l'a été pour favoriser l'exportation de l'industrie de l'Angleterre : l'une & l'autre banques ont si puissamment coopéré dans la marche de tous ces intérêts, qu'il seroit aujourd'hui de politique fondée de la part de la France, contre ces deux Nations, d'entrer à main armée dans la Hollande pour en détruire sa banque seule, sans molester ses Sujets ; au liéu qu'il faudroit saccager l'Angleterre dans toute son industrie, & ne laisser en pied que sa banque premiere, chargée seule de la dette de l'Etat ; la raison de politique de ce contraste d'opérations s'explique d'elle-même, étant prouvé qu'une fois que toutes les richesses des Sujets de la Hollande sont déposées dans les papiers ou écritures de la banque, la ruine de celle-ci entraîneroit celle des Sujets, & par conséquent la chûte du commerce politique de la Nation : au lieu que pour opérer cette révolution en Angleterre, il faut ruiner les Sujets possesseurs de leurs richesses dans le travail des Manufactures & Fabriques de l'Etat, qui par leur actif soutiennent la circulation de la banque, accréditent les effets actifs du Gouvernement, & encouragent le commerce politique de la Nation : de ces opérations contradictoires, sur l'Angleterre & sur la Hollande, on doit en conclurre que si l'Angleterre n'a plus d'industrie, elle n'aura plus ni banque, ni commerce politique ; & si la Hollande n'a plus de banque, elle n'aura plus de commerce politique.

re ils n'étoient qu'à deux & demi ou trois pour cent. La bonne politique vous prescrit de balancer sans cesse, en tout & partout, vos rivaux, & de ne jamais faire leurs avantages particuliers par une disproportion personnelle dans vos intérêts; c'est les favoriser, que de leur laisser les usufruits du commerce maritime à 2 & à trois pour cent meilleur marché que celui de nos opérations. (1) Cette faute grossiere de notre part depuis un siècle, a versé au manîment de ces deux Nations un gros tiers de nos commerces politiques (2).

---

(1) Ces 3 pour cent doublent dans la spéculation mercantile, parce que le commerce politique s'alimentant des superflus du commerce utile: le commerce utile répette sur le commerce politique la différence qu'il éprouve daus la cherté des intérêts de la France, vis-à-vis de l'Angleterre & la Hollande. En conséquence notre commerce politique suporte 6 pour cent de désavantage, pour le négociant & pour l'état. Voyez la notte ci-après qui, sans entrer dans tous les stricts détails de cette spéculation, la donne au plus juste & quant au commerce maritime.

(2) L'intérêt particulier a constamment égaré la législation sur les vrais intérêts du commerce politique de l'État, lui ayant sans cesse donné à entendre que la richesse de ses productions, de son industrie & de ses Colonies exigeoit que les intérêts des fonds pécuniaires de la Nation produisissent cinq & six pour cent, malgré que nos plus redoutables concurrens ne les aient établis dans leurs opérations mercantiles qu'à deux & demie & trois pour cent. Cette adresse vicieuse feroit indifférente pour le Gouvernement, si la Nation étoit sans commerce poli-

On peut lui savoir mauvais gré aussi d'avoir

---

tique, & si le commerce utile des Sujets ne rouloit que sur leur seule & personnelle consommation. Pour lors, le sentiment de l'opinion particuliere (quoique toujours vicieux en lui-même) seroit très-indifférent au Gouvernement, parce qu'il ne changeroit rien dans la balance économique & politique de la législation, les constitutions des intérêts roulant également & alternativement en faveur de tous ses Sujets. Mais dès que ceux-ci sont forcés à des liaisons extérieures pour trouver le débit des superflus de leur commerce utile : que ces superflus sont la base fondamentale du commerce politique de l'Etat : que les opérations de ce commerce ont à lutter dans les pays de consommation avec la concurrence de celles de nos rivaux, qui n'ont leurs constitutions qu'à deux & demi ou trois pour cent, le Gouvernement erre dans son systême, en laissant constamment à ceux-ci les usufruits du commerce politique à deux & trois pour cent meilleur marché qu'à celui des opérations que peuvent y faire ses Sujets. Cet aveuglement de notre part a enrichi l'Angleterre & la Hollande ; ces deux nations ayant constamment eu sur nous trois pour cent d'avantage, qui lui ont fait entreprendre avec avidité ce que nous avons été forcés d'abandonner : la cherté de nos intérêts constitutifs dévorant par leur disproportion, ce qui fait en temps de paix les profits du commerce, après ses intérêts déduits. Preuve.

Le commerce politique de la France a toujours roulé, année commune, de 12 à 1300 millions, la constitution de ses intérêts à cinq pour cent seulement, sur 1200 millions seroit de 60 millions de produit ; si ce produit n'étoit que de trois pour cent, au lieu de cinq pour cent. Les 60 millions feroient circuler un fond capital de 2 milliards, ce qui mettroit en circulation de 7 à 800 millions de plus à l'avantage de la France & au désavantage de ses rivaux (*).

(*) Le Gouvernement, en fixant au 3 pour cent les intérêts des fonds actifs de la circulation de l'Etat, (parité de ceux de

laissé subsister constamment dans l'expérience des

Ces désavantages depuis un siecle seulement, à deux pour cent par année, sur les 1200 millions ci-dessus,

l'Angleterre & de la Hollande) double la valeur numéraire de toutes les propriétés territoriales de la Métropole. Preuve.

Les fonds actifs de la circulation intérieure de la France, sont reçus & placés dans toutes les opérations arbitraires des Sujets à 5 & 6 pour cent d'intérêts; & ceux en terres & maisons sont estimés ne produire que 2 & demi à 3 pour cent de leurs valeurs numéraires: Dès que les premieres ne rapporteront plus que 3 pour cent (comme en Angleterre & en Hollande), les fonds en terres & maisons produisant le même intérêt, doubleront de valeur numéraire par la portion que gardent toujours les propriétés hypothécaires sur les propriétés arbitraires. En conséquence, si jamais la France étoit nécessitée d'emprunter de ses voisins sur ses hypotheques territoriales; la lieue quarrée de mon Etat, (*pag.* 49, *note* 1) estimée aujourd'hui, sur le produit de 60,000 liv. ne pourroit être appréciée qu'à 2 millions de principal: par la réduction des intérêts, elle le seroit de 4 millions; par cette opération, les 30, 600 lieues quarrées de surface de la France, (*pag.* 49, *note* 1) évaluées aujourd'hui à 2 millions, ne présentent une richesse domaniale que de, . L. 61, 200, 000, 000

Les 500, 000 maisons sur 200 liv. de revenus 7500 en principal. 3, 900, 000, 000

L. 65, 100, 000, 000

Par la réduction des intérêts, elle sera à l'avenir pour les fonds en terres de . . . . L. 122, 400, 000, 000

Et pour les maisons, ... 7, 800, 000, 000

L. 130, 200, 000, 000

Tout crédit est un impôt; c'est à la science d'une législation à l'établir d'une façon qu'il ne favorise point les Nations rivales, qu'il n'abandonne pas le débiteur à la cupidité du créancier, qu'il ne fasse pas consommer par le Citoyen oisif le travail & les produits du Citoyen laborieux; le Ministere de la France n'a jamais fait ces réflexions, il s'en est toujours tenu à ses systêmes anciens, sans s'occuper des avantages de ses rivaux; cet aveuglement ternit la réputation de nos plus célèbres Administrateurs, n'y ayant rien de si aisé que le redressement de ce désavantage.

systêmes économiques de la France, une inéga-

---

auroient procuré annuellement au commerce politique de la Nation 24 millions de réalisation, & à l'état dans le courant de ce siecle 2, 400, 000, 000 liv.; laissant en perte les intérêts annuels, & les bénéfices de la circulation de ce capital, pour les réductions de dépenses, où auroit été forcée de se ranger la classe financiere de nos Citoyens. Ce calcul prouve à la législation, qu'il n'est point de petite faute en matiere d'état dans les intérêts politiques.

Le destructif des avantages dont nous venons de parler, ne se borne point à ce seul préjudice, il assiege encore la prospérité des finances de l'Etat, & le succès des opérations du systême politique du cabinet. L'évidence en est sensible; nous payons cinq pour cent de ce que nos rivaux ne payent que trois pour cent, par conséquent, à égale dépense en constitution, les opérations du systême politique de l'Angleterre & de la Hollande peuvent s'étendre à un cinquieme au moins de plus en débours que les nôtres. Preuve.

100, 000 liv. de constitution à cinq pour cent, ne procurent un capital que de 2 millions, position pour la France : 100, 000 liv. de constitution à trois pour cent procureront 3, 333, 333 liv. 6 sols 8 den. position pour l'Angleterre & la Hollande.

De-là la source des forts avantages de l'Angleterre sur nous dans toutes nos guerres; de-là ceux en faveur de la dette nationale, qui sont cause qu'en temps de paix cette Nation entre tout de suite en liquidation avec elle-même, & que nous, ce n'est qu'avec beaucoup de peine que nous pouvons l'entreprendre.

Par les deux calculs ci-après, on appercevra plus facilement le physique de nos désavantages vis-à-vis de l'Anglettre & de la Hollande.

A la paix générale de 1748, la dette active de la France étoit de 1400 millions. Cette dette, à cinq pour cent d'intérêts annuels, constituoit à 70 millions de debours les

lité & une monotonie dans les taxes publiques, les dépenses de l'Etat. Si sa constitution n'avoit été qu'à trois pour cent, nos finances n'auroient plus déboursé annuellement que 40 millions, ce qui auroit laissé en amortissement 28 millions toutes les années.

28 millions d'amortissement, depuis 1748 jusqu'en 1763 (15 ans de terme) auroient éteint de la dette de 1400 millions sans les intérêts. . . . . 420, 000, 000 l.

A la paix générale de 1763, la dette active de la France étoit de 2, 900, 000, 000 l. à cinq pour cent de constitution annuelle, elle causoit à l'Etat 145, 000, 000 l. de dépenses extraordinaires : si elle n'avoit été qu'à trois pour cent de constitution, nos dépenses n'auroient plus été chargées que de 87 millions, ce qui laissoit en amortissement 58 millions toutes les années.

58 millions depuis 1763 jusqu'en 1773 (10 ans) auroient liquidé de la dette de 2, 900, 000, 000. . . . . . . 638, 000, 000 l.

En tout. . . . 1, 058, 000, 000 l.

Laquelle somme, avec l'économie des intérêts annuels, seroit aujourd'hui de plus de 1500 millions, & auroit réduit notre dette active de 2, 900, 000, 000 livres à 1, 400, 000, 000 liv. de sorte que si nos intérêts étoient au pair de ceux de l'Angleterre & de la Hollande, depuis la paix de 1763, nous aurions remboursé 1500 millions, au lieu que nous avons augmenté notre dette de plus de 600 millions par nos appels de finances sur toutes les charges de l'Etat, par la liquidation en contrats de plusieurs d'elles, & par la constitution de nos arrerages de cinq ans dans nos dépenses extraordinaires.

Si du calcul des désavantages des constitutions arbitrai-

désavantageuses à l'Etat, & au bien général de la

---

res au cinq pour cent pour un Etat, on passe à tous ceux qui en résultent pour les peuples, on trouvera que la France, par le désacord de ses systêmes économiques avec ceux de ses voisins, fait son mal & celui de ses sujets. Preuve.

Depuis la paix de 1763, il est connu que la dette active de l'Etat se montoit à cette époque à 2,900,000,000 l. si les constitutions d'intérêts de ses 2,900,000,000 l. avoient été au trois pour cent comme en Angleterre & en Hollande, au lieu de cinq pour cent comme ils ont toujours existé en France, il est de fait que le Gouvernement auroit soulagé ses Sujets de deux pour cent sur les taxes publiques.

Deux pour cent sur 2,900,000,000 l. vous donnent bien un capital de	58,000,000 l.
De moins en taxe publique toutes les années; joignez à ce capital dix pour cent au moins de fraix de régie & de comptabilité.	5,800,000
Vous trouverez une somme perçue infructueusement sur les peuples de . . .	63,800,000
toutes les années; laquelle depuis 1763, jusqu'en 1773 (11 ans) vous fait un capital arraché sans utilité à la circulation publique de.	701,800,000
qui par l'addition journaliere des bénéfices du travail & de l'occupation des Sujets, en présenteroit un aujourd'hui, usufruits de la société de plus de. .	1,000,000,000

Ces calculs sont justes & sensibles; appellons à leur secours les opérations du systême des Finances de l'Angleterre depuis la paix de 1763.

A la paix de 1763, l'Angleterre comptoit dans ses recettes des finances 15,600,000 livres sterlings, & elle devoit en engagemens contrac

ſociété, toutes les Provinces de la Monarchie n'y étant pas également traitées.

---

tés. . . . . . . 149 millions, } 160 millions.
En arrérages de la Marine, en Europe, Aſie & Amérique. . . . . . 11 dits, }

Depuis 1763 juſqu'en 1769, les revenus de l'Angleterre n'ont plus roulé que ſur 13 millions, dont 4 ont été affectés au rembourſement de la dette nationale; ce qui a procuré à la nation Anglaiſe une diminution pendant 7 ans dans les taxes de l'Etat de 2, 600 000 liv. & une liquidation dans ſa dette de . 28,000,000 l.

En l'autre part, . . . 160,000,000 l.

En 1769, elle reſtoit pour . 132,000,000 l.

Depuis 1769 juſqu'à 1773, les liquidations ont continué à 4 millions par année; mais les Sujets n'ont plus été taxés que pour 11, 800, 000 liv. ce qui a encore procuré une jouiſſance de 1, 200, 000 liv. & une liquidation de . . . . 20, 000, 000 l.

En 1773 elle n'étoit plus que de . . . . 112,000,000 l.

Ce qui met l'Angleterre dans le cas de pouvoir dire: dans la derniere guerre, j'ai pouſſé mon crédit à 160 millions, & mes recettes des finances juſqu'à 15, 600, 000 liv. ſterl. aujourd'hui je ne dois plus que 112 millions, & je n'ai plus de revenus que 11, 800, 000 liv. ſterlings; donc, à la premiere guerre, je ſuis ſure de trouver 3, 800, 000 liv. ſterlings d'augmentation dans mes revenus, & 48 millions de liv. ſterlings dans mon crédit, au lieu que mes rivaux ne pourront trouver aucun de ces avantages.

Même reproche au ſujet des Aides & des Gabelles dans les diverſes Provinces du Royaume; étant abſurde que l'on gêne dans les unes le boire d'une partie de nos citoyens; & que l'on le force dans les autres de conſommer plus que leurs beſoins ne peuvent l'exiger (1).

---

(1) Il fut un tems à Rome (n'importe ſous quel Empereur), où l'on oſa faire un crime à tous les citoyens d'avoir des néceſſités : .... L'on mit une impoſition ſur toutes les latrines. En France, où les adminiſtrateurs ſont plus orthodoxes que ceux des Romains, l'on n'impoſe point les latrines ; .... mais l'on punit les hommes d'exiſter, de naître & de mourir ; on taxe leur éxiſtence, & on les tient en inquiſition pendant tout le tems de leur vie, pour tous les beſoins phyſiques les plus abſolus à leur conſervation. Telle eſt aux yeux des hommes ſages la vile & inſultante turpitude de la taxe qui fut miſe en 1654, ſur les baptêmes & ſur les morts.

De celle des armoiries, des catafalques & deſſus de lettres en 1690.

De celle de l'impoſition de la capitation en 1695.

De celle du contrôle des actes ſur toutes les hérédités des familles en 1721.

De celle ſur l'induſtrie en 1757, qui ſemble faire un crime à tous les citoyens appliqués, de vivre vertueux, & de ſe rendre utiles.

Enfin le ridicule arrangement depuis un tems immémorial des aides & des gabelles, qui forcent impérativement, d'une part, la majeure partie des citoyens de conſommer plus de certains objets que leurs beſoins phyſiques ne ſauroient l'exiger, tandis que l'on les empêche d'une autre (par les aides), de ſatisfaire leur

Il auroit été de la gloire de Colbert, d'entre-

ſoif & leurs appétits, dans la propre conſommation des fruits de l'agriculture.

De cette bizarrerie atroce, il en réſulte un contraſte ſingulier entre la Légiſlation & la raiſon, qui fait paſſer pour des rêve-creux, les neuf dixiemes de nos adminiſtrateurs (*) depuis feu Mr. de Colbert, aucun de ceux-ci n'ayant ſu connoître que, qui dit adminiſtrateur ne déſigne jamais que le pere temporel de l' Société, & que quand la nature n'ordonne à l'homme que de vivre & de peupler; .... la Légiſlation économique d'une nation dépoſée en leurs mains ne doit-point ſe changer en une verge de fer, pour taxer deſpotiquement l'exiſtence, les beſoins, la vie & la mort des infortunés ſujets. Comme ce n'eſt point un goût décidé pour la critique qui nous porte à relever très-ſévérement toutes les erreurs de notre adminiſtration, mais bien les ſeuls intérêts de la ſociété, mettons impartialement dans tout ſon jour l'inſenſé, le monſtrueux, l'abſurde de notre façon de calculer; .... par l'examen ſimple & raiſonné des vices particuliers & arbitraires de la majeure partie de nos impoſitions. Commençons par la capitation.

La capitation fut miſe en *1695*, & auroit dû être ſupprimée à la paix de Riſwick en *1696*; mais comme il eſt d'uſage en France que les adminiſtrateurs inſultent inpunément au mérite de la vraie Légiſlation;

(*) Beaucoup de perſonnes déſaprouvent cette façon naïve & ſincère de s'exprimer: pour moi qui n'y mets d'autre intérêt que celui du bien public, je dis qu'autant que l'homme doit être modeſte & réſervé quand il agit pour lui-même, autant doit il être ferme & intrépide quand il agit pour les intérêts de toute une nation. Comme il n'eſt point de petite faute en ſiſtême de gouvernement; comme il n'eſt point de petit déſavantage en ſiſtême d'état,... en relevant les erreurs & les faux pas de l'un & de l'autre, on ne ſauroit le faire avec trop de vérité.

prendre tous ces redreſſemens; de fondre les Ai-

& qu'ils la faſſent manquer ſans ceſſe à tous les concordats de l'Etat avec ſes ſujets ; .... l'impoſition de la capitation éxiſte encore aujourd'hui, 81 ans après ſa création. Cette impoſition eſt une taxe perſonelle, dans tous les Etats du Royaume, perçue ſur tous les ſujets, depuis le Dauphin de France, juſqu'au moindre des citoyens ; .... Le Dauphin de France paye 15,000 liv. de capitation, & le moindre des artiſans, journaliſtes, & laboureurs 40 ſ. & 3 d. ; tous les autres états du Royaume ſont taxés arbitrairement à proportion de leurs profeſſions, ou de leurs facultés particuliéres. Par cet arrangement auſſi vicieux que tyrannique, par ſon arbitraire, il réſulte que le pauvre peuple, artiſan, journalier & laboureur, & toutes les veuves, marchands & autres qui ſont dans le commerce, qui n'occultent point leurs richeſſes comme les ſuppots de la finance, en ſont écraſés, ou pour mieux dire, ſont taxés très-ſévérement & à la lettre ; .... tandis que les Mrs. de la finance, les gens riches, les individus les plus opulens de la ſociété, qui ont les onze douziemes de leur fortune dans leurs porte-feuilles, avec une ſomme modique de 50, 60, 100 liv., &c. s'en débarraſſent.

Si l'on balance les jouiſſances annuelles des pauvres & des riches, dans la méthode de cette impoſition, & que l'on compare les uſufruits des uns & des autres, avec la proportion des taxes particuliéres d'un chacun, on trouvera que le citoyen oiſif & inutile (pour la ſociété), qui jouit de 20, à 30, 000 liv. de revenus, paye au plus 50 à 60 liv. de capitation, vis-à-vis du pauvre artiſan, journalier & laboureur, à 20 ſ. par jour, & ſur 300 liv. au plus de revenus à cauſe des dimanches & fêtes, qui paye 3 liv. de capitation, & dans beaucoup de cantons encore 3 liv. de taille, 6 liv. en tout. Si ſur chaque 800 liv. de revenus des Mrs. de la finance, on impoſoit (comme l'équité de la

..es dans les Gabelles, de même que dans les

Loi ordonne de le faire), 3 liv. de capitation & 3 liv. de taille, un financier renté de 30,000 liv. devroit contribuer pour 600 liv. aux finances de l'Etat, au lieu qu'il n'y contribue aujourd'hui que de 50 à 60 liv. au plus.

A cette injustice tyrannique, se joint encore celle pour le pauvre peuple, que dans la classe des artisans, journaliers & laboureurs, les hommes & les femmes y sont taxés également à proportion de leurs travaux, ce qui fait double taxe dans une même famille, tandis que dans la classe de Mrs. de la finance, leurs femmes (toujours les cartes à la main), surchargées de diamans & de dentelles, ne payent rien; & pestent encore (en forme de conversation), cent fois plus contre les taxes de l'Etat, que les pauvres artisans, journaliers & laboureurs, qui en sont écrasés.

Ce désavantage n'est pas le seul qui tyrannise cette classe précieuse de nos citoyens. Les arrangemens particuliers & personnels de la taxe de la capitation sont encore à son désavantage, & oppriment du vivant jusqu'à la mort, la veuve & l'orphelin, artisan, journalier & laboureur.

Il est connu que l'homme de travail & de commerce qui perd sa femme & à qui il reste quatre ou cinq enfans, ne paye jamais aucune capitation pour aucun de ses enfans, jusqu'à ce que ceux-ci soient en état de gagner leur vie. Il n'en est pas de même pour une femme. Une femme de travail ou de commerce qui devient veuve avec quatre enfans paye sa capitation particuliére, & celle de ses quatre enfans; .... quelle est l'équité de cet arrangement? .... quelle est la Loi qui condamne le foible à être constamment opprimé par la force & l'opulence? Peres conscripts de la Patrie, c'est à vous à expliquer la Loi.

Si la capitation est odieuse à la société, par ses inégalités & ses injustices, le contrôle des actes établis

impositions de la Taille & de la Capitation ;

---

en 1721 ; sur toutes les hérédités des familles, n'est pas moins tyrannique pour tous les particuliers, étant démontré, que, dans une famille un peu nombreuse, de l'ayeul au petit-fils, un gros tiers de la succession, a été dévoré par les droits successifs de contrôle, d'insinuation, de centieme denier, de scelé, d'inventaire, &c.

L'on suppose un chef de Famille qui laisse à sa mort six enfans, & six cent mille livres de succession. Dans la coutume sage de Paris, les 600 000 liv. de succession donnent 100 000 liv. d'hérédité à chaque enfant.

Les fraix juridiques de scelé, d'inventaire, de contrôle, d'insinuation, de centiéme denier, de sols pour livres &c. enlèvent à la succession des 600, 000 liv. dix pour cent au moins de faux fraix, qui y font une breche de. 60, 000

& de 10, 000 liv. sur chaque portion de 100, 000, ce qui réduit cette dite portion à 90, 000 liv. de principal.

Dans cette famille de six enfans, on n'en suppose qu'un qui se marie, & que le fils de celui-ci recueille à la mort du dernier des six freres, tous les biens de la succession des 600, 000 liv.

Il se trouvera que l'aîné de la famille mourant le premier, la succession de 90, 000 liv. (par le détail des faux fraix ci-devant) se trouve réduite pour ses héritiers à 81, 000 livres, & que les dix pour cent de fraix, enlèvent encore à cette succession. 9, 000

Les 81, 000 liv. réparties entre les cinq vivans, font une augmentation sur les 90, 000 liv. du chef du pere de 16200 liv. pour chaque frere, ce qui établit pour un chacun 106200 liv. de principal.

(1) & en rendant la Gabelle générale dans tout le

Que le second vienne à mourir, les 106, 200 liv. de succession qu'il laisse à sa mort, par le même calcul ci-dessus, se trouvent réduites à 95, 580 l. ce qui enlève encore à la succession des 600, 000 l. 10, 620 liv. & ne donne à partager aux quatre héritiers que 95, 580 liv., ce qui fait une augmentation sur les 90, 000 l. & 16, 200 (106200) de 23, 895 liv. & porte le capital d'un chacun à 130, 095 liv.

Même événement & même arrangement pour la succession du troisieme frere, les 130, 095 liv. à dix pour cent de faux fraix, se trouvent réduites à 117, 086 liv. & la succession des 600, 000 diminue encore de . 13, 009 liv. 117, 086 liv. à partager entre trois, augmentent les hérédités de 90, 000 livres, 16, 200 liv. 23, 895 liv. (130, 095 liv.) en tout de 39, 025 liv. & forment un capital aux trois vivans de 169, 110 liv.

Idem per idem, pour la succession du quatrieme frere, les 169, 110 liv. à dix pour cent de faux fraix, se réduisent à 152, 199 liv. & la succession des 600, 000 livres perd de nouveau. . . . . 16, 911 liv. Les 152, 199 liv. partagées entre les deux vivans, font une augmentation à toutes leurs hérédités de 76, 099 liv. & porte le principal d'un chacun à 245, 209 liv.

Idem per idem; du cinquieme au dernier des six freres; les 245, 199 liv. qu'il laisse

(1) La capitation fut mise en 1696, 15 ans après la mort de Colbert; ce n'est que par forme d'observation que l'on la fait entrer dans ce redressement.

Royaume, par son égalité de prix, faire

perdent une autre fois pour la succession des 600, 000.	24, 520 liv.
& réduisent sa succession à 220, 689 liv. lesquelles jointes aux 266, 219 liv. des diverses hérédités du dernier frere, établissent à ce dernier vivant la succession des 600, 000 liv. à 465, 898 liv.	
Le petit-fils de l'hérédité des 600, 000 l. comme héritier du dernier des six freres recueillant les 465, 898 liv. du chef de son pere, aura à payer dix pour cent de faux frais sur cette hérédité, ce qui lui enlèvera.	46, 589 liv.
Ajoutons les précédens démembremens. ils réduisent son héritage, ci-devant de 600, 000 l. à 419, 309 liv. par le démembrement de droits Juridiques.	109, 540 liv.
	180, 649 liv.

De sorte que 600, 000 liv. du chef au petit-fils, par le systême actuel de nos finances, peuvent se trouver réduites en trois générations à 419, 309 liv. sans aucune dissipation de la part des jouissans.

La taxe sur l'industrie, établie en 1757, n'est ni moins infame, ni moins odieuse pour la société; elle est aussi défavorable à la Législation que la capitation & le contrôle des actes. Si la premiere tyrannise l'existence de l'homme utile, de la veuve & de l'orphelin; si la seconde dévore les revenus & la substance de toutes les familles, la troisieme semble ne chercher à son tour qu'à faire un crime au Citoyen vertueux, d'être appliqué & de se rendre utile, tandis qu'elle remplit d'honneur & de considération dans la société, l'homme faineant, oisif, démérité, sans talens & sans profession. O LOI! N'EXISTE-TU QUE POUR LE MALHEUR DES HOMMES!

La taxe sur l'industrie n'est autre chose qu'une seconde capitation personnelle à tous les hommes & les femmes

retrouver à nos finances, dans cette seule

---

de travail ou de commerce (*), tandis que les Mrs. de la Finance, hommes & femmes, & tous les hommes sans talens & sans profession en sont exempts. Administrateurs orthodoxes, vous qui reglez seuls toutes les dispositions économiques de l'Etat, expliquez à la société ce fond de science & de lumiere.

Les Aides & les Gabelles, d'une date des plus anciennes en France, présentent à leur tour aux yeux de la raison les mêmes inconvéniens & la même inconséquence; toutefois, par des désavantages d'une nature moins grave pour la société que ceux que nous venons de discuter, mais toujours molestantes pour le pauvre peuple.

Le mot d'Aides s'entendoit autrefois pour désigner toutes les impositions quelconques de l'Etat; aujourd'hui il n'est plus usité que pour désigner les droits personnels à toutes les boissons, liqueurs, & eaux-de-vie de la consommation des Sujets; toutefois avec exemption totale pour nombre de nos provinces, & avec des restrictions particulieres dans celles où les Aides ont cours en faveur de tous les possédants biens; c'est-à-dire, qu'il est adjugé par l'imposition à tous les Propriétaires des vignobles une portion de vin ou de cidre pour leur consommation; & ce n'est que sur tout l'excédent de la récolte que ledit Propriétaire doit payer à la vente, les droits d'aides aux Fermes générales, consistant en le gros, le vingtieme, le huitieme, le quatrieme, le jaugeage & le courtage; l'annuel, les anciens & nouveaux cinq sols, les entrées & sorties des Villes (*); de sorte que le pauvre peuple

(*) Classe de Citoyens que l'Etat désiroit favoriser.

(**) Comme il est d'usage en France de mettre toujours de nouveaux droits sans en supprimer aucun, il arrivera quelque jour, que la même imposition embrassera trente six droits qui absorberont la valeur premiere de la partie taxée.

& unique impoſition, la ſuppreſſion des

---

qui ne poſſede aucun fonds de terre, & qui ne ſe nourrit que des fruits de la terre, paye ſeul les droits d'aides, qui ſont quelquefois, ſuivant les cantons, répétés deux & trois fois ſur ſa boiſſon : les droits d'Aides ſe payant à toutes les ventes & reventes.

La Gabelle préſente aſſez les mêmes déſavantages, toutefois d'une nature moins nuiſible, & moins moleſtante pour le petit peuple. Cette impoſition, (malgré les cris vulgaires de tous les Citoyens) n'étant déſavantageuſe à la ſociété que par ſes inégalités de prix & de ſervitude dans nos diverſes Provinces ; .... du reſte elle eſt plus ſage & mieux raiſonnée que toutes les autres taxes de nos obſervations : celle-ci, (ſi la fraude & le faux-ſaunage ne s'en mêloit point) en fixant la conſommation d'un chacun à dix livres peſant, au plus, de ſel par tête, ayant eu la ſageſſe de rendre le conſommateur le plus opulent, le plus ſenſuel & le plus magnifique, le plus fort contribuable ; de ſorte que le pauvre peuple gagne dans cet arrangement. (*Voyez* la note 41.)

Mais dira-t-on ſans doute, (les Francs Tenanciers du ſyſtême actuel de nos Finances) ſur quoi faut-il que le Roi prenne ſes revenus, s'il ne les prend pas ſur l'exiſtence, la conſommation & le travail de ſes ſujets.

Je répondrai à cette queſtion, comme M. le Maréchal de Vauban ; .... que, quoique tous les Sujets ſoient obligés, ſans exemption quelconque, de contribuer également, à proportion de leurs revenus, à toutes les dépenſes de l'Etat, il n'eſt pas dit que les impoſitions de l'Etat ſoient praticables ſur toutes ſortes d'objets ; il eſt des titres en uſufruits & en propriété, d'une exiſtence privilegiée dans la ſociété, & qui doivent toujours être reſpectées par toutes les légiſlations : ceux que nous diſcutons actuellement ſont de ce nombre. Toute impoſition qui ne protege que l'homme fainéant & l'homme inutile, eſt un vice dans la légiſlation. Toute impoſition qui porte plus ſur le petit peuple que ſur le riche Citoyen, eſt

trois autres. Cette opération quoique vaste

---

une erreur dans la législation. Toute imposition qui arrête la consommation & les produits de l'Agriculture, est un crime capital en fait de législation. Enfin toute imposition qui établit des taxes arbitraires sur les richesses foncielles des Sujets, (comme la taille, les vingtiémes, &c.) & qui en exempte tous les mobiliaires, ou celles de la Finance, est le comble de l'iniquité & du crime,... De sorte que pour se tirer de tous ces inconvéniens, & pour rendre les riches toujours plus contribuables que les pauvres, il faut protéger le travail de l'homme appliqué, & n'attaquer que l'opulence & la sensualité de l'homme riche. A cet effet, une Législation sage, prudente & éclairée, au lieu d'écraser l'Agriculture & l'industrie, comme elles le sont en France, par la charge destructive des impôts, elle les en exemptera dans son entier, comme tous ses individus; & n'établira la rentrée de ses recettes, que sur la circulation des objets de luxe & de faste de la consommation des Sujets; & sur le travail ou la propriété des agens indispensables à toute consommation animale, (tels que les moulins à moudre, fours & pressoirs publics) d'une dépense forcée & absolue pour tous les Sujets, & toujours appliquée au profit d'un très-petit nombre de contribuables. Comme un plus long examen sur tous ces objets nous méneroit trop loin, nous nous contenterons de dire, que si la France pouvoit avoir le bonheur de rencontrer encore une fois un Administrateur doué du rare génie de feu M. de Colbert, & qu'il voulut s'occuper sérieusement de mes observations, en moins de six ans, il seroit très-facile au Gouvernement de redresser, sans précipitation, le systême actuel de nos impositions, & de ranger cette partie essentielle sur des rentrées fixes, sûres & abondantes, qui anéantiroient; en augmentant de plus de 100 millions les revenus actuels de l'Etat, toutes les impositions sur l'Agriculture, la Taille, la Capitation, les Aides & même les Gabelles; toutes les Douanes intérieures & transit géné-

& compliquée, n'eſt du tout point diffici-

---

ral du Royaume ; en un mot, toutes les ſervitudes préſentes en exercice, qui gênent aujourd'hui la circulation & toutes les correſpondances actives des Sujets. Pour faire tous ces redreſſemens, ſans cauſer aucun choc aux intérêts reſpectifs de l'Etat & des Sujets, il ne faut ni un homme violent, ni un homme entêté ; il faut un homme ſage, froid & réfléchi ; ferme & tranquille dans ſes opérations ; d'une probité dure, ſans être inhumaine ; qui ſache péſer ſolidement & à propos, avant que de toucher à aucun redreſſement, à aucune réforme, toutes les aſſiſtances qui doivent ſervir de point d'appui à ſes opérations, pour faire retrouver aux Finances de l'Etat avec avantage pour tous les Sujets, la rentrée actuelle de ſes recettes, en ſupprimant toutefois la majeure partie des impoſitions qui ont cours aujourd'hui. La ſcience de la Finance n'eſt point l'art de ne ſavoir créer que des impoſitions, mais bien le talent de ſavoir s'en paſſer..... de faire beaucoup avec de petits moyens, & de fournir à l'Etat & à tous les Sujets tous les ſecours phyſiques que reclament leurs beſoins, ſans avoir rien à demander à perſonne. Depuis feu M. de Colbert, cette ſcience eſt ignorée en France ; &, excepté les deux Miniſteres de M. Deſmarets & de M. Orry, ſous le Cardinal de Fleury, l'hiſtoire de nos Finances depuis 1684, ne nous raconte que des opérations viles, odieuſes, tyranniques, telles que celles que nous venons de diſcuter, ou telles que celles qui ſe ſont paſſées lors du ſyſtême de Law en 1721 & 1722 ; en 1727, 1728, 1729 & 1730, ſur les monnoies de l'Etat ; en 1756, 1757, 1758 & 1759, ſur tous les effets royaux, meubles & argent, vingtiemes, &c. & en 1770, 1771 & 1772, ſur la continuation de la dette publique, & ſur toutes les charges & régies du Gouvernement.

Si toutes les vérités étoient bonnes à dire, & pouvoient ramener ces temps heureux où les Adminiſtrateurs de la France étoient les vrais Cerberes de la Nation,

le (1), de même que celle qui établiroit dans

---

on pourroit dire que leur zèle croupit aujourd'hui dans l'indolence & la molesse, ou que l'esprit de parti & de cabale, qui environne le Prince, égarant à dessein sa Religion & sa Justice, ne lui présente depuis 1755, que des Sujets sans talens & sans capacité, ou des candidats vendus à leur intérêt particulier : dont les talens adroits & exercés dans l'art de feindre & d'en imposer au Prince qu'on outrage, ne leur fait jamais imaginer que de ces sortes de projets, où l'illusion séduit toujours les espérances, & dont les inutilités ne sont sans cesse que momentanées, pour tous les besoins urgents de l'Etat, afin de perpétuer l'existence de ces mêmes besoins, & de les faire servir constamment de marche-pied à leur élévation, à leur fortune & à celle de tous leurs protégés, c'est-à-dire en faveur de tous les clients de la cabale des Traitans & des Partisans, en faveur de qui se font toutes les opérations en finances de l'Etat, sans jamais consulter les intérêts des Peuples.

Avide faim de l'or qui ronge les humains,
De combien de forfaits as-tu souillé tes mains!?

De cette soif immodérée de l'or & des richesses, (en n'établissant nos Observations que depuis la paix de 1763) il en a résulté un préjudice des plus considérables pour nos finances, qui est cause aujourd'hui, après douze ans de paix, que la Nation supporte 50 millions de plus en impositions que lors de la malheureuse guerre de 1756; & qu'elle a encore augmenté sa dette nationale de plus de 400 millions, sans 2 ou 300 millions de convertis en viager. Démontrons la vérité de nos observations.

Il est connu que Louis XV, équitable & juste dans sa législation, par un des articles secrets du Traité de 1763 avoit conservé le remboursement à l'Angleterre de toutes les sommes qui restoient dues par la France aux habitans des Colonies cédées à la Grande Bretagne; cet arrangement sage & estimable, qui devoit être chéri

Voyez la note (1).

toute l'étendue du Royaume, l'exercice d'un

& respecté de tous les Sujets, ayant malheureusement transpiré dans le public, réveilla la cupidité de plusieurs Banquiers & Financiers de la Capitale, fondée sur le grand discrédit qui regnoit alors sur tous les effets royaux, & sur les grands bénéfices qu'il pourroit en résulter pour les intéressés, si l'on pouvoit établir une navette de correspondance entre des Associés de Paris & de Londres, pour faire reclamer par le Gouvernement de la Grande Bretagne le payement à venir des effets royaux qui seroient achetés en France à 60 & 70 pour cent de perte, en les faisant passer comme effets appartenant aux nouveaux Colons de l'Angleterre.

Tous les papiers publics depuis 1763, jusques en 1773, attestent que tous les effets royaux du Canada, du Missi-ssipi & des Colonies, ont toujours roulé de 65 à 70 pour cent de perte dans leur négociation.

Cette perte terrible, de même que celle qui existoit alors sur toutes les autres dénominations d'effets royaux quelconques, n'étoit point occasionnée par la situation malheureuse où se trouvoient alors les finances de l'Etat. Si le crédit public n'avoit eu que notre situation pour ennemi, la perte sur tous les effets royaux auroit été d'un bon tiers moins considérable, vu le retour des affaires que la paix remettoit en activité; & le crédit public eut repris son cours, comme il le reprit en 1773, quand il n'y eut plus de motif à aucune concussion, par les arrangemens définitifs arrêtés, à cette époque, entre la France & la Grande Bretagne (*); mais il étoit d'un intérêt particulier que les effets royaux fussent constamment avilis, décriés dans le public, afin de faire prospérer le plan des spéculations clandestines dont nous avons parlé, qui devoit procurer en peu de temps à tous les intéressés

(*) Du moment que la France eut pour ainsi dire arrêté son compte avec la Grande Brétagne à la fin de 1773, les effets Royaux augmentèrent de prix dans leurs négociations.

seul Code, d'une seule coutume, d'un seul

---

intéressés une fortune des plus considérable, telle que celle qu'étalent aujourd'hui dans le sein de la Capitale certains Banquiers étrangers, retirés des affaires depuis cet arrangement.

La France ayant conservé, comme nous l'avons dit, aux habitans des Colonies cédées à la Grande Bretagne, le remboursement des sommes qui pouvoient leur être dues par l'Etat à la paix de 1763; & ces sommes ne pouvant se trouver justifiées que par la propre représentation des reconnoissances de la France, tirées en différentes reprises du Canada, du Mississipi, de Grenade & Grenadille, &c. sur le Trésor royal, depuis l'ouverture de la guerre de 1756,.... il se trouva à la paix de 1763, lors de la cession de toutes ses Colonies à la Grande Bretagne, que ces reconnoissances étoient toutes depuis long-temps en France, négociées & renégociées, à la décharge des nouveaux Colons de la Grande Bretagne, & à la seule charge des Sujets de la France.

Nombre de Banquiers de la Capitale, qui avoient été chargés de négocier toutes ces reconnoissances, pour compte de la majeure partie (*) des Négocians de nos Villes de commerce, de Marseille, Bordeaux, Bayonne, Nantes, la Rochelle, Morlai, Saint-Malo, Dieppe, le Havre, Rouen & Dunkerque, liés d'affaires & de correspondance avec plusieurs maisons de Londres.... Sur la connoissance qu'ils eurent de l'article secret (en remboursement) du Traité de paix, ils furent entraînés par le discrédit qui régnoit alors sur tous les effets royaux, à établir un plan journalier de spéculation sur les effets du Canada, du Mississipi, de Grenade & Grenadille, &c. qui a duré jusques en 1773, que la France y mit fin par ses arrangemens particuliers avec la Grande Bretagne.

(*) Jamais les habitans des Colonies n'ont été intéressés pour cinq pour cent à toutes les reconnoissances du Canada &c., tous ces titres ayant été donnés en payement pour la solde des troupes, & fournitures avancées par le commerce d'Europe.

poids & d'une seule mesure. Ces simplifications

Ce plan de spéculation, des plus odieux & des plus abominables pour des Citoyens, par le discrédit qu'il perpétuoit dans toutes les entreprises de l'Etat, fut pratiqué aussi surement que solidement pour les intéressés, sans que le Gouvernement put jamais le suspecter. Le Banquier de Paris, par l'entremise de quelques Agens de Change affidés, faisoit acheter sous-main au cours de la place, les effets royaux du Canada, du Mississipi, de Grenade, &c. qu'il envoyoit à fur & mesure à son Correspondant de Londres; & ce Correspondant, en vertu de leur représentation accompagnée de Lettres supposées du Canada, reclamoit la protection du Gouvernement de la Grande Bretagne, pour faire payer au pair à la France, le montant de ses reconnoissances achetées dans le sein de la Capitale à 65 & 70 pour cent de perte.

Ce maquignonage a duré depuis 1764 jusques en 1773; & pour que ces bénéfices fussent toujours sûrs & très-considérables, les Banquiers de Paris, intéressés dans ce commerce, avoient la charité de faire vendre sur la place avec beaucoup de méfiance, plusieurs de ces mêmes effets, toujours à très-vil prix, afin que tous les particuliers qui pourroient en avoir dans leurs porte-feuilles, saisis de la même crainte que ceux ci paroissoient témoigner, les négociassent promptement, & livrassent journellement de nouvelles victimes à leur rapacité (*).

(*) Si un tel arrangement n'avoit point existé, comment auroit-il été possible dans le seul commerce de commission, & de viremens en banque, que la maison de T. & N. qui a commencé en 1755 avec 300, 000 seulement de fond capital, ... avec des quarts & des trois pour cent de commission, eût pû dépenser toutes les années 60, & 70, 000 liv. & se partager encore en 1773, soit en 18 ans, 18 à 19 millions

feroient très-favorables à l'autorité, & feroient

Tel a été depuis 1763, jusques en 1773, le grimoire atroce de péculat & de crime qui a perpétué le discrédit de tous les effets royaux, & ce discrédit a été cause que l'Etat, forcé de subvenir à son courant par des remboursemens journaliers en effets royaux, a payé le double & le triple de toutes ses entreprises faites à crédit, & compte dans ce moment, après douze ans de paix, 400 millions de plus dans la dette publique qu'en

de bénéfice (*), pour gagner des 19 à 20 millions en si peu de tems avec des quarts, & des tiers pour cent; il faudroit avoir fait, une année comportant l'autre, 250 millions d'affaires au moins; l'on demande s'il a jamais existé un banquier dans le monde, qui ait jamais fait un si fort maniement.

A Athênes & à Sparte de tels citoyens auroient été deshonorés; en France où l'on n'adore que l'or; où l'on ne célèbre que les fortunes de la finance, de tels citoyens sont plus estimés; on leur donne des tons dans la société, des égards dans les assemblées; ils vont de pair avec la haute Noblesse: tout est à leur bienséance, le gouvernement les honore de ses attentions, les ministres de leurs caresses: bientôt on les verra devenir hommes d'Etat (*).

(*) La maison de Lecoutus depuis 200 ans dans la banque, celles de St. Cotin, de Tourton & Bord des plus anciennes & des plus accréditées, ne jouissent pas du quart de la fortune de T. & N.

(*) Par le peu d'estime que met le ministère dans l'appréciation des talens, du mérite & de la naissance des Citoyens vis-à-vis de l'affectation avec laquelle il honore ceux nouvellement parvenus & riches, l'on diroit presque que toutes les places d'honneur & de considération du ministère, ne sont plus que les aziles où la récompense des Citoyens qui ont vexé l'Etat & tous les sujets; & que la cour est pire que les bois de Compiegne, & de Fontainebleau, en honorant sans-cesse ceux de ses sujets qui n'ont su s'enrichir qu'au détriment des affaires publiques.

même le bien-être de tous les citoyens, étant

1763, & 50 millions de plus d'impoſitions qu'à ladite époque.

Le ſeul moyen d'arrêter ces ſortes de concuſſions, & de faire rentrer l'ordre dans l'adminiſtration & dans tous les états du Royaume, c'eſt d'anéantir l'exiſtence quelconque de toute ſorte d'effets royaux, & qu'il n'en ſoit plus créé à l'avenir d'aucune eſpece; de ſimplifier toutes les régies & toutes les impoſitions, & d'établir la marche des recettes & des dépenſes ſur des diſpoſitions ſi ſimples & ſi orthodoxes, qu'elles rendent impoſſibles toute eſpece d'infidélité ou de corruption; & qu'elles rendent conſtamment l'Etat maître de ſon crédit ſans être forcé, dans aucun temps & pour aucune ſorte de beſoin, d'avoir recours comme actuellement, aux Partiſans, Traitans & Financiers. Il faut ſavoir ſe paſſer d'eux, comme l'ont fait feu Mrs. de Sully, Colbert & Fleury (*).

(o) Sans nous jetter dans un océan de combinaiſons, nous dirons rondement que toutes les recettes de l'Etat qui ſont établies aujourd'hui ſur la rentrée des deniers provenant des impoſitions ou régies, pourroient ſe trouver réduites,

Des Fermes Générales . .	Aux Fermes Générales.
Des Poſtes	A la Ferme des Poſtes.
Des Poudres & Salpêtres . .	A la Ferme du Salpêtre.
De la Taille } (*)	. . . .
Du Taillon }	
De la Capitation (**) . . .	. . . .
Des Aides.	. . . .

(*) En ſupprimant la taille & le taillon, il y a une précaution à prendre pour établir ſolidement un grenier d'abondance par tout le royaume, pour une année de conſommation.

(**) Idem, pour diminuer le grand nombre des laquais & des gens ſans talens & ſans profeſſions.

prouvé que les diverſes coûtumes du Royaume

Des Dixiemes	. . . .
Vingtiemes	. . . .
Deux ſols pour liv.	. . . .
Dixiemes de retenues. . .	. . . .
Octrois	. . . modifiés. . . . .
Fermes des Greffes. . . .	. . . .
Octrois des Villes.	. . . modifiés. . . . .
Régies des Suifs & Huiles, hors du bail des Fermes.	. . . .
Revenus des Eaux & Forêts.	Revenus des Eaux & Forêts,
Revenus des Domaines . .	changés de baſe & de principe.
Ventes des Charges	. . . .
Parties caſuelles.	Parties caſuelles.
Pays d'Etat.	. . . Pays d'Etat.
Don gratuit du Clergé. . .	Don gratuit du Clergé, &

De retrouver toutes les impoſitions ſupprimées ſur des objets fixes & ſolides, ſans être onéreux pour les peuples ; tels que

L'établiſſement d'une Chancellerie, en forme de Bureau des Hypotheques, qui produiroit au moins	150 millions.
Réunir aux Domaines de l'Etat tous les (*) moulins, fours, & preſſoirs publics, au moins	80 millions.
Le pied fourché, établi ſur d'autres principes	70 millions.
	300 millions.

Dans ces trois objets ſeuls, le tout établi ſans vexation, & ſans injuſtice. A ces 300 millions au moins,

(*) Dans mon caffé politique d'Amſterdam, dialogue de l'Eſpagne, page 260, j'ai donné la connoiſſance des bénéfices de cette partie; & la façon dont l'Etat doit acquérir ſes propriétés.

perpétuent entr'elles des chocs continuels dans

---

joignez-y le montant des parties ci-dessus conservées, on peut former à l'Etat un revenu de plus de 500 millions, avec la moitié des impositions actuelles. Avec un homme sage, ferme & appliqué, ce travail ne seroit pas long; en six ans de tems au plus, la machine seroit solidement & très-solidement établie.

Pour donner une idée sensible de la marche de tous ces redressemens, & pour la rendre des plus intelligible à l'homme le plus stupide; il faut que je compare mon plan d'opération à celui de la cabale du calcul ou de la combinaison du quarré magique des récréations Mathématiques, ou avec le nombre 20, 24, 28 & 32; en divisant ledit quarré magique en 8 cases, & lesdits nombres 20, 24, 28 & 32 en 8 portions de chiffres par deux seules classes de chiffres, comme 4 & 1, ou 2 & 5, &c. excepté pour le nombre 24, où il n'existe que le seul 3; on trouve par l'arrangement de la combinaison toujours 3 cases à chaque base dudit quarré magique, & toujours 9 ou le nombre de 9, ce qui fait produire en addition des quatre faces 12 pour 8 & 36 pour 20, 24, 28 & 32; de sorte que par le jeu de cette combinaison, il sera aisé de prouver, qu'avec peu on peut faire beaucoup, puisque l'on peut faire figurer par 20, ce que d'autres ne sauroient faire qu'avec 24, 28 & 32. Telle a été la progression successive de nos finances de 290 millions en 1744, jusques à 440 millions en 1776; & telle doit être l'adresse de leur décroissement pour soulager les peuples, sans affoiblir les revenus de l'Etat, afin de ne point exciter de frottement dans l'administration économique & politique du Gouvernement. En conséquence.

EXEMPLE

le sanctuaire de l'Etat, qui gênent sans cesse les

EXEMPLE.

La bonne situation des finances en 1744, étoit comparable à ce quarré divisé en 8 cases, représentant dans son centre le Sanctuaire de l'Etat; & les 8 cases les divers départemens des finances, figurés dans la combinaison avec l'égalité, par les deux seules classes 4 & 1:

4	1	4
1	Sanctuaire de l'Etat.	1
4	1	4

(*) les foibles dans le milieu & les fortes dans les angles, comme pour étançonner l'édifice de notre constitution des finances, en assurant celui de la combinaison, qui ne cherche que l'usufruit de 36 & de 12, dans la seule représentation de 20 & de 8, ou de 8, 4, 4 & 4, 1; lesquels 4, 4 & 4, 1, additionnant le nombre de 20; & ce nombre de 20 divisé comme il est réparti en 8 cases par 4, 4 & 4, 1, vous donne par-tout en addition de chaque face celui de 9, que doit y faire trouver la combinaison, pour faire représenter par 20 & par 8, ce que 4 points de vue détachés, réunis en addition, ne sauroient représenter que par 36 dans leur réunion respective de l'addition du nombre 9, trouvé dans chacune des 4 faces du quarré magique cité dans cet exemple.

Après la paix de 1748, la conservation des petites impositions mises dans le cours de la guerre de 1744, & la création du premier vingtieme, en remplacement du dixieme, qui avoit cours depuis 1746, porterent le nombre 20 de notre heureuse situation en 1744, à 24, en 1748, en y introduisant par les nouvelles impositions mises depuis feu M. le Cardinal de Fleury, celui de 4; ce qui changea l'ordre solide & respectif des chiffres, en représentation de 36 pour 20; lequel ordre, pour

(*) Comparaison de la bonne situation des finances de l'Etat, à la retraite de feu Mr. le Cardinal de Fleury.

(**) Alternation dans le sistême économique de la France.

dispositions générales de la bonne législation ; &

---

trouver constamment le nombre invariable de 9, qu'a cherché sans cesse la combinaison, n'admit plus qu'une sorte de chiffre (le 3) dans chacune des 8 cases de notre quarré magique dès-lors l'é- difice commença. de s'ébranler : les angles en s'affoi- blissant de 4 à 3, & le centre de chaque face en prenant trop de consistance de 1 à 3 ce qui a altéré l'économie de la combinaison, en comparaison avec nos finances, d'un cinquiéme en valeur numéraire (*).

3	3	3
3	Sanctuaire de l'Etat.	3
3	3	3

Toutes les opérations en finances de M. de Silhouette, ou pour mieux dire, toutes celles qui ont eu cours pendant toute la guerre de 1756, portèrent la situation malheureuse de nos finances en 1763, à 28 de 24, en 1748, & de 20, en 1744 ; ce qui fait un accroissement de numéraire dans notre combinaison d'un sixieme sur 24, & de deux cinquiemes vis-à-vis de 20. Pour trouver constamment le nombre de 9 à chaque face de notre quarré magique, il fallut de nouveau affoiblir les angles de notre combinaison, (par comparaison à celle de l'administration, & réduire à 2 le nombre des angles de 4, en 1744, & de 3 en 1748, de notre combinaison, dans le quart d'heure, où celui du centre de 1, en 1744, & de 3, en 1748, se trouvoit élevé au dégré de force de 5 en 1763 défectuosité ruineu- se pour l'ad- ministration : les angles étançons de l'édifice de nos finances, se trouvant alors de ⅗ plus faibles, 2 vis-à-vis de 5, que les parties à étançonner (***).

2	5	2
5	Sanctuaire de l'Etat.	5
2	5	2

Depuis la paix de 1763, jusques en 1770, le peu d'attention que l'on a apporté au rétablissement des affaires,

(*) Quatre sur vingt font 1-cinquieme d'accroissement.
(**) Décadence dans les finances de l'Etat.
(***) Désordre dans le sistême des finances.

que la multiplicité des impositions, par leurs ré-

---

a laissé l'édifice de notre administration se miner sourdement par sa propre confusion, ou par la nature des vices que l'on y avoit introduit (c); & les besoins de l'Etat forçant la main aux Administrateurs,.... toutes les opérations de M. l'Abbé Terray, depuis 1770, jusques en 1774, firent monter notre position de 28, en 1763, & de notre quarré magique, à 32 en 1774; ce qui ajouta une augmentation de 4 au dernier nombre 28, & établit un accroissement de numéraire de 12, ou de trois cinquiemes à celui de 20, racine de notre combinaison: en comparaison de l'heureuse situation de nos finances en 1744; position des plus ruineuses pour la Nation, en ce que le nombre 32, divisé dans les 8 cases du quarré magique, dans la répartition qui doit toujours leur faire produire en addition le nombre invariable de 9 à chaque face, & de 36 en réunion d'addition, ne vous donne plus alors que celui de 1 dans ses quatre angles, tandis que celles du centre sont occupées par 7 (***), quand elles n'auroient dû l'être constamment que par 1 comme en 1744, ou comme le demandent les vrais intérêts de l'Etat.

1	7	1
7	Sanctuaire de l'Etat.	7
1	7	1

A la vue d'une altération aussi peu combinée avec les mesures que l'ordre & la prudence dictent à tous les Gouvernemens; il n'est personne d'un peu éclairé qui ne dise en lui-même;.... mais une telle situation, sans pouvoir l'éviter, prépare la ruine infaillible de la France: les parties productives de l'administration se trouvant

(*) Situation des peuples après la guerre de 1756, qui leur avoit été enlevé ou employé par les administrateurs de l'Etat, ou en taxes extraordinaires depuis 1755 1, 800, 000.

(**) Ces vices existoient dans 180 millions au moins de constitutions, que coutoit alors à la nation la dette de l'Etat.

(***) Ruine publique si l'on continue cette position.

gies & leurs dépenses de comptabilité, renchérif-

---

surchargées d'obligations (*) dans le quart-d'heure où les angles de l'édifice, qui pouvoient en assurer la conservation (**), ont perdu toute leur solidité, en se trouvant réduits aujourd'hui de leur force premiere de 4, en 1744, à 1, en 1774, & obligés avec ce seul 1 d'étançonner en 1774, des cases appesanties de 1 à 7, depuis 1744 (***).

Tant de désacord & de défectuosité dans l'ordre des nombres de notre quarré magique, en comparaison de notre systême actuel des finances, nous présente un édifice ruiné dans ses angles, quand le centre demande du secours pour se soutenir. Telle est notre malheureuse situation.

SOLUTION.

Pour éviter la ruine publique dont nous sommes menacés, il faut se presser d'étançonner l'édifice de l'Etat, & de le remettre petit-à-petit dans toute la solidité requise, en diminuant graduellement & sans précipitation, le nombre actuel de notre comparaison 32, par la même dégradation de la gradation qui avoit porté celui de 20 à 32; c'est-à-dire, qu'il faut descendre à pas & mesure de 32 à 28, de 28 à 24, & de 24 à 20. A cet effet.... la façon d'étançonner l'édifice de l'administration, c'est de donner une fin sûre & déterminée à l'énorme dette de l'Etat, afin de soulager les dépenses du fisc Royal de l'obligation annuelle, de la constitution de cette énorme dette; de savoir se servir de cet arrangement, pour fonder un croupier argenté à l'Etat & à

(*) Constitution de la dette de l'Etat, qui enlève à tous les Citoyens pour près de 200 millions en extraordinaires.

(**) Besoins des peuples, décadence du commerce.

(***) En 1744, l'Etat ne devoit que 600 millions, & ne retiroit de ses peuples que 290 millions; en 1774 l'Etat doit plus de 3 milliards, & retire de ses sujets 440 millions avec moins de Colonies, de Navigation & de Commerce qu'en 1744.

ſent de plus d'un tiers la taxe de chacune desdites impoſitions.

---

la Nation, qui puiſſe, dans le ſeul uſage de ſes deniers, faire baiſſer au-deſſous des produits de l'agriculture tous les intérêts arbitraires du commerce (*), & de ſupprimer par le ſecours de la même opération, les deux vingtieme & ſols pour livres, comme des plus onéreux aux ſeules richeſſes foncielles des ſujets..... opérations qui feront deſcendre avec prudence, avec ſageſſe, avec utilité à 28 le nombre 32 de notre quarré magique, en comparaiſon de notre ſituation actuelle en finance : le tout ſans affoiblir les recettes de l'Etat.

De ce repos 28 ſe porter avec la même ſageſſe à celui de 24, en ſupprimant pour toujours la Taille & Taillon, la Capitation & les Aides, incorporés dans une ſeule Gabelle ; & par l'établiſſement d'un Grenier d'abondance dans toutes (**) les villes municipales du Royaume, où il ſera gardé la nourriture d'une année pour tous nos Citoyens, ſans moleſtation particuliere. Perfectionner ce point de repos par l'aſſiſtance de la création d'une Chancellerie Nationale, en forme de Bureau général des hypotheques, dont la ſolidité & la nature de ſes rentrées ſupprimera encore dans un très-court eſpace de temps, les Gabelles & la Ferme du Tabac, ſans en faire perdre le revenu au fiſc.

Du repos 24 ſe remettre une autrefois, & avec avantage pour tous les ſujets, à celui de 20, comme en 1744, par l'achat en réunion aux domaines de l'Etat, & au ſoulagement des taxes publiques, de tous les moulins à moudre, foulons, preſſoirs & fours publics...... Acquiſitions ſûres, riches & lucratives, réaliſées par le propre retour de l'opération, où la bienfaiſance du

(*) Par contre-coup toutes les conſtitutions en rentes de l'Etat, toujours à la charge des peuples.

(**) Opération ſure en 5 ans, ſi l'on ſupprime la taille, le taillon, la capitation, & les aides.

Il feroit à fouhaiter cependant que les fautes

Roi & du Gouvernement liquidera, fans préjudice ni moleftation particuliere, toutes les dettes généralement quelconques, de toutes les Provinces, Villes & Municipalités du Royaume, Hôpitaux, Corps & Communautés des Arts & métiers, &c.; fans qu'il en coûte un denier de débours aux finances de l'Etat. Finalement.

SOLUTION.

Avoir pour but dans toutes fes opérations.

1°. De conferver au fifc Royal les revenus actuels, même de les augmenter, en diminuant d'une groffe moitié la maffe générale, ou la charge exiftante de nos impofitions actuelles.

2°. De faire diminuer le prix de tous les comeftibles, non point par la dépréciation des denrées premieres, mais par la feule remife de toutes les impofitions fur l'Agriculture, qui doublent le prix de toutes les denrées.

3°. De faire baiffer les intérêts arbitraires du Commerce au deffous de ceux des produits de l'Agriculture, afin de donner plus de valeur & plus d'eftimation à nos richeffes foncielles. Enfin

4°. De doubler tous les débouchés, tous les objets de confommation, tous les objets de débit, par le feul bon marché de notre main d'œuvre, & par le bas prix de tous nos intérêts arbitraires.

Voilà le fond de fcience & d'utilité publique du jeu de mots que je viens de décliner, en comparaifon de ce que l'on a fait depuis 1744, pour anéantir la profpérité de nos finances, & de ce que l'on doit faire aujourd'hui pour les réhabiliter, fi l'on veut réellement la gloire du Roi & la confervation de la Nation.

La fcience de la Finance en fyftême de Traitans, n'eft autre chofe que l'art d'induire en erreur l'Etat &

des successeurs de Colbert n'eussent pas été de

---

tous les Citoyens, en n'imaginant que des opérations d'un secours illusoire pour le Gouvernement; mais toujours propice à l'intérêt particulier.

En systéme de législation, c'est l'art de faire beaucoup avec des petits moyens.... de savoir se passer de la méthode ruineuse & abusive des impôts, & de se maintenir constamment dans ce ton d'aisance qui fournit à l'Etat & à tous les Citoyens, les secours physiques que peuvent reclamer leurs besoins, sans avoir rien à demander à personne. Voilà quelle est la vraie science de la finance en systême d'administration.

(42) Ce n'est pas l'imposition qui est la ruine des peuples, c'est la nature de l'imposition en elle-même, qui dans sa perception exigeant une trop grande quantité d'Employés, d'Exacteurs & de Receveurs, ouvre mille moyens à ceux-ci d'y vexer les Sujets; & par leurs gages & leurs émolumens particuliers, ils renchérissent encore de plus d'un tiers la taxe de chacune desdites impositions.

La Taille, la Capitation & les Aides, sont de la nature de ces impositions; leurs régies multipliées & sous-divisées du Receveur général des Finances au Receveur général de l'imposition; du Receveur général de l'imposition à des Receveurs particuliers; des Receveurs particuliers à des Collecteurs, à des Inspecteurs & à des Employés sans nombre, dont les commissions séparées exercent continuellement une inquisition marquée sur la personne, sur les biens, sur les rentes & sur les récoltes de tous nos Citoyens. De cette inquisition perpétuelle, il s'en enfante une insatiable cupidité, qui entretient constamment entre les Collecteurs, les Agricoles & les Artisans, des anthipaties, des inimitiés, des haines & des vengeances, toujours assouvies par des concussions, qui achevent de dévaster toutes nos campagnes. Un second vice, dans ces désavantages

plus grave conséquence que celles de notre Minis-

---

domestiques, c'est l'inégalité qu'ils perpétuent dans la circulation intérieure du Gouvernement, les productions terrieres du Royaume n'y étant pas également traitées : les biens nobles, par leurs exemptions de dixmes & de tailles terrassent les denrées des biens-fonds roturiers ; de sorte que le Corps de la Noblesse, formant au plus un quarantieme de la population de la France, par ses privileges sur les Roturiers, écrase le travail & l'existence de 12 à 15 millions de Citoyens, Artisans, Journaliers & Laboureurs.

La grande science, dans tous les Gouvernemens du monde, étant celle qui rend les peuples heureux, & qui établit dans la circulation politique une administration équitable, juste, impartiale, proportionnée au revenu de chacun des Sujets, je crois que l'administration qui purgeroit nos campagnes de l'imposition de la taille ; nos Agricoles des vexations des Collecteurs ; nos Citoyens de l'inquisition de la Capitation & de l'imposition journaliere des Aides, seroit la meilleure & la plus lucrative pour la France. En conséquence, une opération qui réuniroit dans une seule régie la perception des quatre impositions majeures, (dont trois d'une régie chere, abusive, molestante & désavantageuse au corps politique de la Nation) seroit une opération sage, honnête, patriotique, parce qu'elle établiroit des soulagemens domestiques chez tous les Citoyens, qu'elle encourageroit le travail, la consommation, le commerce & l'industrie ; & qu'elle établiroit cette égalité & cette impartialité du Gouvernement, qui doit tourner toutes les vues des Sujets au bien public, au salut de l'Etat & à la conservation de la cause commune (*).

(*) En incorporant dans une Gabelle générale, les trois impositions de la Taille, de la Capitation & des Aides, la population de Paris & de ses environs à trente lieues a la ronde, (estimée se monter à plus de 5 millions d'ames,) seroit soulagée de plus de 50 millions d'impositions.

tre. La France respireroit encore dans le bien-

Pour prendre une idée de cette opération, il s'agit de connoître le produit libre de la Gabelle, celui des Aides, de la Taille, Taillon & de la Capitation; de balancer tous ces produits par celui d'une gabelle générale dans tout le Royaume, sans différence de prix, ni distinction de lieux. Toutes les Provinces de l'Etat n'en devant faire qu'une, dès qu'elles ne forment qu'une même cause, étant ridicule de perpétuer des exclusions parmi elles (comme en Bretagne) qui écrasent les Citoyens de Paris, de Rouen, d'Alençon, &c. où la gabelle est établie; cette partialité abusive & injuste doit dessiller les yeux de la législation, & faire méditer notre Ministre des finances sur mon observation, & sur l'opération ci-après qui en trace la marche.

Le débit de la gabelle, dans le Bail présent d'Alaterre, a été, année commune, de 14, 267 muids de sel, lesquels (dans l'appréciation générale des prix combinés) ont fait ressortir le sel à 3000 liv. le muid, & produit en recette, ci . . . . 42, 801, 000 l.

Le sel récolté ne revient pas à Sa Majesté à 100 liv. le muid; cependant, en appréciant les 14267 muids à 100 liv. de premiers debours, il en aura coûté de fonds d'avance	4, 226, 700 l.	12, 226, 700 l.
Les fraix de transport de magasin & de régie roulent ordinairement de 7 à 9 millions, . . .	8, 000, 000 l.	

En conséquence; les gabelles, année commune produisent net . . . . . 30, 574, 300 l.

Celui de la Taille, de la Capitation & des Aides roule, savoir: pour la Taille de 30 à 32 millions, ... 32, 000, 000 l.

Pour la Capitation, de 24 à 25 millions, 25, 000, 000 l.

Pour les Aides, de 10 à 12 millions, 12, 000, 000 l.

être où il l'avoit laissée à sa mort; & auquel l'a-

Somme totale du produit de ces quatre impositions, ... 99,574,300 l.

Pour retrouver avec plus d'avantage, pour l'Etat & pour les Citoyens, le montant de ces quatre impositions dans la seule généralité de la Gabelle, & faire jouir réellement nos Citoyens de la suppression de la Taille, de la Capitation & des Aides, il faut considérer la dépense absolue du sel pour chaque Citoyen, & la raprocher avec celle du débit actuel de la Gabelle.

Par mon état (*pag. 49, note 1;*) des revenus & des dépenses générales de la France, j'ai dit qu'elle avoit à nourrir journellement 21, 500, 000 Citoyens.

Les ordonnances de la Gabelle obligent nos Agricoles & nos Artisans (suivant les Généralités) à un demi minot & à un troisieme de minot de consommation de sel par ménage, ce qui, à quatre personnes par ménage, seroit par tête, les uns dans les autres, une consommation annuelle de dix à douze livres de sel (*).

(*) 10 livres pesant de sel donnent 160 onces; 160 onces, 1280 gros; 1280 gros repartis par 366 jours, établissent la consommation journaliere des Sujets, à 3 gros & demi de sel par tête. Cette consommation ne peut être plus minime dans la spéculation politique, attendu que si nombre de gens du peuple, dans certaines Provinces, si nombre d'enfans, dans l'étendue du Royaume, ne la consomment pas, il en est une plus grande quantité qui l'excedent, & même qui la doublent, sur-tout dans toutes les Provinces méridionales de la France. En conséquence, en détaillant par classe la consommation journaliere des Sujets de la France, suivant l'état de ma note 1, pag. 49, on trouvera que la premiere classe consomme plus que son once de sel par jour, ce qui feroit 22 liv. quatorze seiziemes de sel l'année a 13 sols la livre, ce feroit 14 liv. 17 s. 6 den. de dépense.

La seconde classe, plus de ses trois quarts d'once par jour, 16 livres deux seiziemes l'année, & . . . . 10 liv. 9 s. 7 den.

La troisieme, sa demi once ou quatre gros, onze livres sept seiziemes, & . . . . 7 liv. 8 s. 10 den.

La

voit si heureusement remontée le cardinal de Fleu-

Le débit présent des Gabelles à 14, 267 muids par année à quarante-huit minots pour un muid, & à cent livres pesant pour un minot, vous donne 68, 461, 600 liv. de débit annuel, lequel rapproché de celui de la consommation des 21, 500, 000 Citoyens de mon Etat, ne seroit guere que 3 liv. & demi de sel par tête de consommation, tandis que les Ordonnances des Gabelles portent la consommation personnelle de toute l'année d'un Citoyen, de dix à douze livres; ce qui prouve que les Provinces exemptes de la Gabelle préjudicient, toutes les années, nos Finances du débit de sept à huit livres de plus de sel pour chacun de leurs Citoyens. Toutefois, pour ne point faire de calcul exagéré, au lieu de dix à douze livres de sel de consommation qu'ordonnent les Gabelles, j'établirai que chacun de nos 21, 500, 000 Citoyens ne consomment annuellement que dix livres de sel par tête : en conséquence, pour nos 21, 500, 000, nous aurons un débit de 215, 000, 000 de livres, ou 2, 150, 000 minots, lesquels à 66 liv. prix de Paris (qui doit être le général) vous produiront, ci . . . . 141, 900, 000 l.

L'augmentation des fraix de régie pourroit bien être compensée par la suppression de ceux des Aides; toutefois nous y abonnerons 10 pour cent sur 141, 900, 000 . . . 14, 190, 000 l.
Le produit ci-devant des quatre impositions à incorporer dans la seule Gabelle étant de 99, 574, 300 l.
} 113, 764, 300 l.

Il nous restera pour déficit de l'opération, 28, 13, 7500 l.

La quatrième ses trois gros à trois gros & demi, de neuf à dix livres, & . . . . 8 liv. 6 s. 10 den.
Que l'on balance cette répartition par la rigueur de celle de la

ry ; mais depuis la mort de ces deux Ministres ;

Toutefois j'estime qu'il ne sauroit y en avoir : les supputations de consommation y étant prises dans la plus basse proportion, & étant prouvé que les Citoyens des Provinces exemptes de la Gabelle, consomment le double plus de sel que ceux de celles qui y sont soumises ; le pain & tous leurs comestibles en étant très-assaisonnés ; & dans les Provinces méridionales du Royaume, on est forcé, pour conserver la viande & le poisson frais, de les saupoudrer de sel. En conséquence, les 28, 135, 700 l. de déficit, loin de souffrir quelque diminution ; éprouveront plutôt une augmentation considérable.

De cette opération simple, il résulte que les finances de l'Etat, en augmentant les recettes du fisc Royal, soulagent les Citoyens des impositions, des vexations & des concussions de la Taille, de la Capitation & des Aides connues se monter à *69* millions ; les régies & comptabilités à la charge des Sujets à 30 millions : au moins en tout *99* millions.

En vain poura-t-on alléguer qu'il est affreux de faire payer le prix du sel aussi cher aux habitans des côtes maritimes, qu'à ceux de l'intérieur du Royaume. Je répondrai que le sel est une denrée Royale chez presque toutes les Nations policées : que son produit est un des premiers revenus de chaque Gouvernement ; en conséquence, qui dit Gouvernement, dit une égalité d'administration, d'équité, de justice en faveur de tous les Citoyens ; par conséquent, si le sel est une denrée législative, d'absolue nécessité chez tous les Citoyens, elle doit être répartie également à tous les Citoyens. Tous les Gouvernemens du monde, n'étant constitués en dépenses que pour la

---

Taille, de la Capitation & des Aides : que l'on additionne la tyrannie, les vexations, les inquisitions, les forfaitures des Collecteurs, des Receveurs & autres, on trouvera par le systême présent, que les Sujets payent le quadruple de ce qu'ils payeront quand on aura établi une Gabelle générale, en suppression de la Taille, de la Capitation & des Aides.

& sur-tout, depuis la paix de 1748, nous avons

conservation de ces mêmes Citoyens, & tous les Citoyens étant obligés de contribuer également à la dépense publique, ... il en résulte que, dans tous les Gouvernemens du monde, la conservation étant égale en systême d'Etat, soit pour les peuples des Provinces maritimes de la France, comme pour ceux de l'intérieur du Royaume; les impositions doivent être également reparties. En conséquence, le sel étant une denrée Royale, législative, la législation ne peut, sans injustice, en classer diversement le prix dans les différentes Provinces de la Monarchie; sans renverser cet ordre d'équité, de justice & de bien public, qui constituent les obligations de la vraie législation, & qui lient tous les intérêts des Citoyens aux intérêts de la cause commune. Tel est mon sentiment; sentiment d'autant plus impartial, que né dans un port de mer, & dans la premiere Ville de commerce du Royaume, je trouve qu'avec l'esprit de calcul & de commerce qui regne dans tous les systêmes des Gouvernemens de l'Europe; dans la position présente de toutes les Nations maritimes, dans celle de la France, & dans celle de ses rivaux, les Provinces maritimes sont les plus exposées aujourd'hui; & que si leur position met les finances de l'état dans de plus grandes surveillances, & le Gouvernement, dans de plus fortes dépenses de conservation & de défense, leurs Citoyens doivent s'estimer très-heureux de souffrir ou de voir que les habitans de la Bourgogne, du Dauphiné, de l'Isle de France, &c. veuillent bien contribuer également à la rigueur d'une imposition qu'ils renchérissent, par les dépenses extraordinaires que ces Provinces privilégiées occasionnent de plus pour leur conservation particuliere, aux finances de la Monarchie. J'appelle à mon secours ce passage du traité de la dixme Royale de M. le Maréchal de Vauban.

» 1°. Il est d'une évidence certaine & reconnue par » tout ce qu'il y a de peuples policés dans le monde,

constamment creusé notre ruine par nos mauvaises dispositions ; & j'ose craindre que nous ne reprenions jamais notre grandeur passée, si le Ministere n'arrête pas par quelque coup décisif la décadence de nos intérêts politiques : l'histoire de la guerre de 1756 traçant un tableau sanglant au cabinet de l'Etat, combien ce sont nos seules erreurs & nos propres fautes qui nous ont arriéré depuis la paix de 1748 ; & combien ce sont elles aussi qui ont fait prosperer tous les intérêts économiques & politiques de nos rivaux ; il ne sera point hors d'œuvre de donner une esquisse de ce tableau : Tout étant favorable à la Patrie, quand

---

» que tous les Sujets d'un Etat ont besoin de sa protec-
» tion, sans laquelle ils ne sauroient subsister.

2°. Que le Prince Chef & Souverain de cet Etat, ne peut donner cette protection, si ses Sujets ne lui en fournissent les moyens ; d'où il suit,

3°. Qu'un Etat ne peut se soutenir, si les Sujets ne le soutiennent ; or, ce soutien comprend tous les besoins de l'Etat, auxquels par conséquent tous les Sujets sont obligés de contribuer. De cette nécessité il résulte,

1°. Une obligation naturelle aux Sujets de toute condition, de contribuer à proportion de leurs revenus ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux puisse raisonnablement s'en dispenser.

2°. Qu'il suffit, pour autoriser ce droit, d'être Sujet de cet Etat.

3°. Que tout privilege qui tend à l'exemption de cette contribution, est injuste & abusif, & ne peut, ni ne doit, prévaloir au préjudice du public.

ce que l'on souhaite d'en dire, (du Ministre à l'Artisan) peut réveiller l'attachement, le zèle & le courage d'une Nation.

La guerre de 1756 jusqu'en 1762, a constamment roulé entre la France & l'Angleterre d'une part, la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse de l'autre. Dans le cours de cette guerre, l'Espagne s'est jointe à la France contre l'Angleterre, & la maison d'Autriche s'est alliée à la France & à la Russie contre le Roi de Prusse; l'Angleterre, les Etats de Hanovre, de Hesse & de Westphalie; dans la balance de ces deux guerres & de leurs alliances, les personnes qui chercheront à s'instruire, trouveront dans la guerre de l'Angleterre,..que la France, avec 20 millions de population, 280, 000 hommes d'infanterie & de Cavalerie, 82 vaisseaux de ligne, 40 frégates & 350 millions de revenus, n'a pu résister seule à une Nation qui n'avoit que 9 millions de population, 100, 000 hommes d'infanterie & Cavalerie, 120 vaisseaux de ligne, 100 frégates & 260 millions de revenus; qu'elle a été obligée de se faire appuyer de l'Espagne, peuplée de 11 millions de Sujets, ayant 100, 000 hommes d'Infanterie & de Cavalerie, 65 vaisseaux de ligne, 20 frégates & 150 millions de revenus; ce qui mettoit sur les bras de l'Angleterre deux Nations fortes ensem-

ble de 31 millions de population, de 420 mille hommes Infanterie & Cavalerie, 161 vaiſſeaux de ligne, 60 frégates, & 500 millions de revenus.

Dans la guerre du Roi de Pruſſe, on trouvera que la maiſon d'Autriche, avec 14 millions de Sujets, 260, 000 hommes d'Infanterie & de Cavalerie, & 200 millions de revenus, n'a pu réſiſter ſeule au Royaume de Pruſſe, peuplé ſeulement de 5 millions d'ames, n'ayant en troupes reglées que 200, 000 hommes d'Infanterie & de Cavalerie, renté ſeulement de 100 millions; que dans cette poſition, elle a été obligée de ſolliciter l'alliance de la France & de la Ruſſie, ce qui fit rechercher au Roi de Pruſſe celle de l'Angleterre, des Etats de Hanovre, de Heſſe & de Weſtphalie.

Dans le tableau de ces deux guerres réunies en une ſeule, par l'enchainement de ſes diverſes alliances, on voit d'une part la France, l'Eſpagne, la Ruſſie & la Reine de Hongrie, contre l'Angleterre, la Pruſſe, les Etats de Hanovre, de Heſſe & de Weſtphalie.

Dans le relevé des populations, forces & revenus de toutes ces diverſes Puiſſances, à l'ouverture de la guerre de 1756, on trouve dans les alliances de la France & de la maiſon d'Autriche:

Millions de Population.	*Infanterie & Cavalerie.*	*Armées Navales.*	*Revenus.*
	Hommes.	Vaiſſeaux. Frég.	
20 en France. . . .	280, 000	86 . . . 40	350,000,000 l.
14 en Hongrie. . .	260, 000	. . . .	200,000,000 l.
13 en Ruſſie. . . .	200, 000	40 . . . 20	100,000,000 l.
11 en Eſpagne. . .	150, 000	65 . . . 20	150,000,000 l.
58 mill. de Population.	890, 000	191 . . . 80	800,000,000 l.

Dans celles de l'Angleterre & de la Pruſſe.

Millions de Population.	*Infanterie & Cavalerie.*	*Armées Navales.*	*Revenus.*
	Hommes.	Vaiſſeaux. Freg.	
9 en Angleterre. .	100, 000	120 . . 100	240 millions.
5 en Pruſſe. . . .	200, 000	. . . .	100 dits.
3 en Hanovre. . .	40, 000	. . . .	35 dits.
2 en Weſtphalie. .	20, 000	. . . .	20 dits.
2 Etats de Heſſe. . .	15, 000	. . . .	15 dits.
21 mill. en Population.	375, 000	120 . . . 100	410 millions.

Ce qui mettoit aux priſes deux Alliances fortes.

L'une de 58 millions de population, de 890, 000 hommes Infanterie & Cavalerie, 191 Vaiſſeaux, 80 Frégates, & 800 millions de revenus. Et...

L'autre de 12 mill. de popul. de 375, 000 homm. Inf. & Cav. 120 Vaiſſ. 100 Frég. & 410 mill. de revenus.

Qui le croiroit? & quel eſt l'homme, quelque peu éclairé qu'il ſoit, qui ne diroit pas que l'alliance la plus foible de ce tableau a dû être écraſée par la plus forte? Et qu'en combattant à valeur égale, corps à corps & homme pour homme, il n'a pas dû en reſter le moindre veſtige;...Devons-nous l'avouer? malheureuſement l'Europe entiere ne l'ignore point; & l'Hiſtoire des Nations ſe perpétue à la génération la plus reculée;...oui,...c'eſt l'alliance la plus foible qui a terraſſé conſtamment la plus forte, lui ayant enlevé en ſix ans de tems, dans les quatre parties du monde, des Eſcadres entieres, des Colonies très-conſidérables, & toutes les ſources majeures de leur commerce maritime.

D'après ce tableau vivant de nos relâchemens & de notre peu d'ame, quel eſt le Citoyen qui oſera prendre à partie l'inconſtance des tems, pour juſtifier notre décadence? N'eſt-il pas évidemment démontré que c'eſt nous-mêmes, par nos déréglemens, par notre corruption, par nos infidélités aux diſpoſitions abſolues du cabinet de l'Etat, qui l'avons enfantée? Eſt-il beſoin de la lanterne de Diogene pour faire appercevoir aux rivaux de la France, combien nous avons dégénéré de la valeur, de la ſoumiſſion & du reſpect de nos ancêtres; combien nous nous ſommes éloignés de

cette pompeuſe réputation des ſoldats de Clodion, de Pharamon, de Clovis, de Charlemagne, de François I, d'Henri IV & de Louis XIV, qui caractériſe ſi bien le cœur des hommes; qui d'un Citoyen en fait un homme? Et combien de l'Administrateur juſqu'à l'Artiſan tout eſt abruti en France: oui, Meſſieurs; je le dis avec douleur, tout eſt abruti en France depuis 1748...Les Sujets de l'Etat, aujourd'hui, ne ſont plus des Citoyens;...la patrie n'eſt plus dans le cœur des Français! l'égoïſme a corrompu la Nation;... cet égoïſme ne s'eſt engendré chez nous que depuis les ſucceſſeurs du Cardinal de Fleury;... ce ſont eux qui ont porté le coup mortel à la Monarchie, par leurs négligences, leur peu d'application & leurs impérities;...ayant ſans ceſſe aſſiégé le bien-être des Citoyens, le commerce & l'induſtrie de l'Etat, ſans donner aucun ordre avantageux à la ſituation malheureuſe de nos affaires;.. n'ayant conſtamment pourvu à tous les beſoins preſſans du gouvernement, que par des opérations forcées, momentanées, au jour la journée, ſans plan utile pour l'avenir, ſans prévoyance pour les dépenſes extraordinaires. De cette adminiſtration pareſſeuſe & deſtructive ſe ſont accumulés ſans ceſſe des arrerages immenſes, que l'on a penſionné par des impoſitions tiranniques. L'exiſten-

ce perpétuelle des dépenſes en profuſions, en prodigalités & en conſtitution de rente, arriérant conſtamment le pair de nos recettes,... nos Adminiſtrateurs (uniquement occupés du courant de leurs parties) n'ont ceſſé de ſe porter aux extrémités les plus répréhenſibles & les plus injurieuſes, ſans reſpect pour l'autorité, ſans ménagement & ſans conſidération pour les peuples,... toutes leurs opérations ayant dégradé le ſervice de l'Etat, la fortune des Citoyens, le crédit de la Nation & la confiance publique; auſſi, depuis 1756 juſqu'en 1763, n'apperçoit-on dans toutes nos diſpoſitions des finances qu'un vil emportement, guidé par une inſatiable avidité; depuis 1763 juſqu'en 1769, que négligence, qu'abandon, qu'impéritie; depuis 1769 juſqu'à ce jour, que parjures, qu'infidélité, qu'extorſion. Telles ſont les cauſes de l'égoïſme qui conſume & qui dévore le nom français & la Nation. Si les ſucceſſeurs de feu Mr. de Colbert & du Cardinal de Fleury avoeint été des hommes auſſi éclairés, auſſi bons Citoyens que ces deux célebres Miniſtres, jamais la Nation ne ſe ſeroit relâchée de ſon attachement; & le ſiecle brillant de Louis XIV, précieux & cher à tous les français, ſe ſeroit perpétué de regne en regne dans toutes les générations, par le ſouvenir des ſeules vertus de nos

Administrateurs, & par l'union & le concours de tous nos Citoyens.

Envain s'empressent-ils d'alleguer aujourd'hui, pour excuser leur peu d'application dans les affaires de l'Etat, que la France s'est trouvée dans des crises encore plus facheuses que celle où nous nous trouvons sous le règne présent; que ceux de Charles VI, Charles VII, Charles VIII, Charles IX, Henri II & Henri III, sembloient n'avoir laissé aucun retour à la Monarchie, que pourtant elle s'en étoit relevée; par conséquent, qu'elle se relevera encore de celle-ci, sous Louis XVI (1).

---

(1) Le paragraphe ci-après, tiré de l'Histoire philosophique & politique, Tom. V, pag. 388, est trop frappant & trop analogue à la conduite qu'ont tenue tous nos Administrateurs depuis la paix de 1763, pour ne pas le donner dans tout son contenu avec son application.

» Mais la France a perdu ses espérances avec ses biens; » elle ne jouïra plus des trésors que lui rapportoit la Gre- » nade. Des malheurs trop mérités ont fait avorter ses » précautions tardives (*). La rage de jouir avant le temps

(*) *Des malheurs trop mérités ont fait avorter ses précautions tardives.* Ces malheurs trop mérités, nous les trouverons dans le peu d'ordre & d'économie que nous mimes dans nos affaires apres la paix de 1748 jusqu'en 1755, nos Administrateurs ayant laissé constamment subsister la majeure partie des impositions, des arrérages, des dettes & des constitutions contractées dans le cours de la guerre de 1744. A ce défaut de prévoyance se sont unis les vices d'une dépense sans mesure, sans ordre & sans principes; prodigalités qui, en dévorant nos recettes, nous ont toujours

Ces propos lâchés très-librement dans la so-

» & sans mesure (*): cette maladie, qui des mœurs parti-

laissé sans facultés, sans moyens & sans fonds d'amortissement; c'est cette imprudence de notre part qui a fait avorter *nos précautions tardives*, quand il a fallu résister à l'ambition démesurée d'une Nation rivale, qui sachant mettre à profit nos oublis & nos fautes, a su tirer parti de notre épuisement, & s'est portée en 1758, à l'indécence d'attaquer en guerre ouverte nos vaisseaux qui navigeoient dans le sein de la paix.

(*) *La rage de jouir avant le temps*, &c. Cette manie se vérifie dans toutes nos opérations, dans tous nos systêmes; rien n'y caractérise cet esprit de conservation qui veille au bien public, au hasard des temps futurs, à la sûreté des Monarchies. La guerre de 1756 nous ayant surpris sans argent & sans aucune des dispositions nécessaires pour en trouver, M. de Silhouette, qui vouloit brusquement se mettre dans l'aisance, a eu recours à des moyens forcés, dont la promptitude ne lui a pas permis de sentir que le bien-être que ces opérations alloient procurer à nos finances, n'étoit qu'un bien-être du moment, qui hâteroit encore plus la ruine de l'Etat qu'elles ne lui seroient utiles; cette faute, en aggravant l'état rigoureux de nos engagemens, de nos constitutions, de nos impositions extraordinaires, s'est accrue par l'imprudence que l'on commit, de verser dans le vuide de nos finances le (†) crédit d'un Corps riche, respectable, puissant, qui, avec des moyens plus doux, plus humains, mieux raisonnés, auroit pourvu lui seul à tous nos besoins extraordinaires. De ce défaut des vrais principes s'est enfantée pendant la derniere guerre, l'anarchie affreuse de nos systêmes, qui ont perpétué sans ordre, des dépenses, des arrérages & des dettes destructives.

(†) Les Fermes générales, si on élaguoit de ce Corps, nombre de branches pourries qui le dégradent dans l'estime publique; si nos Administrateurs avoient été plus délicats sur le choix des Sujets, sur la réputation des particuliers qui le composent; s'ils avoient plus consulté la naissance, les mœurs, l'honnêteté, le zèle, que la protection, la faveur, la brigue subalterne, le Corps des Fermiers-généraux, loin d'être odieux aux peuples, seroit un des grands arcs-boutans de leur sûreté, il seroit encore aisé, avec quelques redressemens équitables, de le ramener à ce degré de considération & d'estime publique qui doit faire sa réputation, & de faire jouir le fisc Royal de 10 à 15 millions d'économie réelle dans cette partie de notre administration; opération simple que je mettrai sous les yeux à tout Administrateur qui voudra s'en convaincre.

ciété, par tous nos Administrateurs du premier &

» culiéres a gagné le Gouvernement d'une Nation digne » pourtant d'être aimée de ses Maîtres. Cette prodigalité, » qui moissonne quand il faudroit semer (*), qui détruit » d'une main le passé, de l'autre l'avenir (**), qui seche & » dévore le fond des richesses par l'anticipation des reve- » nus (***). C'est de ce désordre qu'il résulte des be-

(*) *Cette prodigalité qui moissonne quand il faut semer.* Si l'on ne profite pas du temps précieux de la paix pour réparer les malheurs d'une guerre sanglante, quand les reparera-t-on ? Qu'ont fait nos Administrateurs depuis la paix de 1763 ? Lecteurs, vous le savez : loin de diminuer la force destructive des impôts ; loin de donner un ordre avantageux à l'Etat obéré de nos finances ; loin de liquider les arrérages de la guerre de 1756 ; loin d'encourager le commerce, ils ont constamment établi de nouvelles impositions ; ils ont renchéri toutes les anciennes ; ils ont aggravé l'Etat obéré de nos finances par plus de 5 ans d'arrérages, par deux ans d'anticipation sur nos recettes ; & loin d'avoir aidé le commerce & l'industrie dans ses débouchés, ils ont renchéri tous nos tarifs. *Afin de moissonner quand il falloit semer.* C'est là une impéritie affreuse de la part de nos Administrateurs.

(**) *Qui détruit d'une main le passé, de l'autre l'avenir.* Cette vérité sans réplique saigne encore le cœur de tous nos Citoyens ; nos Administrateurs depuis 1770, sans ménagement, sans respect, sans estime publique, ayant renversé impérativement la constitution de toutes les Tontines, l'ordre des rentes actives ou viageres, la marche des effets Royaux, les affaires de la Compagnie des Indes ; &, aux abois de leurs moyens forcés, ils ont établi des retenues odieuses sur les pensions, les gages, les appointemens, les rentes actives & viageres, qui, loin de rapprocher le pair de nos recettes, les arrierent continuellement. Jouissance illusoire & fictive ; en perpétuant l'état obéré de notre existence, *on a détruit d'une main le passé, de l'autre l'avenir*, & on a laissé constamment dans le cœur de nos Citoyens, la crainte, la méfiance & l'irrésolution ; vices qui

(***) Sechent *& dévorent le fond des richesses par l'anticipation des revenus*, en dépouillant les Citoyens, en arriérant les sources du travail, en réduisant les revenus qui fournissent aux besoins, aux aisances domestiques. *On a devoré le fond des richesses, & on a détruit par anticipation ses revenus.* Administrateurs avares, voilà votre ouvrage.

du ſecond ordre, publient ſans ambiguité la

„ ſoins (*), où le défaut de principe ne manque jamais „ de réduire un Etat (**), qui n'a que des forces ſans „ vues & des moyens ſans conduite (***) : l'anarchie qui „ regne toujours au timon des affaires (****). La brigue,

(*) *De ce déſordre réſultent des beſoins, où le défaut de principe & d'expérience ne manquent jamais de réduire un État.* En perpétuant les cauſes des beſoins extraordinaires depuis la paix de 1763, nos Adminiſtrateurs ont conſervé la ſource des déſordres. Si, aux premiers rayons de la paix, notre Miniſtere des finances étoit rentré en lui-même, qu'il eût conſulté ſes forces, ſes beſoins & ceux de ſes peuples, & qu'il eût comparé les temps paſſés avec les temps futurs, les temps préſens avec les temps à venir, il auroit connu,

(**) *Que le défaut de principes & d'expérience* a cauſé tous nos maux pendant la guerre de 1756; que pour les prévenir dans les temps futurs, il falloit un ordre, des arrangemens, des diſpoſitions utiles dans les temps préſens, qui fiſſent proſpérer dans les temps à venir, la population, le travail, le commerce & l'induſtrie. Depuis la paix de 1763, nos Adminiſtrateurs ont conſtamment ſuivi une route toute contraire, loin d'écarter ces ſentiers rebattus de 1756, 1757, 1758, 1759 & 1760, ils s'y ſont abandonnés avec plus d'intrépidité que jamais. *De ce défaut de principes & d'expérience*, les maux du temps paſſé ſe ſont accrus dans les temps préſens, par 5 à 600 millions de dettes de plus, par 50 millions au moins d'impoſitions nouvelles, par une plus grande réduction dans tous nos commerces; décadence qui nous préſage une ruine certaine dans les temps futurs. Telle eſt la poſition déplorable de la France depuis dix ans de paix, qui, au milieu des reſſources les plus actives, ne fait uſage,

(***) *Que de forces ſans vues & de moyens ſans conduite*, reproche que l'Europe entiere eſt fondée de faire à tous nos Adminiſtrateurs du premier & du ſecond ordre depuis M. de Fleury.

(****) *L'anarchie qui règne au timon des affaires.* (†) C'eſt la partie des finances qui eſt le timon des affaires. Si cette partie eſt aiſée, abondante, active, toutes les autres branches d'une adminiſtration politique ſe reſſentent de ſa vigueur, & le corps de la Nation ſe maintient en force, en crédit, en conſidération. Mais ſi cette partie ſe perpétue obérée, juſte, indigente, forcée, pour remplir

(†) *Grande vérité. Liſez tout ce paragraphe.*

célébrité du délire ou de l'ignorance de nos

» la précipitation, le vice ou le manque de projet (*)
» D'un côté, la hardiesse de tout faire impunément (**)
» & de l'autre, la crainte de parler même pour le bien

son courant, de rogner une partie des assignations qui entretiennent les forces politiques de sa conservation; le corps de la Nation languit, s'épuise, se desseche, & ses rivaux lui enlevent ses forces, son crédit, sa puissance. Tel a été le fruit de toutes nos opérations des finances depuis 1770. Leur éclat scandaleux, en divulgant chez nos voisins les réductions faites dans les assignations annuelles des divers départemens, en publiant nos expédiens forcés pour remplir nos recettes, en affichant que la France n'avoit plus de crédit. Toutes ces indécences ont enflé le courage de nos rivaux, tandis que notre situation présente demandoit de leur en imposer toujours, plus par des dépenses considérables de défenses, que par celle d'une économie destructive. Cette mal-adresse répréhensible, très-grave en politique, est encore plus grave en systême d'Etat, & dégénere même en tache pour le Ministere, tout y publiant le peu de prudence que nous mettons dans le secret de nos affaires, même dans les plus absolues & les plus indispensables à notre conservation.

(*) *La précipitation, la brigue subalterne, ou le manque de projet :* rien ne publie plus le manque de projet dans nos finances, que notre épuisement après dix ans de paix, que quarante-cinq impositions de plus que dans la malheureuse guerre de 1756. *La précipitation*, que toutes nos opérations de 1770, & 1771. *La brigue subalterne*, que les déplacemens sans nombre dans nos bureaux des recettes & des finances.

(**) *D'un côté, la hardiesse de tout faire impunément, de l'autre, la crainte de parler même pour le bien public.* (†) Il est impossible qu'un Roi, qu'un Souverain puisse connoître tous les menus détails, toutes les combinaisons qui forment l'ensemble des recettes d'une Monarchie; il est forcé de s'en rapporter à la bonne foi de ses Administrateurs, & de ne pas trop écouter les plaintes qu'on lui en porte. Mais si les Rois sont dans cette malheureuse nécessité, les Administrateurs sont dans le devoir de ne jamais en abuser; en conséquence, il ne leur est pas permis de renverser l'ordre, la marche des conventions & des traités; d'enfreindre

(†) *Avis aux Rois, leçons aux Administrateurs. Lisez jusqu'à la fin du paragraphe M.*

ſyſtêmes, juſtifiant ſans ſubterfuges que ceux-ci

» public (*). Ce concours de maux qui s'entrainent de

impunément les droits des Citoyens. Leur caractere ne les autoriſe jamais à ſe porter aux excès que l'on s'eſt permis depuis 1770. Ils doivent ſans ceſſe reſpecter & faire reſpecter l'autorité qui leur eſt confiée; ne jamais expliquer les droits du peuple par ceux du Souverain, ne jamais transgreſſer les loix ſaintes de la nature, de l'équité, de la juſtice; ils doivent, en tout, être integres, ſans paſſions & ſans vices; conſerver conſtamment ce point de réunion, d'égalité & de principes qui rend un Souverain la tête, & les Citoyens l'ame d'un corps politique; ſi on enfreint impunément une de ces liaiſons, que l'on en intercepte les réunions & les rapports, les Adminiſtrateurs tombent dans la vindicte & la haine publique. Qu'ont fait nos Adminiſtrateurs depuis 1770? Ont-ils ſuivi cette pente douce & flateuſe qui trouve ſon bonheur dans ſes devoirs, dans ceux de ſes Citoyens? Non, ils ont ſans ceſſe parjuré leurs Maîtres, ils ont abuſé de ſon autorité, ils ont enfreint les droits des peuples, avili ceux de la Nation: *ils ont eu la hardieſſe de tout faire impunément*; & parvenus à ce dégré qui rend tout permis à l'injuſtice, l'autorité dans leurs mains s'eſt changée en un glaive qui a plus ſervi à égorger les Citoyens qu'à conſerver la Monarchie. Tels ſont les excès où ſe ſont portés nos Adminiſtrateurs depuis la paix de 1763; & telles ſont les fortes raiſons qui les obligent d'arrêter aujourd'hui les entretiens des Sujets, *même pour le bien public.*

(*) *A ce concours de maux qui s'entrainent de loin, &c.* C'eſt le concours de maux de la guerre de 1744, qui s'étant joints à ceux de la guerre de 1756; ceux de la guerre de 1756, à ceux de la paix de 1763; ceux de la paix de 1763 à ceux de nos opérations des finances de 1770 & 1771, ont fait ſuccéder à l'adminiſtration douce, riche & fertile de M. de Fleury, une adminiſtration de fer, de miſere & d'opprobre, avec le plus doux & le plus humain des Monarques: Adminiſtrateurs orgueilleux, ſont-ce là vos devoirs? eſt-ce par la deſtruction que Sully a fécondé les champs fertiles de la France? eſt-ce par la ruine publique que Colbert a fait proſpérer l'induſtrie de la Nation? eſt-ce par la rigueur des impoſitions que Fleury a encouragé le commerce politique de l'Etat? Depuis quand, calculateurs ignorans, fonde-t-on la puiſſance des Empires ſur la richeſſe, ſur l'abondance des revenus des Souverains? que feroient les Rois ſans Sujets? d'où ſortiroient leurs revenus ſans l'opulence des Citoyens? Ames ingrates & bornées, apprenez que toute la force & la puiſſance d'une Monarchie telle que la France, ne ſe trouve jamais

que

ſont auſſi peu jaloux de leur réputation, que du ſalut de la Monarchie. Funeſte ſort de l'humanité : Peuples François, tremblez ! vos deſtins ſont dans les mains des hommes ! & ces hommes ne s'eſtiment plus ! Qu'eſpérer de ſon citoyen, quand l'honneur & le bien public ne ſont plus ſes guides !....... Des forfaits........ des vices......... & des crimes. Rois de la terre, que votre ſort eſt digne de pitié ! que votre deſtinée eſt affligeante ! nés pour le bonheur du monde

---

» loin, a fait paſſer la Grenade dans les mains des Anglais, » qui poſſedent cette conquête par le Traité de 1763. » Mais juſqu'à quand ? ſera-ce ſans retour ? Français ré» pondez-moi : » chaque mot, chaque phraſe, chaque expreſſion de ce paragraphe ſont autant de vérités & de ſentences : dévoilant les inconſéquences, les abus, les vexations, les injuſtices de tous nos Adminiſtrateurs, depuis la malheureuſe guerre de 1756. Examinons

que dans le grand nombre de ſes Sujets ; que ſes Sujets ne lui peuvent reſter attachés que par les bienfaits du travail ; que les bienfaits du travail ne peuvent être produits que par les encouragemens du commerce ; que les encouragemens du commerce ne peuvent s'opérer que par le bon marché & l'abondance de l'induſtrie. Que le bon marché & l'abondance de l'induſtrie ne peuvent être procurés que par la modération des droits & des impôts. Connoiſſez que c'eſt par l'uſage de ces principes que Sully, Colbert & Fleury ont enrichi la nation ; que c'eſt par le ſecours de leurs offices, qu'ils ont rendu tres-floriſſant le regne de leurs Maîtres ; que c'eſt leur fécondité qui publie encore aujourd'hui la gloire de leur adminiſtration ; & que ce ſont vos écarts, vos oublis & l'abandon de leurs principes qui ont affoibli la puiſſance de la France, qui ont dégradé la réputation d'une Nation illuſtre, & qui n'attachent à toutes vos opérations que le mépris & la haine publique.

vos Miniſtres en arrêtent la proſpérité. Iſolés ſous le dais d'un Trône, vous commandez à des hommes libres, & vous donnez des loix à des ſujets dont vous ne connoiſſez que la claſſe faſtueuſe, qui brave ſans ceſſe l'exiſtence des peuples; & qui ne ſe décore de vos bienfaits que pour les opprimer. Sans quitter les attributs de la Majeſté Royale, deſcendez deux eſcaliers du Trône, quitez les alentours des Grands, des flatteurs, des courtiſans, & plus encore de vos Miniſtres; entrez comme Henri IV & Sulli dans la chaumiere du Laboureur; méditez avec Colbert, comme Louis XIV, ſur les travaux pénibles du Soldat & de l'Artiſan; conférez avec la claſſe honnête de vos Sujets, & vous connoîtrez par vous-mêmes ſi vos peuples ſont heureux! Si l'Etat exiſte dans l'opulence dont ſe ſont blancs vos adminiſtrateurs; & ſi la Nation jouït de la proſpérité & de l'abondance que l'on vous ſuppoſe! Vous frémirez, Rois de la terre, à la vue des erreurs où l'on vous perpétue;..... au récit des excès où s'eſt portée l'ambition de commander;...... à la connoiſſance des lâches & impératives diſpoſitions avec leſquelles vos adminiſtrateurs ont renchéri les beſoins journaliers de vos Sujets. Si vos Miniſtres ne ſont que les interprêtes de l'autorité, conſiderez que l'auto-

rité eſt interprêtée par vos Miniſtres, & que ceux-ci l'expliquent toujours ſuivant le plan de leur ambition. Telle eſt la ſource de tous les déſordres qui ont dévoré la France depuis la retraite du cardinal de Fleury ; tels ſont les motifs de ces loix nouvelles & deſtructives, tracées impérativement par la main du nombre d'adminiſtrateurs infideles, dévorés de la ſoif de commander, qui écraſent la ſoumiſſion avec l'exiſtence des peuples ! Telles ſont ces ordonnances qui dégradent le ſervice public, & qui banniſſent du cœur de tous les ſujets leurs devoirs & leur attachement pour la Patrie ; tels ſont ces Edits ſcandaleux, qui font un crime à un Citoyen d'avoir eu confiance à la légiſlation, & qui le deſtituent d'une propriété légitime ; telles ſont ces Déclarations, qui foudroyant les aiſances publiques, rencheriſſent tous les beſoins journaliers de la ſociété. Telles ſont ces Lettres-Patentes, qui perpétuent des impoſitions deſtructives, & qui en établiſſent ſans ceſſe de nouvelles. Si les Adminiſtrateurs actuels, qui publient très cavaliérement que la France s'eſt conſtamment relevée de toutes ſes détreſſes, étoient des gens inſtruits, verſés dans leur partie, éclairés ſur tous les divers intérêts des Nations ;....... au fait même du ſyſtême préſent des

Gouvernemens de l'Europe, les plus en rivalité avec celui de la France, ils connoîtroient avec principe que la France ne s'est relevée de toutes ses décadences, sous les regnes de François premier, d'Henri IV & de Louis XIV, que parce que toutes les Nations de l'Europe étoient aussi arrierées que nous dans la pratique des connoissances utiles, & que le commerce n'étoit chez elles, comme en France (1) qu'un être imaginaire, abandonné au libre arbitre de tous les peuples de la terre, sans plan & sans spéculation législative; mais depuis que ceux-ci se sont éclairés sur leurs avantages, & que les divers intérêts du commerce sont devenus l'ame & la question premiere de tous les systêmes économiques des nations...... Il a fallu à la France tous les encouragemens de feu Mr. de Colbert & du Cardinal de Fleury, pour réhabiliter sa puissance, pour assurer la prospérité de ses commerces utiles & politiques, pour fertiliser toutes

(1) Le Commerce n'a été pris en considération par tous les Gouvernemens de l'Europe, que depuis les savantes dispositions économiques de feu M. de Colbert; avant lui toutes ses opérations n'étoient qu'un trafic, abandonné au libre arbitre de tous les hommes, sans étude & sans connoissance de leurs avantages respectif & social.

ſes colonies, pour rendre lucratif le travail de la pêche & de la navigation ; enfin, pour déterminer le bien être dont la Nation a joui depuis 1670 jusqu'en 1705, & depuis 1729 jusqu'en 1755. Mais aujourd'hui ce bien être ne pourra que très-difficilement ſe reproduire,...... les objets qui en étoient la ſource ſe trouvant ſupplantés par les progrès de l'induſtrie de nos rivaux, arrêtés par les renchériſſemens domeſtiques de notre main-d'œuvre, moleſtés par les loix économiques de nos conſommateurs, chicanés dans ſon retour par la réduction de nos colonies, par la perte du travail de la pêche, & par celui de la navigation de plus de mille vaiſſeaux en longs-cours (1).

---

(1) Par les cauſes on peut expliquer les effets ; c'eſt-à-dire, par la connoiſſance de la ſource des richeſſes, on ſe met au fait de celui du travail, & l'on parvient à en apprécier par ſols & deniers les avantages & les déſavantages.

Avant la guerre de 1744, la Nation jouiſſoit d'un commerce politique des plus étendus avec l'Europe, l'Aſie, l'Afrique & l'Amérique ; notre commerce utile étoit des plus floriſſans, les Nations conſommatrices de nos ſuperflus, n'ayant jamais pu égaler, dans leur imitation, le bon marché de nos divers articles d'induſtrie.

A la paix de 1748, notre commerce utile avoit reſſenti quelques déſavantages ; 5 à 600 vaiſſeaux & 6 à 7 millions enlevés par les Anglais à notre commerce politique, firent un vuide dans la circulation générale qui ſe

trouva aggravé par l'existence continuelle des impositions extraordinaires, mises dans le cours de cette guerre; toutefois, ces désavantages ne furent pas d'un grand préjudice pour la Nation : le commerce politique ayant toujours conservé tous les lieux de sa fréquentation, les ayant même multipliés en Afrique, en Amérique; & s'en étant ouvert de nouvelles dans la Baltique, la mer noire & la Pologne : de sorte que la décadence qu'éprouva notre industrie dans le débit de nos superflus, en Italie, en Espagne & en Portugal, se trouva réparée avec usure, par l'augmentation de notre navigation & de nos commerces avec l'Afrique, l'Amérique, la mer Baltique, &c. jusqu'en 1756.

La guerre de 1756, des plus malheureuses & des plus ruineuses pour la France, arrêta sec la majeure partie de nos fréquentations avec l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique. Les Anglais, maîtres de la mer, intercepterent par-tout toutes les opérations de nos commerces politiques, nous ayant enlevé 7 à 800 vaisseaux marchands, riches à plus de 8 à 900; 000, 000 l.; la majeure partie de nos Colonies, en Amérique Occidentale & Septentrionale, tous nos comptoirs des Indes & de l'Afrique. Le Gouvernement, qui avoit commencé cette guerre avec des finances épuisées, fut bientôt aux expédiens pour ses dépenses extraordinaires. Ces expédiens furent si mal réfléchis par nos administrateurs, qu'ils acheverent d'écraser la Nation : les impositions extraordinaires des deux nouveaux vingtiemes, du dixieme sur le premier vingtieme, de la suspension du paiement des effets du Canada, des colonies, des rescriptions, &c. ayant tous porté sur le commerce utile des Sujets : de sorte qu'à la paix de 1763, le commerce politique de la France s'est trouvé ruiné par les ennemis de l'Etat, & le commerce utile des Sujets abîmé par les opérations en finance du Ministere.

Si le commerce est la source des richesses, il est prouvé

ils seroient au fait comme Colbert, que les trois

---

aussi que les richesses ne sont produites que par le travail; par conséquent, en ruinant celles du travail, on perd celles des richesses : nos opérations en finance, dans la guerre de 1756, & le Traité de paix de 1763, nous entraînent dans cette vérité.

Par le Traité de paix de 1763, la France a été forcée de céder à l'Angleterre toutes ses Colonies du Canada, du Missisipi, les isles de Grenade & de Grenadille, ses comptoirs du Sénégal & le commerce des isles Neutres des Antilles. Depuis, nous avons perdu la majeure partie de notre navigation aux Indes Orientales, & souffert une réduction assez sensible dans celle de nos Colonies aux Antilles, dans celles de nos cabotages en caravanes dans la Turquie, Régence d'Afrique, & dans celles de nos côtes-à-côtes avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal & le golphe Adriatique : de sorte qu'il est connu aujourd'hui que notre commerce politique a perdu depuis 1756 l'occupation de plus de 2000 vaisseaux en longs-cours, & celle de 1000 bâtimens, au moins, rats de côtes, ou caboteurs dans la Méditerranée.

Le commerce utile des Sujets n'est pas moins malheureux que le commerce politique de l'Etat : les impositions extraordinaires de la guerre de 1756, ayant continué après la paix de 1763; & le Gouvernement n'ayant donné aucune disposition favorable à la liquidation des effets suspendus, & à l'énorme dette de l'Etat, les constitutions de cette dite dette ont constamment renchéri la main-d'œuvre du commerce utile des Sujets; & loin de voir finir la nécessité des impositions extraordinaires, nous en voyons tous les jours établir de nouvelles : de sorte que la dette de l'Etat, loin d'avoir pu entrer en liquidation (comme celle d Angleterre,) depuis la paix de 1763, s'est accrue par nos arrérages, & par toutes nos opérations, depuis 1770, de plus de 600 millions; en conséquence, les constitutions sur nos finances, loin d'avoir diminué depuis la paix, ont renchéri toutes nos

cinquiémes de la nation n'ayant d'autres reve-

impositions de plus de 50 millions en recette : de sorte que la Nation, après dix ans de paix, se trouve plus écrasée de constitutions & de dettes, que dans la malheureuse guerre de 1756.

Tous ces désavantages n'assiégeant que les méchaniques du commerce utile des Sujets, & le commerce étant la source physique des richesses, il n'est pas surprenant que notre situation devienne tous les jours plus malheureuse, les opérations de nos Administrateurs, depuis 1763, ayant sans cesse opprimé les sources du travail; preuve.

Le commerce politique de l'Etat, dans la non-valeur de l'occupation de ces 2000 vaisseaux en longs-cours à 50,000 liv. seulement d'exportation (les uns dans les autres) des articles de nos fabriques, ont laissé en non-valeur pour 100 millions de livres des effets de notre industrie.

Le travail de ces 100,000,000 liv. pour les Sujets, est reconnu produire, tout compensé, 75 pour cent de bénéfice en seule main-d'œuvre : de sorte que les 100 millions de vuide dans notre commerce politique, ont privé le commerce utile de la Nation, depuis 1765, du bénéfice de . . . . 75,000,000 l.

Ce préjudice pour le Royaume ne se borne point à cette seule perte; celle de la non-valeur d'occupation de nos 2000 vaisseaux en longs-cours, étant encore plus considérable, privant nos Ports de mer d'une circulation immense dans la construction, carène, armement & désarmement desdits vaisseaux; salaires & nourriture de leurs équipages; bénéfice de fret & de cargaisons; avitaillemens & transport des matieres premieres pour nos corderies, forges, fabrique de toiles à voile, &c. Preuve.

nus que celui du travail de leurs mains, il est

Les 2000 vaisseaux en longs-cours du port (les uns dans les autres) de 150 tonneaux, doivent occuper au moins 16 Matelots & Mousses, un Capitaine, un second Capitaine, un Ecrivain & un Nocher : ce qui nous donne par vaisseau 20 personnes, Officiers ou Matelots : & sur les 2000, 40,000 hommes. Que les uns comportant les autres, ces 40,000 Officiers & Matelots ne soient gagés par le commerce politique de l'Etat, que de 25 liv. par mois, nous avons une dépense en réalisation chaque année de 12,000,000 l.

Nourriture de ces 40,000 personnes, à raison de 3 rations par jour, & la ration à 7 s. en tout 21 s. 42,000 l. par jour & pour l'année, ci.	15,372,000 l.
La dépense de carène, d'avitaillement & salaires de l'armement des vaisseaux, est estimée se monter de 36 à 40 l. par tonneau; pour ne point faire de calcul forcé, on ne la passera qu'à 30 l. par tonneau, ce qui donnera 2500 écus, ou 7500 liv. par vaisseau, & pour les 2000 . .	15,000,000 l.
	42,372,000 l.

tyrannique de leur en affoiblir toutes les sources,

---

de ci-devant	42,372,000 l.
Le désarmement de ces 2000 vaisseaux à 6 l. par tonneau. . .	3,000,000 l.
Bénéfice libre du fret à 100 s. seulement par quintal pour toute l'année sur 250 tonneaux 5, 000 quintaux de port, & par vaisseau 25, 000 & pour les 2000. . .	50,000,000 l.
Bénéfice sur les 50000 liv. de cargaison de nos articles d'industrie à 20 pour cent seulement net sur 100, 000, 000 liv. (*).	20,000,000 l.
Bénéfice sur les retours des 100,000,000 liv. de leur 20 pour cent de bénéfice à 10 pour cent sur 120,000,000 l. . .	12,000,000 l.
Pour la Marine en longs cours. . . .	127,372,000 l.

La perte du travail de nos 1000 rats de côtes & caboteurs est estimée de 3 à 400 l. par mois & par bâtiment. Pour faire un

(*) Cette évaluation des bénéfices feroit hors de possibilité, si le commerce de la Compagnie des Indes, n'avoit point fait cause commune avec celui des sujets dans la balance civile & politique du gouvernement.

par des opérations qui, en arrêtant dès lors mê-

de ci-contre	127, 372, 000 l.	
calcul sûr, nous ne l'évaluerons qu'à 200 liv. par mois, ce qui nous donnera libre de dépenses, 2400 liv. l'année par bâtiment, & pour les 1000,	2, 400, 000 l.	
Carène, armement & désarmement à		
24 l. par tonneau les	129, 772, 000 l.	130, 972, 000 l.
uns dans les autres de 50 tonneaux de port, en tout 50, 000 tonneaux; & pour les 1000 bâtimens. . . .	1, 200, 000 l.	
Perte du commerce utile		75, 000, 000 l.
Ensemble Perte.		205, 972, 000 l.

De sorte que depuis la paix de 1763, le travail & les bénéfices du commerce politique de l'Etat sont diminués annuellement, de ceux que nous y faisions avant la guerre de 1756, de . . . . 130, 972, 000 l.

Et ceux du commerce utile des Sujets de 75, 000, 000 l.

Ensemble. . . . . 205, 972, 000 l.

Les loix économiques de nos consommateurs, & les progrès de leur industrie depuis 1755, ayant restreint de plus d'un tiers tous nos commerces politiques avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal & l'Amérique, l'Allemagne, la Pologne & toutes les nations du Nord, les 205, 972, 000 l. ci-devant se montent dans ce moment à plus de 300,000,000 de déficit.

Ces 300 millions, enlevés dans la circulation générale de l'Etat, par la non valeur des dépenses particulieres

me la circulation publique, tariſſent également

---

des Citoyens qui en étoient gagés, doublent le déficit de celle de la circulation politique, tout étant lié chez les Sujets, ce que Pierre ne dépenſe plus en faveur de Jean, Jean ne peut plus le dépenſer en faveur de Jacques : de-là la perte du travail : de-là la cauſe de la diminution des rentes majeures de nos finances.

Cette non-valeur & ces déſavantàges, comparés avec l'état rigoureux de nos impoſitions préſentes, expliquent légiſlativement les cauſes qui ont enfanté nôtre proſpérité ſous M. de Fleury, & dévoilent celles qui minent notre décadence depuis la paix de 1763 ; tout y traçant à l'autorité, que la France avec 12 à 1500 millions perdus de fonds actifs dans ſon induſtrie, un tiers moins de commerce utile & politique qu'en 1744, ſupporte dans ce moment 50 pour cent plus d'impoſitions qu'à cette dite époque. Preuve,

A l'ouverture de la guerre de 1744, la France n'avoit de revenus fixes que 290 millions. En 1773, elle a en recette au-delà de 420 millions : par conſéquent elle a augmenté ſes revenus, en 30 ans, de 130 millions au moins. 130 millions de plus, vis-à-vis de 290, vous donnent 45 pour cent d'augmentation, à quoi joignant la régie & comptabilité de nombre de nouvelles impoſitions, on trouvera le 50 pour cent que je mets en avant.

Par mon état général de dépenſes publiques (note 1, pag. 49) il eſt démontré que la France n'a de revenus fonciers que 1, 936, 000, 000 liv. & qu'il lui faut de dépenſes générales 4, 425, 650, 000 liv. Par conſéquent, qu'elle doit faire produire au commerce utile & politique des Sujets 2, 489, 650, 000 liv. de bénéfice pour remplir le déficit de ſes rentes foncieres.

Si pour remplir ce déficit, la France a eu beſoin des encouragemens conſtans, innovés par MM. de Colbert & Fleury, de la propriété fertile de toutes nos Colonies cédées à l'Angleterre par le Traité de 1763, de l'étendue

celles du travail, & font perdre à la nation tous les bénéfices du méchanisme de l'industrie; c'est avec l'assistance de toutes ces réflexions économiques, que nos Administrateurs abandonneront l'exercice destructif de leur système (2); qu'ils

---

de nos fréquentations en 1744 & 1756 avec l'Europe, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, comment est-il possible qu'elle puisse les réaliser aujourd'hui, avec la chûte & la réduction de tous nos commerces? comment est-il possible encore, après cet état physique de notre décadence, que la Nation puisse supporter aujourd'hui 50 pour cent plus d'impositions qu'en l'année 1744.

C'est du sein de cet aveuglement que se perpétuent les causes qui nous arrierent journellement, prédisant avec douleur à la législation, si l'autorité ne change promptement l'exercice de ses systêmes de finances, que je ne donne pas dix ans à la France, pour être plongée dans une anarchie plus malheureuse & plus destructive que celle qui a dévoré l'Espagne sous les derniers regnes de la Maison d'Autriche. Anarchie plus mortelle à la Monarchie Française qu'elle ne peut l'avoir été pour l'Espagne! La France n'ayant pas par devers elle la fertilité locale de celle-ci, la propriété & l'abondance des matieres premieres, qui sont les alimens du travail, du commerce & de l'industrie.

(2) Donnons au Ministere une preuve convaincante combien nos systêmes des finances sont erronés & destructeurs, & combien la méthode de remplir nos besoins par les impositions, est une méthode infructueuse & abusive.

Quand le Seigneur Ministre Abbé Terray a été chargé de l'administration de nos finances, la France comptoit dans ses recettes :

374, 000, 000 l. en recettes,
& en dépenses . . . . 428,000,000 l.

enfanteront des plans utiles à la Patrie, & qu'ils

Ce qui établissoit *un vuide* de 54 millions en 1773. Le nouveau bail des fermes signé, les impositions extraordinaires, mises successivement depuis 1770, pour remplir le vuide des 54 millions ci-dessus, sans les réductions d'intérêts faites sur les effets Royaux, ont porté nos recettes à plus de 430,000,000 l.

Et la dette de l'Etat, qui étoit de plus de 3,400,000,000 s'est accrue dans les quatre ans de plus de . . 600,000,000 } 4,000,000,000 par la liquidation de nombre de Charges & Offices en contrat; par la récréation du plus grand nombre, pour toucher une nouvelle finance; & par les appels en augmentations de finances sur toutes les anciennes; ce qui a établi la position de la France, en Juin 1773, à au moins 430,000,000 l. en recettes. . . . . . contre une dette de plus de 4,000,000,000

Ce tableau sanglant

connoîtront physiquement par l'insuffisance de

---

de notre ruine, deviendra encore plus affreux pour la Nation, si l'on considere qu'après avoir passé 12 années en paix, nous ne devons guère nous promettre d'en passer encore 12 aussi tranquillement. Mais supposant que ce bonheur puisse nous arriver, & que par un retour sur nous-mêmes, le ministère admette des économies dans les dépenses, qui lui facilitent les moyens de pouvoir liquider dans chacune de ces 12 années pour 40 millions de livres de la dette de l'Etat; à la derniere de ces 12 années l'Etat aura remboursé pour 480 millions, & avec l'économie des intérêts pour 550 millions; ce qui établira la dette de l'Etat, à cette époque à. . . 3,450,000,000

Cette diminution faite pour éblouir l'imagination vulgaire, ne doit point en imposer au Ministere : nos

leurs opérations, que ce n'est que la seule ri-

opérations sont toujours destructives, le systême de l'impôt conservant toujours la rigueur de nos recettes, en affoiblissant seulement les causes de nos dépenses (*). Ce n'est point la dette de l'Etat qui est la ruine des Sujets, c'est la charge énorme de nos impositions. Or, comme la dette de l'Etat n'intéresse qu'une poignée de riches particuliers; & que le numéraire affreux de nos impositions, est au désavantage de tous nos Citoyens, ce sont les impositions qui font la ruine de la Monarchie.

Il est vrai, qu'après 12 ans de paix, la France sera parvenue à acquitter 550 millions de sa dette; mais pour faire cette liquidation, il a fallu, &

(*) A 40 millions par année, il faudroit à la France 100 ans pour se liquider sans pouvoir diminuer d'un denier ses recettes, & sans pouvoir entrer en économie avec elle-même pour se prévenir contre les événemens inattendus de dépenses extraordinaires d'une guerre, &c.

cheſſe & du bonheur des Sujets que ſe perpé-

430,000,000 l.	& il faudra conſtamment que le Miniſtere conſerve toujours la maſſe énorme de ſes impoſitions, produiſant au moins ci . . .	
	contre une dette réduite à	3,450,000,000
	Après nos 12 années de paix en liquidation, il eſt immanquable qu'il ne nous ſurvienne une guerre ; que cette guerre ne dure que cinq ans, & que ſes extraordinaires ne nous coutent que 60 millions par année ; dans ces cinq années la France dépenſera en extraordinaires, ...	300,000,000
	L'économie de 40 millions venant au ſecours de cette dépenſe, l'Etat ſe remédiera de	200,000,000
	Reſte de vuide, . .	100,000,000
	Pour trouver ces 100 millions, il faut que l'autorité mette de nouvelles impoſitions ou qu'elle emprunte. Si elle met de nouvelles impoſitions, leurs rigueurs renché-	

tuent le courage, l'honneur & la soumiſſion qui

---

riſſant la maſſe déja trop forte des . . . . 430,000,000 l. de nos recettes, les portera à un numéraire des plus affreux. Si c'eſt par emprunt, l'opération ſera moins rigoureuſe; mais elle ſera toujours deſtructive. Les 100 millions, à 4 & demi pour cent d'intérêts, exigeant au moins 5 millions d'impoſitions avec les fraix de régie; ce qui perpétue l'anarchie des choſes, par l'abus des moiens; en vous établiſſant la poſition de la France après 5 ans de guerre à des recettes plus cheres de cinq millions que par le paſſé contre une dette diminuée de 450,000,000

435,000,000 l.

Avec cette évidence inconteſtable du deſtructif de nos ſyſtêmes (*), il eſt aiſé de conclure que tout ſyſtême qui renchérit la rigueur de nos impoſitions en liquidant l'Etat, eſt un ſyſtême erroné, faux & ruineux pour la France : en conſéquence, dans notre poſition, le moral devant ſuppléer au défaut du phiſique, la légiſlation doit venir

(*) Adminiſtrateurs entêtés, Citoyens avides, grands & miniſtres qui n'enviſagez que les beſoins du moment, conſidérez la ruine inévitable de la monarchie dans la ſolution de votre opinion; liſez attentivement ce paragraphe.

aſſurerent la durée des Empires (1). Puiſſe le

---

au ſecours des ſujets ; faire parler la raiſon d'état en faveur des peuples ; ne point confondre la conſervation publique avec la particuliere ; à cet effet, en mettant en exécution les pouvoirs abſolus, d'innover, d'accumuler ou d'établir d'autres arrangemens : l'autorité doit faire uſage de ces moyens peu uſités, mais toujours ſûrs, quand ils expliquent le bien public, l'intérêt des peuples, le ſalut d'une Nation ; qu'ils préviennent l'anarchie d'une adminiſtration deſtructive, l'abus des reſſources, la décadence des Empires : en conſéquence, dis-je, l'autorité doit procurer une fin déterminée à l'énorme dette de l'Etat, dont la conſtitution renchériſſant conſtamment toutes nos impoſitions, ſuſpend la circulation du travail, du commerce & de l'induſtrie. C'eſt par cette route certaine que la France mettra fin à tous ſes maux ; qu'elle établira un ordre utile dans ſes affaires ; qu'elle fera ſuccéder à une adminiſtration deſtructive & ruineuſe, le zèle, l'application, le travail ; & l'Etat & les Citoyens, concourant mutuellement à la proſpérité de la cauſe commune, nous verrons une autre fois la France en impoſer à tous ſes rivaux par l'abondance de ſes moyens, par la ſolidité de ſes reſſources, par le nombre & l'opulence de ſes Sujets.

(1) Le ſavant Auteur de l'Hiſtoire philoſophique & politique, a ſi judicieuſement tranſcrit dans ſon Ouvrage, (tom. 3, pag. 400) la décadence de l'Eſpagne, après l'expulſion des Maures, qu'il ſembleroit que ce vertueux Citoyen ne l'y a inſérée que pour éclairer la Nation ſur la marche de celle que lui préparent toutes les opérations de nos Adminiſtrateurs depuis 1770. Je la donne dans ſon entier.

» Tandis que le déſeſpoir conduiſoit ces malheureux » ſur des côtes barbares, l'Eſpagne s'applaudiſſoit de ſon » fanatiſme aveugle (1). Elle ſe croyoit toujours la plus

(1) Le Fanatiſme de notre Miniſtère des Finances eſt comparable à celui de l'Eſpagne. Si cette Monarchie, par un zele de

génie tutélaire de la Patrie, faire renaître parmi

» riche Puissance de l'univers, parce qu'elle ne soupçon-
» noit pas que les vaisseaux qui remplissoient ses Ports
» étoient des éponges qui commençoient à boire sa subs-
» tance (2). Lorsqu'elle s'apperçut de la diminution
» de son numéraire, elle l'attribua au naufrage de
» quelques bâtimens qui revenoient des Indes, à l'enlé-
» vement de ses gallions par les Hollandois, à de mau-
» vaises ventes. Elle crut qu'il ne falloit, pour remplir
» ces vuides, qu'augmenter les droits sur les manufactu-
» res & sur les ouvriers (3). Mais un fardeau qui eût été
» trop pésant, même pour un grand nombre, fut encore
» plus insupportable au peu d'Artisans qui restoient. Ils
» se réfugierent en Italie, ou, sans sortir d'Espagne, ils

Religion mal entendu, s'applaudissoit de s'être privée d'un million de Sujets, nos Administrateurs s'applaudissent aujourd'hui du sarcasme affreux de leurs opérations depuis 1770, regardant comme un coup d'Etat d'avoir rapproché nos recettes du pair de nos dépenses; cet aveuglement féroce, qui mine tous les jours les intérêts civils & politiques de la Nation, sans appliquer aucun remede à l'énorme dette de nos finances, est aussi désavantageux à la France, que la retraite des Maures le fut à l'Espagne.

(2) Ce n'est point les vaisseaux étrangers qui dévoreront notre substance: c'est 45 impositions de plus (depuis 10 ans de paix) que pendant la malheureuse guerre de 1756; c'est la perte du travail, du commerce & de l'industrie de la Nation,... par la cherté de notre main-d'œuvre,... par les loix municipales de nos consommateurs;.. par la réduction de nos Colonies, du commerce de la pêche & de la navigation: voilà les éponges de notre substance présente & future.

(3) La France a commis la même imprudence, en imposant l'industrie, & en renchérissant toutes les entrées des matiéres premieres dans les villes de Fabriques, comme Lyon, &c. Les dernieres Lettres-Patentes, sur les Octrois de cette ville, vont causer le même désordre dans ces fabriques, que l'établissement des rentes des millions en causerent dans celle de Séville; cette ville, sous Ferdinand & Isabelle, faisoit travailler 60,000 métiers batans; à la mort de Charles II, à peine en comptoit-elle 2000.

nous un second Colbert, afin de régénérer

» abandonnerent leurs possessions, les soies de Valence ; » les belles laines d'Andalousie & de Castille, cesserent » d'être travaillées par les mains des Espagnols.

» Le fisc n'ayant plus de manufactures à opprimer, » opprima le cultivateur ; les impôts qu'on exigea furent » également vicieux par leur nature, leur multiplicité, » & leur excès (4). Aux impositions générales, se » joignent ce que l'on appelle en finances affaires extraor- » dinaires, qui est une maniere de lever de l'argent sur » une classe particuliere de Citoyens ; impositions qui, » sans aider à l'Etat, ruinent les contribuables pour enri- » chir le traitant qui l'a imaginé (5). Ces ressources ne » se trouvant pas suffisantes pour les besoins urgens du » Gouvernement, on exigea des Financiers des avances

(4) La même destruction se pratique depuis 20 ans dans toutes nos campagnes. La Taille ruineuse & tyrannique par les vices de sa régie, a été augmentée de 12 millions de plus qu'en 1771. Les Gabelles, de 8 s. pour livre; les vingtiemes continués contre toutes promesses, & perçus avec une rigueur barbare; les Aides, les Péages, les bacs, &c. tout a été augmenté des 8 s. pour livre; la Capitation le sera incessamment: de sorte que tous les désordres qui ont affiégé l'Espagne, nous affiegent a notre tour.

(5) Toutes les opérations qui ont précipité l'Espagne, semblent avoir été saisies avec avidité par nos Administrateurs. *Les affaires extraordinaires* dont il est parlé, se vérifient dans le commerce clandestin qui se fait dans le Royaume en denrées premieres, & qui ont occasionné les revoltes de Toulouse, Bordeaux & Montauban. *La maniere de lever de l'argent sur une classe de Citoyens*, existe dans l'appel de finance sur la Noblesse moderne, sur les Secrétaires du Roi, le Clergé, les payeurs de rentes, &c. Dans le nouveau marc d'or & centieme denier sur toutes les Charges & Offices du Royaume, dans la suppression & recréation de nombres d'Offices de Courtiers, Huissiers, &c. pour toucher une nouvelle finance, sans rembourser celle des Charges supprimées. Opérations, qui sans aider l'Etat, ruine les contribuables, étant connu que de tous ces deniers, il n'y en a pas eu un sol d'appliqué à la liquidation des Charges & Offices supprimés, ou aux arrérages de nos finances.

dans le cœur de nos Administrateurs, le zele ;

» considérables. A cette époque, ils devinrent les maîtres
» de l'Etat. Ils furent autorisés à sous-affermer les diver-
» ses parties de leur bail, les Commis, les gênes, les
» vexations se multiplient avec ce désordre. Les loix que
» ces hommes avides eurent la liberté de faire, ne furent
» que des pieges tendus à la bonne foi ; avec le temps ils
» usurperent l'autorité souveraine, & parvinrent à décli-
» ner les Tribunaux du Royaume, se choisirent des Ju-
» ges particuliers, à les payer : ils devinrent Juges &
» Parties (6).

(6) * Depuis la guerre de 1756, la France se trouve affiégée par une pareille situation, aucun de ses Administrateurs n'ayant su connoître les pieges tendus a ses finances par cette classe avide de ses Sujets. Rien de plus funeste à la société, au corps politique de la Nation, que des Citoyens uniquement occupés du soin de s'enrichir aux dépens des affaires publiques. Continuellement tournés vers cette sordide cupidité, ils toisent de l'œil & du geste la marche du Ministere, sondent sans cesse l'actif & le passif de ses finances, les besoins & les nécessités des Administrateurs. Tantôt pour & tantôt contre, ils ont l'adresse de se produire & de se rendre nécessaires, en facilitant au Gouvernement des opérations médiocres, afin de lui vendre très-chérement ses offices dans les essentiels. Maîtres du crédit & de la confiance; ils la reveillent quand ils ont des négociations à faire pour leur compte ; ils l'arrêtent ou la suspendent quand ils veulent rançonner nos finances. Prothées des abus & des impostures, ils s'humanisent pour endosser à la classe débonnaire de nos Citoyens, les effets Royaux dont ils se sont chargés à gros bénéfice : ils se roidissent & se rendent difficiles, quand ils ont suspendu la confiance publique, pour arracher de nos Administrateurs des gains exorbitans que l'Etat obéré de nos finances les force à leur accorder. De ce sarcasme de besoins, de nécessités, d'abus, d'aveuglement, de forfaits, d'usure & de crime, s'entassent dans le Royaume des piles innumérables de rescriptions, de billets de Nouette, d'Effets au porteur, d'annuités, de contrats actifs & constitutifs sur l'Hôtel de Ville de Paris, sur les Aides, sur les Gabelles, sur les

* *Le Ministere doit faire attention à cette note-ci, étant constant que c'est la clique Financiere qui a précipité nos Administrateurs depuis M. de Fleury.*

l'application & l'attachement de ce Ministre,

» Les propriétaires des terres, écrasés par cette tyran-
»nie, ou renoncerent à leurs possessions, ou en abandon-
» nerent la culture. Bientôt cette fertile peninsule, qui,
» malgré les fréquentes sécheresses qu'elle éprouve, nour-
» rissoit vingt millions d'habitans avant la découverte du
» nouveau monde, & qui avoit été plus anciennement le
» grenier de Rome & de l'Italie, se vit couverte de ron-
» ces. On contracta la funeste habitude de fixer le prix
» des grains; on imagina de former dans chaque Com-
» munauté des greniers publics, qui étoient nécessaire-
» ment dirigés sans intelligence, sans zele, sans probité.

» Quand la décadence d'un Etat a commencé, il est
» rare qu'elle s'arrête (7), la perte de la population, des
» manufactures, du commerce, de l'agriculture, fut
» suivie des plus grands maux. Tandis que l'Europe s'é-
» clairoit rapidement, & qu'une industrie nouvelle ani-
» moit tous les peuples, l'Espagne tomboit dans l'inaction
» & la barbarie. Les droits des anciennes douannes qu'on
» avoit laissé subsister dans le passage d'une Province à
» l'autre, furent portés à l'excès, & interrompirent
» entr'elles toute communication. Il ne fut pas permis
» de porter de l'argent de l'une à l'autre. Bientôt on n'ap-

cuirs, sur les sols pour livre, sur le papier marqué, sur les Domaines, sur le Clergé, sur les Secrétaires du Roi, sur les Communautés des Villes & des Provinces, à l'abri desquelles les avides Financiers réalisent sans cesse des bénéfices, sans hasard, au détriment des honnêtes Citoyens à qui ils les négocient, & au déshonneur des Administrateurs, par qui ils les ont fait créer. Tant d'excès, tant de déprédations, tant de forfaitures, exigent un ordre, des devoirs & des obligations qui délivrent l'Etat & les Citoyens des desirs empestés de l'insatiable Financier, & qui rétablissent cette égalité & ce bon ordre qui constituent les bons Gouvernemens.

(7) Ce paragraphe est le tableau vivant de la décadence de la France, depuis la guerre de 1744, à la différence que l'Espagne conservoit toujours par ses avantages particuliers tous les moyens de réhabiliter sa puissance, & que la France la perd sans retour en perdant son commerce & son industrie.

qui ont rendu Louis XIV, pendant tout son re-

» perçut plus la trace d'un seul chemin. Les voyageurs » se trouvoient arrêtés au passage des rivieres, où il n'y » avoit ni ponts, ni batteaux. Il n'y eut pas un seul canal, » ni un seul fleuve navigable. Le peuple de l'univers que » la superstition condamne le plus à faire maigre, laissa » tomber ses pêcheries, & acheta tous les ans pour 12 » millions de poissons; hors un petit nombre de bâtimens » mal armés, destinés pour ses Colonies, il n'y eut pas » un seul navire national dans ses ports : les côtes furent » en proie à l'avidité, à l'animosité, à la férocité des Bar- » baresques; pour éviter de tomber dans leurs mains, on » fut obligé de frêter de l'Etranger jusqu'aux *Aviso*, qu'on » envoyoit aux Canaries & en Amérique. Philippe IV, » avec toutes les riches mines de l'Amérique, vit tout- » à-coup son or changé en cuivre, & fut réduit à donner » aux monnoies de ce vil métal, un prix presqu'aussi fort » qu'à l'argent (8). Application.

(8) Donnons à ce paragraphe l'application qui est compétente à notre décadence, & faisons-en la solution par la comparaison de celle qui creuse notre ruine depuis 1744. L'Auteur de l'Histoire philosophique & politique dit, en parlant de l'Espagne : *La perte de la population, des manufactures, du commerce & de l'agriculture, &c.* Celle de la France est comparable à celle de l'Espagne : la diminution de notre population & de nos manufactures, déja sensible à la paix de 1748, s'est trouvée très-considérable à la paix de 1763 ; & depuis 1770, elle se perpétue sur la pente d'une ruine certaine, la rigueur de nos opérations des finances, transportant notre industrie chez nos rivaux, & exposant nos fabriques à la dure nécessité de ne plus travailler que pour notre seule consommation, débit qui occuperoit au plus la sixiéme partie de nos ouvriers. Il ne faut que savoir lire pour appercevoir celle du commerce ! Nos sacrifices à la paix de 1763, en écartent tous les doutes, les renchérissemens des domestibles depuis 1744, expliquent celle de l'agriculture ; & l'énorme richesse des Fermiers des terres de la Metropole sentencie toutes nos nouvelles ordonnances pour la police du commerce des grains, celles-ci ayant versé au monopole des Fermiers la propriété & le prix des denrées de l'agriculture. *Tandis que l'Europe s'éclairoit rapidement, &c.* L'on dira un jour de nous ce que l'Auteur de cette Histoire

gne, l'arbitre des Nations, le pere des François,

---

dit de l'Espagne : notre Ministere ayant à se reprocher de ne pas assez inspecter les progrès de nos rivaux ; de se laisser prévenir dans ses sistêmes les plus essentiels, n'expliquant jamais, comme ceux-ci, les Traités par ses intérêts personnels ; mais toujours ses intérêts personnels par les Traités. Cette délicatesse est autant abusive que nuisible en matiere d'Etat ; l'esprit de conservation étant le grand ressort de la politique, si l'on perd ce guide de vue, l'on fait l'avantage des rivaux que l'on a intérêt de rabaisser, & l'on s'arriere soi-même. De cet oubli de notre part, nous voyons chaque jour l'Angleterre perfectionner sa puissance maritime ; celle de l'Espagne, prendre constamment de nouvelles forces ; la Prusse, l'Autriche & la Russie s'agrandir à notre désavantage. *Il ne fut pas permis de porter de l'argent de l'une à l'autre, &c.* Si la même chose ne s'est point encore pratiquée en France, nos Administrateurs ont fait pis en suspendant le transport des denrées dans une autre Province, afin de favoriser le commerce clandestin d'une société monopoleuse ; si nos chemins publics, si la navigation de nos riviéres, nos bacs, nos marchés, &c. ne se ressentent point encore de l'abandon où ils tomberent en Espagne, les renchérissemens de nos Douannes, les 8 f. pour livre sur tous nos tarifs, sur tous les Péages, les bacs, transits & droits forains, établiront bientôt le même désordre. *Le peuple de l'univers, que la superstition condamne le plus à faire maigre, &c.* La même chose nous arrivera incessamment ; le peu de pêcheries qui nous restent encore, étant sans défense, & sous l'inspection journaliere des Anglois, qui ont intérêt de nous les enlever, & qui nous en priveront à la premiere guerre, *hors un petit nombre de bâtimens, &c.* Si l'Espagne a perdu sous les regnes de Philippe II, Philippe III, Philippe IV & Charles II, sa Marine marchande, elle avoit toujours conservé les propriétés qui pouvoient la recréer un jour ; au lieu que la France, en perdant la majeure partie de son commerce politique & de ses Colonies, comme elle les a perdus depuis la paix de 1763, a perdu l'occupation de plus de 2000 vaisseaux en longs cours ; à la premiere guerre, il est à craindre qu'elle ne perde encore la majeure partie des restes infortunés de sa Marine marchande ; toutes nos possessions d'outre-mer qui fournissent à son travail, étant à la merci, & formant toute l'ambition de nos rivaux. *Philippe IV, avec toutes les riches mines de l'Amérique, &c.* Si la France n'a point créé de monnoies de fer, elle a fait un plus grand mal à ses peuples, en créant une immensité d'Effets Royaux que la légéreté de nos Administrateurs ont rendu fausse monnoie, par le discrédit où les ont fait tomber les inconséquences de leurs opérations : de sorte que si notre Mi-

le Roi & le vainqueur le plus respecté de son siecle (1).

---

(1) Comme il n'est point de petites erreurs, ni de petites fautes en systême d'Etat, je ne saurois terminer cet ouvrage sans mettre dans tout son jour, deux observations des plus intéressantes pour le jeune & généreux Monarque mon auguste Souverain, qui regne depuis près de 20 mois sur un trône agité, ébranlé, humilié par ses rivaux, dans nos deux guerres de 1701 & 1756, non point par des vicissitudes préparées de loin par l'application & le courage, ou par la force des intrigues & des conspirations de nos ennemis; mais amenées seulement par la mal-adresse des deux plus grands Monarques qu'ait jamais eu la France, Louis XIV & Louis XV. Nombre de personnes vont condamner ma sincérité: comme je ne mets dans mes observations d'autre intérêt que celui de la Nation, les bons serviteurs de la Patrie me sauront gré de mon travail, & Louis XVI lui-même ne sauroit trouver reprehensible un Sujet qui s'occupe aussi essentiellement que moi de tous les objets les plus propices à sa réputation & à sa gloire; tant pis pour ceux qui, en lisant cet ouvrage, seront dans le cas de répondre à leur Maître : *Peccavi Domine, peccavi... averte faciem tuam à peccatis meis, & omnes iniquitates meas dele.* Pour moi qui n'ai point ce reproche à me faire, & qui ne l'aurai jamais, je continue de dire avec franchise :

Qu'il n'est que trop connu que la plupart des Rois & des Ministres s'égarent volontairement dans leurs systêmes de Gouvernement, en donnant trop de confiance à leurs lumieres, ou trop de méfiance à leurs opinions; & faute de savoir résoudre par eux-mêmes assez promptement & à propos toutes les incertitudes

nistere tarde trop de se reveiller, & si la législation ne change promptement la marche de ses systêmes économiques, la France, à la fin du régne de Louis XVI, sera plus misérable que ne l'étoit l'Espagne à la mort de Charles II.

qu'entraînent toujours avec elle la discussion des vicissitudes des affaires secrettes du cabinet ; ils plongent sans le vouloir, dans la décadence & le désordre, les intérêts les plus précieux d'une Nation : ... LA PROSPERITE', L'HONNEUR ET LA REPUTATION. Les deux règnes de Louis XIV & de Louis XV, offrent à la méditation de tous les Rois, de tous les hommes d'Etat, de tous les Ministres, le sujet d'une si importante instruction.

Louis XIV, grand, généreux, magnanime, a été juste & éclairé dans la science des Gouvernemens, a arrêté & déterminé plusieurs fois par lui-même, en plein Conseil, contre l'avis de ses Ministres, le plan de nombre d'opérations qui ont tourné au désavantage de la France, avec des suites des plus terribles & des plus affligeantes pour la Nation. Tels ont été l'Edit de Nantes, les pourparler, ou les propositions de paix offertes de la part de ce Monarque aux Confédérés de la Ligue d'Augsbourg, qui donnerent lieu en 1693, au triste traité de Riswick, où la France abandonna les trois quarts de ses avantages à tous ses ennemis ; & telles ont été aussi toutes celles au sujet de la succession de la couronne d'Espagne, qui ont rallumé dans toute l'Europe en 1701, les feux mal éteints de la guerre de 1688, qui avoit duré dix ans.

Le héros de Fontenoi & de Lawffeld, aussi grand & aussi magnanime que son bisaïeul, bon, juste, bienfaisant, ami des hommes, d'un jugement profond, solide & éclairé ; ... dès qu'il s'agissoit des affaires secrettes du cabinet, cessoit d'être Monarque. Prudent & sage dans sa législation, il n'a jamais voulu prendre sur son compte le sort des affaires publiques ; il a toujours laissé agir dans le Conseil d'Etat l'opinion dominante de ses Ministres, malgré, dans bien des occasions, qu'il leur ait fait observer qu'ils erroient dans leurs plans d'opérations, par des prédictions qui se sont malheureusement presque toujours vérifiées. Cette méfiance de soi-même, louable chez un particulier ; mais très-blamable chez un vrai Monarque, a été cause que la France a eu à supporter nombre de disgraces, qu'elle n'auroit point essuyé, si Louis XV avoit été d'un caractere aussi ferme

& aussi décidé que Louis XIV. Telles sont nos pertes en Canada & dans l'océan, avant la guerre de 1756; & la chaîne des malheurs & des vicissitudes du cours de cette malheureuse guerre, qui ont anéanti notre prospérité; & dont les suites funestes nous tyranisent encore après 12 ans de paix. Discutons ces deux importantes observations, en rapprochant au même point de vue tous les malheurs de la France en 1701 & 1756, dans le contraste des opinions ou des caracteres des Souverains qui en ont été la cause involontaire (*).

Louis XIV étoit de l'opinion de Frédéric, de Charles V & de Philippe II. il pensoit réellement que les Ministres assemblés en Conseil d'Etat, n'étoient que les Tribuns des affaires publiques, convoqués seulement par l'autorité pour y donner leurs sentimens, sans toutefois que leur avis put y arrêter & y déterminer le choix des affaires ou des systêmes, ni même y proposer aucun plan d'opération législative, tout devant être constamment enfanté par la volonté du Souverain, qui regne & qui commande.

Louis XV tout différent, étoit dans la ferme persuasion que les Rois, comme le reste des hommes, étoient exposés à se tromper; qu'en fait de législation il n'y a point de petites fautes, & que plusieurs Citoyens en comité, devoient mieux sentir les inconvéniens des affaires publiques, qu'un Souverain livré à sa seule opinion; en conséquence, il regardoit toujours son Conseil d'Etat assemblé avec la même vénération que les Rois de Numidie & de Pergame avoient regardé le Sénat Romain, & il abandonna toujours à l'opinion générale de ses Ministres la disposition de toutes les affaires secrettes du cabinet, malgré, dans bien des occasions,, qu'il leur ait fait observer qu'ils erroient dans leurs plans d'opération & de systême.

Par cette différence d'aptitude & de caractere de Louis XIV & de Louis XV; il en résulte pour la Nation que Louis XIV, contre l'avis de son conseil,

(*) Il n'y a point de roi qui veuille le mal de ses sujets; mais il y en a beaucoup qui conspirent contre leur bonheur pour ne connoître pas assez la juste portée de leur autorité, de leurs obligations, de leurs devoirs.

fit une paix honteuse à Riswick, de vainqueur qu'il étoit; qu'il accepta avidement la succession de la couronne d'Espagne, nonobstant la résistance du Duc de Boulainvillier & de plusieurs de ses Ministres, & que la guerre de 1701, suite funeste de cette malheureuse succession, & de la confiance illimitée que ce Monaque donnoit à son opinion & à son autorité, a coûté à la France 7 à 800, 000 Citoyens qui ont péri à Höckftest, à Malplaquet, à Ramillie, devant les Villes de Flandres, du Piémont & de l'Allemagne; trois milliards au moins de dépenses extraordinaires, pompées durement chez tous les Sujets; 5 ou 600 vaisseaux Marchands très-riches, enlevés à la Nation par les ennemis de l'Etat; la perte de l'isle de Terre-Neuve, de l'Acadie & de la baye de Hudson en 1714, & toutes les erreurs & les préjudices causés par l'administrarion dans les Finances de l'Etat, avant & après le systême de Law, depuis 1715, jusqu'en 1730.

De la part de Louis XV, mêmes erreurs, mêmes désavantages. Il est connu que ce Monarque, aux premiers avis de l'atrocité commise au Canada par l'armée Angloise sur M. de Jumonville, revêtu du caractere d'Envoyé de la France, & de l'insulte faite en pleine paix à son Pavillon, dans toutes les mers de l'océan.... que ce Monarque, dis-je, voulut déclarer brusquement la guerre à la Grande Bretagne, & que le Conseil d'Etat s'y opposa; que ce dernier sous ce Prince, décidant & déterminant tous les plans des opérations secrettes du Cabinet, arrêta à cette époque, contre l'avis de Louis XV, le systême de guerre des batteaux plats, qui ne fut qu'un objet de dépense pour le Gouvernement; & que la guerre de 1756 étant une fois déclarée, c'est le Conseil d'Etat qui a conduit & dirigé tous les plans d'attaques & de défenses de cette même guerre, qui nous a enlevé en six ans de temps tout le Canada & les isles adjacentes, le Mississipi, Grenade & Grenadille; le Sénégal, tous nos comptoirs du Coromandel, du Bengale & de l'Inde; 5 à 600, 000 hommes & 7 à 800 vaisseaux Marchands, riches à plus de 7 à 800 millions, avec une dépense extraordinaire des plus rigoureuse de la part des finances de l'Etat.

La ſolution du contraſte de caractere de Louis XIV, & de Louis XV, à la vue des malheurs & des déſavantages mutuels qu'il en réſulte pour la Nation, nous porte à dire avec franchiſe, ... que le trop de confiance de Louis XIV dans l'opinion particuliere en ſyſtême d'Etat, a renverſé en rien de temps la proſpérité de la France, acquiſe avec application en 40 ans de regne; & que le trop de prudence ou de méfiance de ſoi-même de Louis XV, ont amené ſucceſſivement les mêmes malheurs depuis 1755, juſqu'en 1773, en en doublant toutefois la doſe.... Jamais la Nation ſous Louis XIV, ni ſous aucun regne n'ayant eu à ſupporter les démembremens & les décomptes arrêtés à la paix de 1763; & jamais le fiſc Royal n'ayant contracté en 30 ans de regne une dette active de plus de trois milliards, en addition de plus de cinq milliards de dépenſes extraordinaires (*).

Il eſt aiſé d'appercevoir par tout ce que nous venons de dire, qu'il eſt aſſez généralement à la portée des Souverains de connoître juſqu'à quel point ils doivent ſe méfier de leurs lumieres, & juſques à quel point ils doivent ſe confier en celle de leur Conſeil d'Etat. Par tout où l'intérêt public, le crédit d'une Nation, l'eſtime & le reſpect d'une autorité légitime, peuvent tomber en compromis, il faut ſavoir ſe décider pour le parti qui ne donne rien au haſard, & qui ne méſuſe point de ſes avantages. Louis XIV, avec moins d'ambition, & Louis XV avec moins de prudence, auroient réuni l'un & l'autre ce juſte milieu, dans les divers Conſeils d'Etat qui ſe tinrent dans le temps, au ſujet de la couronne d'Eſpagne & de la guerre de 1756. S'ils avoient eu cette ſageſſe, comme le bonheur de la

(*) En 1744 les recettes de l'Etat ſe montoient à 290 millions. En 1775 elles ſont de 440 millions. La dette de l'Etat ne ſe montoit en 1744 qu'à 600 millions; elle eſt aujourd'hui de plus de trois milliards. En établiſſant 2, 400, 000, 000 d'augmentation dans la dette publique depuis 1744, & en additionnant à içeux les accroiſſemens ſucceſſifs des impoſitions de 290 millions en recettes a 440 millions, on trouvera en 31 ans de tems que l'Etat a dépenſé en ſeules dépenſes extraordinaires de 7 à 8 milliards.

France sembloit le leur présenter,... jamais la Nation n'auroit éprouvé les pertes, les disgraces, les humiliations que nous avons essuyées, lors de la négociation de la paix de 1714 (*), & en 1763 (**).

L'autorité légitime n'est autre chose que l'amour de l'ordre pour la conservation d'une Nation, éclairée par le Conseil d'Etat assemblé; mais ce Conseil d'Etat ne constitue point l'autorité; il n'est que la lumiere de la législation, pour éclairer l'opinion sage & prudente du Souverain, de qui émane cette autorité, afin de repandre plus également sur tous ses Sujets ses bienfaits & sa protection.

L'enthousiasme ou la maladresse des Peuples, est quelquefois la cause involontaire de la plus grande erreur des Rois; & leurs emportemens & leurs ivresses dans certaines prospérités, ne donnant point de distinction à leurs démonstrations de bonheur ou de misere, les jettent assez généralement en foule au devant du Prince qui les gouverne, même dans les occasions où leurs intérêts particuliers exigeroient de leur part moins de chaleur, moins d'empressement. Tant qu'un Souverain fait le bonheur d'une Nation, tous les Sujets lui doivent les plus vives démonstrations de contentement & de reconnoissance.... S'il ne fait que des malheureux; s'il déshonore sa législation, si ses Ministres abusent de son autorité, trompent sa religion, vexent & tyrannisent les Peuples.... ils ne lui doivent plus alors que le respect & l'obéissance, qui sont constamment dus dans le bonheur, comme dans le malheur, à une autorité légitime : mais les démonstrations de concours public & d'allegresse doivent cesser.... En conséquence, dans ces deux alternatives, les Peuples ont leurs Tribuns entre les mains, pour interprêter à tous les Rois la conduite des Administrateurs. Sont-ils heureux.... par-tout où paroîtra leur Prince, qu'ils s'empressent, qu'ils volent au devant de ses regards; qu'ils encouragent sa bienfaisance par leurs justes acclamations, de bénédictions, de respect & de reconnoissance. Sont-ils malheureux, qu'ils

(*) De la part de la Hollande.

(**) De la part de l'Angleterre.

rentrent & restent chez eux ; que le Prince qui les gouverne, même au milieu des fêtes publiques, n'habite plus que dans un desert ; que les Villes les plus pompeuses & les plus peuplées, se changent à son approche, en une solitude. Si après la paix de Riswick la Nation, à juste titre, mécontente de cette paix, avoit laissé seul Louis XIV donner des Fêtes à Versailles, faire ses revues du Trou d'Enfer & de la plaine du Sablon, jamais ce Monarque n'auroit accepté aussi avidement qu'il le fît la succession de la couronne d'Espagne ; & depuis 1756, jusques en 1773, si elle avoit tenu la même conduite vis-à-vis de Louis XV, tous les Ministres qui ont enfanté les malheurs de l'Etat & la déprédation des affaires publiques, auroient été plus stricts dans leurs devoirs. Les trahisons, les infidélités, les concussions, les péculats, les vices & les crimes de la guerre derniere & de l'administration des finances depuis 1763, n'auroient point anéanti la prospérité civile & politique du Gouvernement ; & la contenance des peuples auroit éclairé la réligion de ces deux Souverains ; leurs cœurs généreux, touchés de cette solitude & de l'éloignement de leurs Sujets, au lieu de se trouver constamment égarés par les Ministres, auroient été au devant des malheurs & des humiliations qui ont terminé l'histoire de leur règne. La France seroit encore triomphante ; & Louis XV, Roi chéri de tous ses Sujets, auroit règné sur des hommes constamment braves & toujours vertueux. Voilà naivement quel est mon sentiment, & quelle devroit être la conduite de tous les Peuples sages, éclairés, amis de leurs Princes & de leur conservation particuliere.... François, ne l'oubliez jamais.

LETTRE



COPIE

*De la Lettre de M****.*

Fontainebleau le 28 Octobre 1772.

J'AI fait part, Monſieur, à M. le Contrôleur-Général, du projet que vous m'avez adreſſé ; la converſion en rentes perpétuelles lui a paru attaquer directement la propriété ; & ce Miniſtre a ſemblé fort éloigné d'adopter un plan qui entraineroit la ruine des peres de famille, &écraſeroit par conſéquent la portion d'hommes la plus utile à l'Etat. Je ſuis fâché que le genre de votre projet n'ait pas permis de l'exécuter ; j'aurois été aiſe de contribuer à ſa réuſſite, vous devez en être perſuadé, , &c.





REPONSE.

Paris le 28 Octobre 1772.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 16 du courant. Le ſentiment du Seigneur Miniſtre des finances, ſur le projet de liquidation générale que vous avez eu la bonté de lui communiquer, eſt fondé dans un ſens; mais jamais ſuſceptible des graves préjudices qu'il y entrevoit pour les intérêts des peres de famille. Pour bien connoître le pour & le contre de ces intérêts, il faut peſer impartialement tous ceux qui ſont attachés à l'opération, & en balançant les uns par les autres, connoître par ſols & deniers les préjudices qu'il peut en réſulter à chacun de ceux-ci.

Trois intérêts diſtincts & particuliers ſont attachés à ma propoſition. Celui de l'Etat, celui du général des Citoyens & celui des particuliers.

Celui de l'Etat, doit l'emporter ſur celui du général des citoyens.

Celui du général des citoyens doit l'emporter ſur celui des particuliers.

En conſéquence, l'Etat réglant ſes revenus ſur ſes dépenſes, les citoyens ſont obligés de les remplir : n'importe de quelle façon ils ſont établis. C'eſt par cette abſtraction d'intérêts des Citoyens vis-à-vis de l'Etat, que la France conſtituée, *par exemple* à une dépenſe indiſpenſable de . . . . 300,000,000 l.
& à une dépenſe extraordinaire de 100,000,000 l.

Elle a impoſé ſes Citoyens de . 400,000,000 l.

Les impoſitions étant à la charge du général des Citoyens, il exiſte que ſi la France n'avoit point de dépenſe extraordinaire, ſes citoyens ſeroient taxés de 100,000,000 de moins.

En faveur de qui tombent ces 100 millions ? leur taxe eſt-elle permanente pour les intérêts du général des Citoyens, ou pour celui des particuliers à qui l'Etat doit ? C'eſt ce que nous allons voir.

Les dépenſes extraordinaires de la France ſont toutes à la charge du général des Citoyens, & elles ne ſont établies que pour remplir les intérêts des particuliers à qui l'Etat doit.

La dette de l'Etat doit-elle être privilégiée en tout tems en faveur des particuliers ſur le général des Citoyens ? C'eſt ce que l'intérêt de l'Etat & celui des particuliers doit expliquer.

La dette de l'Etat, accrue à l'exceſſif de celle de la France, ne peut être privilégiée en faveur des particuliers ſur le général des Citoyens, parce que c'eſt elle, par ſes extraordinaires, qui écraſe les Citoyens, le commerce & l'induſtrie de la Nation. Par conſéquent, les citoyens écraſés, & la Nation ſans commerce : adieu la Monarchie.

Les particuliers ne peuvent être privilégiés ſur le général des Citoyens, parce que leurs titres (*) vis-à-vis de l'Etat, ſont illégaux aujourd'hui ; les 11 douziemes de ces titres, ayant changé de main, à 30, 40, 50, 60 & 70 pour cent de perte ; & la cupidité, en établiſſant ſur iceux, un virement mercantile, y introduit un vice qui, en ruinant le crédit de ceux-ci, ruine celui de ceux que l'Etat eſt journellement dans la néceſſité de créer en faveur des traitans : celui-ci ſe trouvant forcé de donner aujourd'hui 25 de ce dont il ne retire que 20.

(*) Vérité à laquelle nos adminiſtrateurs n'ont jamais donné aucune attention.

Cette décadence des effets Royaux, onéreuse seulement au général des Citoyens, n'est point d'un avantage pour les particuliers à qui l'Etat doit, parce qu'il est démontré, par leurs grandes accumulations dans le public, (*) que jamais la France ne pourra les racheter, & que leur usufruit sera suspendu au moindre contre-tems de considération, étant expérimenté que sur dix années de vie, on en passe huit en paix & deux en guerre, dont les extraordinaires dévorent au centuple les économies des huit années de paix. D'ailleurs, quel est le nombre actuel des intéressés à tous nos effets Royaux ? & à quel denier ceux-ci les ont-ils acquis ? Quel a été le numéraire premier de leur création pour l'Etat ? & quel est celui auquel se monte dans ce moment celui de leur mutation de propriété ?

Le numéraire de leur création a été, je suppose, de trois milliards; celui de leur mutation de propriété, dans ce moment (à 50 pour cent de perte seulement) sera de 1,500,000,000 liv.

Ces quinze cent millions, repartis par somme égale chez nos Citoyens à 3000 liv. par tête,

---

(*) **Avis aux Créanciers de l'Etat.**

intéressera 500,000 Citoyens (*a*), & la constitution des 3 milliards dans nos dépenses intéresse tous nos Citoyens.

D'ailleurs, quel est l'état de ces 500,000 particuliers pour le Royaume ?

$\frac{1}{5}$ Au moins, gens de main-morte. } Nombre de passage.
$\frac{2}{5}$ Au moins, gens célibataires. }
$\frac{2}{5}$ Au plus, gens chefs de familles.

L'opération que je propose ne change rien au sort des gens de main-morte & célibataires ; d'ailleurs, les premiers intéressent peu l'Etat, & les seconds ne font qu'un nombre de passage dans le corps politique de la Nation. Il n'y a que les chefs de famille qui intéressent réellement l'Etat ; mais leur nombre n'est pas assez considérable pour l'emporter sur le général des Citoyens ; toutefois, c'est en considération de leur qualité de chefs de famille, que l'Etat leur facilite le libre arbitre de faire revivre sur

---

(*a*) Que l'on augmente ou que l'on baisse la répartition de 3000, la question s'explique toujours en faveur du général des Citoyens ; la baisse, en multipliant le nombre des intéressés, rend les désavantages de l'opération moins considérables, (s'il en existe) & l'augmentation les versant chez les gens riches en moins grand nombre que les Citoyens de moyen état.

la tête de leurs héritiers la rente aventurée d'un effet ruiné, exposé à être détruit à la moindre circonstance; dont la constitution annuelle, en aggravant le sort du général des Citoyens, renchérit toutes les dépenses domestiques des Sujets, & enleve avec usure aux chefs de familles, la rente qu'ils peuvent retirer de leurs mille écus en effets Royaux. Ce qui bien pesé, & tout considéré, je trouve que ma proposition fait le bien général & particulier de l'Etat & des Citoyens; étant existant que dans quarante ans les Citoyens supporteront 75 millions de moins de taxe extraordinaire, & que sans préjudice grave, les chefs de famille auront laissé à leurs héritiers une rente plus considérable que celle qu'ils auroient retirée de leurs mille écus, s'ils en avoient conservé le libre arbitre. Toutes ces considérations, Monsieur, appuyées de celles que votre sagacité & la pratique particuliere que vous avez dans les affaires, peuvent vous fournir, m'engagent à vous prier de renouveller vos efforts auprès du Seigneur Ministre des Finances, & de lui faire connoître que le bien public & sa tranquillité particuliere sont unis à cette opération. Etant existant que notre Ministere ne réussira en rien, tant que l'on ne remettra pas le crédit & la confiance publique.

COPIE

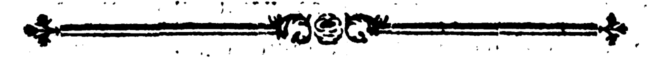
De la Lettre de M****.

Le 6 Novembre 1772.

VOs obſervations, Monſieur, n'ont point déterminé le Miniſtre à changer de façon de penſer ſur votre plan. Les charges de l'Etat doivent être portées par le général des Citoyens, & diviſées entre tous au prorata de leurs facultés; votre plan tendroit à en rejetter une partie ſur une petite portion de Citoyens ſeulement : & par cette raiſon, le Miniſtre le juge inadmiſſible; il penſe même que, bien loin de contribuer à rétablir le crédit, il achèveroit de l'anéantir, en changeant les conditions ſous leſquelles les rentiers ont confié leurs fonds à l'Etat.

J'ai l'honneur d'être, &c.

OBSER-



OBSERVATIONS.

LEs deux Lettres de M****. me paroiſſent d'une contradiction remarquable.

Dans la premiere, M****. y établit comme ſacrés les droits de propriétés & les intérêts des peres de famille. *Rien de plus conſéquent.* Dans la ſeconde, il repréſente que les charges de l'Etat doivent être ſupportées par tous les Citoyens au prorata de leurs facultés, & que tout projet qui n'attaqueroit que cette petite portion de Sujets, eſt inadmiſſible ; *encore mieux.* Mais je demande à M****. comment peut-il concilier dans ſa façon de penſer les droits de propriété ſur les effets Royaux, avec les infidélités commiſes dans nos Finances en 1770 & 1771 ? Comment peut-il être queſtion de faire rentrer le Roi dans ſes Domaînes, ſans offenſer ces droits ſi ſacrés des propriétés ? comment accorder encore les intérêts des peres de famille avec le monſtrueux de nos impoſitions & la réduction à la demi des intérêts de tous les effets Royaux dont ils ſont poſſeſſeurs ? Dans le premier chef, l'Etat manque à tous ſes engagements, déroge à tous ſes concordats avec ſes ſujets, ne paye plus que 2½

pour cent, ce qui a été convenu authentiquement qu'il payeroit à 5 pour cent. Est-ce là respecter les propriétés ?......... *Ces défaites sont heureuses* !........ Dans le second Chef, on compromet l'autorité, on dégrade la mémoire des Rois prédécesseurs, on cherche à vexer des millions de familles sur des propriétés acquises depuis des siecles par leurs ancêtres; & c'est encore respecter les propriétés !........ *rien de plus conséquent* !........ Dans le troisieme, l'Etat n'acquitte aucune dette, & en contracte tous les jours de nouvelles, ... ne paye que ce qu'il est forcé de payer; établit avec profusion de nouvelles impositions, renchérit toutes les anciennes; ordonne, contre toute équité, des retenues de dixiemes & de quatorziemes sur toutes les constitutions de ses Finances; reduit à la moitié tous les intérêts de la majeure partie des effets Royaux, la plus forte quantité appartenant aux peres de famille; & c'est encore voulant dire respecter les intérêts des peres de famille ! *J'avoue que je ne connoissois point encore d'aussi heureuses solutions* !

Dans cette seconde Lettre, M****. dit encore, *que les charges de l'Etat doivent être supportées par le général des Citoyens, & divisées entre tous au prorata de leurs facultés.* Je cherche en vain dans

toutes nos opérations des Finances, depuis 1770, la marche de cette répartition. Exifteroit-elle par hazard dans la liquidation des dettes de l'Etat, qui rangeroit tous les créanciers de nos Finances dans le pair du général des Citoyens? *Rien ne nous l'annonce.* Exifteroit-elle auffi dans des températifs fur nos impofitions générales en faveur des créanciers de l'Etat, pour les indemnifer vis-à-vis de tous nos Citoyens, des préjudices qu'ils éprouvent par les infidélités de nos finances? *Rien ne nous le prouve.* Seroit-elle dans la jouiffance des honneurs & prérogatives attachés à l'exercice des Charges de l'Etat dont ils font poffeffeurs? *Tout nous dit le contraire.* Donc M****. avance ce qui ne fe fait pas; au contraire, tout nous dit que les créanciers de l'Etat, la plupart chefs de famille, rangés dans la claffe générale des citoyens du côté des impofitions, font écrafés en particulier par la furcharge des réductions d'intérêts fur les effets Royaux; par les retenues des dixiemes & quatorziemes, fur ceux qui n'ont pas été réduits, & par la fuppreffion du franc-falé & prérogatives attachées aux charges de l'Etat dont ils font poffeffeurs; d'où il s'enfuit que la petite portion de Citoyens que M****. prétend favorifer, & dont il difcute fi précifément les inté-

rèts dans sa premiere lettre, se trouve écrasée par la solution de la seconde. Il est encore dit dans cette même lettre : *Votre plan tendroit à en rejetter une partie sur une petite portion seulement de Citoyens , & par cette raison le Ministere le juge inadmissible.* Pour éclairer cette question, je renvoie les lecteurs à mes trois Lettres à M***. & à mon Mémoire pour l'établissement d'une caisse Nationale ; ils y verront cette juste proportion qui rapproche les intérêts de l'Etat de ceux des sujets, & ceux des Sujets de ceux de la cause commune ; ces deux intérêts forment l'un le corps & l'autre l'ame d'un corps politique ; si on les sépare, on tombe dans la contradiction la plus partiale ; c'est sans doute pour éviter d'y tomber, que nos administrateurs ont obsédé Sa Majesté en 1771, afin de la porter à consentir à une banqueroute générale, plus sanglante que celle de 1722 ; que l'on a arraché de son Conseil d'Etat, un Arrêt pour la rentrée des ci-devant Domaines, sous nos Ducs, sous nos Comtes, sous les Rois de la seconde & troisieme race, jusqu'à Henri IV, afin que les chefs de famille que l'on veut tant favoriser, & qui en sont depuis des siecles, de pere en fils, les plus grands propriétaires, s'en trouvent entiérement privés! Un zelè si louable &

ſi patriotique , ne peut manquer d'être admiré! La Nation entiere aura lieu d'être ſatisfaite d'une égalité de charge, d'un prorata, d'une réparti- tion auſſi délicate, auſſi rare, & auſſi nouvelle! Remplir tous les foyers de la France de pleurs & de gémiſſemens, dépouiller la veuve & l'orphe- lin d'un patrimoine néceſſaire, achever de rui- ner des millions de chefs de familles par la con- fiſcation du bien de leurs ancêtres; culbuter la claſſe la plus honnête des ſujets pour enrichir une ſociété de gens vulgaires, ſans nom & ſans crédit : c'eſt ſans doute faire proſpérer la patrie! C'eſt reſpecter les droits de propriété; c'eſt pro- téger les intérêts des peres de famille; c'eſt faire l'avantage des Finances de l'Etat; c'eſt faire fleu- rir le commerce & l'induſtrie; c'eſt encourager les Arts & les Sciences; c'eſt anoblir l'hiſtoire de la Nation; Des opérations auſſi équitables, auſſi juſtes & auſſi analogues au bien public, accré- diteront immanquablement les droits de pro- priété, reveilleront la confiance publique pour toutes les nouvelles créations en rentes; & les enfans des peres de famille, élevés dans tous ces avantages, feront portés au bien, au reſpect pour l'autorité, à l'état heureux du mariage, par la perte de leur patrimoine, par la réduction de

leurs rentes en conſtitution, & par la miſere où achèvera de les réduire la rigueur de nos impoſitions ! Tant d'équité, tant de richeſſes, tant de zele pour le bien public, doivent produire des choſes extraordinaires! Sera-ce le bonheur des Français ? Sera-ce la ruine de la Monarchie ? Je laiſſe aux amis de l'humanité & de la Patrie à en prédire les évênemens. Je dirai ſeulement que l'ambition aveugle les hommes, & que l'ingratitude les déshonore.



REPONSE

*A la Lettre de M****.*

Paris le 23 Novembre 1772.

MONSIEUR,

A Mon retour de la campagne, hier au ſoir, on m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré le 6 du courant. La réſiſtance du Seigneur Miniſtre à ma derniere du 26 du paſſé, (que vous avez eu la bonté de lui communiquer) ne me dégoute point, & je perſiſte à dire :

1°. Qu'un ſyſtème qui ſauve l'Etat d'une ban-

queroute tôt ou tard inévitable, en liquidant ſa dette & ſes arrérages, ſans recourir aux impoſitions, ne peut être un ſyſtème déſavantageux.

2°. Qu'un ſyſtème, qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir aux impoſitions, laiſſe la perſpective certaine aux Citoyens d'être ſoulagés dans quarante ans de 75 millions de taxes ordinaires, ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

3°. Qu'un ſyſtème qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir aux impoſitions, fonde à perpétuité à la Nation une caiſſe publique ſans appel de Finances, qui réaliſe en quarante ans un milliard de fonds capital au ſecours de l'Etat & des Citoyens, ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

4°. Qu'un ſyſtème qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir aux impoſitions, ouvre une retraite aſſurée ſous 3 pour cent d'eſcompte à tous les effets actifs de l'Etat & du commerce, ne peut être un ſyſtème déſavantageux. Finalement,

5°. Qu'un ſyſtème qui, en liquidant l'Etat, ſans recourir aux impoſitions, anéantit la vénalité de toutes les charges & offices du Royaume, & rend à l'autorité cette partie précieuſe de la légiſlation, ne peut être un ſyſtême déſavantageux.

Tels ſont, Monſieur, les avantages de celui

que vous avez eu la bonté de communiquer au Seigneur Miniſtre. Les objections de ce Supérieur ne peuvent point entrer en conſidération avec les avantages dont on ſe priveroit. La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 26 paſſé, en explique une partie; & je vais achever de vous prouver dans celle-ci, que le Seigneur Miniſtre, en ſe retranchant ſur le droit de propriété dans les effets Royaux, & ſur l'anéantiſſement des conditions ſur leſquelles les Citoyens ont confié leurs fonds à Sa Majeſté, ne s'attache qu'à des expreſſions nominatives ſans force & ſans activité perſonnelle.

Le droit de propriété dans les effets Royaux, eſt une propriété aujourd'hui purement paſſive pour les Citoyens, dépourvue d'activité perſonnelle, par le diſcrédit où les ont précipités les infidélités de nos Finances, par l'impuiſſance où eſt l'Etat de pouvoir jamais les racheter, & de pouvoir en aucun tems être forcé de les racheter. En conſéquence, cette propriété, d'un droit illuſoire, n'exiſte aujourd'hui dans la circulation ſociale, que comme un fantôme, dont la conſervation ou l'anéantiſſement n'innove rien au ſort de nos Citoyens.

Le ſeul droit légitime qui en reſte à ceux-ci, eſt le droit de jouiſſance dans l'uſufruit de leurs intérêts.

intérêts. Ce droit plus ſacré & plus abſolu que le premier, parce qu'il fournit aux dépenſes alimentaires, eſt le droit que l'on doit le plus reſpecter, & que l'on a le moins reſpecté. Toutes les opérations de réductions d'intérêts, de retenue de dixieme & de quatorzieme, &c. ayant opprimé ce droit actif de premiere néceſſité, & n'ayant mangé que celui de la propriété paſſive.

Les conditions ſur leſquelles les Citoyens ont confié leurs fonds à Sa Majeſté, ſont des conditions également ſans activité perſonnelle. Toutes nos opérations des Finances, depuis 1770, n'en ayant reſpecté que les intérêts paſſifs, & ayant enfreint tout concordat ſur les actifs par des réductions & des retenues ſans conſidération pour les peuples.

C'eſt cette différence d'intérêts, foulés & reſpectés, qui m'a fait regarder dans mon ſyſtême les intérêts des Sujets, plus abſolus du côté des rentes que du côté des propriétés paſſives; en conſéquence, dans l'ordre de la Loterie que je propoſe, je me ſuis appliqué d'y faire trouver à ceux-ci avec économies ſenſibles, tant qu'ils vivront, la rente certaine d'un effet ruiné & ſans crédit, plus avantageuſement qu'ils ne la recevroient de l'Etat, ſans qu'ils fuſſent expoſés

à la voir suspendue à la moindre circonstance; étant certain que s'il nous survenoit une guerre dans la position actuelle de nos Finances, il faudroit que l'Hôtel-de-Ville & le trésor Royal suspendissent leurs payemens, ou que l'on chargeât les peuples de deux ou trois vingtiémes de plus.

Un célèbre Ministre nous a laissé dans ses écrits, que pour bien faire ses affaires dans le dehors, il falloit commencer par les bien asseoir dans le dedans. Nous avons fait la triste épreuve de cette vérité dans la guerre de 1756. Les Anglois n'ayant eu la témérité d'attaquer en pleine paix les vaisseaux de S. M. & ceux de la Marine marchande de ses Sujets, que parce qu'ils savoient les coffres de l'Etat vuides, & nos Finances très-gênées. Nous l'éprouvons encore aujourd'hui, dans la façon scandaleuse avec laquelle trois Puissances se partagent la Pologne, contre la foi des Traités & la garantie de la France. Ces faits sanglans, tous osés par l'épuisement affreux où nous vivons, doivent relever le cœur abattu du Seigneur Ministre des Finances. Son vol terre-à-terre ruine sa Patrie & toutes celles qui font l'ensemble de notre conservation. Semblable à l'aigle, il doit plâner dans les hautes régions de l'air; c'est de-là qu'il doit consulter

les tems préſens & les tems futurs de la Nation; comparer les uns & les autres avec ceux qu'a paſſés la France ſous Colbert & ſous Fleury; & connoître phyſiquement par leurs ſolutions, que ce qui nous arrive journellement aujourd'hui, ne nous eſt occaſionné que par la timidité & le peu de nerf de nos ſyſtêmes de Finances.

Héritier des vertus du Grand C. vous êtes dans le Miniſtere ce qu'il a été dans la Juriſprudence. Si votre illuſtre ayeul a expliqué les loix, s'il a été le flambeau qui a éclairé les jugemens du premier Parlement du Royaume, vous jouiſſez du même avantage dans le Conſeil des Finances de S. M. Ne vous rebutez point, Monſieur; les objections que l'on vous fait ſont des objections timides & inadmiſſibles; pour peu que vous vouliez vous étayer de mes foibles lumieres, vous trouverez dans votre ſagacité perſonnelle de quoi les terraſſer victorieuſement, &c.

Nota. Il n'y a point eu de réponſe à cette Lettre.



Paris le 5 Février 1773.

MONSIEUR,

L'Aſſoupiſſement de notre Miniſtere me tient à cœur, & je ne puis concevoir comment l'ébranlement public du crédit & du commerce de nos rivaux ne nous fait point ſortir de notre létargie.

Trois objets diſtincts ont été le guide de tous mes calculs.

Le premier a été de ſouſtraire nos Citoyens au fardeau ruineux des impoſitions extraordinaires, & de faire trouver au Miniſtere les reſſources néceſſaires à ſes beſoins, en tariſſant la ſource de ces mêmes beſoins, dès que ceux-ci ſont produits par les conſtitutions attachées à la dette & aux charges extraordinaires, où nos erreurs de calcul, depuis 1744, ont impliqué nos Finances.

Le ſecond a été de faire ſortir de la ſituation ſtérile de notre crédit, de l'épuiſement affreux de nos Finances, de l'impuiſſance de nos effets Royaux, de l'engourdiſſement général & particulier de la confiance publique, une opération qui affichât la réhabilitation de l'Etat, ſans

préjudice pour les Citoyens, le commerce & l'induſtrie de la Nation; & qui, par ſes économies & ſes créations, fixât pour jamais à la France une reſſource également utile à l'Etat, aux particuliers & au commerce (1).

Le troiſieme a été de ne rien innover qui pût être imité de nos rivaux, & par cette adreſſe, laiſſer ceux-ci dans l'état de détreſſe & de charge où ils vivent, en les forçant involontairement de reſtituer à la France tous les fonds que la méfiance de nos opérations, depuis 1763, en avoit fait extraire (2).

---

(1) Qui que ce ſoit au monde ne me conteſtera ce que j'avance: mon plan d'opération liquidant pleinement la dette de l'Etat, mettant à même le Miniſtre, après quarante ans, d'éteindre 75 millions de taxes extraordinaires; fondant ſans débours une caiſſe des mieux argentées à la dévotion de l'Etat, des Citoyens & du commerce; & économiſant annuellement plus de 50 millions à nos Finances.

(2) Ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni l'Eſpagne, ni l'Empire, ni aucune nation du Nord & du Midi, ne pourront mettre en pratique le ſyſtême que je propoſe, par la nature de leurs intérêts civils & politiques; les intérêts civils en ſyſtême d'Etat, ſont tous factices, dépendans du plus ou du moins de commerce de chaque Nation. Les politiques ſont perſonnels, étant produits par le ſyſtême du cabinet de chaque Gouvernement; de ſorte que les intérêts factices du commerce (*) étant en

(*) Par les intérêts *factices*, on entend l'intérêt de l'argent & les changes du commerce.

Voilà quel a été le guide de tous mes calculs ; quel doit être celui de tous les Ministres, chargés de rentes & municipalistes des Monarchies. Si l'on s'en écarte, & que l'on ne s'applique constamment à remplir les besoins desdites Monarchies que par les impositions, on expérimente que celles-ci s'accumulent constamment par les ex-

---

l'Angleterre & en Hollande à 3 ou 3 & demi pour cent. Ceux-ci, dans les combinaisons politiques, ne pourront jamais chicaner les opérations des Gouvernemens qui les auront à cinq pour cent. En conséquence, la France surchargée de dépenses extraordinaires, comme l'Angleterre & la Hollande, dont elle paie généralement 5 pour cent, tandis que celles-ci n'en paient que 3, en établissant une opération de finance qui range ses dépenses extraordinaires à 3 pour cent, gagne sur l'Angleterre & la Hollande 2 pour cent, que celle-ci ne pourront jamais nous chicaner ; étant existant que si ces deux puissances diminuoient leurs deniers d'intérêts de 3 pour cent, à 1 & demi pour cent ou deux pour cent) pour se conserver constamment au-dessus de la France) elles ne trouveroient plus un sol vaillant à emprunter ; l'opération que je propose, en réduisant en viager au denier actif de l'Angleterre & de la Hollande, nos rentes foncieres, met dans l'impuissance ces deux Nations de pouvoir jamais nous imiter ; ou si elles l'entreprenoient, leurs charges du jour, par la médiocrité de leurs intérêts présens, resteroient toujours permanentes ; au lieu que la France, en se liquidant, économise réellement sur elles deux cinquiemes de ses dépenses extraordinaires ; l'Empire, l'Espagne & toutes les Nations du Nord & du Midi, sont trop pauvres pour se livrer à une semblable opération.

traordinaires de ces mêmes besoins ; que la conservation des causes qui occasionnent cesdits besoins, en perpétuant l'existence des impositions, en exige encore de nouvelles par les arrérages auxquels ils constituent pour les dépenses inattendues des tems & des circonstances : & dans la baisse des recettes premieres de leurs rentes, par le vuide que causent à celles-ci les deniers enlevés à la consommation des Sujets par les impositions extraordinaires (1).

C'est pour sortir de cet état de dépérissement, & pour anéantir le systême abusif de l'imposition,

(1) Pour ne laisser aucun doute sur cette vérité, le Ministere n'a qu'à se faire présenter un relevé de nos opérations de Finances depuis 1744, rélativement à nos successives dépenses extraordinaires pendant la guerre de 1744, celle de 1756, & après la paix de 1763 ; un état de liquidation des unes & des autres ; & comparer le tout, dans l'état actuel de nos charges en impositions, avec celles que supportoient nos Citoyens en 1744 ; de balancer ce tout ou cet ensemble par l'exposé de l'étendue de nos commerces en 1744, avec celui que nous faisons aujourd'hui ; avec cette solution l'on finira par se convaincre que la France, avec un milliard au moins de richesses perdues dans nos guerres de 1744 & de 1756, avec 3 milliards 900 millions d'accrochés dans la circulation intérieure, par la dette de l'Etat ; avec un tiers moins de commerce politique depuis 1756 qu'en 1744, supporte 50 pour cent plus d'impositions qu'à cette ditte époque.

que j'ai calculé l'opération ſage, honnète & patriotique de la caiſſe nationale que je propoſe, ayant cherché, par le ſecours de celle-ci, de faire ſervir les ètres languiſſans de nos erreurs & de nos fautes, à la création d'un établiſſement nerveux, qui réhabilitât pleinement le crédit de l'Etat, la fortune de nos Citoyens; & qui fondât encore pour les ſiecles à venir, les reſſources les plus éclatantes à la Monarchie. Tel a été, Monſieur, le ſentiment qui m'a fait agir, qui me fait agir encore; & qui me force à dire, que la France feroit une faute irréparable, de ne pas mettre en exercice ma propoſition; & de ne pas profiter du quart-d'heure favorable que lui préſente la déroute des effets publics de l'Angleterre & les faillites conſidérables ſurvenues à Cadix, Londres & Amſterdam; toutes ces déroutes de commerce & de crédit public favoriſent l'établiſſement de la Caiſſe nationale en queſtion, & éviteront que la France viciée des mêmes cauſes qui ont arriéré l'Eſpagne, l'Angleterre, la Hollande & tout le Nord, ne ſe trouve déchirée des mêmes déroutes qui affligent nos rivaux. Déroutes qui feroient plus mortelles chez nous qu'elles ne peuvent l'avoir été à l'Angleterre & la Hollande, notre commerce, depuis 1756, ayant plus

ſouffert que celui de ces deux Nations ; & l'Etat dans ce moment ne devant qu'à ſes Citoyens.

A tant de motifs précis ſe joint encore celui du crédit public. Notre commerce utile, engourdi par l'état léthargique de nos Finances, demande une criſe qui en tranquiliſe les ſpéculations ; cette criſe, & les embarras préſens du crédit public de l'Angleterre & de la Hollande, ſemblent la faire naître d'autant plus heureuſement pour la France, que les accréditeurs des effets publics en Angleterre & en Hollande, ſont ſes propres négocians ; tandis qu'en France ce ne ſont que des riches Financiers, ou des Citoyens retirés du commerce qui s'en occupent ; ces ſpéculations, toutes détachées du commerce, ne ſont d'aucun ſecours à celui-ci, & lui nuiſent conſtamment par les ſenſations que leurs viciſſitudes cauſent dans la circulation publique ; de ſorte que toute opération qui n'attaquera que ceux-ci, n'attaquera que les gens oiſifs de l'Etat ; tandis qu'en Angleterre & en Hollande, elle attaqueroit tous les croupiers du commerce. En conſéquence, ſi la France eſt aſſez adroite pour profiter de la ſituation affreuſe où ſe trouvent les principales places de l'Europe, & de mettre en exécution dans ce moment l'opération que je lui

propose, elle porte un coup destructeur à l'Angleterre & à la Hollande, parce que leurs opérations de discrédit ne seront plus balancées par celles de la France; & que ces deux Nations ne pourront jamais se réhabiliter par la même opération que nous.

Toutes ces considérations bien pesées, doivent fixer l'attention du Seigneur Ministre des Finances. Ce n'est point un visionnaire qui les fait & qui les propose à la supériorité; c'est un honnête Citoyen, doué de quelques connoissances, & qui ne souhaite que le bien de l'Etat & de ses Concitoyens. Avec ces sentimens, je suis autorisé à faire encore observer à la supériorité, que celle-ci commettroit une imprudence irréparable, de faire examiner ma proposition par nos riches Financiers, ceux-ci étant intéressés à perpétuer le discrédit de l'Etat, parce que c'est dans ces tems malheureux qu'ils gagnent le plus dans les forfaits de nos Finances; l'adresse de ceux-ci étant de faciliter au Ministere des operations ruineuses par notre discrédit, en prenant d'une main nos effets Royaux à 20 ou 25 pour cent de bénéfice, & les cédant de l'autre à de pauvres ignorans, à 10 & 15 pour cent de perte; réalisant ainsi

conſtamment, au détriment des Citoyens, des bénéfices ſans hazards, qui ont creuſé notre ruine depuis 1774 (1).

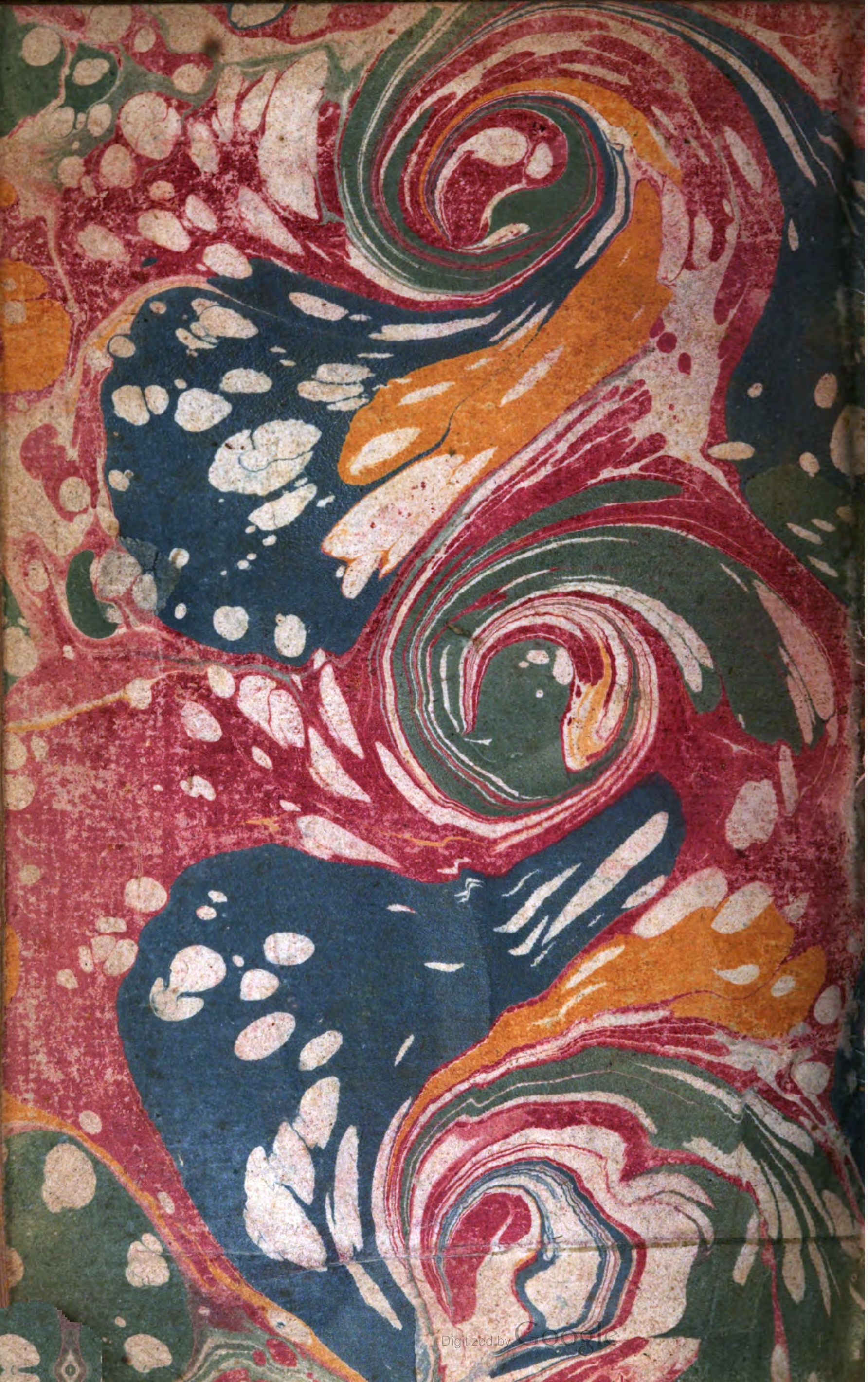
C'eſt le commerce ſeul qu'il faut conſulter avec une adreſſe ſage, honnête & pleine de conſidération pour la Nation capable de réunir par orgueil, l'opinion de celle-ci à celle du Cabinet, & de forcer le commerce lui-même à demander l'établiſſement de la CAISSE NATIONALE. C'eſt avec ces dehors de politique que l'on aſſure la durée des Monarchies, & que l'on fera benir une adminiſtration que des tems orageux avoient obéré, par les mêmes Citoyens qui lui jettoient la pierre. La France ſera

(1) Tant que nos Adminiſtrateurs ne ſe ſont pas expliqués ſur le ſort du ſyſtème des billets de confiance que j'ai eu l'honneur de leur propoſer en 1770, de même que ſur celui de la Caiſſe nationale, en Octobre 1772, je me ſuis fait un devoir de ne point m'en entretenir. Aujourd'hui qu'il eſt public par l'Edit de Fontainebleau 1771, portant prolongation des vingtiemes : & par les deux Lettres de M. C. (que je joins ici pour ma juſtification) que ces deux ſyſtêmes ne ſont point agréés, nos Adminiſtrateurs ne pourront me faire un crime d'en avoir fait mention dans cet Eloge de Colbert, & d'y avoir mis en note nos miſeres à M. C. qui expliquent les avantages de l'établiſſement de la Caiſſe nationale, fondement des riches opérations en Finances de mon Proſpectus, note 801.

impériſſable ; ſi on la gouverne avec cette adreſſe ; & ſi l'on ſait tirer parti des opérations de calcul que ſa nombreuſe population & ſes commerces lui facilitent ; plus éclairé que moi dans cette carriere, Miniſtre & Juge de tous nos ſyſtêmes, je ſoumets mon opinion à vos lumieres, vous demandant la continuation, &c.

Fin du ſecond & dernier Volume.









M³ 12
2855